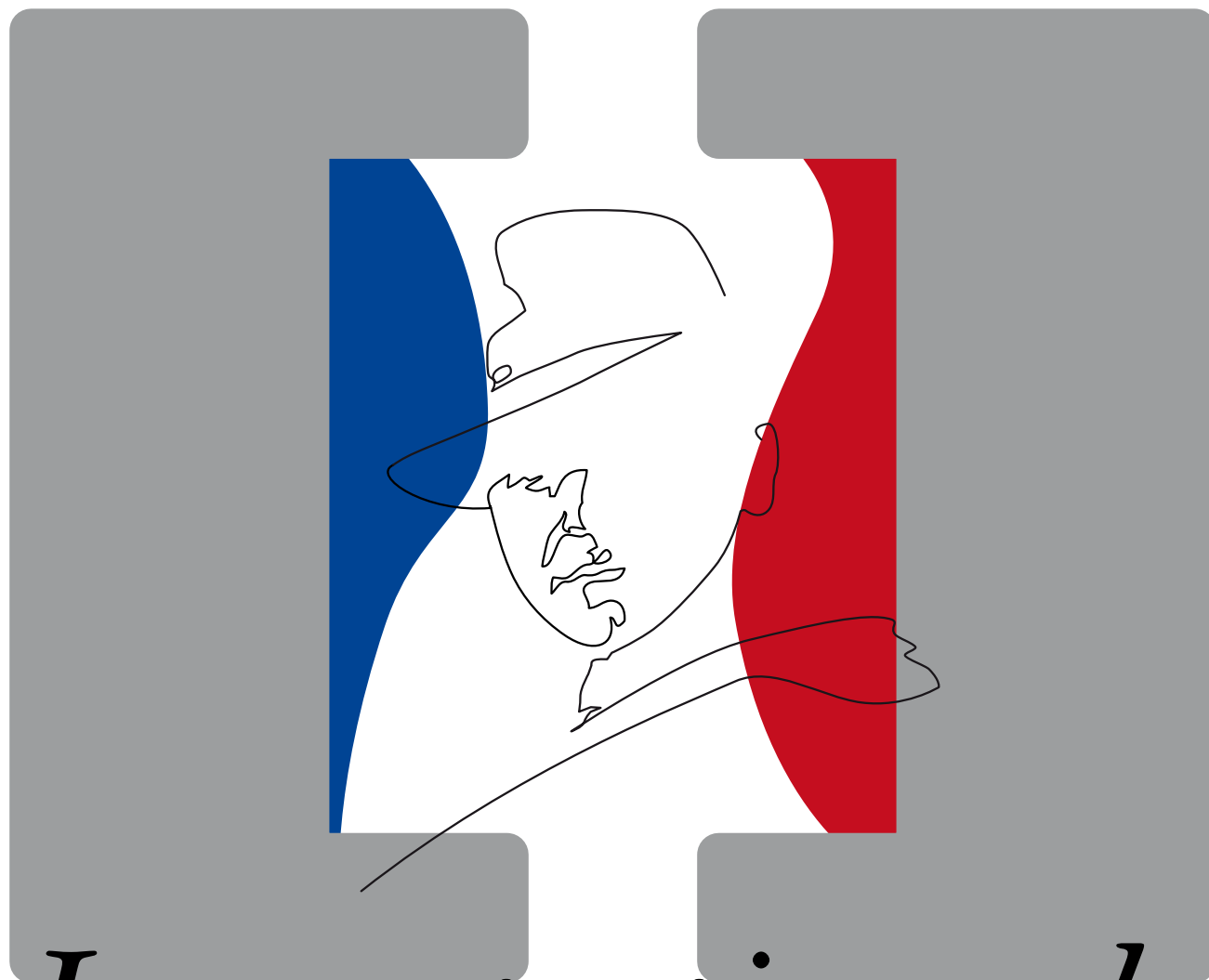




Les entretiens de
CALUIRE ET CUIRE
JEAN MOULIN

5, 6 et 7 octobre 2017 - «SOMMES-NOUS TOUS LIBRES DE LA MÊME FAÇON ?»



VENDREDI 6 OCTOBRE



Allocutions d'ouverture	P4
Robert THEVENOT	P4
Philippe COCHET	P6
Henri-Michel COMET	P8

LA LIBERTÉ : UN ABSOLU DANS UN MONDE FINI ?

Conférence inaugurale - La liberté : valeur de la République, valeur sacrificielle.....	P11
--	------------

Vincent DUCLERT

Sébastien Castellion, la liberté contre la violence	P17
--	------------

Christian BUIRON

Il est libre Max.....	P23
------------------------------	------------

Thierry CRETIN

DES LIBERTÉS QUI S'ENTRECHOQUENT ?

Ouverture cinématographique	P32
--	------------

Fabrice CALZETTONI

Table ronde	P33
--------------------------	------------

Olivier CAHN, Karine ROUDIER, Olivier ZAJEC

Introduction : Alain BAUER

Table ronde - Libres ensemble ? Les espaces publics sont-ils des espaces de liberté ?	P54
--	------------

Jack HÉBRARD, Antoine PETITJEAN, Michel YOUNÈS

Introduction : Philippe CORCUFF

Espace libre : apprendre à agir en démocratie.....	P68
---	------------

Marc Olivier BARUCH, Philippe RIVÉ, Marie-Amandine VERMILLON, 17^e session du Service civique communal

Projection - débat

Section spéciale de Costa-Gavras.....	P80
--	------------

Peut-on parler d'acte de justice lorsque le juge est dépossédé de sa liberté de conscience ? Qu'attendre du juge lorsque les circonstances lui confisquent cette liberté ?

Adrien ALLIER, Christian CADOT, Virginie SANSICO, Richard ZELMATI

Introduction : Jean-Olivier VIOUT



SAMEDI 7 OCTOBRE



QUELLES LIBERTÉS DANS LE MONDE QUI VIENT ?

Propos introductif P87

Luc FERRY

Table ronde - Le numérique au service de la liberté ? P94

Martin CAHEN, Thierry CRETIN

Introduction : Mickaël ROUDAUT

Table ronde - Une bioéthique pour la liberté ? P104

Dominique BACONNET, Régis ÉPITALON, Cynthia FLEURY

Entretien de clôture

La liberté face aux mutations récentes et aux mutations pressenties P110

Luc FERRY, Cynthia FLEURY



Christophe LEBRETON (concepteur de l'oeuvre Métrophonie) : Ce projet a été créé il y a à peu près un an. A partir des Journées du patrimoine, on a recueilli des enregistrements où le public était invité, via un site web, à déposer les trois mots clefs : liberté, fraternité, égalité. A partir de ces sons, on a réalisé ce projet, Métrophonie qui est la continuité d'un travail que j'ai commencé il y a quelques années qui s'appelle Smartland, qui est en fait un écosystème sonore que j'appelle un jardin post-digital. Ce que j'entends par là, c'est que l'on utilise les téléphones portables de manière très analogique, on utilise uniquement le micro et le bas-parleur et chaque programme est identique sur chaque téléphone ils vont réagir à des sons en générant d'autres sons. Le contenu sonore, ce sont donc ces enregistrements que l'on a récupérés du public, puis il y a un traitement, une composition à l'intérieur qui fait qu'il y a une organisation entre ces sons au fur et à mesure du temps et des interactions que l'on peut avoir avec eux. C'est un projet disponible pour l'ensemble des mairies de la métropole et qui peut être accueilli dans tous ces espaces.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Robert THEVENOT, adjoint à la mairie de Caluire et Cuire

M. le Préfet de Région, M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les conférenciers, mesdames et messieurs, chers amis. Nous nous retrouvons aujourd'hui à Caluire pour la première journée de la deuxième édition des Entretiens Jean MOULIN et je vous remercie de votre présence. Dès juillet 2016, nous nous étions réunis avec Philippe COCHET et Bernard AGARINI, le directeur général des services, pour choisir le thème de cette édition consacrée comme la précédente à une réflexion autour de la défense des valeurs de la République qui sont notre bien commun, mais aussi dans un monde où combien incertain, le meilleur rempart contre la barbarie. Nous avons décidé de choisir la liberté, peut-être la valeur la plus emblématique et la plus universellement partagée. La liberté qui est évocatrice pour chacun d'entre nous.

Pour moi elle s'est d'abord incarnée très tôt dans une formule et dans une image. La formule, c'est celle de SAINT-JUST : « *pas de liberté pour les ennemis de la liberté* ». Pour une raison simple, je suis né dans la commune voisine de celle où SAINT-JUST est né et dès le début de l'école primaire, j'ai dû l'entendre à défaut de la comprendre. Jacques ELLUL dans son Exégèse des nouveaux lieux communs a brillamment montré l'ambivalence de cette belle formule qui a malheureusement parfois conduit aux camps de concentration ou de rééducation pour les ennemis de la liberté, c'est-à-dire les autres, ceux qui ne partageaient pas la conception des pouvoirs en place. L'image, c'est l'œuvre de DELACROIX, La Liberté guidant le peuple, dans laquelle l'artiste illustre la journée insurrectionnelle du 28 juillet 1830 ; puisqu'elle était présente dans tous les dictionnaires. Elle l'est même aujourd'hui, paraît-il, dans les manuels scolaires en République populaire de Chine. Chaque génération a pu investir ce tableau à la formidable puissance picturale d'une signification politique renouvelée d'époque en époque, de pays en pays. Cette formule et cette image projettent une vision d'une liberté de combat qui n'est qu'une division de la liberté que nous allons évoquer au cours de ces deux journées de réflexion.

Nous avons mis en place, en septembre dernier, un Conseil scientifique pour les préparer et je voudrais d'abord saluer la présence de celles et ceux qui nous ont fait l'honneur d'y participer autour de Bernard AGARINI et de moi-même : Marc-Olivier BARUCH, Victor BOSCH, Laure MALICET-CHEBBAH, Henri JACOT, Karine ROUDIER, André SOULIER, Jean-Olivier VIOUT, Michel YOUNES, Thierry CRETIN. Sans leur implication et leur contribution, ainsi que celle des institutions que certaines et certains d'entre eux représentaient, nous ne vous aurions pas présenté un programme aussi riche. Je voudrais adresser un remerciement particulier à Victor BOSCH et Jean-Olivier VIOUT qui nous ont proposé une soirée théâtrale jeudi soir et la projection d'un film vendredi soir qui ajoutent un plus, non initialement prévu à nos conférences et tables rondes qui s'ordonnent aujourd'hui et demain autour de trois thèmes de réflexion.

Ce matin, après l'allocution de M. le Préfet de Région, M. COMET que nous remercions vivement de sa présence, nous aborderons à travers trois conférences l'évolution de la notion de liberté dans le temps et l'espace. Nous verrons que, même en Europe aujourd'hui, la liberté n'est pas perçue, revendiquée et vécue de la même façon. Cet après-midi, des conférenciers et participants aux tables rondes nous exposeront comment articuler des libertés individuelles et collectives qui se télescopent, comment concomitamment permettre la liberté et assurer la sécurité dans l'espace public. Plusieurs éléments récents nous rappellent, hélas, l'actualité de cette question. Samedi matin enfin, seront examinés certains des grands défis pour la liberté dans le monde qui vient. Comment la faire vivre à l'heure du numérique et du cyberspace ? Quelles libertés de choix pour chacun à l'heure de la bioéthique ? Je remercie tous les conférenciers intervenants qui se déplacent aujourd'hui et demain à Caluire pour nous délivrer leurs réflexions et leurs messages. Je terminerai en citant Marcel GAUCHET : « *l'histoire de la libération est derrière nous ; l'histoire de la liberté commence* ». Elle commence parce que la liberté nous l'avons, comme jamais nous ne l'avons eue mais il faut que nous nous donnions le pouvoir de l'exercer. Belles journées à toutes et à tous.



Philippe COCHET
Maire
Ville de Caluire et Cuire



Philippe COCHET, maire de Caluire et Cuire

Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les intervenants, mesdames et messieurs. J'ai tout d'abord grand plaisir à vous accueillir ici au Radiant-Bellevue, au sein de ce très bel équipement culturel à la riche programmation. Cette programmation justement, nous l'enrichissons encore aujourd'hui en inaugurant la deuxième édition des Entretiens de Caluire et Cuire Jean MOULIN.

Lors de la première édition, j'indiquais la vocation des Entretiens : devenir un rendez-vous annuel permettant de poser une réflexion sur les problématiques contemporaines, enrichi par des regards croisés qui se complètent et/ou s'opposent, créant ainsi un espace de discussions ouvert aux participants et contribuant en cela à former le jugement des citoyens que nous sommes tous. De fait, dès la première édition, dans cette période agitée, j'avais souhaité que la ville de Caluire et Cuire participe, à son niveau, au débat national renouvelé sur les fondements mêmes de notre vivre ensemble, à la lumière des valeurs de la République, ces valeurs incarnées de façon absolue par Jean MOULIN dont le destin tragique est lié de façon indéfectible à l'histoire de notre cité.

Robert THEVENOT vous a expliqué les raisons qui ont présidé au choix du thème que nous avons retenu cette année. De fait, Jean MOULIN affirmait avec force, dès avant la Guerre que je cite : « *autour du drapeau doit se réaliser l'union des Français décidés à ne pas se courber devant la force et à sauvegarder l'héritage sacré des libertés pour lesquelles tant ont donné de leur vie* ». Cet héritage, c'est MONTESQUIEU qui en avait, me semble-t-il, rappelé le plus de force et de cohérence, le mécanisme subtil dans l'ordonnement démocratique moderne. Ainsi, les libertés au sens des modernes supposent deux caractéristiques principales. La première, une organisation des séparations entre gouvernants et gouvernés, entre exécutif et législatif, entre majorité et opposition. MONTESQUIEU nous explique que parce que la société est représentée par un pouvoir divisé, les citoyens vont être impuissants à se faire beaucoup de mal les uns aux autres. La seconde, l'existence d'une société civile et d'un vivre ensemble qui préexiste et dépend peu du pouvoir. Cela suppose donc, ce que l'on appelait au XVIII^{ème} siècle, le commerce, ce réseau de relations que les sociétaires nouent librement entre eux. Or, il

Passer du vivre ensemble minimum, minimorum aujourd'hui, au faire ensemble pour poursuivre et approfondir le projet commun et partagé.

faut désormais observer que ce qui semblait aller de soi dans nos démocraties installées depuis longtemps, ce vouloir vivre ensemble, est aujourd'hui largement interrogé par les événements dont nous sommes les témoins. Témoins impuissants, alors, me direz-vous ? Certainement pas. Il nous est apparu que nous devions nous lancer pour apporter notre pierre à l'édifice en contribuant à éclairer modestement mais résolument le chemin des consciences individuelles, à passer du vivre ensemble minimum, minimorum aujourd'hui, au faire ensemble pour poursuivre et approfondir le projet commun et partagé. A notre niveau, nous menons une action résolue, cohérente et de longue haleine destinée à ouvrir les espaces du faire ensemble, participer à la construction de la capacité à raisonner, donner à apercevoir le champ de la responsabilité individuelle entre droits et devoirs, éduquer aux valeurs de la République par des actions destinées aux jeunes, je citerai le Conseil municipal d'enfants, le service civique communal, les chantiers de jeunes. La commune de Caluire et Cuire a décidé d'agir concrètement pour participer à la promotion de l'idéal républicain et à l'exercice de la citoyenneté. Cette année, nous avons choisi le thème de la liberté aussi parce que nous avons à l'esprit que *« c'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science. Elles la mettent à la portée du peuple, elles lui font goûter l'usage paisible et l'habitude à s'en servir. Et sans institution communale, une nation peut se donner un gouvernement libre mais elle n'a pas l'esprit de liberté »* disait donc Alexis DE TOCQUEVILLE. C'est en pleine actualité aujourd'hui.

Les Entretiens de Caluire et Cuire Jean MOULIN s'inscrivent dans cette perspective, ils ne s'envisagent que parce que nous parions sur des interactions entre vous, le public, des citoyens et des intervenants, que je salue et je tiens à les remercier chaleureusement, ils sont une trentaine. Ils nous ont fait l'immense plaisir de participer à cette deuxième édition. Je salue également tous nos partenaires, le Centre national de la fonction publique territoriale, Philosophie Magazine, Sciences Po Lyon, le Radiant-Bellevue. Je remercie les membres du Conseil Scientifique qui ont accompagné le projet depuis le début : cette deuxième édition qui s'est enrichie de nouveaux contenus, pièce de théâtre, film suivi d'un débat, virgules créatives. La durée de la manifestation a été prolongée au samedi matin pour s'ouvrir également à un nouveau public. D'ores et déjà, je vous invite à retenir vos dates pour la troisième édition qui aura lieu les 4, 5 et 6 octobre 2018 ; nous interrogerons le thème de la fraternité. Je remercie vivement M. le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, le Préfet COMET pour avoir pris le temps de venir ouvrir avec nous cette manifestation, et je lui cède dès maintenant la parole, merci et très bonne journée.



Henri-Michel COMET, préfet du Rhône et préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Merci M. le Maire pour les propos que vous venez de tenir. Bonjour à chacune et à chacun d'entre vous. Il me paraissait nécessaire M. le Maire, lorsque vous avez évoqué ces Entretiens, que j'y participe à ma place, rien qu'à ma place mais tout de même tout à ma place, tant le sacrifice de Jean MOULIN habite encore Caluire et Cuire. Et nous pourrions d'ailleurs, compte tenu du thème que vous avez choisi, traiter cette question de la liberté par le regard exclusif de cette figure qui est devenue tutélaire dans notre pays. Nous pourrions le faire tant la bonne partie de sa vie, en tous les cas la fin de sa vie a été consacrée à lutter contre l'oppression, d'abord en tant que préfet d'Eure-et-Loir, à Chartres où il s'est opposé à l'envahisseur pour protéger les tirailleurs Sénégalais injustement accusés. Ensuite évidemment, dans l'organisation de la Résistance jusqu'au crépuscule de sa vie ici, à Caluire et Cuire, puis à Montluc, puis en train. Nous pourrions aborder le sujet que vous avez choisi uniquement sous cet éclairage, sous ce regard, en tous les cas, ce que nous apprend ce regard récent, ici dans cette commune, c'est que le thème que vous avez soulevé, la question que vous avez posée supposent un combat permanent de la part de chacune et de chacun d'entre nous. A sa place, chacun et chacune dans ses responsabilités et dans sa vie personnelle mène un combat, en toute hypothèse.

Mais un combat qu'est-ce ? C'est d'abord de la vigilance, et, dans ce propos qui n'est qu'introductif à une longue phase de réflexion que vous allez partager, je voudrais éclairer mon propos par trois approches, un peu comme un stroboscope qui apporte trois lumières dans le panier de ce que vous allez aborder les uns et les autres. Évidemment, ces trois lumières n'ont aucune ambition d'exhaustivité, ce serait déplacé, mais en tous les cas elles sont placées sous ce que je représente, à savoir un responsable public au nom de l'État dans sa pérennité, au nom du gouvernement dans son élection démocratique, c'est-à-dire uniquement ou quasi exclusivement dans l'action quotidienne. A cet égard de l'action, de l'action publique, les trois éclairages que je souhaiterais partager avec vous sont de natures très différentes. La première sera liée à cette menace terroriste avec laquelle nous vivons malheureusement de manière très prégnante depuis quelques années. Le second éclairage est lié au développement du numérique qui change très profondément et durablement notre vie personnelle et professionnelle. Le troisième, très rapide, c'est l'accès à la liberté, autrement dit les modalités d'émancipation de chacune et de chacun, tant pouvoir accéder à la liberté est essentiel, mais cet accès n'est pas inné.

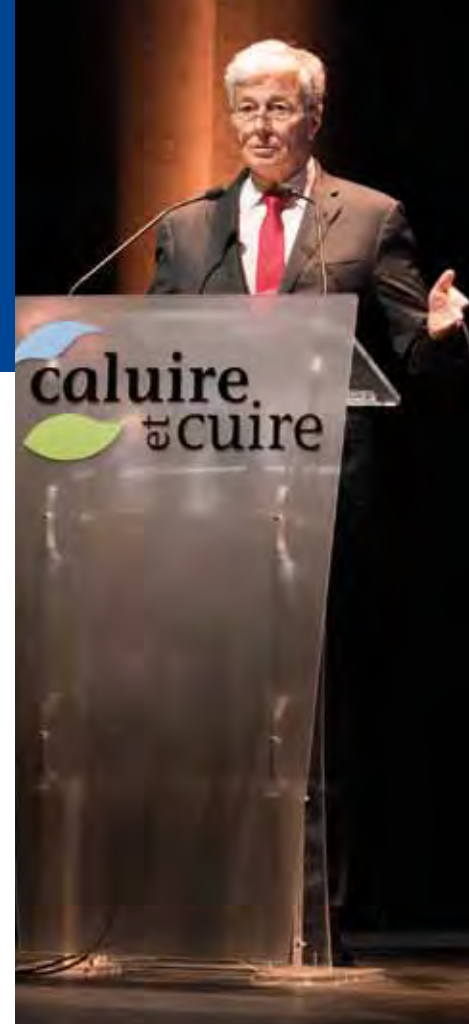
Donc, d'abord lié à la persistance et à la profondeur de cette menace terroriste, on sent bien que l'équilibre entre la liberté, les libertés individuelles ou les libertés publiques et l'équilibre entre ces libertés-là et la sécurité s'est déplacé. Cet équilibre s'est déplacé d'une part à l'égard de chacune et de chacun des citoyennes et des citoyens puisque nous avons, au titre de la police administrative -je n'entrerai pas dans le monde judiciaire bien évidemment-, la possibilité de limiter la liberté d'aller et venir des uns ou des autres. Nous avons également, dorénavant la possibilité de limiter ou de contenir la liberté de réunion dans un esprit qui est celui de préserver l'ordre public, la sécurité publique, la paix publique. Dans ce même souci, nous avons des moyens un peu plus importants pour contenir les libertés individuelles de celles ou ceux qui portent des risques : les assignations à résidence, les perquisitions administratives. L'efficacité de ces mesures est avérée, pour autant on voit bien que le concept même de liberté publique est interrogé de manière différente.

Qu'est-ce que la liberté publique ? C'est contenir des libertés individuelles au nom de la paix publique. Contenir des libertés individuelles pour faire respecter l'ordre public, c'est une contrainte évidente dans notre pays, je resterai dans la sphère de notre pays. C'est une contrainte évidente, c'est une contrainte assumée quant à l'accès aux libertés, c'est une contrainte assumée et qui est tout simplement destinée à faire en sorte que celui qui porte la violence n'ait pas accès à une vie sociale de paix qui est celle qui conditionne la liberté. L'équilibre de ce que l'on appelle les libertés publiques, c'est-à-dire la capacité à contenir les libertés individuelles, a été modifié, évidemment par le suffrage universel de notre pays. La loi actuelle en témoigne une nouvelle fois. Évidemment, le suffrage universel, le respect de la Constitution, le regard méticuleux et vigilant des juges : Tout ceci se place sous ce triple contrôle. Mais, en tous les cas cette prégnance de la menace nouvelle, qu'on appelle la menace terroriste fait que cet équilibre-là a été modifié.

Offrons aux citoyennes et aux citoyens de notre pays cette capacité d'émancipation qui est un préalable à l'exercice de la liberté !

Un deuxième éclairage, au-delà de l'évolution du concept de la liberté publique, porte sur un nouveau type de coopération entre le public et le privé, c'est le monde du numérique. Le monde du numérique, effectivement est un catalyseur énorme et considérable de libertés, de liberté d'expression, de liberté d'échange. Et en même temps, il porte des risques d'atteintes considérables à la vie privée, il porte des risques d'atteintes considérables aussi à la vie sociale. Nous sommes là aussi dans un équilibre nouveau dans notre pays. Des instances évidemment ont été instaurées pour cet équilibre, pour préserver cet équilibre-là. Il y a la CNIL, les lois portées par le suffrage universel de notre pays, bien évidemment, mais il y a aussi la volonté de donner plus de libertés avec le plan de France très haut débit pour élargir l'accès de chacune et de chacun quelque soit son lieu d'habitation. Il y a une démarche très profonde. Mais que nous apprend cette évolution qui est un élément indispensable aujourd'hui pour chacune et chacun dans sa vie personnelle mais qui est un élément tout aussi indispensable pour une autre liberté qui est celle d'entreprendre ? Elle nous apprend que l'équilibre entre les acteurs publics, qui sont responsables des libertés publiques par exemple, et les acteurs privés a changé, qu'en matière d'exercice des libertés, nous sommes de plus en plus dans une démarche de coopération entre les acteurs publics et les acteurs privés.

Le troisième éclairage, d'une nature très différente, c'est celui de l'accès à l'esprit de liberté. Comprendre comment on peut et comment on doit exercer ces libertés ? C'est la question fondamentale que vous évoquez en ce moment de réflexion. Comme je le disais tout à l'heure, l'accès à la liberté, évidemment, n'est pas inné, et pour l'offrir, le permettre, il faut donner des possibilités d'émancipation à chacune et à chacun. L'émancipation, c'est d'abord le savoir, la connaissance, l'intelligence, c'est l'école de la République, qu'elle soit de premier niveau, municipale par exemple, ou de plus haut niveau, vers l'enseignement supérieur, qu'importe c'est l'école de la République, c'est cette capacité donnée à chacune et à chacun de savoir, donc de penser. Et effectivement, les dispositions qui ont été prises très récemment pour élargir cet accès au savoir dans les quartiers plus difficiles avec les devoirs faits à l'école, avec le dédoublement des classes, par exemple. Cette capacité d'accès au savoir a été confirmée. Un deuxième accès à l'émancipation, c'est celui de la culture. La culture, cette liberté d'expression que porte la culture est essentielle. Là aussi, susceptible d'être contenue dans des situations extrêmes, mais un espace de libertés immense et nécessaire, car il donne accès à cette réflexion, c'est une voie de l'émancipation individuelle. Là aussi, nous sommes dans une démarche assez nette de développement de l'accès à la culture pour les uns et pour les autres, notamment pour les jeunes majeurs. Mais l'émancipation, c'est aussi l'accès à l'activité économique qui doit être plus facile, qui doit être libéré. L'entrepreneuriat dans ses différentes expressions, dans ses différentes formules. On voit bien que cette émancipation, cet accès



à la liberté c'est le fruit d'un bouquet que nous avons dans nos services publics, dans ce pays et aussi dans l'action publique en général c'est un bouquet que nous devons porter, soit en offrant des services, par exemple : c'est l'école, l'enseignement, la diffusion du savoir, soit en permettant l'épanouissement : c'est la liberté d'entreprendre, la liberté d'expression culturelle. Dans ces deux cas, bien évidemment la démarche est la même : offrons aux citoyennes et aux citoyens de notre pays cette capacité d'émancipation qui est un préalable à l'exercice de la liberté ! La réponse à la question que vous posez, en tous les cas, vue de la fonction qui est la mienne, vue de la responsabilité et de l'action que je porte, est soumise aux contingences, les contingences politiques, les contingences techniques, les contingences culturelles. Il n'y a pas de réponse unique ou générale à la question que vous posez : sommes-nous tous libres de la même manière ? Ce contexte est à prendre en considération. Également, répondre à cette question suppose, et c'est ce que vous portez, c'est ce que vous avez dit M. le Maire à l'instant, beaucoup de débats, car le débat d'idées est un acte de vigilance. Cela, suppose aussi une vigilance individuelle, car ce combat qu'est celui de la liberté, ce combat que nous portons mérite effectivement d'être nourri au plus profond de lui-même. Donc, ayons bien conscience du contexte et continuons à soutenir les débats d'idées et les vigilances intellectuelles ! Pour autant, et Jean MOULIN nous l'a montré, dans l'exercice de ces libertés, dans la capacité d'accès à ces libertés, il y a les hommes, et au final quelles que soient les évolutions normatives, quelles que soient les évolutions techniques, la place de l'homme est essentielle, son charisme, son exigence, sa conviction républicaine, son discernement. Quels que soient les contextes, quels que soient les cadres, nous arrivons toujours *in fine* à l'exercice de l'homme et à sa conscience personnelle. Et dans cette démarche l'homme, c'est à la fois la citoyenne, le citoyen, l'individu que vous êtes que je suis dans cet équilibre qui évolue, que j'ai essayé d'éclairer de trois façons très différentes, nous sommes certes des consommateurs de notre République et de nos libertés, nous en sommes aussi des acteurs et nous en sommes aussi des militants. Nous avons donc une responsabilité individuelle évidemment, chacun dans l'exercice de ses libertés et dans le respect de ces équilibres. Mais au-delà de l'individu, il y a aussi le responsable public qui est dans notre pays en charge de la vie sociale et de la préservation de ces équilibres-là, très délicats. Dans cette démarche-là, je pense que compte tenu des évolutions des uns et des autres, compte tenu des évolutions des contextes, les décideurs publics sont aussi des militants de notre République et de notre liberté. Parce qu'ils sont en charge de l'exécution et de décisions collectives, parce qu'ils doivent avoir des convictions républicaines très profondes, parce qu'on attend d'eux du discernement pour l'exercice des libertés et l'accès aux libertés : nous devons aussi leur faire confiance. Merci beaucoup.

LA LIBERTÉ : UN ABSOLU DANS UN MONDE FINI ?

Conférence inaugurale : **la liberté :** **Valeur de la République, valeur sacrificielle ?**

Vincent DUCLERT, historien, professeur associé à Sciences Po, chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymon ARON (EHESS-CNRS) .

Monsieur le Préfet, M. le Maire, mesdames et messieurs. J'interviens ici comme historien, non pas en tant qu'inspecteur général de l'Éducation nationale. Néanmoins, mon propos va effectivement vraiment représenter ce que l'inspection générale peut importer : elle pourrait se retrouver dans ce que je vais vous dire puisqu'il y a une tradition, une vocation de l'inspection générale à rapprocher les savoirs scientifiques des pratiques pédagogiques. Il se trouve que j'arrive dans l'Académie pour suivre les enseignements d'histoire-géographie, j'ai rencontré Mme la Rectrice et j'ai été frappé par son grand intérêt pour nos disciplines, pour toutes les disciplines, puis par sa sensibilité à ce que nos enseignements touchent au mieux les élèves, les forment réellement, que ce soit effectivement quelque chose qui soit à la fois utile et profond. J'interviens davantage et d'abord comme historien et intervenir comme historien, c'est aussi évoquer un autre chercheur grâce à qui je suis aujourd'hui devant vous, Marc Olivier BARUCH. Marc Olivier BARUCH est un chercheur qui compte beaucoup. Je voudrais rappeler la thèse devenue livre *Servir l'État Français : l'Administration en France de 1940 à 1944* qui a représenté et continue de représenter un tournant historiographique. Nous sommes nombreux à vouloir rendre hommage ici au travail d'historien et de chercheur de Marc Olivier BARUCH. Son amicale insistance associée je dois le souligner, l'efficacité de M. AGARINI et de toute la municipalité. C'est l'occasion de redire combien l'action locale, combien les municipalités peuvent réellement, d'une certaine manière changer le monde. Effectivement, je crois que le travail de terrain, le travail présent, physique est extrêmement important. Ce n'est pas non plus la seule raison de ma présence devant vous.

En effet, évoquer Jean MOULIN, son engagement civil, c'est-à-dire cette attitude personnelle qui interroge comme une énigme : pourquoi y a-t-il des personnes qui s'engagent et d'autres non, à des moments parfois cruciaux de notre histoire ? Et ces engagements sont essentiels, parce qu'au fond ce sont eux qui font de la République une démocratie. La République n'est pas naturellement une démocratie, et à plusieurs moments de son histoire, elle s'est éloignée très fortement des valeurs démocratiques. Il a fallu précisément des hommes et des femmes pour rappeler que la République c'était autre chose qu'un régime autoritaire, arbitraire, bafouant les principes fondamentaux. Travailler sur Jean MOULIN, c'est finalement réfléchir à ce qu'est l'héroïsme démocratique, c'est-à-dire une forme d'héroïsme qui ne passe pas par le courage au feu, par l'abnégation et la mort, la mort sur le terrain militaire. C'est donc mettre en œuvre des valeurs civiles, des valeurs intellectuelles, et c'est important parce que précisément cet héroïsme démocratique, chacun peut l'assumer, chacun peut finalement en être à la fois le témoin mais aussi l'acteur. La liberté joue un rôle essentiel dans cette réflexion sur l'héroïsme démocratique, parce que lorsque l'on fait des choix, lorsque l'on s'engage on exerce sa liberté, précisément.



Vincent DUCLERT

Historien, professeur
associé à Sciences Po
chercheur au Centre d'études
sociologiques et politiques
Raymond Aron (EHESS-CNRS)



Étudier cet héroïsme est venu aussi rapprocher, lier, composer ma propre histoire de chercheur et c'est toujours intéressant lorsque l'on est un chercheur

âgé de voir comment des thèmes viennent recomposer tout ce que vous avez fait et que vous vous rendez compte que ce que vous avez réalisé en tant que chercheur a une certaine cohérence. En effet, il se trouve que j'ai travaillé sur l'affaire DREYFUS, sur l'engagement des savants dans l'affaire DREYFUS. J'ai aussi conduit la biographie du capitaine DREYFUS, il n'en existait pas alors même que c'est l'homme qui a donné son nom à un événement si important pour nous et pour le monde entier. Il se trouve aussi que mon mémoire de maîtrise portait sur les Éditions de Minuit clandestines, et celles-ci ont une grande résonance : c'est en 1947 que Jérôme LINDON, jeune éditeur, fils du grand procureur Raymond LINDON qui s'est beaucoup impliqué pour mener des instructions contre la Collaboration dès la Libération décide de publier *Premier Combat*,

un livre extrêmement intéressant de Jean MOULIN, une compilation de textes, de conférences, d'ordres généraux adressés aux habitants d'Eure-et-Loir lorsqu'il était préfet. C'est un livre qui date de 1947 et je regrette que l'édition que vous trouvez ne porte pas le copyright de 1947 parce que cela indique beaucoup de cette tradition de ces Éditions de Minuit nées clandestinement avec la publication sous le manteau de ce livre, *Le Silence de la mer de Vercors*. J'ai aussi travaillé sur la République comme imaginaire permettant à chacun, Français comme étrangers, de rêver de liberté à travers ce qu'est la République ou certaines possibilités offertes par la République : par la solidarité notamment qu'implique ce régime et par la pratique, par les combats qui peuvent être menés.

Enfin il se trouve que j'ai édité *Liberté, liberté chérie* de Pierre MENDES-FRANCE, c'est-à-dire le récit de sa première Résistance face à l'ennemi d'abord, face à Vichy ensuite, son évasion de la prison de Clermont-Ferrand, sa clandestinité, son arrivée à Londres puis à New York où il écrit ce manuscrit extrêmement fort. Je publie dans quelques jours un ouvrage de textes de Raymond ARON, *Croire en la démocratie*, c'est-à-dire des textes du premier Raymond ARON, des textes de 36 à 40 qui précèdent tous ses articles de la France Libre, cette revue qu'il portait avec d'autres à Londres. Des textes extrêmement forts, et c'est vrai qu'en relisant *Premier Combat* de Jean MOULIN, je retrouvais beaucoup des convictions et des intonations de Pierre MENDES-FRANCE et de Raymond ARON. Peut-être que l'on pourrait associer un troisième homme : Jean-Louis CREMIEUX-BRILHAC dont on peut lire le journal de résistance dans *L'Étrange victoire*, publié récemment. Je suis désolé, c'est vrai que c'est une histoire d'hommes et j'ai bien conscience qu'il faut aussi enquêter sur les femmes qui ont permis aussi à ce que ces hommes puissent s'engager autour de Jean MOULIN. On sait qu'il y avait un certain nombre de femmes qui l'ont aidé à préparer ses couvertures, comme des galeries de peintures par exemple. J'ai bien conscience des limites de cet exposé, néanmoins je pense que l'on peut peut-être aussi considérer l'homme non pas dans son genre, mais comme un représentant de l'universelle humanité.

Quand on travaille sur Jean MOULIN, il y a des échos qui viennent, et notamment lorsqu'on lit Jean MOULIN. On repense à d'autres Résistants et Résistantes au nazisme. Exposer l'engagement civique de Jean MOULIN et montrer qu'il est clair que ce mouvement démocratique de la République, ne va pas de soi car on se heurte à un problème quasi insurmontable avec Jean MOULIN. Comment rendre accessible l'histoire d'un héros figé dans sa légende ? Une légende si considérable et tout à fait légitime qui a été notamment sculptée par l'immense discours d'André MALRAUX, le 19 décembre 1964. Je pense qu'il a marqué un moment de la mémoire et je ne suis pas du tout de ceux qui attaquent le devoir de mémoire, je pense que le devoir de mémoire a fait beaucoup pour diriger les historiens vers des sujets d'histoire. Je vous renverrais à un livre qui vient de paraître, qui a un certain succès et je m'en réjouis, d'un survivant d'Auschwitz, qui est président de l'Union des déportés d'Auschwitz, personnage extraordinaire parce qu'il a voué la fin de sa vie à la formation des enseignants, à accompagner des élèves au camp d'Auschwitz, à travailler aussi sur le lien franco-allemand, c'est un grand ami des ambassadeurs d'Allemagne en France, il a été honoré du Mérite Allemand : c'est Raphaël EZRAÏL, son livre s'appelle *L'Espérance d'un baiser* chez Robert LAFONT. C'est un livre extrêmement profond qui montre comment font ces porteurs de mémoire qui ont agi pour que l'histoire continue. Comment donc peut-on rendre accessible un exemple si puissant ? Au fond, comment se retrouver en Jean MOULIN ? J'ai choisi de ce point de vue-là de revenir à Jean MOULIN avant Jean MOULIN, c'est-à-dire s'éloigner du moment de la Résistance et surtout du moment de l'arrestation avec ce côté paroxysmique qui nous saisit. Lire et écouter le récit de l'arrestation et de la disparition de Jean MOULIN, c'est une expérience extrêmement forte. Peut-être faut-il essayer de nous éloigner un instant de ce moment paroxysmique pour ensuite y revenir.

Jean MOULIN avant Jean MOULIN, c'est trois données que je voudrais un peu développer. Au fond Jean MOULIN, c'est d'abord une enfance républicaine, un héritage dreyfusard mais dont il a une nette conscience, c'est-à-dire que c'est finalement du passé qui est présent. Vous pouvez avoir une enfance, vous pouvez avoir des héritages intellectuels mais si vous n'en n'avez pas vraiment conscience ou si vous ne les faites pas vivre au présent, ils n'existent pas vraiment. Ce qui m'intéresse le plus, c'est le fait d'avoir conscience de ce passé plutôt que le passé lui-même. Je peux l'établir parce qu'il y a un livre, c'est un journal qui a une forme à la fois aussi un peu de fiction, avec une incertitude autour de ce livre de Daniel CORDIER, *Alias Caracalla*, qui est un récit du jeune CORDIER rencontrant Jean MOULIN. Néanmoins, CORDIER insiste sur les différences qui le séparent de Jean MOULIN lorsqu'il le rencontre pour la première fois, à Lyon. Il le voit à deux reprises, d'abord lors d'une réunion ensuite lors d'un dîner au restaurant Le Garet, près de l'opéra. Et là effectivement, Jean MOULIN d'abord l'interroge sur qui il est. CORDIER, qui est très jeune, est touché par cet homme qui a l'âge de son père et qui s'intéresse à lui. MOULIN a une démarche de pédagogue, incontestablement. CORDIER explique qu'il vient d'une famille très conservatrice, très anti-dreyfusarde, très maurassienne. A ce moment, Jean MOULIN lui dit : « *en vous écoutant, je comprends la chance que j'ai eue d'avoir une enfance républicaine.* » Mais c'est quoi une enfance républicaine ? C'est l'éducation rigoureuse et exemplaire de son père, l'exemple civique donné par son père, ses batailles en faveur de la République, contre le césarisme des BONAPARTE et le retour à la monarchie. Je rappelle que le père de Jean MOULIN, c'est Antoine-Emile MOULIN qui est professeur d'histoire-géographie à Béziers et qui est aussi conseiller général de l'Hérault, un militant radical, un dirigeant local. Jean MOULIN insiste sur sa croisade en faveur de DREYFUS. C'est intéressant car il y a une petite imprécision, on ne sait pas si c'est la croisade menée par le père, de la manière dont c'est écrit, on a l'impression que c'est Jean MOULIN lui-même qui mène cette croisade, mais c'est bien le père raconté par Jean MOULIN. Jean MOULIN insiste : « *l'affaire a été l'honneur de sa vie, il a eu le bonheur d'assister au triomphe de la vérité et à la réhabilitation du capitaine DREYFUS. La vérité a toujours le dernier mot* », ajoute-t-il à l'intention de Daniel CORDIER. « *Sans oser le contredire, je pense en moi-même, c'est curieux il n'a pas l'air de savoir que DREYFUS est un traître.* » Daniel CORDIER a, lui, cet héritage d'une famille maurassienne, anti-dreyfusarde à qui on a expliqué que DREYFUS, même réhabilité par la Cour de cassation en 1906, reste un traître. Cet extrait est pour moi extrêmement intéressant, parce que c'est ce qui affleure, peut-être que CORDIER a retravaillé, laisse entendre que c'était ce qui comptait pour Jean MOULIN.

C'est l'occasion de redire combien l'action locale, combien les municipalités peuvent réellement, d'une certaine manière changer le monde.

La deuxième question qui peut aider à expliquer comment se construisent les engagements : comment il se trouve que Jean MOULIN est la personne qu'il faut au moment donné ? pourquoi il assume très vite des combats en tant que préfet combattant, puis en tant que chef de la Résistance ? C'est sa sensibilité d'artiste qui l'explique d'une certaine manière. Je pense que l'un de nos problèmes est d'inscrire de manière excessive la République, les valeurs de la République, uniquement dans la raison, la rationalité politique. Au fond, ce qui permet l'incarnation, ce qui motive les personnes, c'est la sensibilité, et tout l'enjeu est de réunir les dimensions de la sensibilité et les dimensions de la raison, c'est d'une certaine manière ce que BERGSON a fait. On pense que BERGSON est uniquement du côté de l'élan vital, de la sensibilité, mais si on travaille avec, notamment, Frédéric WORMS qui est l'un des grands philosophes spécialistes de BERGSON, on se rend compte que BERGSON a tenté de montrer que cette sensibilité ne se heurtait pas à la raison, au contraire, qu'elle

donnait du sens et de la force à la raison, notamment la raison politique. Il est vrai que Jean MOULIN est un personnage extrêmement intéressant de ce point de vue-là et je vais revenir sur *Alias Caracalla* parce que dans ce fameux dîner, ce que retient aussi Daniel CORDIER, c'est le fait que Jean MOULIN raconte son enfance. Jean MOULIN a interrogé Daniel CORDIER et ensuite Jean MOULIN parle de son enfance. Il dit ceci : « Rex (c'est l'un des noms de code de Jean MOULIN pendant la Résistance) évoque des promenades à bicyclette, le canotage sur les rivières, les baignades au bord de la mer, le chant assourdissant des cigales, les nuits chaudes et parfumées d'un pays ensoleillé au ciel d'azur barrant l'horizon d'une mer scintillante. Il met dans ce récit tant de vivacité juvénile que je suis emporté loin de Lyon, de la hiérarchie de la Résistance, je suis sous le charme. J'ignore quelle France il fait surgir, car il ne cite aucun nom pourtant sa description me rappelle un voyage en compagnie de ma famille au bord de la Méditerranée, il y a une douzaine d'années. » Là, on voit un Jean MOULIN très pédagogue, il fait une évocation qui dit des choses à la personne qui reçoit l'évocation. C'est très profond. Et je tenais à souligner, à la fois cette dimension de pédagogie. Je crois qu'il n'y a pas de grand commandement sans pédagogie, pédagogie à l'égard de tous, des rangs les plus inférieurs aux rangs les plus supérieurs et à la fois cette sensibilité aux paysages, aux lieux, à la chaleur. C'est vrai que l'on a des évocations de CAMUS aussi, mais cette sensibilité vient soutenir la raison, c'est ce qui est intéressant de mon point de vue. Cela me rappelle un passage de Jean-Pierre VERNANT, qui est aussi l'un des grands et premiers Résistants dans la région de Toulouse, compagnon de la Libération, qui fera une carrière de professeur au Collège de France, de spécialiste de la Grèce Ancienne. Il expliquait que s'il a décidé de s'opposer à Vichy très tôt avec son frère, avec son groupe d'amis, c'est parce que Vichy était la négation des promenades avec les amis, des auberges de jeunesse et du plaisir d'être ensemble. C'est quelque chose, je crois, qui dit une sensibilité pour la vie, pour les paysages, pour ce que l'on aime, c'est dérisoire, ce n'est rien mais c'est au fond l'essentiel et je rattacherai cela à toute la dimension artiste de Jean MOULIN. Jean MOULIN est un dessinateur, il se présente comme artiste-peintre lorsqu'il est arrêté par Klaus BARBIE. Au fil de ses postes de sous-préfets, comme à Châteaulin, il se rapproche des peintres de Pont-Aven, il va illustrer un poème de Tristan CORBIERE, *Armor*. Lorsqu'il est dans la clandestinité, il monte une galerie, il achète des œuvres du peintre SOUTINE. Il ne le fait pas uniquement pour la couverture, il le fait parce qu'il aime l'art. Moi, je pense que c'est important et que cette dimension artistique est essentielle, il faut absolument la protéger parce que c'est elle qui évite que la raison ne devienne oppressive, ne devienne le lieu de l'arbitraire, car il y a aussi un risque d'arbitraire avec la raison qui n'est pas confrontée à la sensibilité.

La troisième donnée pour expliquer les engagements de Jean MOULIN, c'est sa pratique de la République comme serviteur de l'État. C'est une pratique qui commence de manière un peu classique, pas forcément la plus exceptionnelle ou la plus noble, mais à l'époque il n'y avait pas encore le système des concours, il y avait un concours pour le Conseil d'État mais sinon, les carrières se faisaient par des recommandations. Il entre auprès du sous-préfet de l'Hérault en 1917 comme attaché au cabinet grâce aux relations de son père. On peut aussi dire que son père était très impliqué dans la politique, il ne s'est pas tellement occupé de son enfant, Jean MOULIN a surtout été élevé par sa mère, Elizabeth PEGUE, et au fond, une recommandation, c'est une forme de réparation, je n'y vois pas là quelque chose de scandaleux. Je voudrais aussi dire que je suis gêné de la suspicion permanente que l'on adresse aux hommes politiques. Effectivement, il y a des hommes politiques qui parfois confondent les intérêts publics et privés, mais il y a beaucoup d'hommes politiques, notamment localement, qui s'impliquent pour l'intérêt général et il faut leur rendre hommage. Je crois que cette suspicion permanente contre les hommes politiques, contre les élus, pose un vrai problème et que ceux qui mènent ces suspicions ne se rendent pas compte qu'ils affaiblissent considérablement la démocratie. Après la première Guerre mondiale, il est démobilisé, il retrouve ses fonctions, il passe sa licence de droit puis après il devient le jeune sous-préfet à Albertville en 1925, il est aussi le plus jeune préfet en 1937, préfet de l'Aveyron. Cette notation de plus jeune préfet en 1937, cela m'a évoqué le plus jeune député de France, Pierre MENDES-FRANCE, député de l'Eure en 1932. C'est intéressant le fait que l'on donne aux jeunes des responsabilités fortes. En janvier 1939, il est préfet d'Eure-et-Loir et très vite il souhaite combattre. Dans *Premier Combat*, il y a toutes ces démarches pour avoir un poste de combattant dans l'armée de l'air, parce qu'il est passé du génie à l'armée de l'air comme Pierre MENDES-FRANCE qui fait la même démarche, c'est impressionnant. Pierre MENDES-FRANCE comme député va être combattant. Vichy va monter contre Pierre MENDES-FRANCE un procès en désertion, et le gouvernement oblige Jean MOULIN à rester à son poste de préfet. Là, c'est extrêmement saisissant, parce que Jean MOULIN transforme son poste de préfet en poste de commandement militaire. Il agit d'un commandement extrêmement efficace et le bilan est très intéressant puisqu'il fait face à ce que les Allemands voulaient obtenir de lui, c'est-à-dire la dénonciation de supposés crimes de contingents d'Afrique du Nord, il refuse et pour montrer sa détermination, tente de se suicider. C'est un acte, je crois aussi, de choix et donc de liberté pour préserver sa dignité et celle des contingents français.

Ce qui est intéressant, c'est que ces trois données, la donnée de la conscience, d'une enfance républicaine et dreyfusarde, la donnée de cette sensibilité, notamment artiste, cette donnée de l'expérience concrète du service de l'État en République, lui donne la capacité d'être au combat. Avant même la déclaration de guerre, il est prêt. Il est prêt, et cela c'est un peu l'alignement des planètes, celui qui permet à Jean MOULIN comme à d'autres d'être prêts même avant la Guerre. C'est ce qui explique aussi les entrées précoces dans la Résistance. C'est très important de voir comment tout se prépare avant, il faut regarder ce qu'il se passe avant et notre collègue Philippe NORD a écrit un livre qui vient d'être traduit en français sur *Défendre la République*, comment est-ce qu'en 1940 on a aussi défendu la République ? On pense qu'en 1940, c'est la débâcle uniquement, mais non, c'est aussi la préparation de Londres, de la France Libre qui se met en jeu ainsi que, bien sûr, la Résistance.

**Cette sensibilité de
Jean Moulin ne
se heurtait pas à la
raison, au contraire,
elle donnait du sens
et de la force à la
raison, notamment
la raison politique.**

Chez Jean MOULIN, il y a une grammaire de l'engagement qui permet de comprendre comment ses engagements se réalisent, donc il faut regarder très en amont pour comprendre cette netteté des choix. Elle est frappante pour Jean MOULIN comme pour beaucoup d'autres. J'ai parlé de Jean-Pierre VERNANT, Germaine TILLION, tout le réseau du musée de l'Homme, premier réseau de Résistance en France dès l'été 1940, ces hommes et ces femmes sont là, sont prêts, ont compris l'enjeu du combat. J'achève en vous disant que cet héritage que nous lègue Jean MOULIN est l'héritage de Jean MOULIN, c'est-à-dire que Jean MOULIN avait cet héritage républicain, dreyfusard. Au fond, qu'a-t-il fait ? Je crois que tout au long de sa courte vie, il n'a pas cessé de reconquérir l'héritage qu'il avait reçu, cet héritage intellectuel, politique de sa famille. Je renverrai à une phrase extrêmement forte de Raymond ARON du 17 juin 1939, une conférence devant la Société française de philosophie, de la Revue de métaphysique et de morale, qui a la même conscience qu'il faut se préparer à la guerre, car la guerre sera inévitable et que la guerre sera totale, dit : *« Il importe que nous donnions à tous ceux qui nous entendent la conviction suivante : les Français sont des héritiers, mais pour sauver un héritage, il faut être capable de le reconquérir à nouveau. »* Chez Jean MOULIN, c'est très frappant, parce que c'est un homme de la troisième République, d'une certaine manière, donc c'est quelqu'un qui pourrait être très éloigné, très archaïque dans notre imaginaire, et pourtant Jean MOULIN apparaît comme quelqu'un de très moderne. S'il est moderne, c'est parce qu'il a su reconquérir ces valeurs anciennes. Je veux vraiment souligner cela. Il a cette expérience individuelle de la politique, il a une conscience sociale qui lui donne ce socle d'humanité qui fait qu'il peut dire le 11 juin 1939 aux habitants d'Eure-et-Loir *« j'ai confiance, nous vaincrons »*. Et parce que Jean MOULIN se projette bien au-delà, il sait que les valeurs qu'il a mises en œuvre sont plus puissantes que celles du nazisme qui sont les valeurs de négation de l'humanité, de la vie.

Je terminerai en soulignant la triple victoire de Jean MOULIN, d'abord de sa résistance, résistance personnelle, il n'a pas parlé et Klaus BARBIE a reconnu cela. Il n'a pas parlé sous la torture. Une résistance française, il a sauvé l'honneur, il a incontestablement sauvé l'honneur et c'est pour cela que la France est capable aussi d'honorer certains héros au moment où la France de Vichy représentait l'effondrement de la République. C'est aussi une victoire politique, à travers le modèle qu'il nous livre du courage démocratique. Au fond, ce qui est important, c'est de souligner que ce courage démocratique, on peut l'aborder comme je l'ai fait, on peut aussi le comprendre par le retour sur sa jeunesse comme je me suis employé à le faire et comment est-ce qu'il va reconquérir les moments de bonheur de sa jeunesse. Et puis, on peut le retrouver aussi par les lieux, on peut se remettre dans les pas de Jean MOULIN physiquement. C'est vrai que c'est une grande émotion que de marcher dans les rues de Caluire, de voir et de ressentir dans un paysage ordinaire d'aujourd'hui ceux qui ont été les derniers que Jean MOULIN a vu dans ses dernières heures de liberté, ou lorsque l'on est dans la salle d'attente du docteur DUGOUJON où on voit une chaise avec un nom, donc une absence. On peut penser à travers l'absence, c'est fondamental. Les artistes, notamment face aux génocides, nous apprennent comment l'absence peut nous faire prendre conscience des immenses catastrophes. L'absence peut être rappelée par une trace, une musique. Vous avez des civilisations qui ont été détruites par les génocides : Yiddishland en Pologne, c'est vertigineux, ce n'est pas uniquement un peuple qui a été détruit, mais c'est aussi des églises, c'est aussi toutes les traces d'une vie antérieure, d'une civilisation. La civilisation arménienne, c'est la même chose. Et pour les Tutsis au Rwanda, finalement là, il y a eu l'intervention militaire de Paul KAGAME du FPR qui a stoppé le génocide Hutu Power. L'important, lorsque l'on se met dans les pas de Jean MOULIN et on revient sur le thème des Entretiens, sur la liberté c'est arriver à comprendre comment des choix se sont forgés, et c'est cela effectivement la liberté, c'est bien sûr de la proclamer, mais de la vivre intensément jusqu'à la mort. Il faut faire entendre la musique, les traces des pays libres ou le souvenir des pays libres, le faire entendre et finalement le fait de l'entendre, de l'éprouver, c'est aussi d'être à Caluire avec vous, mais aussi dans ces lieux qui ont été les derniers lieux de Jean MOULIN. On est touché par ces lieux. Et donc ces lieux vous amènent à revenir vers l'histoire de Jean MOULIN comme je me suis efforcé de le faire ce matin.



Sebastien Castellion, **la liberté contre la violence**

Christian BUIRON, auteur

Je vais de vous faire découvrir Sébastien Castellion et partager mon admiration pour ce grand penseur du XVI^e siècle trop méconnu, Sébastien Castellion (1515-1563) est oublié, méconnu, sauf de quelques intellectuels et de quelques érudits qui se sont intéressés à son œuvre et à sa pensée. Et pourtant, c'est une des plus belles figures du XVI^e siècle. Je vais essayer de vous faire découvrir Sébastien Castellion et partager mon admiration pour ce grand penseur du XVI^e siècle. .

C'est un homme aux multiples facettes :

- Humaniste (lettré, érudit), traducteur, poète, écrivain, pédagogue,
- C'est aussi le défenseur de la tolérance, le penseur de la liberté de conscience, le partisan de la séparation de l'Église et du magistrat.

Sébastien Castellion s'inscrit dans l'histoire de la pensée comme un véritable éclairer. À sa suite, plusieurs auteurs poursuivirent le combat pour la tolérance et la liberté, et bien que le connaissant, ne le citèrent qu'accidentellement. C'est un modèle d'exigence morale, un "penseur des Temps modernes", dont la pensée trop novatrice au XVI^e siècle ne fut comprise que quelques siècles plus tard. Sa vie, son œuvre, ses combats constituent un exemple : **il est possible de penser et vouloir la liberté dans une période marquée par la violence et le dogme absolu.** Pour cela, nous allons explorer plusieurs périodes de sa vie. Tout d'abord, on peut estimer qu'il avait une prédisposition naturelle à vouloir la liberté, puis sa pensée se construit dans la confrontation avec les événements qu'il va vivre entre 1553 et 1563.

Nous le découvrirons en quatre temps :

- **Le pédagogue**
- **Le traducteur**
- **Le penseur, le résistant, le combattant**
- **L'humaniste, le lettré**

Sébastien Castellion est né en 1515 à Saint-Martin-du-Fresne dans l'Ain.

Au regard de son œuvre, on peut imaginer que c'était un jeune homme doté d'une intelligence exceptionnelle, d'une mémoire prodigieuse et d'une capacité de travail hors du commun. On ne sait pas grand-chose sur son enfance, ni sur ses premières années d'études. On le retrouve à Lyon, étudiant au collège de la Trinité, il a alors vingt ans.

Lyon était déjà une ville phare en Europe. La vie intellectuelle et culturelle était intense et dès le XV^e siècle, l'imprimerie lyonnaise jouissait en France et au-delà d'une grande renommée. Castellion s'est intéressé de près à l'imprimerie, qui donnait un accès aisé aux livres et aux textes. Le collège de la Trinité était un établissement renommé, où on y enseignait simultanément le français et le latin. Castellion entreprend de solides études humanistes : latin et grec, peut-être aussi l'hébreu.



Il fait partie de groupes composés d'intellectuels, de lettrés, de savants et de poètes ; il a un goût marqué pour la poésie latine et grecque. Le lyonnais Gilbert Ducher, publia ses poèmes en grec et latin. Il le décrit à vingt-trois ans comme un jeune homme aux mœurs pures, à la vie austère, voué aux lettres, « *préférant, contrairement à la plupart de ses brillants camarades de Lyon, le fond à la forme et l'idée au mot, aussi soucieux de bien penser qu'ils le sont de bien dire.* » C'est la première indication importante ! Il préfère le fond à la forme, l'idée au mot, soucieux de bien penser.

Le premier évènement marquant dans sa vie :

Ce début du XVI^e siècle est terrible; les supplices infligés aux partisans de la Réforme, les récits des persécutions de l'Inquisition, les exécutions, et le bûcher de 1540 à Lyon, toute cette violence marque beaucoup le jeune Castellion. C'est à cette époque, entre 1536 et 1539, qu'il lit l'Institution Chrétienne de Jean Calvin. Très intéressé par cette pensée, une vision nouvelle de la religion (catholique), il eut envie de rencontrer son auteur. Il prit conscience de la vanité d'être seulement un lettré, d'être un peu coupé du peuple ignorant ; les préoccupations morales le conduisirent à renoncer au refuge qu'auraient pu constituer l'enseignement et l'écriture: il se tourna vers la religion, qui au XVI^e siècle occupait une grande place dans la vie, on pensait à l'époque que la religion c'était, on pourrait dire, le but de la vie. En devenant réformé (protestant), il envisagea de devenir pasteur et de prêcher.

En 1540, Castellion quitte Lyon pour Strasbourg et y retrouve Calvin, le réformateur, qui avait tenté à partir de 1536 d'imposer à Genève un régime religieux très sévère. Il n'avait pas réussi et avait dû partir à Strasbourg. Castellion aurait dû se montrer plus vigilant. Castellion témoigne un intérêt respectueux pour celui qui avait déjà une solide renommée. Et Calvin, qui a perçu les qualités intellectuelles de Sébastien, a dû penser que c'était sans doute une bonne recrue. Leurs vies vont s'imbriquer à partir de ce moment. Leurs trajectoires vont se croiser, puis évoluer en parallèle avant de s'éloigner l'une de l'autre, inexorablement. (L'un est un constructeur d'Église, avec tout le dogme qui va avec, et l'autre un penseur, beaucoup plus libre). Après quelques mois passés à Strasbourg, à fréquenter la maison de Calvin, à partager des moments avec lui et d'autres pensionnaires, Castellion part à Genève en 1541, et accepte de prendre la direction du collège sur la proposition du Conseil de Genève et des instances de Calvin et de Farel.

a) Le pédagogue

Castellion est régent du collège de Genève et aussi prédicateur (laïque) à Vandœuvres, près de Genève.

Il manifeste le souci de produire des textes pour la jeunesse expurgés de faits de violence ou contraires aux bonnes mœurs et publie sa première œuvre, les *Dialogues sacrés*, qui a un contenu moral irréprochable. Il écrit : « *On a coutume de faire lire aux enfants pour commencer l'étude du grec, Lucien, et celle du latin, Térence : deux auteurs dont l'un n'enseigne que les adultères de Jupiter, les larcins de Mercure et autres traits semblables, l'autre les amours malhonnêtes des jeunes gens, la perversité des courtisanes, l'infamie des entremetteurs. Que ferait-on d'autre, je le demande, si l'on voulait former les enfants à l'immoralité, que de laisser ainsi leurs âmes recueillir d'abord les vices et devenir ensuite incapable de toute vertu ?* », « *On approche jamais trop tard du mal, et jamais assez tôt du bien.* »

Il se révèle un fin latiniste, un pédagogue audacieux et soucieux de la formation morale des écoliers ; il innove, il bâtit des dialogues à partir des textes bibliques qui permettent outre l'apprentissage d'un latin classique, de former les esprits comme le concevaient les Réformateurs. Castellion souhaite permettre à tous l'accès à la Bible, aux Écritures : les Dialogues pour les enfants, et plus tard la Bible en latin et en français pour les adultes. Il écrit avec un latin d'humaniste pour les lettrés et dans un langage compréhensible par le peuple. Castellion nous dit que le but de l'enseignement est de faire des êtres vertueux, et que l'ordre des études a son importance, « *car vouloir apprendre à l'élève à parler élégamment avant de lui apprendre à parler, c'est vouloir que l'enfant sache danser avant de savoir marcher.* » Sa pensée s'affranchit déjà des pesanteurs du XVI^e siècle quand il écrit : « *La plupart des hommes pensent qu'il faut suivre la multitude ; les amis de la vérité obéissent à la vérité et non à la multitude.* »

C'est la seconde indication importante ! **On dirait aujourd'hui qu'il s'oppose à une forme de pensée unique. Il veut rendre les textes accessibles au plus grand nombre, au peuple, aux idiots et aux lettrés. Un accès direct, sans intermédiaires aux textes, et par extension au savoir. C'est une posture intellectuelle empreinte de liberté, très novatrice au 16^e siècle.**

b) Le traducteur

Sébastien Castellion entreprend la traduction en français du Nouveau testament ; il soumet les premières épreuves à Calvin qui est le premier responsable de la Réforme à Genève. Celui-ci ne manifeste pas un enthousiasme débordant devant ce projet. Il veut corriger le manuscrit. Castellion refuse et n'a pas l'autorisation de publier. Calvin a peut-être considéré que cette traduction pourrait faire de l'ombre à la Bible de Genève, celle d'Olivétan. Il faut préciser qu'Olivétan est son cousin ! Les deux hommes vont, à partir de cet incident, s'éloigner l'un de l'autre.

Un second évènement marquant dans sa vie :

Castellion n'est pas un disciple de Calvin ; il est trop indépendant et fort de sa grande culture humaniste, il ne se prive pas de discuter les positions de Calvin, qui est contrarié au plus haut point. Début octobre 1543, Castellion manifeste sa volonté de quitter son poste de régent du collège, pensant accéder à un poste de pasteur. Le Conseil de Genève, qui appréciait le travail de Castellion, songe à l'unanimité à le nommer pasteur. Lorsqu'il se présente devant le Conseil en janvier 1544 pour accéder au ministère, Calvin écrit : « [Castellion] répondit qu'il ne voulait pas promettre ce qu'il ne pourrait tenir que contre sa conscience ». Il écarte sa candidature en raison de divergences doctrinales.

Pour Castellion, la conscience est inviolable et il ne saurait être question de ne pas respecter sa propre conscience. La désillusion de Castellion est totale, être pasteur était probablement, à cette époque de sa vie, son dessein le plus cher, mais pas au prix d'un renoncement car il ne transige pas avec sa conscience en matière de vérité. Il ose émettre un doute sur deux points particuliers. Castellion demanda alors une attestation pour aller à la recherche d'un emploi scolaire. On a dit que « *Calvin craignait que Castellion ne lui fasse de l'ombre ; il connaît sa puissance intellectuelle et ses qualités : c'est un fin lettré, un linguiste talentueux, un esprit vif, une plume lumineuse, trop adepte du libre-examen, trop novateur, trop rationaliste dans sa foi. De plus Castellion ne cède pas à Calvin, ne rejoint pas le rang des flatteurs, ne renonce pas à ses projets.* »

Au printemps 1544, Calvin ne dispose pas du pouvoir civil, mais son ascendant est tel qu'il domine ses adversaires sans opposition. Ferdinand Buisson écrira que Calvin est « *le premier conseiller du gouvernement dans toutes les affaires publiques, temporelles et spirituelles, politiques, militaires diplomatiques [...] L'autorité dont il jouit, à vrai dire, est sans partage comme sans limite : c'est lui qui est l'âme de l'Église et l'âme des institutions nouvelles qui grandissent à l'ombre de l'Église [...] Le moment n'est pas loin où résister à Calvin sera pour Calvin résister au Saint-Esprit.* » Leurs routes s'éloignent l'une de l'autre: Castellion accorde le « *primat de la conscience et de l'esprit sur l'institution et la lettre* », alors que Calvin fera triompher la voie de l'autorité, du dogme qui ne laisse plus de place au doute. Castellion prône une certaine liberté dans la manière d'exercer sa croyance. Ce sont les premières prémices des idées de tolérance, de liberté, et de liberté de conscience. Castellion affiche des idées novatrices et apparaît comme trop indépendant, c'est un peu un libre croyant, et c'est une posture incomprise à l'époque.

C'est la troisième indication importante ! **Respecter sa propre conscience, c'est vouloir être libre.**

Revendiquer sa propre liberté, c'est accepter d'en payer le prix. Pauvre, sans emploi ni revenus, avec sa femme et leur jeune fille, Sébastien Castellion se retrouve sur la route de l'exil. Il arrive en 1545 à Bâle, la cité des humanistes, une ville plus apaisée que Genève (c'est relatif). Là commence une période très difficile, où pour vivre et faire vivre sa famille, Castellion doit faire de multiples petits travaux.

La quatrième indication qui montre la consolidation de sa pensée : c'est être capable d'accorder ses actes à sa pensée, d'assumer ses choix. Il va travailler comme prote d'imprimerie chez Oporin, un emploi de lecteur correcteur d'épreuves. C'est un travail important, qui nécessite une excellente connaissance des langues anciennes ; c'est là qu'il a dû perfectionner son hébreu.

Dans les années 1545-1547, Castellion livre plusieurs œuvres en latin et en grec, destinées à la jeunesse. Castellion entreprend la traduction de la Bible en latin, une œuvre considérable qui sera publiée en 1551. Il va véritablement innover. Il part des textes sources en hébreu et en grec. Il ne fait pas une traduction littérale des mots et phrases. Il constate qu'il y a des problèmes : il manque des morceaux de l'histoire biblique, il y a des passages qu'il juge incompréhensibles, il y a aussi des récits qui se contredisent.

Qu'à cela ne tienne, il va remédier à tout ça, et faire ce qui nous semble évident aujourd'hui : faire appel à son intelligence, à sa raison, à sa conscience pour mener à bien son œuvre. Et ça c'est très nouveau, car la Bible au XVI^e siècle ça ne se discute pas. C'est là que Castellion montre ses talents d'écrivain. Il ne fait pas que traduire. Il s'adapte au style : il y a des poèmes, des textes historiques. Il transpose le texte source en latin classique au détriment du latin ecclésiastique : c'est une désacralisation pour certains ! Ce sont les influences de l'humanisme et de la Réforme qui se font sentir. Castellion s'autorise la plus grande liberté dans l'interprétation et la traduction du texte et il complète l'histoire de la Bible. Castellion en profite dans la préface de l'édition latine de la Bible dédiée à Édouard VI, roi d'Angleterre, pour exposer sa pensée sur la liberté et la tolérance ; il exhorte le Magistrat à « *suivre la voie de douceur, de patience et de bénignité* », et « *à différer parfois l'exécution des sentences sévères, plutôt qu'à la hâter.* » Il se réfère aux hommes qui sont inculpés à cause de leurs opinions religieuses sans pour autant être coupables de délits de droit commun. « *En une cause criminelle, principalement en la Religion... attendons la sentence du juste juge* », car « *Les ennemis des chrétiens sont les vices, contre lesquels il faut combattre par vertus.* » Dans les traductions et leurs notes, Castellion livre ses idéaux en matière de justice et de droit, en prenant toujours des exemples clairs : « *Le voleur vous a lésé dans vos biens, non dans votre vie, frappez-le dans ses biens, non dans sa vie...* » Castellion raisonne en lettré, pas en théologien ; il évoque plus la morale et le droit que la théologie. En 1555, il va publier une Bible française, dans laquelle il invente des mots pour que tout le monde comprenne, pour rendre ce texte plus accessible. Critiquée de toutes parts, elle est reconnue aujourd'hui comme une des plus belles traductions françaises. (Ré éditée en 2005). Les Bibles de Castellion sont l'objet de vives controverses entre Castellion et Calvin qui ont une approche très différente : pour Calvin, la Bible est un livre divin, clair, non interprétable et en quelque sorte réservé aux élites ; « *Castellion traite la Bible non comme un livre humain, mais comme un livre dont la lettre est humaine et la pensée divine.* » Il exprime tout simplement ses doutes sur le texte, et développe une réflexion critique. **Il revendique le droit d'interpréter avec sa raison, et reconnaît le même droit à l'autre : c'est l'affirmation que chacun est libre de lire et libre d'interpréter comme bon lui semble.** C'est la cinquième indication : la liberté et la tolérance.

En 1553, fort d'une solide réputation de savant et d'érudit, il est nommé professeur de grec à l'université de Bâle. Il vit dans un confort relatif et travaille de plus en plus. Un événement va changer la vie et le destin de Castellion : c'est l'affaire Michel Servet, théologien et médecin espagnol, combattu autant par les réformateurs que par les catholiques, avait adressé à Calvin son livre *Christianismi restitutio*. Mal lui en prit : le livre avec ses lettres à Calvin furent envoyés à Lyon où l'Inquisition en prit connaissance. On a dit que « *La collusion entre l'Inquisition catholique et les autorités genevoises ne fait aucun doute. Il s'agit là d'une page noire dans l'histoire de la Réforme que le monument expiatoire édifié à Champel n'effacera jamais.* »

Emprisonné par l'Inquisition à Vienne en Dauphiné, il s'en échappa, (brûlé en effigie) et eut la très mauvaise idée de passer à Genève que Calvin avait plongé dans de profondes ténèbres ; tous ceux qui ne se pliaient pas à la discipline calviniste étaient pourchassés et souvent perdaient la vie. Servet tomba dans les griffes de Calvin qui le fait arrêter. Personne ne pouvait s'opposer à la terrible résolution de Calvin de supprimer Servet ; il l'avait d'ailleurs prévu sept ans auparavant dans une lettre à Farel : « *Si Servet vient à Genève, pour peu que j'y aie d'influence, jamais je ne souffrirai qu'il en sorte vivant.* » À l'issue de ce qu'on peut qualifier de simulacre de procès, Servet est brûlé vif à Champel aux portes de Genève en octobre 1553. Castellion est révolté par cette exécution, et il n'est pas le seul parmi les réformés. Castellion, l'érudit, le lettré, le pédagogue, le traducteur, l'écrivain, devient le résistant, le combattant pour la liberté, pour la tolérance et la liberté de conscience.

c) Le penseur, le résistant, le combattant

Son arme : la plume.

Le combat dans lequel il s'engage est inégal : ses adversaires sont infiniment plus puissants que lui, ils ont le pouvoir, ils publient tout ce qu'ils veulent ; Castellion lui est seul et ses écrits sont condamnés et censurés.

Castellion a construit une pensée de tolérance depuis quelques années, et après l'exécution de Michel Servet, il publie le *Traité des hérétiques*, véritable manifeste pour la tolérance et la liberté. Il conteste le traitement qui est réservé aux hérétiques à Genève.

Il faut tolérer l'autre opinion, respecter la conscience de chacun et ne pas contraindre en matière de foi. Castellion soutient que l'intolérance ne conduit nulle part, que la conscience personnelle doit être le guide. Il indique qu'« *il vaudrait mieux laisser vivre cent, voire mille hérétiques, que de faire mourir un homme de bien, sous ombre d'hérésie.* » **Et le magistrat ne peut punir au motif de religion. Déjà, on mesure à quel point cette distinction entre les rôles du spirituel et du temporel, constitue une pensée absolument avant-gardiste.**

Calvin et Théodore de Bèze vont écrire plusieurs textes, soit pour se justifier, soit pour accuser Castellion d'écrire ce qu'ils considèrent comme non conforme à leur doctrine.

La sixième indication : il commence à développer sa vision de la liberté et de la tolérance, et esquisse une distinction des rôles du pouvoir politique et du pouvoir religieux. De là suivra une polémique qui donnera plusieurs ouvrages de Calvin et Théodore de Bèze d'un côté, et de Castellion de l'autre.

Parmi les œuvres de Castellion on peut en évoquer trois.

Contra libellum Calvini

Dans le *Contra libellum Calvini*, Castellion développe sa conception de la répartition des rôles entre « *le Pasteur [qui] s'occupe des âmes, et le magistrat des corps* » ; les affaires civiles relèvent du magistrat alors que les affaires de doctrine relèvent des docteurs de la foi.

La tolérance prônée par Castellion prend forme, il est un homme de son siècle, il ne conçoit pas que l'homme puisse ne pas croire, mais il préfère laisser du temps à l'homme pour avancer, plutôt que de le tuer.

Castellion ne reconnaît pas plus à Calvin qu'aux papistes (les catholiques) de persécuter et tuer car « *la religion peut et doit exister sans le glaive.* »

Castellion reste opposé à la privation de la vie et écrit cette partie du texte devenue fort célèbre : « ***Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, C'est tuer un homme. Quand les Genevois ont tué Servet, ils n'ont pas défendu une doctrine, ils ont tué un homme.*** »

Conseil à la France désolée

Écrit en 1562, un an avant sa mort (29 décembre 1563), *Conseil à la France désolée* est un appel à la liberté et à la paix, en pleine guerre de religion ; C'est un texte admirable, d'une grande beauté et en même temps une voie désespérée face à la violence religieuse. Castellion développe la cause principale des guerres de religion : le forçement de conscience, et plaide pour que chacun puisse choisir en toute liberté. Il ne peut comprendre et admettre la violence religieuse qui se développe avec le déclenchement des guerres, qui vont durer de 1562 à 1598. Il s'adresse aux catholiques et aux protestants qui sont en train de s'entretuer.

« *Je trouve que la cause principale et effective de ta maladie, c'est-à-dire de la sédition et guerre qui te tourmente, c'est le forçement des consciences (la contrainte des consciences).* » Il appelle à une coexistence apaisée, imagine un État qui accepterait plusieurs cultes. C'est un texte prémonitoire, c'est l'Édit de Nantes, avec trente-six ans d'avance. Cette thèse de Castellion ne pouvait convenir ni aux catholiques qui ne voulaient pas d'une autre Église, ni aux protestants de Calvin qui n'entendaient pas faire de place à la tolérance et voulaient l'Église réformée en France, seule. Il précise que « *forcer la conscience d'un homme est pire que lui ôter cruellement la vie, puisqu'un homme craignant Dieu aime mieux se laisser ôter cruellement la vie que de laisser forcer sa conscience.* » *Conseil à la France désolée* fut rejeté par les deux belligérants. **Castellion exposa et défendit une idée de tolérance et de liberté, basée sur la conscience et la raison, qu'aucune des parties n'était prête à entendre, dans une situation politique et religieuse d'une grande complexité.** Il n'empêche que cet appel à la paix, d'une grande beauté et d'une grande sagesse, reste un des plus beaux écrits sur la tolérance et la liberté ; un texte réaliste et prémonitoire.

Dans sa conclusion, Castellion renouvelle son conseil à la France : «[...] *c'est que tu cesses de forcer les consciences et de persécuter [...]*.» On sent bien que Castellion abhorre la violence, et qu'aux confins de sa pensée sur la tolérance, sur la liberté et la liberté de conscience, la sanctuarisation de la paix ne peut s'envisager raisonnablement que par le droit, et non par la force. De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir. Castellion a écrit aussi un manifeste dont le titre est à lui seul un chef d'œuvre, *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir* ; il montre comment un chrétien humaniste peut aborder la Bible tout en combinant foi et raison. C'est considérable, révolutionnaire à l'époque. « *Tout d'abord, il convient de savoir qu'il y a des choses dont il faut douter, d'autres qui sont au-dessus de tous les doutes et qu'il faut croire. De même il en est, je ne dis pas qu'il faut ignorer, mais qu'il est permis, et qu'il est parfois inévitable d'ignorer, il en est d'autres qui peuvent et doivent être sues.* » Si Castellion ne doute pas de tout, en chrétien lettré, il privilégie le doute à défaut de pouvoir affirmer. Jeune étudiant à Lyon, Castellion déjà préfère « l'idée au mot » et connaît les pièges de la polysémie. « *Et d'une manière générale, nous devons garder cette règle : si quelque passage des auteurs, tant profanes que sacrés, se présente de telle sorte que, si on ne le prend pas au figuré, il serait en contradiction manifeste avec la raison ou les sens, alors il faut le prendre au figuré ; et alors il faut l'interpréter de manière à le concilier avec la raison ou les sens. Cette règle sera d'une utilité incroyable pour dénouer bien des difficultés.* »

La septième indication : Castellion revendique une liberté basée sur la raison. Il s'affirme comme le défenseur de la tolérance, le penseur de la liberté, de la liberté de conscience, et aussi de la séparation des pouvoirs politique et religieux. Castellion a été victime de multiples persécutions de la part de Calvin et De Bèze ; le 29 décembre 1563, il meurt à 48 ans, épuisé par tous ces combats, usé par un travail acharné.

La pensée de Castellion, est indépendante et originale, c'est la liberté contre l'autorité, l'esprit contre la lettre, la douceur contre la violence. Il accorde la première place à la conscience individuelle, autorise ainsi la liberté de lecture et d'interprétation par un homme vraiment libre, et s'oppose ainsi à toute vision dogmatique. Sa pensée s'appuie sur deux piliers : la conscience et la raison. La conscience personnelle est libre et inviolable. Notre humaniste s'est efforcé de penser par lui-même, c'est un libre croyant, une posture inconnue au XVI^e siècle. Il demande le droit de penser par lui-même jusqu'à oser être seul de son avis.

Pour Castellion, la raison et le doute permettent d'avancer dans la recherche de la vérité. C'est le premier des rationalistes religieux qui dit que les textes s'interprètent avec la raison ; il faut admettre que tout n'est pas clair et qu'il est raisonnable de ne pas s'entretuer si il y a des interprétations différentes.

Castellion eut une vie courte et parfois misérable, il est resté dans l'obscurité, censuré, peu publié. Son audience est restée confidentielle de son vivant, mais l'influence de sa pensée est beaucoup plus importante qu'on le soupçonne. Bien sûr, Castellion est un homme de son siècle, ce siècle où il n'était pas envisageable de ne pas croire. Mais si nous nous concentrons sur ses œuvres, nous mesurons toute la pertinence d'une pensée sur la liberté et la tolérance exprimée il y a 450 ans : ne pas forcer les consciences, affirmer les droits de la raison, reconnaître les bienfaits du doute, recommander le pacifisme, désigner les puissants, docteurs de la foi ou hommes de pouvoir, comme les principaux responsables des guerres meurtrières, sans oublier la responsabilité individuelle de chacun, et aussi recourir au droit protecteur pour ne pas mélanger la sphère religieuse et le pouvoir civil. Au XVI^e siècle, selon le lieu où l'on se trouve, il n'y a qu'une religion, qui est obligatoire. Le choix n'est pas permis : on doit croire, croire au vrai Dieu (celui des Papistes ou celui des Réformés) sous peine d'être torturé, découpé, brûlé. Castellion, pour Ferdinand Buisson, est par l'âme du XVI^e siècle et par l'esprit du XIX^e. Sa pensée sur la liberté et la tolérance, ses conceptions annonçant la liberté de conscience, sa vision des rapports entre le magistrat et le pasteur, préfigurant la séparation des Églises et de l'État, font que la pensée de cet homme est d'une importance capitale. Il n'est pas abusif de dire que sa pensée a trouvé un prolongement avec la Révolution française et la République laïque.





Il est libre max...

Thierry CRETIN, ancien magistrat, ex-directeur des ressources pour les deux Directions Générales Justice et Affaires Intérieures de la Commission européenne

« *Il est libre Max,*

Y'en a même qui disent qu'ils l'ont vu voler ! »

Cette chanson d'Hervé Cristiani de 1981 (reprise par les manifestants lors de la chute du régime de Ceausescu en Roumanie en 1989) fait de l'homme libre un être apte à rejoindre un espace par définition sans obstacles, sans limites, sans frontières, en l'espèce sans gravité. Dans l'inconscient collectif, la liberté est d'une certaine manière associée au dépassement des limites ? Cette vue des choses est assez répandue et historiquement avérée. Dans son roman « *Orbitor* », Mircea Cartarescu écrit « L'espace est le paradis, le temps est l'enfer », suggérant que contrairement au temps, l'espace a cet avantage de ne pas opposer à la liberté les mêmes limites contraignantes. Ne parle-t-on pas dans la vie de tous les jours « d'octroyer ou de s'accorder un espace de liberté » ? La liberté grandirait-elle avec l'espace ? Ou, sous un autre angle, l'espace donnerait-il du champ à la liberté ? Ou bien n'est-ce qu'un romantisme ?

Le rêve une fois dépassé, l'expérience montre que la relation liberté(s) et espaces n'est pas simple car les libertés, devenues des objets de droit, sont juridiquement incorporées au droit positif de tel ou tel pays. La conséquence de ce fait est immédiatement appréhendable : **les libertés suivent la souveraineté qui, elle, s'arrête à la frontière. Vérité en deçà, erreur au-delà.** Le constat n'est pas récent. Le traité des Libertés Publiques du Professeur Jean Roche souligne que la liberté juridique, c'est-à-dire devenue un droit, a une double face, à savoir qu'elle implique tantôt l'abstention de l'autorité publique – c'est la libre détermination de chacun – tantôt son intervention pour garantir l'exercice du droit/liberté – c'est notamment la sécurité assurée par l'autorité publique vue comme une condition de la liberté. Or, l'autorité publique exerce ses prérogatives sur un territoire où elle est souveraine, pas au-delà. Je note que pendant la campagne électorale présidentielle du printemps, un candidat a soutenu que « *La démocratie nationale est au-dessus de tout* » et qu'il fallait y trouver sa liberté. Dans la même veine, on se souviendra des débats qui avaient en leur temps agité la campagne sur le référendum relatif au traité de Maastricht, « *Liberté, je chéris ton non* ». Plus récemment, Monique Canto-Sperber, alors directrice de l'École Normale Supérieure, expliquait que dans de nombreux écrits, Hannah Arendt avait analysé de quelle façon l'appartenance à un État est la condition de la liberté des individus. Elle ajoutait : « *Il est donc absurde de considérer que la justice et les droits sont à situer a priori au niveau international, tandis que les immoralités, les abus et les crimes seraient nationaux.* » Il faut retenir de ces débats que la réponse à la question des libertés confrontées à la dimension territoriale n'est pas simple.

Pour compliquer les choses, il se fait que toutes les libertés ne sont pas identiques. Si certaines relèvent de la stricte sphère individuelle, d'autres s'inscrivent dans un champ moins intime. Prenons l'exemple de la liberté de pensée qui est, par définition, un phénomène non appréhendable aussi longtemps que la dite pensée n'est pas exprimée. Quant à la liberté d'expression, elle a été incorporée au droit positif car, par nature, elle se manifeste et se fait connaître. Observons que bien souvent on confond les deux comme le rappelle José Luis Sampredo qui s'en inquiétait en faisant clairement la distinction : « *On leurre les gens en leur offrant la liberté d'expression tout en les privant de la liberté de pensée.* » C'est une manière implicite de dire qu'on pense parce qu'on est libre de tout dire, le cas échéant des sottises. Puisqu'incorporée au droit positif, la liberté d'expression varie en fonction de l'endroit où elle s'exerce. Dans les états de droit démocratiques, cette liberté d'expression ne connaît pas toujours la même configuration.

Il existe aussi en matière de libertés publiques devenues de nos jours les droits de l'Homme, une distinction entre les droits individuels et les droits sociaux. S'y arrêter un instant peut avoir un intérêt sous l'angle de la dimension spatiale. On pourrait ainsi dire que les droits individuels classiques tendent à l'abstention du pouvoir alors que les droits sociaux postulent le plus souvent son intervention. Mais une fois encore, l'abstention et l'intervention sont liées à un territoire, à l'existence d'un état ou d'autres institutions. Ce disant, j'ouvre la question des interventions européennes. Plus largement, s'en remettre à l'État ou à toute autre autorité n'ouvre-t-il pas le risque de perte de ses propres libertés ?

Voici le décor un peu général que je souhaitais poser d'entrée de jeu avant d'avancer sur quelques terrains où la question du dépassement des frontières et celle de la liberté sont solidement intriquées.

J'en aborderai plusieurs, rapidement certes, mais avec le souci de mettre en évidence que les territoires libres, les nouveaux espaces et les opportunités ne restent pas longtemps des espaces sans règles. Car il y apparaît très vite que la liberté totale n'est pas viable longtemps, en tout cas pas pour tout le monde.

Lorsqu'ils conquièrent le grand Ouest américain, les pionniers s'installent librement, s'organisent librement, délimitent assez librement ce qu'ils considèrent comme leur propriété sur la base de la loi du premier occupant (premier arrivé, premier servi) mais aussitôt assurées leurs installations, ils demandent des lois pour garantir leurs acquis. **Les grands espaces libres se découpent vite en parcelles et on y voit apparaître les clôtures. Les Grandes Plaines, espace de liberté par excellence où des tribus amérindiennes vivaient librement depuis des millénaires, perdirent cette caractéristique.** Le besoin de règle fut imposé, ou à tout au moins demandé instamment, par ceux-là mêmes qui avaient profité de l'espace de liberté ouvert devant leurs chariots.

Passons de la terre à la mer.

a) L'espace maritime et la « haute mer »

La mer, voilà bien un espace de liberté ! « *Homme libre toujours tu chériras la mer !* » nous disait Charles Baudelaire. Spontanément, surgit le personnage d'Hemingway, son bateau, l'île de Cuba et la pêche au gros. Le vieux marin solitaire, l'être libre par excellence.

La mer a historiquement été un espace de liberté laissé aux aventuriers et aux audacieux, jusqu'à ce que certains États « sponsors » se rendent compte du potentiel d'élargissement de leurs prérogatives qu'offrait l'exploration des mers. Tout cela commence vraiment à partir du XVI^e siècle. Quoiqu'il en soit, cet espace libre (environ 71% de la surface du globe) était vu par eux comme un moyen d'accéder à de nouveaux territoires où des richesses les attiraient. La mer en tant que telle n'était pas leur objectif premier. Il a fallu que des sujets aussi sensibles que la maîtrise des océans pour leur sécurité, leurs intérêts économiques (souvenons-nous du rôle clé joué par Colbert pour la création de la Marine Marchande française), pour que la concurrence s'installe et les prétentions sur les espaces maritimes deviennent un impératif.

Ceci dit, il n'y aurait pas d'intérêt ici et maintenant à entrer dans le dédale du droit de la mer et des régimes qui s'appliquent selon les zones définies par le droit international (eaux intérieures, mer territoriale, zone contiguë, zone économique exclusive, plateau continental, haute mer et régime particulier des détroits internationaux et des États archipel), l'idée est plutôt de rappeler qu'aussitôt qu'on est sorti des eaux territoriales et qu'on est en haute mer, la mer et les océans sont ouverts à tous et n'appartiennent à personne. Historiquement, le droit de la mer s'est longtemps limité à ce principe. Cependant, sous la pression des progrès réalisés en matière militaire, à cause de la pêche hauturière toujours plus intense, en raison de l'exploitation minière et pétrolière (dite offshore), enfin des risques écologiques considérables et de la meilleure compréhension de l'influence des océans sur les changements climatiques qui sont apparus ces dernières décennies, il a bien fallu réviser ce principe. La liberté de tous ne peut pas aboutir à la limitation des possibilités des autres, voire à leur imposer un préjudice sans avoir à le réparer. **La haute mer, c'est-à-dire 64% de la surface des océans (64% des 71%), est devenue une zone où la liberté absolue s'est amenuisée** dans le sens qu'il a bien fallu établir et signer des conventions internationales pour clarifier nombre de points. Le droit de la mer est au centre d'enjeux géopolitiques considérables. La Russie a par exemple toujours poursuivi l'objectif d'avoir

un accès facile aux espaces maritimes, ce que sa côte nord longtemps gelée au cours de l'année ne lui permet pas aisément. D'où son intérêt pour les mers du Sud. Le dédale des îles indonésiennes et les points de passage obligés pour la marine marchande en sont un autre exemple. On pourrait aussi rappeler les prétentions affichées de la Chine sur un certain nombre d'îles qu'elle considère comme siennes. Et plus près de l'Europe, le pétrole de la Mer du Nord qui est écossais avant d'être du Royaume Uni.

Au départ largement d'origine coutumière, le droit de la mer s'est donc imposé progressivement. La première règle – notons le paradoxe – a été d'adopter le principe de la liberté des mers, idée posée par Grotius au XVII^e siècle. La conférence de Genève de 1958 met au monde quatre conventions qui sont entrées en vigueur entre 1962 et 1966 qui ont dû être amendées à l'occasion de la convention de Montego Bay en 1982. En effet, entre 1973 et 1982 une conférence sur le droit de la mer est convoquée par l'ONU qui aboutira à la signature de ladite convention en décembre 1982 en Jamaïque. Au terme de nouvelles discussions qui aboutissent à des amendements, elles entrent finalement en vigueur en 1994. Si la France l'a ratifiée, ce n'est pas le cas des États Unis. Cette convention clarifie plusieurs points et introduit de nouvelles zones dont une concernant le fond des mers. **La mer cesse d'être une simple surface sur laquelle on se déplace, on s'intéresse à sa totalité et en profondeur si je puis dire.** Plus on approfondit la question de la mer, plus on voit que ce bien commun ne peut pas être laissé sans normes. Cette vérité s'impose pas à pas mais déjà en 1970 une résolution de l'Assemblée des Nations Unies avait été adoptée qui qualifie de patrimoine mondial le fond des mers et des océans. En affirmant ce principe qui est par essence ce que les conventions internationales qualifient de « considérants » et en codifiant chaque fois plus, on voit nettement que la haute mer cesse progressivement d'être une zone où le principe est la liberté. Et pour couronner le tout, afin de régler les éventuels contentieux qui peuvent naître, un Tribunal International du Droit de la Mer est établi à Hambourg.

Nombreux sont les États Membres de l'Union européenne entourés de mers dont la gestion et l'exploitation constituent un enjeu économique majeur et une préoccupation écologique grandissante. C'est pourquoi, la Commission européenne dispose d'une direction générale « Mare » dont la mission est (je cite) de « *développer le potentiel de l'économie maritime et d'assurer une pêche durable, un approvisionnement stable en produits de la mer, des mers saines et des communautés côtières prospères, autant pour les Européens d'aujourd'hui que pour les générations futures. Ceci inclut la promotion d'une approche intégrée de toutes les politiques maritimes avec comme objectif de vivifier l'économie bleue, de construire le développement et la mise en œuvre de la politique commune en matière de pêche, pierre d'angle de nos actions en vue d'une exploitation durable des ressources de la pêche* ».

On note dans cette déclaration que les deux problèmes centraux qui sont d'intérêt commun à tous les citoyens de l'Europe sont la pêche et l'exploitation durable de la mer. Lorsque que j'enquêtai il y a quelques années sur les importations frauduleuses de poisson sur le territoire européen, j'ai découvert que la liberté d'aller et venir sur les océans et les mers était largement exploitée par certaines entreprises internationales pour contourner les règles par des tricheries sur l'origine de leurs prises. En fait, ils pillent la ressource sans s'occuper de sa durabilité.

Je terminerai avec un autre exemple qui est lui aussi parlant, les échouages de pétroliers et les pollutions qui s'en suivent. On découvre chaque fois des montages juridiques sophistiqués usant et abusant du champ des possibilités offertes par la politique des pavillons et l'intrication des rôles et des partenaires. D'où mon interrogation : cette liberté ne mériterait-elle pas plus de normes, voire une police pour les faire respecter ? Mais venons-en maintenant à un autre espace, l'espace extra-atmosphérique.

b) L'espace extra-atmosphérique

On peut sans réserve, développer une analogie avec ce que je viens de dire de la mer et des océans.

Quand dans les années soixante, la conquête spatiale a fait rage sur fond de concurrence entre l'URSS et les États Unis, il ne s'agissait rien de moins que de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique comme, en son temps, l'exploration et l'utilisation des mers avaient vu les puissances occidentales d'alors se concurrencer pour établir leur prééminence sur tel ou tel territoire.

Dès 1959, un comité onusien dit des « *utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique* », a défini les grands principes du droit spatial international. Des travaux de ce comité, est né un traité qui prévoit la non militarisation de la Lune et des corps célestes ainsi que l'interdiction de la mise en orbite d'armes nucléaires. Nous étions alors en pleine Guerre Froide. Ce Traité est entré en vigueur le 10 octobre 1967. Ce n'est pas tant cette question de non militarisation qui m'intéresse aujourd'hui, c'est plutôt ce qui est affirmé à titre de principe dans les articles 1er et 2, à savoir une liberté d'accès des États à l'espace extra-atmosphérique sans que l'un d'entre eux puisse se l'approprier. L'article 5 aussi est intéressant en ce que les États s'obligent également à prêter assistance aux astronautes, quelle que soit leur nationalité. Le devoir d'entraide dans un milieu difficile, voire hostile comme sur mer.

Aujourd'hui, l'exploration de Mars, les rêves de voyages organisés interstellaires, certes pour gens fortunés, montrent bien que nous sommes là dans un monde où la liberté d'accès puis d'aller et venir (j'allais dire revenir) est le principe. Ce qui ressort des discussions d'alors, c'est que la Lune a un statut de « *res nullius* », ce qui signifie que personne ne la détient. La Lune devient ainsi et implicitement une part du patrimoine commun de l'Humanité Ceci ressemble étrangement au concept qui régit la haute mer hors zones territoriales ainsi que l'Antarctique.

Chacun peut donc se convaincre qu'il s'agit là d'un authentique espace de liberté offert à qui veut l'explorer, ne serait-ce qu'avec un télescope. Mais voilà, les États Unis ont unilatéralement rompu ce Traité en novembre 2015 par une loi baptisée Space Act, autorisant les entreprises des États Unis à s'emparer des ressources de l'espace. C'était il y a moins de deux ans. La question dorénavant ouverte est celle de ce qui peut advenir et, bien sûr, de l'inévitable restriction qui affecte maintenant le concept de liberté de cet espace-là.

c) L'espace européen, l'Union européenne

Dans l'actualité politique des dernières décennies, l'espace européen a été central. Il est consacré dans la dernière mouture des Traités (ceux de Lisbonne) et personne ne peut contester que l'Union européenne soit un nouvel espace. Dès son article 3, le Traité sur l'Union annonce la couleur :

« L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assuré la libre circulation des personnes ... ».

Il affine dans son article 67 :

« 1. L'Union constitue un espace de liberté, de sécurité et de justice dans le respect des droits fondamentaux et des différents systèmes et traditions juridiques des États Membres ;

2. (...)

3. L'Union œuvre pour assurer un haut niveau de sécurité par des mesures de prévention de la criminalité, (...), par des mesures de coordination et de coopération entre autorités policières et judiciaires et autres autorités compétentes ainsi que par la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale et, si nécessaires, par le rapprochement des législations pénales ».

Et il ne faut certainement pas oublier que cela se passe à l'ombre des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Est adjointe aux deux Traités régissant l'Union européenne, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union dont le chapitre II, consacré aux Libertés, fixe à travers trois articles le droit à la liberté et à la sûreté (article 6), le respect de la vie privée et familiale (article 7) et la protection des données à caractère personnel (article 8).

Ce cadre posé, l'existence même de deux Traités, d'une Charte, d'un droit dérivé s'accumulant au fil des années sous forme de directives, de règlements et de décisions de toutes sortes, est la démonstration que l'espace de liberté est devenu un espace normé et normatif. **Rien n'est plus certain que l'espace européen ait été pensé et construit comme un espace de liberté** (l'espace Schengen est à cet égard éloquent) mais, sous la pression des réalités criminelles et des peuples attentifs, les questions de sécurité y ont toujours immédiatement été associées. Ainsi quand après l'effondrement de l'Union soviétique les signes avant-coureurs d'une criminalité organisée inquiétante frappant à nos portes se sont montrés, l'Union a aussitôt mis en place un plan d'action placé sous le signe de l'efficacité par le renforcement de la coopération à l'intérieur du cadre des accords de Schengen. A l'époque le rôle des États Membres était prépondérant car le troisième pilier existait toujours mais **chacun d'entre eux devenait sensible au handicap que les frontières constituaient pour les seules autorités judiciaires alors que les criminels s'en moquaient**. Autre chose, l'Union commençait à prendre la mesure de la nécessaire protection du budget européen souvent victime des délinquants financiers les plus inventifs et habiles à profiter de la paralysie procédurale des juges et procureurs. Puis, l'Italie était dans l'après assassinat des juges Falcone et Borsellino, leurs morts ayant montré au monde européen deux choses : l'insolente impunité des mafieux et l'effrayante étendue paneuropéennes (notamment) des ramifications de leurs organisations. Face à tout cela et aux trafics de stupéfiants en constante croissance, il fallait bien assurer la sécurité des citoyens en vertu de l'idée selon laquelle la première des libertés est celle de pouvoir en profiter en toute sécurité. Il fallait bien répondre aux risques.

On s'est rendu compte à cette occasion à quel point les instruments usuels comme l'extradition et les demandes d'entraide répressive internationales (plus connues sous le nom de commissions rogatoires internationales) étaient complexes à mettre en œuvre et le plus souvent tardives dans leur exécution (en mois sinon en années). L'idée s'est finalement imposée que les États Membres ayant par définition les mêmes acquis en matière de justice (c'est-à-dire en matière de respect des droits fondamentaux), le franchissement rapide et plus simple des frontières par les autorités judiciaires, la remise sans attendre des extraditables devait devenir la règle. Sur ce dernier exemple des extraditables, changeons de continent et souvenons-nous simplement de la détermination des chefs des cartels colombiens à ne pas être extradés aux États Unis où ils savaient leur pouvoir corrupteur inopérant. Cette question a retenti jusque dans les urnes à l'occasion des élections de toute nature. Ils arguaient des droits fondamentaux pour soutenir leur thèse et faire en sorte que le gouvernement colombien n'abandonnât pas sa souveraineté en ouvrant son droit positif à la possibilité d'extrader un national. Nous n'avons pas connu de problématiques aussi tragiques en Europe mais il est néanmoins sûr que l'action de la justice était discréditée devant des délais d'exécution assez monstrueux. Les dossiers des juges étrangers n'étaient jamais prioritaires et les criminels de l'État requérant tiraient profit de ces lenteurs par ailleurs condamnées par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Je me souviens par exemple de missions que j'ai menées dans plusieurs États Membres à la demande du Conseil pour analyser les obstacles à la non-exécution des commissions rogatoires internationales : manque de moyens ? Désintérêt ? Autres priorités ? Dans un État Membre, les retards étaient colossaux au point que notre arrivée avait déclenché ce qu'ils appelèrent « un plan de choc » pour exécuter les centaines de demandes d'entraide en attente. La raison : une forme d'incompréhension et le réflexe de faire passer le national avant le reste. Depuis, la situation a considérablement été améliorée. Et les droits fondamentaux n'ont pas été atteints pour autant.

L'obstacle premier à ces ralentissements tenait et tient toujours à la disparité des systèmes juridiques en place dans chaque État Membre. **28 États membres veulent dire 28 systèmes procéduraux dont la finalité est de garantir le respect des droits des citoyens de chacun de ces États**. Et même plus de 28 car certains États Membres comptent plusieurs systèmes de procédure (le Royaume Uni en compte trois à lui seul). Imaginez 28 systèmes de prescription de l'action publique et le juge X se voit opposé le système de son collègue Z qui lui répond : « *Chez moi c'est prescrit, donc je ne peux donner suite à votre requête !!!* »

Face à ces réalités, la solution qui vient spontanément à l'esprit est celle de l'harmonisation ou du rapprochement des législations. Ayons tous les mêmes règles et tout sera réglé. Les négociateurs des groupes de travail des Instances internationales et les ambassadeurs savent que cette solution apparemment simple est de loin la plus commode pour ne jamais aboutir. Les États Membres ne peuvent tirer un trait sur leurs cultures juridiques, l'histoire de leurs institutions judiciaires ; ils ne céderont pas grand-chose et négocieront souvent à droit constant

pour s'éviter les longues et aléatoires procédures de mise à jour de leur droit positif. En disant cela, je ne suis pas trop sévère avec les États Membres car la réalité c'est que la culture d'une Institution judiciaire est indissociable de son histoire, une sorte de patrimoine. En fait ce qu'il fallait faire et ce que préconisent les articles du Traité que je vous ai lus, c'est d'**entrer non pas dans une harmonisation utopique mais dans une ère de confiance**. Ne plus regarder l'autre procureur ou l'autre juge comme ayant des standards trop bas en matière de droits fondamentaux mais adhérer à l'idée que, en ligne avec leurs histoires respectives, les décisions rendues par les juges d'un pays démocratique valent celles d'un juge d'un autre pays démocratique. Il s'est agi de reconnaître mutuellement la valeur et donc le caractère exécutable de ces décisions au-delà de la frontière. C'est le principe de reconnaissance mutuelle qui a vu sa pleine application après les attentats du 11 septembre 2001 intervenus aux États Unis ; attentats qui ont donné une franche accélération à l'adoption du mandat d'arrêt européen. Au passage, je souligne que dès lors qu'une décision de justice a un effet sur un autre territoire, la souveraineté qui d'habitude se limite à un territoire subit une restriction ou une extension (selon le point de vue que l'on prend). Je rappelle que pendant la campagne présidentielle de cette année, un candidat soutenait que « *la démocratie nationale est au-dessus de tout* ». En effet, pour certains, il ne saurait y avoir de liberté et de respect des droits en dehors du système national.

Le droit est une chose, les dispositions d'esprit une autre. Je dis cela car pendant 10 ans j'ai dirigé des enquêtes internationales à l'Office de Lutte Anti-Fraude de la Commission européenne. Qu'ai-je souvent noté ? Que plus souvent les obstacles rencontrés n'étaient aucunement constitutionnels, juridiques ou procéduraux. Ils étaient d'ordre psychologique. Prenons le cas d'un procureur qui voit arriver dans son bureau des enquêteurs européens dont il ne connaît pas l'existence, ou bien s'il en connaît l'existence, il n'est pas à l'aise avec les prérogatives dont disposent ces enquêteurs administratifs dont certains ont pourtant été comme lui ou elle des procureurs dans une vie antérieure. Il est mal à l'aise et préfère ne prendre aucun risque de peur de polluer sa procédure par des erreurs de procédure qui ne manqueront pas d'être présentées comme des atteintes aux libertés et aux droits de la défense. Très souvent à tort. J'ai personnellement passé des heures à expliquer, rassurer, convaincre des collègues d'autres pays à accepter les éléments de preuve que j'apportais sur un plateau. J'ai parfois échoué mais j'ai aussi parfois réussi... dans le respect le plus scrupuleux des droits de la défense. Ce n'est pas parce qu'elle vient d'ailleurs qu'une preuve est sans valeur. Il faut simplement la faire entrer dans l'orthodoxie du système procédural concerné. Mais encore faut-il vouloir le faire. Certains de mes interlocuteurs m'ont opposé la défense des droits et des libertés mais leur argumentaire montrait que le problème n'était pas celui-là. **Mireille Delmas-Marty, professeur émérite au Collège de France, faisait remarquer il n'y a guère : « On raisonne avec des outils antérieurs à la mondialisation qui postulent des États souverains et un droit international de type interétatique »**. Je souscris pleinement à cette affirmation. C'est le raisonnement qui doit être élargi, pas une diminution des libertés qui est préconisée.

Puis, je voudrais dire aussi que **la coopération internationale suppose une confiance que seule la capacité à se comprendre autorise**. Et la capacité à se comprendre réside dans une large mesure dans la langue. Et c'est un droit que celui de pouvoir s'expliquer et parler dans une langue qui est la sienne. Mais l'absence de langue commune est une source infinie de complexité, de malentendus et d'incitation à se retirer en arguant de l'atteinte aux libertés. Ce que je veux pointer en signalant cela, c'est aussi que l'argument des droits est souvent le bouclier pour se soustraire à une réalité mal appréhendée ou à un système qu'on rejette.

« *On ne naît pas libre ... on le devient et l'on en a jamais fini* ». Cette assertion d'André Comte-Sponville concerne les personnes physiques mais j'aurais envie de la détourner pour l'Union européenne. Le respect des libertés dans un espace européen n'est pas chose simple ni évidente mais on peut y parvenir, on peut réussir à les garantir ; soyons simplement conscients qu'on en aura jamais fini. C'est une question à la fois de prise en compte de la réalité qui dépasse maintenant les frontières, de volonté politique d'apporter les réponses adéquates par un effort constant d'adaptation et de modification des raisonnements. Comme le disait madame le Professeur Jacqueline Dutheil de la Rochère : « *Le droit de l'Union européenne nous a appris à bousculer les catégories du droit et ce depuis 50 ans* ».

d) Le cyberspace

En octobre 1969, le Professeur Léonard Kleinrock et des étudiants de l'Université de Californie, Los Angeles (UCLA), testent ce qui en quelques années allait devenir le Net. Les jeunes chercheurs de l'UCLA développent leurs travaux dans l'atmosphère du temps. Rappelons que l'hiver 1969-1970 fut une saison de contestation, l'opposition à la Guerre du Vietnam et le soutien aux minorités étant omniprésents.

Leur philosophie était fondée sur l'indépendance, la transparence, le partage et le pragmatisme avec de fortes références libertaires. La liberté d'expression est leur cheval de bataille, notamment sur le net, réseau sur lequel tout doit pouvoir se dire ... en bref, un réseau où il est interdit d'interdire. Leur formule vaut à elle seule bien des commentaires : « *Nous récusons rois, présidents et votes, nous croyons au consensus et aux programmes qui tourment* ». Voilà qui est un manifeste libertaire, le net leur fournissant l'espace de liberté qu'ils désirent et qu'ils sont occupés à mettre en place et en œuvre, avec talent. En écho, on peut aussi mentionner la proclamation d'indépendance du cyberspace par John Perry Barlow, l'un des co-fondateurs de l'Electronic Frontier Foundation (EFF). Cette appellation incluant le mot «frontier» est pour le moins étonnante quand on voit que le cyberspace se rit de la géographie physique et politique, donc des frontières. Ces affirmations et déclarations se sont édulcorées pour finalement se transformer en une notion moins tranchée : la neutralité du Net qui n'est ni plus ni moins que le rappel aux États que la loi et les réglementations ne doivent pas s'appliquer au cyberspace. Parallèlement à ces prises de position, les outils informatiques se sont développés à grande vitesse, dans une atmosphère de créativité continue qui a su constamment élargir son champ grâce à sa capacité toujours plus approfondie à diminuer les contraintes d'usage, rendant l'outil chaque jour plus accessible à « Monsieur tout le monde » et en le transformant en un outil de solidarité mondiale. Alors le Net ? Magnifique moyen de citoyenneté participative, d'accès à l'information et au savoir, de dépassement définitif des frontières, de soutien aux victimes des dictateurs, mais aussi champ de possibles ouvert à d'autres dont les intentions sont moins louables. Appels de toutes sortes à la haine, revendications saugrenues, militantisme extrême, propagande terroriste, etc, en restant masqué. Sans insister à ce stade sur le potentiel criminel qu'il offre. Nous aurons l'occasion d'y revenir demain.

En résumé, la question qui se pose est celle de l'opposition entre un espace voulu libre et des États qui freinent, encadrent et contiennent les citoyens avec le prétexte de la sécurité. La Toile est-elle un outil majeur de liberté et d'émancipation, les États étant amenés à s'effacer devant cette formidable opportunité ? Ou bien la sécurité, apanage des États, est-elle la condition préalable de la liberté ? Cette question n'est pas dépassée car nous savons tous, selon la formule toujours moderne de Lacordaire que « *entre le fort et le faible, c'est la loi qui protège et la liberté qui opprime* ».

Qu'est la Toile ? Michel Elie de l'Observatoire des Usages d'Internet soutient que l'utilisateur doit pouvoir conserver un droit de regard sur le Net et ses évolutions, car l'utilisateur en est codétenteur. Je le cite : « *Au moment où l'Internet devient un pilier incontournable de l'organisation de notre société, où le développement d'une culture démocratique sur le Net pourrait être menacée, et où leur accessibilité pourrait être le prétexte pour des entreprises à but lucratif de s'approprier des composants de ce qui jusqu'à maintenant était considéré comme des biens communs, la Toile doit être reconnue comme un bien public, et la liberté d'y accéder comme un droit fondamental* ». Bien sûr, lorsque le cyclone Irma s'est abattu sur les îles françaises de Saint Martin et de Saint Barthélemy en septembre dernier des personnes ont pu être repérées par des particuliers qui ont avisé les autorités publiques en faisant circuler l'information sur le web, accélérant in fine l'arrivée des secours. Est-ce que pour autant, la toile doit être et rester une zone de non-droit, dérégulée ?

« Entre le fort et le faible, c'est la loi qui protège et la liberté qui opprime ».

Comme élément allant dans le même sens, je livre à votre appréciation, le projet de résolution adopté par consensus en juillet 2012 par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, texte soutenu par la France avec 82 autres états. Il suit la même ligne puisqu'il reconnaît : « *que le caractère global et ouvert de l'internet en fait un moteur du développement sous ses diverses formes* » et « *engage tous les États à promouvoir et faciliter l'accès à l'Internet et à la coopération internationale aux fins du développement des médias et des moyens d'information et de communication dans tous les pays* ». Le texte affirme que « *les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne* ». Ce qui, de mon point de vue, est le plus marquant dans ce projet de résolution, c'est qu'il est demandé aux États de protéger des droits et une liberté au-delà même de leur territoire. L'État-Nation, souverain sur un territoire, se voit assigner la tâche de veiller à ce que fonctionne quelque chose qui lui échappe dans une large mesure.

Conclusion

J'ai voulu **en parcourant la terre, la mer, l'air, l'espace et le cyberspace** mettre en évidence que **les espaces de pure liberté ne le restent pas longtemps sous la pression des contraintes de respect du droit des autres**. Finalement, dans l'histoire du monde, au début tous les espaces étaient libres puis au fur et à mesure que ce sont accrues les populations et les prétentions territoriales, puis maritimes, puis aériennes, puis spatiales et maintenant cyber-spatiales des uns et des autres, le besoin de règles s'est fait sentir et s'est imposé comme indispensable. Car il n'y a pas de société sans règles surtout quand on est de plus en plus nombreux sur un espace donné. Sinon, on est proche d'une forme de loi de la jungle qui favorise le plus fort. Le renard libre dans le poulailler libre est de mauvais présage pour les gallinacés. Ou en d'autres termes sur le thème de la liberté, la liberté du renard devient un considérable risque pour la liberté des poules. La fonction de la loi n'est-elle pas de garantir que la liberté des uns n'affecte pas et encore moins anéantisse celle des autres. Nous avons tous le même droit à la liberté. **Il n'y a pas de liberté sans égalité en droits.**

A mes yeux, l'enjeu est essentiel dans les démocraties dont on attend qu'elles assurent à tous la liberté de façon équitable et équilibrée. Si on rapporte la question à l'existence des frontières, nous sommes contraints d'admettre par exemple que les 28 États membres de l'UE sont des démocraties mais qu'elles ne déclinent pas toutes de la même façon, soit juridiquement, soit culturellement, la notion de liberté. Aujourd'hui, la liberté n'existe que par rapport à un dispositif juridique opérant sur un territoire donné : cela se nomme souveraineté.

Mais j'ai aussi souhaité montrer que dans les mutations contemporaines de la vie sur terre, la liberté ne pourra plus se vivre comme elle s'est vécue jusqu'à aujourd'hui. La planète rétrécit et les échanges s'accroissent. De plus en plus de choses interagissent, faisant disparaître progressivement les espaces de liberté absolue. Les émissions massives de carbone de la Chine sont un problème pour les citoyens de cette République Populaire mais également pour tous les autres citoyens du monde. Idem pour les USA. Ces pays sont certes indépendants mais tous les terriens sont libres de vouloir mettre un terme au réchauffement climatique et de ne pas respirer les miasmes émis par d'autres. Les actes des uns ont des effets sur les autres.

Il est libre Max ...

Je comprends bien ce qu'a voulu dire Hervé Cristiani. C'est la liberté intérieure qui donne des ailes. Alors, je me suis dit qu'il restait un espace où la liberté serait toujours totale : l'espace du savoir et de la connaissance. Il n'y sera jamais nécessaire de légiférer, de réguler car l'exploration et la conquête de cet espace est bénéfique pour soi sans jamais se faire au détriment d'autrui. Et là, Max vole.







Isabelle PHAM : Nous poursuivrons ces Entretiens de Caluire et Cuire Jean MOULIN autour du thème de la liberté et pour commencer cet après-midi, avant les tables rondes, je vous propose d'avoir une sorte de regard nostalgique sur la liberté avec ce montage que nous propose M. CALZETTONI de l'Institut LUMIÈRE. C'est un choix que vous avez fait de séquences, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce que vous proposez ?

Fabrice CALZETTONI : Oui bien sûr. Bonjour à tous, merci de m'accueillir pendant ces Entretiens, je suis ravi d'être parmi vous et de vous présenter ce petit film. Quand j'ai travaillé avec Jocelyne GAZAGNES, Emmanuelle MAZEAUD et Bernard AGARINI qui ont été à l'origine de cette idée, j'ai immédiatement dit « oui, bien entendu », car aller chercher dans l'histoire du cinéma un thème aussi important et aussi fort que la liberté quand on connaît tous les grands auteurs de l'histoire du cinéma, c'est évidemment très intéressant. On a trouvé quelques images, ce n'est évidemment pas exhaustif, c'est un choix à la fois subjectif et puis évidemment qui va privilégier les grands auteurs, les grands acteurs, surtout sur des séquences qui brassent le thème de la liberté sous toutes ses formes, un peu dans plusieurs cinématographies. Et surtout, notre idée était de mettre en avant la force de conviction du cinéma, de l'image de cinéma. Par exemple, sur la fin de vie, on peut débattre et débattre et puis vous vous retrouvez devant *Million Dollar Baby*, devant un regard, devant une phrase de Clint EASTWOOD qui semble tout dire, sans contradiction possible sur l'inadmissible. Vous vous retrouvez devant Jack NICHOLSON qui réinvente, dans un numéro d'improvisation, la démocratie à lui tout seul contre le totalitarisme incarné par l'infirmière RATCHED ou, vous vous retrouvez devant Gérard DEPARDIEU, à l'époque où il régnait en maître sur le cinéma français, dans *Danton*, il parle de liberté et il n'a plus de voix. Et il n'a plus de voix, pas parce qu'il fait semblant de ne plus avoir de voix, il n'a plus de voix parce que tant il a la conviction de ce qu'il dit, tant il croit en ce qu'il dit. Cela, c'est vraiment la force du cinéma. Comme disait Wim WENDERS qui était président du jury à Cannes dans les années 90, « *la vie n'est jamais aussi belle que lorsqu'elle est représentée par le cinéma* ».

DES LIBERTÉS QUI S'ENTRECHOQUENT ?

Table Ronde : liberté, sécurité, autorité

Isabelle PHAM : Pour introduire la première table ronde sur la liberté, la sécurité et l'autorité, je demande au criminologue Alain BAUER, consultant en sécurité, de venir me rejoindre. Vous allez nous parler de la liberté confrontée aux enjeux de sécurité. Je vous laisse la parole M. BAUER, merci d'être avec nous cet après-midi.

Alain BAUER, professeur de criminologie

Mesdames et messieurs bonjour, merci d'abord de votre invitation. C'est toujours un moment complexe d'intervenir à ce moment précis de la journée, car en général la relation entre le cerveau et l'estomac se traduit rarement par la victoire du cerveau. Fort heureusement, le temps qui m'a été proposé est court, il est d'autant plus court, hélas, que les événements récents qui ont touché à la fois le territoire national et d'autres espaces, m'amèneront à vous quitter plus tôt que je ne le pensais, et je prie les autres intervenants de la table dont je connais certains pour la qualité de leurs travaux, à la fois sur le contrôle de constitutionnalité des textes sur le terrorisme ou sur les questions militaires, de bien vouloir m'excuser.

Ensuite, le sujet criminologique, la lecture de la réalité aux vues du prisme du crime est un sujet extrêmement maltraité en France. Il est maltraité parce que c'est une science qui fait débat, non pas pour les scientifiques qui l'ont réglé en 1895 avec Emile DURKHEIM ou, ici à Lyon avec le professeur LOCARD qui inventa le premier institut de criminologie. Disons que l'idée qu'il y ait une relation entre un ou des auteurs, une ou des victimes et des circonstances qui amènent la création d'un fait qui s'appelle le crime, et donc d'une science qui l'étudie qui s'appelle la criminologie, ne devrait pas faire l'objet de longs débats. Après, on pourrait discuter des options extrêmement répressives, extrêmement préventives, extrêmement dissuasives, mais au moins on pourrait discuter des effets et pas du sujet. La France est l'un des rares pays où l'on peut discuter du sujet et je suis donc dans une situation très bizarre, car je ne sais pas si je suis une espèce en voie d'apparition ou de disparition puisque le titre qui est indiqué en dessous de mon nom est unique dans le pays. Nous avons une quarantaine de mes collègues qui sont des clandestins de la criminologie, ils ont d'autres titres, mais ils en font. On est 400 en Grande-Bretagne, 4 000 aux États-Unis, j'espère ne pas être une espèce protégée à l'issue de ce débat. Le deuxième problème est un problème de posture. Nous avons vu ce que j'appelle un *feel good film* : tout se passe bien, la liberté gagne, on réussit à s'enfuir, on est libéré de prison, le peuple prend le pouvoir contre l'administration, etc. Le problème, c'est que la *feel good film* est un film et que la *feel good reality* est malheureusement beaucoup plus contrasté. Je pourrais faire la même présentation de film avec toutes les horreurs du monde et des images tout aussi poignantes, saisissantes mais qui nous feraient nous sentir beaucoup moins bien et l'on serait plutôt dans les larmes et la douleur. La mise en scène de la réalité nécessite de prendre en compte toutes ses dimensions. C'est le moment où l'on est sur la corde raide. Soit ma posture va être celle du laxiste, gauchiste supposé : l'État est mauvais, la loi est méchante, toutes les dispositions prises pour assurer la sécurité sont en fait des atteintes à la liberté et à l'émancipation des peuples contre le capitalisme néo-police d'État. Soit, je serais un sécuritaire fasciste *grosso modo* : qui vole un œuf vole un bœuf, il faut donc procéder à des mesures extrêmement strictes de réduction de tous les



article 2 de la Déclaration des droits : « **Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme.** »

risques, de la maternelle à l'université tout auteur potentiel du vol de billes jusqu'au vol d'œuf donc de bœuf nécessite d'être isolé ; isolation sociale, isolation pénale, élimination physique, tant qu'à faire faut pas se priver. Si en plus ils sont un peu basanés avec les cheveux crépus... Évidemment entre les deux, on doit se faufiler en évitant de tomber et en essayant de revenir à des processus que j'appellerai pédagogiques, c'est-à-dire une explication non pas de ce qu'on croit mais de ce qu'on sait et de ce qu'on cherche.

Alors, je dois vous le dire, ce qu'on sait, c'est la plus petite partie de l'ensemble. Nous sommes plus dans le monde de l'hypothèse, du tâtonnement que de l'affirmation claire. Bref, je ne suis pas un militant et donc ma situation est beaucoup plus compliquée pour vous parler que si j'avais une posture en défendant un point de vue, si possible politique, sur le sujet. Je ne suis pas philosophe

non plus, moi je suis criminologue et donc ma mission est d'analyser des faits et d'émettre ensuite des hypothèses sur les auteurs, les raisons de l'acte, sa préméditation éventuelle, sa légitimation éventuelle, la légitime défense. Sur la position de la victime, est-ce que c'est vraiment une victime ? Est-ce que sa victimisation rentre dans l'une ou l'autre catégorie que l'on peut imaginer ou dans aucune catégorie ? Et puis, il y a la gestion des circonstances, ce qui s'appelle l'individualisation. C'est un travail extrêmement difficile que l'on fait avec peu de moyens et avec beaucoup de difficultés, et puis je le fais dans un univers, un moment particulier de notre histoire où nous regardons le monde au prisme du terrorisme et d'une législation répétée, régulière, développée, en pleine expansion et qui fonctionne en général, je le dis avec d'autant plus de facilité que je le fais en public et en privé, sur le registre de l'urgence, de la panique et de l'absence totale de perspective. Car, il faut bien le dire, nous vivons un moment encore plus complexe que celui du terrorisme, c'est celui de la rétractation du temps ou de l'espace. Bref, notre addiction à ce petit machin qui fait que sans tweet, SMS, Youtube, médias, Facebook, etc. nous aurions cessé d'exister. Nous sommes réduits aujourd'hui à quelques dizaines de caractères dont le mouvement nous permet de garantir notre existence. Sans celui-ci, on n'est plus, avec celui-ci, on est dans une situation où l'on est content d'en avoir reçu un et on regrette déjà celui que l'on vient d'envoyer. Par conséquent, nous avons perdu tout sens de la perspective, je passe mon temps à commenter des questions qui sont légitimes, posées par des journalistes qui ne le sont pas toujours au sens de la culture de la presse ou du sujet sur le thème, ce qui vient d'arriver n'a jamais eu lieu avant et ne se reproduira probablement plus après. En général, cela a eu lieu des dizaines, voire des centaines de fois mais on l'a oublié, et pour ce qui est d'après, il est assez difficile de se positionner tout de suite. L'amnésie est un problème majeur de la connaissance des faits et évidemment l'absence de perspective est un drame total. Mais comme la perspective prend du temps, il n'y a aucune raison, et l'essentiel de notre activité culturelle, vivante, notre connexion, notre addiction, nous amène *grosso modo* à nous fier essentiellement à une activité qui amène une information à en chasser une autre sans que l'on ait eu le temps, fondamentalement, d'en prendre connaissance. De ce fait nous sommes tous, cela m'arrive de temps en temps, le moins possible mais hélas, on ne peut pas toujours y échapper, des bouches trous aux chaînes d'informations en continu où on peut avoir 497 avis sur un sujet dont personne ne sait rien mais au moins ils auront été donnés, c'est la version gardien de camp et prisonnier: deux points de vue égaux à la télé. Ils parlent de deux orientations qui sont égales en attendant que quelqu'un un jour tranche le sujet, mais si possible pas à une heure de grande écoute parce que l'on n'a pas le temps. Comme dirait l'autre, il y a des émissions pour cela et c'est plutôt sur la 5.

Le débat qui m'est posé aujourd'hui, est en fait un débat qui a été tranché par la Révolution française, car tout le monde parle de la Déclaration des droits mais la lit relativement peu. Tout le monde vous cite au bout de trois minutes douze, ce n'est pas la *reductio ad Hitlerum*, cela c'est assez facile, c'est la réduction à Benjamin FRANKLIN, la phrase de celui-ci, sécurité et liberté, parfaitement apocryphe et en général citée à moitié, au quart, au tiers, ou n'importe comment, mais on se rappelle bien de l'avoir entendue donc c'est que cela doit être vrai. Et on oublie ce que sont les règles. Vous me permettrez deux minutes de « pontifiance » académique :

Ces droits sont dans l'ordre : la liberté, la propriété (c'est ennuyeux pour les autres), la sûreté (débat ouvert entre sûreté et sécurité qui est récurrent dans nos travaux académiques), et seulement en quatre, la résistance à l'oppression.

On s'est rendu compte assez rapidement que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne nuisent pas à l'ordre public établi par la loi. La libre communication des pensées et des opinions est l'un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté. Bref, nos grands fondateurs ont eu une position extraordinairement équilibrée, ils se sont assez rapidement rendus compte qu'**il y avait un souci entre l'affirmation d'une liberté absolue et imprescriptible et la défense de cette liberté quand c'est celle des autres**. Ils ont donc trouvé des moyens, des accommodements, des arrangements, des entre-deux, de petites corrections, et pour se faire ils ont inventé un outil : la loi, expression de la volonté générale, voulue par nos représentants tels que nous les aurions déterminés démocratiquement. Je précise immédiatement que la démocratie à l'époque était plutôt athénienne que républicaine, débat sur l'âge de vote, le vote censitaire, le vote des femmes et j'en passe et des pires, elle a toujours fait l'objet d'un débat, ce n'est pas une démocratie absolue, pas plus que la liberté ne l'est. Donc, rapidement on se rend compte que la question fondamentale n'est pas celle de l'affirmation de, mais du débat traditionnel, ordre/désordre, justice/injustice. Vaut-il un grand désordre ou une grande injustice dans l'intérêt supérieur : d'un, l'État, deux, la Nation, trois, la population ?

C'est là tout notre problème aujourd'hui, car chaque fois qu'il se produit un événement, d'abord nous devons faire une loi. Il faut dire que la France est un pays immensément producteur de lois à défaut de pétrole. Nous avons de ce point de vue-là, une activité olympique et permanente, il n'y a aucun doute sur nos résultats années après années, nous en produisons énormément. Et si dans le monde anglo-saxon on négocie souvent la peine, le *plea bargain*, la France est l'un des rares pays où on négocie la loi. Du coup, le débat par rapport à l'événement, surtout l'événement tragique, amène mécaniquement des procédures excessives mais elles sont liées pour l'essentiel à un problème de définition et je voudrais, puisque c'est le lieu, prendre le cas Jean MOULIN. Pour nous, grand résistant, arrêté ici, torturé, exécuté, symbole, icône de la France combattante et libre mais occupée. Quel est le point de vue des allemands ? *Terroristen*. C'est le moment qui devient difficile parce que je m'en voudrais de choquer ceux qui parmi vous ont choisi les Brigades internationales, la Résistance, qui ait été un acte de courage et de liberté, mais il n'y a rien qui ressemble plus à un terroriste qu'un résistant. Cela dépend

Article 5 : « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société, tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »

juste de quel point de vue on se place. Le criminologue, par exemple, est dans une situation très compliquée par rapport à cette question du terroriste. D'abord, personne n'a jamais réussi à se mettre d'accord sur ce que c'était. Il y a 300 et quelques définitions, si vous avez une loupe, je vous recommande le petit Dalloz que moi-même je n'arrive pas à lire mais que j'ai écrit, qui s'appelle *Terrorismes*. Vous allez vous rendre compte que la profusion des définitions de ce qu'est le terrorisme vu par tous nos collègues, instances internationales, sont limite contradictoires, complémentaires, aléatoires et que le code pénal français ne sait pas ce que c'est. *Grosso modo*, le code pénal français sur le terrorisme, c'est un peu le canard, cela ressemble à un canard, cela chante comme un canard, cela marche comme un canard, cela a la couleur d'un canard, cela doit être du terrorisme. Mais c'est à vue de nez, au doigt mouillé. La rébellion, le terrorisme, où cela commence ? Où cela s'arrête ? On n'en sait rien. Vous me direz qu'il a fallu 2 000 ans pour que l'on se mette d'accord sur ce qu'était le crime organisé. Pour ce qui est du terrorisme, visiblement on a encore du chemin devant nous. De ce fait, le criminologue est bien ennuyé, parce qu'on lui dit : «*est-ce que c'est du terrorisme ou ce n'en est pas ?*» On a des tas d'options potentielles : l'organisation, le mode opératoire, la signature, la revendication.

Alors, j'ai pris un système simple, soit l'ETA soit l'IRA, vous noterez que j'évite totalement le débat sur Israël/Palestine. Je le fais essentiellement quand je suis en Israël et, en général, cela se passe d'une manière assez rugueuse. Vous prenez l'ETA politico-militaire, dans les années 70, elle fait sauter la voiture du premier ministre du dictateur FRANCO. Soutien général de tous les démocrates, c'est un méchant dictateur, il fait garroter des gens, il n'y a pas de démocratie, c'est une dictature, elle est née d'une guerre civile abominable. Bref, éliminer un premier ministre fusse-t-il amiral, fusse-t-il de FRANCO, bon d'accord, il y a un peu de dommage collatéral, la voiture se retrouve au 6^{ème} étage, il y a quelques morts, quelques blessés, mais au fond de nous-mêmes, c'est comme quand on voit le film, c'est *feel good*, un de moins. Or, la même ETA politico-militaire avec la même bombe, dans les années 78, après le retour de la monarchie constitutionnelle, fait sauter une bombe sur une caserne de la garde civile en pays basque. Disons que notre enthousiasme est plus mesuré. C'est une caserne de la garde civile, force d'occupation en pays basque, c'est chez eux, ils ont une langue, une culture, un drapeau, une histoire donc tous les critères de ce que doit être une nation, éventuellement un État, sont réunis. C'est la démocratie, le parti national basque a gagné les élections régionales, ils pourraient peut-être passer par le bulletin de vote, on n'est peut-être pas obligé de continuer à faire péter des bombes et de tuer des gens. La même ETA fait péter, un beau matin, une bombe dans un supermarché, il se trouve que c'est à Barcelone. A ce moment-là, tous les démocrates, les républicains, les militants d'Eurodom disent : non, là pas bien ! Pas bien ! C'est la même bombe, c'est la même ETA, c'est les mêmes revendications mais la cible change. En fait, nous sommes sensibles, nous, à la cible, il y a des cibles acceptables : un premier ministre dictateur, un uniforme, ils sont payés pour se faire tuer, c'est dans le contrat écrit en petit au verso et à l'envers mais c'est quand même comme cela. Alors que des braves gens qui vont faire leurs courses dans un supermarché, non ce n'est pas bien.

L'IRA fait péter le congrès du parti conservateur de Mme THATCHER, petit sourire narquois du Français qui dit : «*quand même, elle l'a un peu cherché* ». Surtout après la grève de la faim, Bobby Sands, etc.. L'IRA fait sauter Lord MOUNTBATTEN et son bateau, c'est un brave grand-père mais c'est quand même le symbole de la monarchie britannique et de l'occupation d'un pays qui a une histoire, une culture. L'IRA fait sauter une bombe à Omagh, petite bourgade sympa, au moment du marché, incompréhension générale. Pas bien ! Révulsion collective. La question donc de la définition du terrorisme, en fait, c'est la cible. Tout le reste est aléatoire, cela au moins c'est cohérent. Il y a les cibles légitimes et les cibles illégitimes. Du coup, vous imaginez ce que cela peut faire dans un débat dans le grand état-major de l'armée israélienne et je n'essaie même pas de vous faire imaginer le débat sur les attentats en France, terrorisme/pas terrorisme au vu de ceux qui se produisent au fil du temps. Évidemment, à la fin nous sommes détestés par tout le monde, ce qui est en général le signe que nous ne devons pas être trop loin de la vérité mais on assume parce que notre mission est académique. Mais elle n'est pas politique.

Du point de vue des politiques, quelle est la problématique ? La problématique n'a rien à voir avec la loi, elle n'a rien à voir avec la sécurité ou avec la liberté, elle a à voir avec l'essence-même de ce qu'est le terrorisme qui n'est pas la violence, qui est la communication. Le terrorisme sans la communication, c'est de la criminalité bêtement ordinaire. La communication est l'élément majeur du terrorisme, celui qui doit peser sur notre vie, nos consciences, nos capacités à réagir, bref à délivrer un message. Jusqu'à 1989, la vision que nous avions de cette situation était assez zen. C'était de la politique par d'autres moyens, des relations internationales par d'autres moyens, de la guerre par d'autres moyens. Bref, il y avait deux opérateurs qui *grosso modo* géraient 99 % de l'activité terroriste mondiale, à quelques epsilons près : d'un côté Moscou, de l'autre côté Washington. Quoi que vous fassiez, il fallait l'autorisation, l'accord, le soutien, le financement, les papiers, la formation, les camps d'entraînement, les armes, les explosifs, bref quelque chose d'une des deux grandes superpuissances qui vous disaient : oui, non, pause. Après 1989, faute de mur, nous nous sommes trouvés dans une situation bizarre, le terrorisme s'est immédiatement interrompu, plus rien. Évidemment, nous sommes tous dans une situation complexe, c'est qu'un service de sécurité, un gouvernement, un État, une nation ne peut pas vivre sans ennemi. C'est très mauvais pour le moral et encore plus pour le budget. Nous avons perdu l'ennemi rouge, on le connaissait, à peu près clairement identifié, les rouges avaient perdu l'ennemi d'en face, tout le monde a cherché un ennemi alternatif, un truc un peu confortable qui nous permette de continuer à dire décemment : « *on a quand même besoin de policiers, de militaires et d'agents de renseignement* » parce qu'autrement leur disparition est programmée. On a alors inventé l'ennemi jaune. Ce n'est pas tellement que les Chinois avaient commis des attentats avant, ce n'était pas le cas, ils sont assez rugueux à l'intérieur mais assez peu actifs à l'extérieur, mais on était content. Après tout c'est la même idéologie, on savait à peu près ce que c'était et cela permettait d'attendre de voir. Et évidemment, comme d'habitude dans ces cas-là, rien ne se passe comme prévu, car vous ne pouvez pas inventer un ennemi qui n'existe pas, vous faites avec celui qui existe. Et donc le principe de réalité s'impose sur ces questions-là.

Puis, on a vu arriver des trucs inattendus. On avait l'ASALA et les arméniens, des attentats surtout contre les turcs et un peu contre les aéroports, pas beaucoup de dégâts. La rue des rosiers, là, problème quand même, là il nous a pris au dépourvu, jusque là les Palestiniens et les Israéliens avaient décidé que le territoire était plutôt neutre. Curiosité d'une guerre intrapalestinienne qui ne concernait pas la France mais dont la France était la victime collatérale. Et puis, on a vu arriver un truc inattendu ici, car la France a inventé non seulement le mot terrorisme, le concept terrorisme, mais on a aussi à peu près tout expérimenté chez nous. Khaled KELKAL, tout le monde l'a oublié mais c'est le premier hybride, c'est le prototype de la situation présente, il y a un peu plus de vingt ans. Khaled KELKAL a une curiosité, c'est étonnant, ce n'est pas un militant qui passe à la violence, ce n'est pas un politique qui utilise d'autres moyens, c'est un pur criminel et un pur délinquant, par ailleurs, qui ne correspond à aucune des analyses sociolâtriques habituelles, (moi j'aime beaucoup la sociologie, pas la sociolâtrie). Famille aimante, situation parfaite, bon élève à l'école, inscrit dans l'un des meilleurs lycées de Lyon mais qui dit, parce qu'il a vu l'un de mes collègues, sociologue de Lille : « non, mais moi cela ne m'intéressait pas, je n'étais pas à ma place et la délinquance c'était quand même plus sympa ». Choix rationnel et voulu qui n'est pas lié à une société oppressante, fasciste, raciste, xénophobe, telle n'était pas la question, cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas, mais dans ce cas précis, cela ne marche pas, parce que c'est lui qui le dit. Ce n'est pas d'autres qui le disent à sa place. Donc, on est face à une curiosité, c'est que lui personne ne l'a vu venir et donc tout le monde se dit : « on a tout loupé ! » Et je fais partie de ces personnes.

Arrive ce cas, et on se dit que ça y est, on est partis dans une série. Comme d'habitude ce n'est pas ce qui se passe parce que le deuxième de la série, c'est 17 ans plus tard et c'est Mohamed MERAH. Entre temps, on a des trucs que l'on connaît, Al-Qaïda, enfin ce que l'on croit devoir appeler Al-Qaïda, vous verrez que l'on a de petits problèmes avec les dénominations, le Front international pour le djihad contre les juifs et les croisés, c'est moins marketing mais vous noterez que c'est plus précis. Ce truc-là, on sait ce que c'est, on a payé pour le fonder, on a participé à sa création, on les a aidés à lutter contre les Russes en Afghanistan, bref il n'y a pas de surprise et du fait de notre forte présence dans le débat algérien et notamment la guerre civile algérienne, quel que soit le nom qu'on lui donne. Nous savons à peu près qui est qui, qui fait quoi et aucun des attentats prévus sur le territoire français n'a lieu et aucune législation spécifique ou particulière n'est mise en place. Les seules législations qui sont mises en place, ce sont après 1986, car notre pays n'est que réactif sur les questions terroristes. Et après 1986, on invente

un début de législation extraordinaire, exceptionnelle, particulière, qui fait l'objet d'ailleurs d'une visite relative, à l'époque en tous cas, des instances constitutionnelles, mais vous avez ici, tout à l'heure dans le débat, l'une des meilleurs spécialistes du sujet qui pourra vous en parler bien mieux que moi, et qui crée les conditions d'une juridiction « d'exception ». Enfin, une juridiction d'exception à partir d'éléments d'exception qui existent déjà dans la juridiction ordinaire, notamment l'association de malfaiteurs, car l'association de malfaiteurs en vue de commettre un acte est la première expérimentation de l'intention de commettre un truc que l'on n'a pas commis, qui permet de les interpeler non pas devant la banque en tirant à toute berzingue dans la rue mais au moment où ils sont en réunion avec le plan de la banque et les éléments suffisants permettant de considérer qu'ils vont y aller. C'est une intention que l'on va qualifier de renforcée. Au moment où l'on décide de cela, pourquoi tout le monde applaudit ou presque tout le monde ? Parce que les tirs à balles réelles dans les rues, les courses poursuite, les prises d'otages et les morts et les blessés dans le secteur bancaire ou postal ou autour des fourgons apparaissaient comme un petit souci alors même que l'on apprenait que la police les avait mis sur écoute, qu'ils les suivaient mais qu'ils attendaient le début de l'acte parce qu'autrement la procédure ne pouvait pas s'enclencher. Et nous avons, à cette époque, un débat équilibré sur : oui, mais dans ce cas-là, est-ce que l'on ne pourrait pas quand même les arrêter avant ? Cela vous rappelle quelque chose ? C'était il y a plus de trente ans. Effectivement, peut-être que l'on pourrait se lancer. Du coup, quand les problèmes terroristes arrivent, on dit : « *voilà, attentat de 86, attentat de 95, on va utiliser des méthodes nouvelles qui permettent éventuellement d'empêcher les attentats* ». Et c'est tout le problème. C'est que l'anti-terrorisme est une méthode de police très particulière, vous notez que je ne dis pas de guerre, je ne crois pas en la guerre contre le terrorisme, c'est un immense échec, c'est une guerre sans fin qui n'a aucune conséquence, aucune logique, aucun intérêt et qui ne peut amener que l'échec. Le terrorisme est une activité criminelle comme une autre qui se traite de manière policière, mais la police évidemment, c'est un organe prévu par nos textes fondateurs qui doit être carré, calé et contrôlé. C'est donc l'équilibre. Comment se gère l'équilibre ? Par le contrôle.

C'est là que l'on a un problème, c'est que notre État a perdu le sens de ce qu'était l'équilibre des pouvoirs. Pas tellement réellement d'ailleurs, parce que des pouvoirs il n'y en a que deux, il n'y en a pas trois, la justice n'est qu'une autorité, pas un pouvoir. Déjà au moment où la question de l'équilibre des pouvoirs s'est posée, on s'est dit que la justice c'est particulier. Pourquoi ? Parce qu'en France, le peuple citoyen n'est pas un peuple jury. Nous sommes le seul pays où l'on considère que le juge a une légitimité démocratique, il juge au nom du peuple français, sans lui. Et quand il est là, sous contrôle. La Révolution avait traité de cette question et avait considéré que les jurys c'était des jurys et que les juges étaient hors des jurys. Alors ils ont une technicité, une compétence, une légitimité technique indiscutable, ils peuvent discuter de la peine. Mais peuvent-ils décider de l'emprisonnement, de la mise en détention provisoire, ou tout seuls dans un coin, de toute une série de mesures ? Nous n'avons toujours pas d'*Habeas Corpus*. Nous sommes le seul pays qui est fier d'avoir un dispositif inquisitoire. On est l'Inquisition, le dernier pays du monde content d'avoir l'Inquisition, avec le Vatican. En bon laïc que je suis, j'ai un petit souci technique. On me dirait, il y a l'accusatoire qui est le principe américain avec tous les défauts du principe américain. Nous avons donc inventé un truc entre-deux. Nous aimons bien les trucs entre-deux. On a inventé le contradictoire, tous les défauts des deux systèmes sans aucune des qualités. Ni la rapidité, ni l'efficacité, ni l'*Habeas Corpus*, ni le contrôle procédural et un juge d'instruction qui n'est pas un juge de l'instruction, des jurys qui sont autonomes mais contrôlés. Bref, un processus complexe avec, y compris, un jury d'appel au-dessus du jury d'assises qui est censé être la représentation de la souveraineté. On a un problème, mais nous ne l'avons pas traité, nous ne l'avons pas traité parce que le système politique, judiciaire, déteste l'idée que le peuple qui ne sait rien sur rien et qui n'a jamais rien appris puisse décider à sa place, cela les agace. Certes, il y a les élections qui amènent de temps en temps des surprises, des vagues, des mouvements, mais En Marche n'a pas atteint le secteur judiciaire. Le secteur politique a été plus ou moins tourneboulé, mais le reste pas encore, du coup en matière de gestion de l'événement tragique, nous sommes toujours réactifs. Napoléon BONAPARTE, événement tragique : incendie de

l'ambassade d'Autriche à Paris, on crée les sapeurs-pompiers, depuis cela marche bien, mieux. Incendie du 5-7, on dit que l'on va contrôler les discothèques et créer des issues de secours si possible ouvertes. Incendie du tunnel, il serait alors bien, surtout quand ils font 30 km de long, qu'il y ait des issues de secours... et ainsi de suite. Nous ne sommes pas en situation proactive, nous n'avons jamais rien prévu, ni anticipé, mais alors en situation réactive nous sommes les meilleurs du monde mais dans l'urgence, dans l'effolement, dans la panique. Alors ce qui est bien de ce point de vue-là, il n'y a pas de couleurs gouvernementales, celui qui est au pouvoir quelle que soit la raison pour laquelle il est au pouvoir, les valeurs qui l'ont amené au pouvoir, je parle des valeurs démocratiques pour l'essentiel dans les démocraties, est dans une situation de panique et de réaction totale et absolue. Et donc, dans la réaction totale et absolue, on fait quoi ? Ce qu'on sait faire : de la com' ! Pas de la sécurité. Parce que si le terrorisme c'est de la com' et de la violence, l'anti-terrorisme c'est de la com' et de la sécurité. Du coup, on participe à un processus assez simple, visant à répondre à l'émotion. Ce n'est pas un gouvernement fasciste, la loi sur l'anti-terrorisme n'est ni mieux, ni pire que les précédentes lois sur l'anti-terrorisme depuis 86. Et même un peu mieux puisque le juge judiciaire, dont nul ne sait pourquoi les gouvernements de gauche ont une peur bleue, pour les connaître bien, les juges anti-terroristes n'appartiennent pas à la fraction Armée rouge, leur capacité à la compréhension sur des procédures mal ficelées et à l'oubli de trucs qui manquent ici ou là et qui pourraient admettre un vrai opérateur dangereux sont sans limite, ce ne sont pas des ennemis de la sécurité, loin de là, mais ce sont des amis de la procédure. Ce sont donc des alliés naturels. Dehors et pour une fois ils reviennent dedans, et à ce moment-là vous avez la réaction habituelle de ceux qui disaient : *«mais c'est un scandale, le juge judiciaire n'était pas dedans»*. Là, il est dedans mais pas assez ! Oui, mais c'est quoi assez pas assez ? C'est où que cela se passe ? Il n'y a pas de débat. Le débat parlementaire sur la dernière loi anti-terroriste, quoi qu'on pense de celle-ci dirait l'autre : j'en pense, comme d'habitude. Les bras m'en tombent. Parce que la question essentielle, elle n'est pas symbolique, elle n'est pas de savoir si c'est bien ou mal, c'est : est-ce que cela marche ? La question que nous nous posons, elle est parfaitement pragmatique : un, est-ce que ce qui est proposé fonctionne ? Deux, est-ce que c'est bien ? Est-ce que c'est mal ? Et comment on peut le faire marcher dans des conditions ? Personne ne se pose la question de savoir à quoi cela sert.

J'ai été auprès de Michel ROCARD, conseiller dans son gouvernement et j'ai eu à gérer une guerre et puis de petites problématiques de suites d'événements terroristes précédents. Nous avons mis en place un système que nous avons rénové, qui s'appelle Vigipirate. Vigipirate ne sert à rien du tout pour l'anti-terrorisme. Mais c'est formidable pour rassurer les gens, pour leur dire qu'ils peuvent continuer à vivre normalement à l'extérieur. Est-ce que Vigipirate sert à quelque chose d'un point de vue politique ? C'est essentiel à la vie des gens. Est-ce que cela sert à quelque chose du point de vue de l'anti-terrorisme ? Le nombre d'attentats et d'opérateurs d'attentats évités grâce à Vigipirate est assez simple. Est-ce que c'est donc totalement inutile ? Cela dépend du point de vue d'où l'on se place. En tant que criminologue, je ne sais pas à quoi cela sert. En tant que conseiller d'un Premier ministre visant à rassurer l'opinion, c'est formidable. Vous noterez que depuis trente ans maintenant, on a Vigipirate qui ne sert toujours à rien, mais c'est vachement bien. D'ailleurs, Sentinelle n'est qu'un morceau de Vigipirate, c'est le morceau étendu. Est-ce que Sentinelle sert à quelque chose ? Alors, cela, c'est une curiosité, car jusqu'à il y a 15 jours, trois semaines, je disais : *«Sentinelle ce n'est pas mieux»*. C'est une erreur. Sentinelle a un effet parfaitement inattendu, qu'aucun d'entre nous n'a pu imaginer : cela sert d'attrait magnétique aux terroristes. C'est un truc que l'on a inventé pour prévenir les attentats, cela les attire. D'un point de vue pragmatique, quand on est dans une discussion qui n'est pas une conférence où j'essaie de retenir votre attention et d'expliquer les choses qui moi-même m'interpellent, je vous dirais d'un certain point de vue, en fait cela sert à quelque chose. Car, si cela fixe les auteurs des attentats sur les opérateurs de Sentinelle plutôt que sur la population ordinaire, c'est un progrès. Cela ne marche pas à tous les coups malheureusement pour les victimes mais il s'est produit quelque chose qui nous a échappé, c'est que nous avons créé un attrait d'un certain nombre d'opérateurs terroristes sur l'outil anti-terroriste. Du coup, on est très perplexe sur les évolutions de Sentinelle, ce que l'on voulait en faire : un outil de communication et c'est devenu un outil anti-terroriste. Parce que paradoxalement, c'est devenu un outil anti-terroriste. A la marge, mais quand même. Et on est toujours dans ce cas-là.

Après, vous avez l'intrusion. Les perquisitions ont-elles servi à grand-chose ? Non, sur les 4 000, 5 000, 6 000 perquisitions, 40 ont vaguement servi à quelque chose et 20 à autre chose. C'est peu. Mais, enfin vous me direz, si cela a empêché 40 attentats ou même 20, c'est déjà cela. Mais l'ampleur du processus par rapport aux résultats pose un problème d'efficacité. Ensuite, nous avons l'intrusion dans nos données individuelles qui est le sujet le plus intéressant parce que c'est celui que l'on voit le moins. D'abord, pour être, sur les questions cyber, très engagé justement dans la protection des libertés individuelles, je dois vous dire mesdames et messieurs que le plus grand patron de la plus grande agence de renseignement du monde rêve tout éveillé de toutes les informations que vous donnez gentiment aux GAFA. Parce que sans qu'il soit besoin de faire quoi que ce soit, vous fournissez à Google, Amazon, Facebook et autres un nombre d'informations intimes et personnelles qui dépasse l'entendement. Personne ne vous y force, vous ne lisez jamais les règles d'utilisation, vous cliquez dessus parce que cela vous emmerde, c'est écrit en petit, il y en a 32 pages. Vous découvrez d'ailleurs que vous n'êtes propriétaire de plus rien, ni vos données individuelles, ni vos photos, ni vos images, ni votre musique, vous n'en êtes que des locataires et vous devenez locataire de vous-même avec une bonne volonté remarquable, vous payez même un contrat de location. Cela je dois dire, fascination. Mais dès que l'État vous dit : *« nous on en voudrait un petit bout »* alors là, levée de boucliers, drames et manifestations, de ceux-mêmes qui fournissent d'ailleurs aux GAFA des informations personnelles et intimes sur eux-mêmes qui mériteraient qu'ils s'y penchent aussi. Est-ce que c'est une justification pour que l'État fasse aussi bien que les GAFA ? Certainement pas. Est-ce que c'est une justification pour que l'on contrôle aussi bien les GAFA que ce que l'on voudrait contrôler l'État ? Sans doute. Mais après tout, le consommateur, c'est vous, celui qui paie, c'est vous et celui qui pense que Google c'est gratuit devrait revisiter ce que Google vend à partir de son processus de lecture, de circulation sur Internet, d'achat, bref de lire le petit document que l'on vous fait signer en vous disant que vous êtes vraiment d'accord. C'est cela le processus dans lequel nous sommes. C'est l'incohérence, la confusion de notre positionnement et de nos postures, entre ce que nous ne voulons pas laisser l'État faire au nom de la lutte anti-terroriste ou de la sécurité et ce que nous fournissons, mais alors à tombereaux au nom de nos habitudes consuméristes et de la même facilité. Il y a un souci de cohérence et il me semble que le souci de cohérence est bien plus important que de savoir si l'État va réussir ou pas, ou lors d'une perquisition exiger que vous donniez vos numéros de comptes, mais pas vos codes d'accès Internet ou Google ou regarder ce qu'il se passe dans votre téléphone. D'abord, je le rappelle, un téléphone, c'est fait pour téléphoner. Le reste est accessoire, même si semble-t-il, la nouvelle génération fait plutôt l'inverse.

Nous avons ensuite un deuxième problème, c'est que nous y croyons, parce que si tout cela servait à quelque chose, cela serait formidable. Mais, nous croyons en tout ce qui nous est proposé, or à ce jour, nous ne sommes pas en manque de données pour la sécurité, au contraire, nous sommes submergés par les données, noyés par les données, on a tellement de données, qu'on ne sait pas quoi en faire. Dans toutes les opérations de tragédie sécuritaire dans lesquelles des gens ont été tués ou blessés au cours des 70 dernières années, il y a eu une commission d'enquête publique, secrète, officielle, ayant été publiée, pas publiée, avec des morceaux censurés ou pas censurés et quelle que soit la langue utilisée. Pour une raison assez amusante, elles se terminent toutes par les trois mêmes conclusions : un, on savait tout ou presque avant. Deux, pour de mystérieuses raisons, on n'a pas compris ce que l'on savait. Les américains ont une formule que je trouve magique *« we did not connect the dots »*. Trois, ce serait bien que cela ne se reproduise pas. Et là, le criminologue critique vous dit : le problème, c'est que cela se reproduit tout le temps. Pourquoi ? C'est assez simple : vous avez deux oreilles, pas de cerveau, vous vous réunissez, vous dites que le plus important c'est désormais d'avoir quatre oreilles, vous avez désormais quatre oreilles, pas de cerveau. Cela ne marche pas. Six oreilles ? Toujours pas de cerveau. Le problème, c'est qu'à la fin l'inspecteur Google, il n'a aucune chance de réaliser une quelconque prise contre l'imam Youtube. Il sera toujours en retard et il sera toujours à côté de la plaque. Le problème est beaucoup plus dans le qualitatif que dans le quantitatif, nous n'avons pas besoin de plus d'intrusion dans les données, nous avons besoin de mieux d'intrusion. Nous avons besoin d'un ciblage, d'un cryptage, d'une compréhension. Donc, il y a un certain nombre de sujets qui nécessitent d'être pris en compte. C'est pour cela que le débat Sécurité et Liberté est un débat tronqué. Il est bloqué et instrumentalisé par deux extrêmes qui ont une posture philosophique ou politique qui est de dire : *« écoutez, c'est assez simple, nous ne pouvons pas*

accepter une remise en cause de nos libertés ou de notre sécurité». En fait, depuis toujours nous faisons un compromis entre les deux. **Ce qui est nouveau, c'est qu'aujourd'hui on nous en demande de moins en moins et surtout nous ne savons pas contrôler.** Mais pas seulement l'État qui n'est plus qu'un élément assez secondaire du sujet, mais de grands opérateurs qui n'ont pas des prérogatives de puissances publiques et qui sont devenus, aujourd'hui, des consommateurs massifs de données individuelles et personnelles qui deviennent aujourd'hui des pourvoyeurs d'éléments techniques à partir de données privées qui ne sont même pas dans le registre des États et qui viennent, soit les compléter, soit les modifier.

Je crois pour ma part, que la problématique que nous avons rencontrée nécessite d'être directs et honnêtes. Oui, nous avons besoin de sécurité parce que nous avons besoin de vivre et que la vie c'est la réponse à la mort, que la vie c'est la réponse au terrorisme, que la résistance c'est la réponse au terrorisme. Notre pays a appris à être vigilant, les gens savent que cela peut arriver, ils regardent, s'interrogent, où est la sortie de secours, bien mettre sa ceinture de sécurité, regarder la porte de l'avion. C'est un message récurrent et normal, sain. La gestion de la liberté par le feu rouge et le passage piéton. **C'est parfois la liberté qui opprime mais la loi qui libère.** Deux, on a appris à être vigilants, non seulement on sait que cela peut arriver, mais on sait aussi que cela peut nous arriver, y compris dans des configurations bizarres, devant une gare, dans une rue, ailleurs. On est attentif, jamais il n'y a eu autant de gens qui appellent, signalent, disent : *« il se passe des choses, faites quelque chose ! »* Le plombier, le monsieur qui regarde sur son palier et qui voit des bouteilles de gaz devant chez lui, la dame qui avec un porte-drapeau pris on ne sait pas où essaie de combattre l'assassin de Marseille, bref, il y a des phénomènes. Et puis, il y a des phénomènes de résistance. La résistance, ce n'est pas mourir ! Ce n'est pas aller seul devant la kalachnikov, non ! C'est sauver des gens, c'est cacher des gens, c'est prendre les mesures nécessaires pour intervenir, pour empêcher, pour perturber, cela ne nécessite pas d'être un héros mort, cela nécessite juste d'être un citoyen vivant.

Et de ce point de vue-là, je crois que le débat sur le terrorisme a réveillé quelque chose. Je le vois parmi mes étudiants qui, aujourd'hui, sont en formation pour devenir analyste du renseignement, agent de sécurité, agent de renseignement, mais aussi avocat, magistrat, journaliste, expert, parce qu'ils veulent apprendre, ils veulent savoir, ils veulent comprendre et surtout ils veulent agir. Et si je crois qu'il y a un seul message à faire aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de débat sur liberté/sécurité/autorité. La liberté, la sécurité et l'autorité, c'est celles que l'on accepte, c'est celles pour lesquelles on est prêt à se battre, c'est celles pour lesquelles on est prêt à résister, c'est celles pour lesquelles on est prêt à prendre d'assaut la préfecture de police, c'est celles qui amènent aussi à dire : oui. Jean VALJEAN, il peut décider parce que l'atteinte de l'État est plus grande encore, de fuir, de se cacher et éventuellement de construire une vie alternative, une vie honnête. Non, le problème que nous avons aujourd'hui, c'est de sortir de la contradiction, de sortir de la confusion, de l'opposition, cela s'appelle seulement être et redevenir un citoyen dans une République qui a la nécessité absolue, si elle empiète sur la liberté, de réaliser la sécurité. Et, la phrase de FRANKLIN, la vraie : *« ceux qui abandonnent une liberté essentielle pour acheter un peu de sécurité temporaire ne méritent ni liberté ni sécurité »*, pourrait devenir : *« ceux qui acceptent une intrusion dans une liberté pour acheter de la sécurité sous un stricte contrôle citoyen méritent liberté et sécurité »*. Merci.

I. PHAM : Merci beaucoup M. BAUER. Nous allons poursuivre notre débat sur la liberté, la sécurité et l'autorité avec nos trois intervenants : Karine ROUDIER, Olivier ZAJEC et Olivier CAHN. Venez me rejoindre s'il vous plaît. Je vous présente, Karine ROUDIER, vous êtes maître de conférences en droit public, Directrice des études du second cycle, à Science Po Lyon. Olivier CAHN, vous êtes enseignant-chercheur à Cergy-Pontoise et Olivier ZAJEC, vous êtes maître de conférences et enseignant à l'université Jean MOULIN. Alain BAUER nous a bien mis la puce à l'oreille sur tout ce qui était fait aujourd'hui pour garantir « notre sécurité ». Quand vous avez envisagé et construit cette table ronde et le thème, on était dans l'état d'urgence renouvelé six fois, vous me l'avez rappelé tout à l'heure pour être très précis. Un état d'urgence, aujourd'hui, qui s'est banalisé, qui devient un quotidien avec lequel on vit et la loi contre le terrorisme votée le 3 octobre à l'Assemblée nationale est une bonne illustration de ce qui se passe aujourd'hui en matière de communication, ou pas, en matière de sécurité. Je vous laisse la parole.



Karine ROUDIER : Merci d'abord pour cette introduction. Effectivement, on est dans une belle illustration et comme vous le soulignez, Alain BAUER a commencé à poser pas mal de jalons à la discussion et au débat et à d'éventuelles questions. Je crois que ce qui est important, en tous cas lorsqu'on a imaginé ce moment, c'était justement de réfléchir et de prendre le temps de réfléchir, ce qui est quand même assez rare, sur ce que l'on peut ressentir, chacun individuellement, face à cette volonté de sécurité qui nous appelle au quotidien et, à la fois en tant que groupe et collectivité et puis individuellement en tant que parent, membre d'une famille, etc. Et justement, comment est-ce que l'on peut essayer d'aller de l'avant en gardant et en défendant un certain nombre de valeurs qui sont véritablement essentielles ?

Ce que soulignait Alain BAUER et ce que vous soulignez dans votre introduction, c'est justement une forme de brouillage des concepts et je crois qu'aujourd'hui, c'est très fort. Entre la notion de culpabilité, au sens du droit pénal et cette question de dangerosité qui est aujourd'hui devenue centrale dans le droit alors qu'au départ elle n'était pas forcément prise en compte, et puis cette forme de schizophrénie qui nous habite quand même avec, et Alain BAUER le soulignait, oui ce fait que l'on soit en état d'urgence, il a été décrété et on comprend très bien pourquoi, dans la nuit du 13 novembre. Il a été en revanche maintenu et donc prorogé en juillet dernier six fois avec des majorités à l'Assemblée nationale, soit dit en passant extrêmement réduites, 150 députés ont voté la sixième prorogation en juillet dernier contre les 577 normalement présents, bref. Pour autant,

la majorité des citoyens exigeait cet état d'urgence et disait qu'il était utile parce qu'il préservait quand même contre d'éventuels attentats et pour autant tout le monde continuait à vouloir vivre, à vouloir se déplacer, à être dans des groupes, dans des manifestations sportives, etc. Et je crois que cela, c'est quand même assez interpellant, et je pense que chacun devrait réfléchir là-dessus, sur le fait de savoir si on préfère qu'il y ait énormément de contrôles quitte à vivre normalement, mais est-ce qu'on peut encore aujourd'hui vivre normalement ou pas ? En tous cas, un brouillage des concepts extrêmement fort qui, je pense, doit être interrogé et c'est un petit peu le rôle aujourd'hui. Donc, je vais laisser la parole à mes collègues qui ont gentiment accepté d'intervenir et on pourra ensuite répondre plus précisément à vos interrogations.

Olivier CAHN : Merci beaucoup, je voudrais d'abord remercier les organisateurs pour leur invitation. Je vais être très bref vu le temps qui nous est imparti. Et je voudrais repartir de quelque chose que dit Alain BAUER quand il s'interroge sur ces 4 000 perquisitions, 60 résultats, il fait quelques commentaires puis il finit par dire : *« nous avons un problème d'efficacité »*. Et je crois que l'on touche là à quelque chose d'extrêmement intéressant, c'est-à-dire que la première chose avant que je commence mon propos, c'est que nous sommes d'accord, et Alain BAUER l'a dit, il n'est pas question de renoncer à la démocratie, on a pu entendre à l'Assemblée nationale un certain nombre de sorties tonitruantes sur le fait que nous avons quitté l'État de droit, que nous en étions sortis. Je crois que ce n'est pas le problème. En revanche, effectivement, lorsque se fonde l'idée de démocratie libérale moderne et l'État du contrat social, il y a deux propositions. La proposition de HOBBS au Royaume Uni : un contrat social tourné vers la paix et donc la sécurité. Et puis la proposition de ROUSSEAU avec cette idée d'un contrat social tourné plutôt vers la liberté. Et dans le fond, HOBBS, c'est l'efficacité, ROUSSEAU, c'est la liberté, donc la proportionnalité, c'est-à-dire, et là je rejoins ce que vient de dire Karine ROUDIER, un rapport du citoyen à l'État et comment s'organise ce rapport.

Alors en deux mots, ce qui est en train de se passer avec l'évolution de la loi sur le terrorisme, c'est exactement ce mouvement d'un modèle rousseauiste vers un modèle

hobbesien, sur lequel après on pourra débattre, mais c'est-à-dire qu'on constate deux choses : d'abord, l'émergence d'une nouvelle branche du droit, si l'on peut dire, c'est-à-dire quelque chose qui relève du brouillage des concepts, on a jusque là une séparation intérieur/extérieur héritée de la modernité. Le criminel à l'intérieur, l'ennemi à l'extérieur, tout cela se confond et lorsque cela se confond, on va faire évoluer le droit et la manière dont le droit évolue à l'heure actuelle, c'est l'émergence d'un droit de l'antiterrorisme qui ne serait plus du droit pénal ou du droit administratif ou du rôle des forces armées, mais un mélange de tout cela dans un espace de maelström destiné à lutter contre le terrorisme. Alors, là je ne suis plus d'accord, par exemple, avec Alain BAUER quand il dit que nous ne connaissons pas le proactif. Le droit pénal a évolué vers un droit intégralement proactif à partir de 1996 et **aujourd'hui, un terroriste, c'est quelqu'un qui regarde sans motif légitime, concept aussi flou que possible, deux fois une vidéo de propagande. Donc, on est bien dans l'anticipation jusqu'à l'extrême de l'acte et une anticipation, de la répression qui est contraire à notre tradition pénale.** Ensuite, un abaissement des niveaux de garantie, la procédure pénale en matière terroriste est moins garantiste. On peut discuter sur le fait : est-ce que c'est bien ou pas ? Mais en tous cas elle est moins garantiste. Si on discute sur le fait : est-ce que c'est efficace ? Pas sûr. Troisième chose, effectivement le droit pénal est extraordinairement sévère. Le droit antiterroriste accède à des niveaux

de sévérité qui quittent le domaine de la proportionnalité où effectivement les peines prévues sont des peines d'élimination ou, en tous les cas, de retrait du corps social. Et là encore, on pourra discuter, c'est-à-dire, est-ce que dans la logique de l'ennemi, on a affaire à des gens ? C'est ce que propose un juriste allemand, du nom de Günther JAKOBS, un professeur de philosophie. Des gens qui, par leurs actions, ont rompu le contrat social, se sont mis en dehors, ne doivent plus en bénéficier. Donc la société ne leur doit finalement plus que leur sortie. Et puis, deuxième domaine de confusion, le droit administratif empiète sur le droit pénal, et donc on substitue, comme le disait Alain BAUER, l'administration aux juges et avec le juge administratif en lieu et place du juge judiciaire. Et puis finalement la dernière chose, c'est l'intervention du militaire. Et le militaire là aussi, c'est intéressant puisque j'ajouterai à ce que disait Alain BAUER que je partage sur son analyse de Sentinelle, mais j'y ajouterai quand même une chose : Sentinelle ce n'est pas anodin. Sentinelle, quand M. LE DRIAN, ministre de la Défense à ce moment-là, l'annonce, le présente comme une opération intérieure, en disant : *« nous avons à présent des opérations intérieures comme nous avons des interventions extérieures »*. Et cela n'est pas du tout anodin dans l'histoire de la République, l'armée intervenant en opération sur le territoire national, c'est quelque chose que l'on avait connu en Algérie mais c'est quand même quelque chose de très particulier et Sentinelle est décrit comme une opération intérieure...



I. PHAM : Pourquoi particulier ?

O. CAHN : Particulier parce que dans la conception moderne, il n'y a à l'intérieur que des criminels et à l'extérieur des ennemis et donc le militaire se charge de l'extérieur et le civil, donc le pénal se charge de l'intérieur, dès lors on n'a plus besoin du militaire que comme accessoire du civil, c'est-à-dire que c'est typiquement le maintien de l'ordre. Si vous avez le sommet de l'OTAN à Strasbourg, OBAMA débarque, il faut une sécurité aérienne pour l'avion d'OBAMA, l'armée va fournir la sécurité aérienne mais il n'y a pas de rôle de l'armée autre que comme supplétif du civil à l'intérieur. Et là, on a une opération militaire sur le territoire national, ce qui est quelque chose de surprenant. Et puis, le dernier point et je termine, c'est, et là cela nous rapproche d'un entre-deux, entre la guerre et la paix qui finalement donne sens à l'idée de guerre contre le terrorisme, c'est l'abaissement des niveaux de contrôle, c'est-à-dire, Alain BAUER l'a dit, et je le partage complètement, le renoncement complet du Parlement à sa mission de contrôle de l'exécutif. On a un Parlement qui entérine la volonté de l'exécutif et le

débat quasi caricatural qui a eu lieu devant la commission des lois très récemment sur le dernier texte est assez significatif. Un conseil constitutionnel et là, devant Karine ROUDIER, je me garderai bien d'en parler, mais qui abaisse considérablement son niveau de contrôle par rapport au niveau de contrôle ordinaire et même chose au niveau du juge administratif et du juge judiciaire, ce n'est pas la guerre, c'est-à-dire le juge administratif n'applique pas la théorie des circonstances exceptionnelles mais le juge administratif fait une jurisprudence intermédiaire par rapport au contrôle plein et entier qu'il fait en temps de paix. Et le juge pénal fait la même chose, c'est-à-dire qu'il tolère en matière de recherche de loyauté des preuves, en matière d'éléments de la procédure, il tolère un certain nombre de choses qu'il ne tolère pas en régime ordinaire mais tout en n'allant pas non plus dans l'abandon du contrôle qu'il fait en situation de guerre. Donc, on est dans un entre-deux, une confusion.

I. PHAM : Cela vous inquiète ?

O. CAHN : Je dis simplement qu'effectivement la nature de l'État est en train de changer, la nature de notre démocratie

est en train de changer au moins en cette matière, d'un modèle qu'on pourrait qualifier de rousseauiste vers un modèle que l'on peut qualifier d'hobbesien.

I. PHAM : Ce qui n'est pas de bon augure selon vous ? Il faut aller jusqu'au bout ?

O. CAHN : Je vais répondre par une pirouette mais elle ne me paraît pas inintéressante ici en tous les cas. Je pense que dans le cadre des Entretiens Jean MOULIN, c'est l'endroit où la placer. On a en face de nous des gens qui sont prêts à mourir pour une idée que l'on ne partage pas mais qui sont prêts à mourir. Et nous, nous sommes de l'autre côté et ce qu'ils attaquent fondamentalement, c'est notre modèle social et j'avoue qu'il y a un moment où j'ai du mal à comprendre pourquoi nous renonçons aussi vite à notre modèle pour le transformer en quelque chose qui finalement se rapproche assez de ce qu'ils cherchent puisque l'objectif, c'est de révéler l'image du vrai visage, c'est-à-dire de basculer de l'État de droit à de l'État policier, État policier qui se concentrera sur les jeunes musulmans de France qui ensuite se révolteront tous. C'est mon interrogation.

I. PHAM : Olivier ZAJEC, je vous ai vu hocher la tête à maintes reprises. Vous enseignez à des militaires, est-ce que ce qui se passe aujourd'hui vous en parlez avec vos étudiants ? Quels sont leurs ressentis ? Et vous comment ressentez-vous aussi ce qui se passe, ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale ?

Olivier ZAJEC : Merci pour cette question. Oui je hochais la tête en réalité parce que ce que vient de dire Olivier CAHN me permet une transition... on ne s'est pas préparé, c'est promis. Je suis professeur à l'école de guerre effectivement, dans l'enseignement militaire supérieur à Paris mais mon statut, je suis Lyonnais comme vous, je suis maître de conférences en sciences politiques à Lyon III et j'ai des étudiants de la licence au master, comme mes deux collègues, qui vibrent, qui s'interrogent, qui s'inquiètent par rapport aux thématiques dont vous avez parlées aujourd'hui et avec qui on a des échanges. Échanges avec de jeunes étudiants civils, échanges avec des officiers qui, eux, ont passé plus d'une dizaine d'années sur les théâtres d'opérations, en Afghanistan, en Afrique, au Moyen-Orient et qui, dans leur régiment, dans leur service, dans les composantes auxquelles ils appartiennent, vivent aussi Sentinelle tous les jours, et je reviendrai d'ailleurs sur Sentinelle dans quelques instants et sur ce qu'a dit Alain BAUER tout à l'heure. La problématique pour moi, et là je ne m'exprime non pas en tant que juriste, je ne suis pas du tout juriste, je suis politiste, la problématique c'est bien celle qu'a soulevée Olivier CAHN, c'est celle du

changement que nous acceptons ou plutôt que nous acceptons qu'on nous impose de l'extérieur, auquel nous nous résignons dans notre mode de vie, dans notre mode d'organisation sociale, dans les équilibres très fins, très subtils, très délicats que nous avons mis au point petit à petit. Et cela, cela s'appelle un processus de civilisation, pas seulement un État de droit qui nous permet de vivre dans une société aujourd'hui équilibrée. Alors c'est vrai ce qu'a dit Alain BAUER tout à l'heure, où on a un équilibre instable, mais qui nous permet de respirer, entre la liberté et la sécurité. Le vrai sujet, c'est celui qu'a souligné Olivier CAHN, du point de vue politique, c'est la différence qu'il y a entre la rationalité instrumentale et la rationalité politique. La rationalité instrumentale, son critère, c'est l'efficacité, son représentant, c'est l'expert. Et l'expert vous dira toujours : *« attendez, pourquoi est-ce que vous êtes contre telle mesure ? Cela nous permet d'être plus efficaces, cela nous permet un déclassement précoce, cela nous permet d'en savoir plus, cela nous permet de mieux vous protéger »*. Qui a élu l'expert ? Quel est son critère ? L'efficacité. Ce n'est pas forcément celui de la responsabilité, ce n'est pas forcément non plus celui de la représentativité.

Je vais prendre un exemple très prosaïque et très trivial, le dernier James Bond. Je passe du côté du cinéma, mais après tout, c'est indiqué puisqu'on a eu tout à l'heure un très beau moment cinématographique. A un moment, je ne sais pas si vous voyez dans *Spectre*, le dernier James Bond, le patron du MI6 qui est invité par un jeune bureaucrate à Londres à qui l'on vient de

confier l'intégralité de la responsabilité sur les services de renseignement à assister à une réunion où les responsables, les experts, les spécialistes de la rationalité instrumentale, responsables des services de renseignement se réunissent entre eux, pas de représentants politiques, et puis discutent de la manière dont ils vont mieux échanger leurs informations. Est-ce que ce sont leurs informations ? Non, ce sont également celles qui appartiennent à des citoyens, membres d'une communauté politique organisée, représentés démocratiquement et qu'ils vont échanger pour des besoins de sécurité. Et le chef du MI6 à un moment, on lui dit : *« écoutez, vous appartenez à l'ancienne école, à l'ancienne mode, à l'ancien monde. Il faut que vous acceptiez que cela aille plus vite, que l'on partage d'avantage, parce qu'on va mieux protéger. Et lui dit : oui, mais votre système, il est seulement contrôlé par des gens qui ne sont pas élus »*. Où est, comme diraient les anglo-saxons, l'*accountability* ? Quand est-ce que l'on rend compte de ce que l'on fait ? Quand est-ce que l'on présente en toute transparence le travail auquel on procède pour protéger les citoyens ?

Et là, il y a, du point de vue politique, un deuxième ordre de discrimination à mon avis à apporter, qui est très important. On en discute souvent avec mes étudiants, avec les officiers à qui j'enseigne la théorie stratégique et la géopolitique à l'école de guerre, c'est la différence qu'il y a entre sécurité et sûreté. Alain BAUER, si je me souviens bien en a parlé tout à l'heure, il l'a un peu effleuré, on peut avoir de la

sécurité sans être en sûreté. La sécurité sans être forcément en sûreté, est-ce que ce n'est pas une définition de ce que l'on vit aujourd'hui ou de ce que l'on ressent aujourd'hui dans la société française ? On n'a jamais été aussi sécurisé et, pour une part d'entre nous du moins, on a tendance à ne pas se sentir en sûreté, cela dépend de l'endroit où l'on se trouve, cela dépend du moment de la journée, etc. Il faut bien réfléchir à la différence entre sécurité et sûreté, il faut bien réfléchir à la différence entre défense et sécurité. Et là, je voudrais revenir sur quelque chose qui me frappe. Je suis d'accord à 80-90 %, avec ce que disait Alain BAUER tout à l'heure, sauf que quand il dit que Vigipirate ne sert à rien, Sentinelle ne sert à rien. C'est vrai en partie, mais c'est faux pour toute une autre partie. Quand est-ce que l'on a commencé en France à dire, il y a un *continuum* défense-sécurité et ces deux ordres doivent être davantage articulés voire, non pas confondus, mais en tous cas quasi intégrés ? A partir de 2008, c'est le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, LBDSN qui a été commandé par M. SARKOZY et qui a été confié à Alain BAUER. Je pense que cela aurait été intéressant qu'il soit là pour en discuter. Il a défendu, et ce n'est pas contradictoire avec ce qu'il a dit, pas tout à fait, mais il a défendu ce *continuum* défense-sécurité où les deux ordres, celui de la sécurité externe qui s'appelle la défense et de la sécurité interne qui elle est d'un ordre individuel et pas d'un ordre collectif, sont en voie de fusion au moins pour certaines personnes et l'on a eu la modification en particulier du code de la défense, à partir de 2004, puis cela a continué ensuite où la défense

n'est plus qu'une des composantes de la sécurité. Lisez ce code de la défense ! Vous le trouvez sur internet, comme tous les textes importants de loi en tous cas. Vous allez voir qu'avant, la défense et la sécurité étaient des choses différentes : la défense, c'est contre les menaces armées, collectives, il y a la notion d'adversaire collectif. Et puis il y a la sécurité, c'est le policier et le gendarme. La gendarmerie qui, je le signale pour ceux qui n'ont pas suivi, aujourd'hui est plus nombreuse dans ses effectifs que toute l'armée de terre ensemble. La gendarmerie, c'est plus de 100 000 hommes, l'armée de terre c'est aujourd'hui beaucoup moins. Il y a des moyens en sécurité interne mais à partir de 2008, de ce Livre blanc de la sécurité et de la défense nationale, on a eu tendance à confondre ces deux ordres et on a eu tendance à confondre deux choses qui à mon avis il faut séparer : c'est la réponse militaire armée à une menace externe armée et la sécurité. Si on accepte à cause de la rationalité instrumentale, de l'efficacité, d'une meilleure sécurité, que ces deux ordres peu à peu fusionnent, qu'ils s'intègrent avec bien des conséquences, on va vers ce que certains ont appelé, de manière un peu hyperbolique je trouve, mais au moins ils ont lancé un débat, une sorte d'israélisation de la société française. On s'habitue à la présence des militaires dans les rues, on s'habitue à voir des uniformes camouflés, on s'habitue à voir des gens avec des FAMAS, demain avec des HK416 approvisionnés et armés. **Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est anormal ? Est-ce qu'on doit l'accepter parce que cela nous amène plus de sécurité ? Est-ce que la sécurité c'est la**

sûreté ? Est-ce que la militarisation de la sécurité est acceptable ?

Je vais vous livrer une anecdote sur l'habituel, le monde où la sécurité et la liberté respirent et puis le monde d'après, le monde dans lequel nous avons déjà un pied. Au lendemain des attentats du Bataclan, on est dans un amphithéâtre à Lyon III, en licence et je m'installe, c'était un début d'après-midi, pour un cours d'introduction à la science politique, on devait en être à HOBBS d'ailleurs, cette assemblée politique qui accepte d'échanger sa liberté contre la sécurité et qui donne lieu au Léviathan, c'est HOBBS, 1651, un pouvoir qui va lui permettre de faire régner l'ordre pour que les gens ne se jettent pas les uns sur les autres. « *L'homme est un loup pour l'homme* », c'est cela HOBBS. On devait en être là, et tout à coup un étudiant se lève, j'avais à peine commencé à parler, et dit : « *Monsieur, c'est un scandale ! Vous ne devriez pas faire cours aujourd'hui ! Avec ce que l'on a vécu, la nation entière est en deuil, on ne se sent pas bien, on a besoin de parler entre nous, on ne devrait pas être en cours, on ne devrait pas être obligé de venir, ou en tous cas, vous devriez annuler les cours, ne serait-ce que pour marquer le moment* ». Et je lui dis : « *mais vous n'avez rien compris, rien compris, c'est justement en faisant cours que l'on donne la meilleure réponse, c'est en discutant de tout cela entre nous et pas seulement dans l'émotion ou dans le deuil ou dans les fleurs ou dans les nounours ou dans les bougies allumées que l'on va comprendre ce qui est en jeu, et que l'on va comprendre ce qui relève de la manière dont une société respire entre liberté et sécurité et ce qui est de l'ordre*

de l'état de siège, de l'état d'exception, de l'état d'urgence, sur le plan du droit et sur le plan de la politique ». Je leur ai dit : « *oui je vais faire cours ! Et puis vous allez écouter parce que l'on va parler de cela mais on va le mettre en perspective et pas du point de vue seulement de la rationalité instrumentale mais du point de vue de la rationalité politique, ce qui fait que l'on est en société, que cette société est démocratique, que les représentants démocratiques sont légitimes* ». « *L'obéissance à un homme dont l'autorité n'est pas illuminée de légitimité, c'est un cauchemar* », Simone VEIL, donc on est dans cet ordre-là, celui de la sécurité, de la sûreté, de la légitimité au nom de la protection de citoyens. Et on a parlé de tout cela. On a parlé de tout cela mais pas en désordre, dans une perspective, la perspective que peut amener le droit, la perspective que peut amener la science politique, c'est pour cela qu'il y a des disciplines scientifiques. Je crois que c'était la meilleure réponse. On ne suspend pas le temps, et le rythme, et la vie d'une société parce qu'il est arrivé un malheur, même s'il nous a tous saisis, au contraire. La meilleure réponse au terrorisme, c'est que cela continue et que l'on se tienne. C'est cela la dignité. Ce n'est pas d'avoir plus de soldats dans la rue. Ils sont utiles, Sentinelle à mon avis est utile, pour une part. Vigipirate l'est aussi. A condition que les deux ordres de la sécurité interne et de la défense externe ne soient pas confondus et qu'on n'en arrive pas à une militarisation de la réponse. Donc, l'exception c'est quelque chose à laquelle il faut vraiment faire attention et je suis d'accord, moi cela ne me pose pas de problème de hausser le niveau d'information, de réponse,

de muscler la réponse. On est obligé parce qu'en face la menace est musclée également. Comme disait CHURCHILL : « *mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne vous prenne à la gorge*. » Oui, c'est vrai. Il y a des curseurs à monter mais pas à n'importe quel prix. Du point de vue politique, il faut être vraiment vigilant je crois, ce n'est pas un discours de laxisme, je suis moi-même ancien officier, Saint-Cyrien, avant de passer dans l'université. Mon réflexe ce n'est pas celui du laxisme pour des raisons idéologiques. En revanche, je crois qu'une société qui oublie la rationalité politique et qui l'échange contre une rationalité instrumentale qui, ne vous faites pas d'illusion, demandera toujours plus d'efficacité et qui n'a pas de limite dans cet ordre-là ; une société qui oublie cela, oui FRANKLIN a raison, quelle que soit la précision de la citation, c'est une société qui se prépare des lendemains inquiétants.

I.PHAM : Karine ROUDIER, quand on parlait pour préparer cette table ronde, vous disiez qu'on a déjà tout, pourquoi en remettre ?

K.ROUDIER : Oui, en fait c'est dans la continuité de ce que disait Olivier ZAJEC, c'est qu'on est en train d'augmenter, en tous cas, la France a emprunté le chemin de la répression, c'est-à-dire que **l'on fait toujours plus de lois et ces lois sont toujours beaucoup plus technicisées et vont toujours un peu plus loin dans l'aménagement des libertés et donc dans un rapport sécurité-liberté qui est revu pour faire vaincre un peu plus la sécurité et contraindre la liberté**. Je

pense que la question, c'est : pourquoi pas ? Mais à ce moment-là, est-ce que c'est la seule voie possible ? Et lorsque l'on commence à s'interroger là-dessus, regardons un peu en arrière, et notons que la première loi antiterroriste, date de 1986, et que là, le Parlement vient d'adopter la 16^{ème} ou 17^{ème} loi antiterroriste. Donc on a toujours emprunté la même voie face à un problème qui lui évolue, a changé de forme, de visage, de mode opératoire, etc. Mais est-ce que de fait, c'est la seule voie possible ? Je pense qu'en tous cas c'est une question qui mérite d'être posée. Et là où c'est complexe, et c'est ce que disait Alain BAUER dans ses propos introductifs, c'est qu'aujourd'hui le débat est vite saisi par deux pôles qui vont s'opposer, à savoir ceux qui sont inconscients et irresponsables, et ceux qui veulent porter atteinte et détruire toutes les libertés. Moi, je pense que ce qui est intéressant et c'était un peu ce qu'on voulait essayer de faire ici, c'était que peut-être on peut aussi discuter d'autres choses ou autrement de ces questions-là, et essayer de s'interroger sur ce que l'on veut vraiment ou la voie qu'il serait peut-être possible d'emprunter. Et la dernière petite chose, puisque l'on parlait d'urgence, c'est vrai que la dernière loi antiterroriste a été adoptée au titre d'une procédure dite accélérée, et on a un Président qui, le 3 juillet devant le Congrès, dit qu'il faut le temps pour voter les lois et notamment les lois liées à la sécurité pour apporter une réponse à ces problèmes terroristes et faire en sorte que la démocratie soit préservée ainsi que les valeurs, etc. Et finalement, on a une loi qui passe en une seule lecture devant chaque assemblée et donc qui est votée en mode accéléré encore une fois.

I.PHAM : Vous avez étudié tous les trois l'efficacité supposée de tous ces dispositifs, vous avez regardé, je suppose, hors de nos frontières s'il y avait d'autres modes de fonctionnement, d'autres propositions, d'autres solutions à des situations pareilles. Est-ce que cela marche mieux ailleurs ? Est-ce que l'on a fait d'autres choses ailleurs dont on pourrait s'inspirer ?

K. ROUDIER : Sur le plan du droit, en tous cas, on a fait une chose, nous en France que l'on n'avait pas fait ailleurs, c'est adopter un état d'exception, un régime d'exception, c'est-à-dire l'état d'urgence. Après les attentats de 2001 justement, tous les pays ont saisi leur fragilité. Ceux qui avaient déjà un dispositif antiterroriste ont essayé de le mettre à jour, puisqu'évidemment, c'était une attaque sans commune mesure. Ceux qui n'en avaient pas ont commencé à s'interroger pour en mettre un en place. Et la question d'adopter, face à une attaque terroriste, un régime d'exception lorsqu'il est déjà prévu par le droit a été soulevée et la réponse a fait consensus, c'est que cela n'était absolument pas possible parce que justement, c'est un fait exceptionnel mais les régimes d'exception sont ensuite appelés à être appliqués pendant une durée vraiment très limitée. Et cette position n'a donc jamais été retenue par aucun pays jusqu'à ce que la France décide, le 14 novembre 2015, de mettre en œuvre cet état d'exception. Sur les autres moyens, en tous cas, on s'aperçoit qu'on est quand même dans la même logique. On est toujours en train de lutter à travers l'adoption de lois, et de lois qui évidemment

essaient d'être plus efficaces que les lois précédentes, et l'efficacité s'envisage par une augmentation de la sévérité et puis un élargissement de ce concept de terrorisme pour pouvoir à la fois réprimer l'acte en lui-même mais surtout essayer de punir la préparation de l'acte et donc on élargit considérablement toutes les actions d'un individu qui pourraient éventuellement faire penser qu'il va préparer ou aider à la préparation d'un attentat, donc avec un élargissement qui est parfois plus ou moins justifié et qui peut ensuite englober des comportements d'individus qui eux sont très loin de cela, mais sont dans une situation un petit peu diverse telle que chercheur, journaliste ou autre.

I.PHAM : De tout ce qui a été voté à l'Assemblée nationale le 3 octobre, rien n'est utile ? De tout ce qui a été voté, rien ne marcherait ? Tout cela pour cela en fait ?

O. CAHN : Non, on peut élargir, j'irai jusqu'à dire : qu'est-ce qui est utile dans ce qui a été voté depuis 2012 ? Alors on a un certain nombre de choses utiles, effectivement. C'est-à-dire, des choses qui n'auraient pas été possibles avant. En fait, il faut peut-être revenir en 81, suppression de la Cour de sûreté de l'État. BADINTER dit : nous avons dans l'arsenal pénal tout ce qu'il faut pour lutter contre le terrorisme et contre les formes de subversion. Puis en 86, on se dit qu'il manque deux, trois choses, on revient. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que disait Alain BAUER tout à l'heure sur l'association de malfaiteurs. On avait une incrimination d'association de malfaiteurs dans la loi antérieure et dans

le code de 1992, simplement on a trouvé que les conditions de cette association de malfaiteurs était trop complexe donc on a abaissé les conditions pour créer une association de terroristes particulière mais le texte existait, il était peut-être un peu difficile à mettre en œuvre. Qu'est-ce qui est utile dans ce que l'on a adopté ? Il y a une chose incontestable, loi du 24 juillet 2015 sur le renseignement dans sa première partie, sur le contrôle des mesures on pourrait en discuter, mais dans sa première partie, effectivement la légalisation. On avait un système dans lequel les services de renseignement travaillaient, avaient toute une série de capacités mais aucun cadre légal, ce qui rendait extraordinairement difficile ce que l'on appelle la judiciarisation, c'est-à-dire le passage des éléments trouvés par les services de renseignement et leur admission dans des procédures judiciaires ensuite. A partir du moment où on légalise ces procédures, on rend ensuite la procédure plus fluide pour judiciariser. Donc extrêmement utile. Deuxième chose, peut-être utile, dans la loi de 2014, cette disposition qui permet de placer en rétention administrative, une espèce de régime d'assignation administrative des gens qui rentrent des théâtres d'opérations terroristes sans que l'on puisse les poursuivre pénalement. Attention, et c'est vendu comme cela, les débats parlementaires le vendent comme cela, cela ne concerne pas tous les gens qui rentrent, cela concerne les femmes qui rentrent pour lesquelles on n'est pas sûr d'avoir des éléments permettant de leur coller une association de terrorisme, c'est-à-dire d'avoir participé à des combats sur



place. Tous les hommes qui rentrent de ces territoires sont immédiatement mis en examen pour association de terroristes et si les services de renseignement ont plus, ils sont mis en examen pour participation à une organisation, voire pour les actes de terrorisme qu'ils ont pu perpétrer sur place. Pour le reste, je ne vois pas grand-chose qu'une utilité marginale, par exemple avoir facilité la vie des services de police en permettant une intervention a posteriori du juge administratif plutôt que l'intervention a priori du juge judiciaire. Cela facilite la vie des services de police. En termes d'efficacité, si on prend l'intervention du ministre de l'Intérieur dans le débat sur l'actuelle loi, elle est intéressante, 12 attentats empêchés, et quand on fait le tri, a priori, il n'y a pas grand-chose qui n'aurait pas pu être empêché aussi avec les instruments antérieurs, pour finir, par une espèce de provocation. Mais quand vous dites : est-ce qu'il fallait le faire ? Les Anglais, les Allemands, les Norvégiens après des scènes aussi terribles que les nôtres. Thérèse MAY dit : « *je n'élève pas le niveau de sécurité* ». Après l'affaire BREIVIK, le premier ministre dit : « *il a*

attaqué notre modèle de liberté donc nous aurons plus de liberté ». Et Angela MERKEL égale à elle-même : « évidemment, on a laissé entrer des gens, parmi eux, il y a des méchants, mais enfin, nous passerons au travers, nous y arriverons ».

K. ROUDIER : C'est exactement ce que je voulais dire. Mais un autre exemple en Espagne, un pays qui connaît très bien, comme la France cela dit, au niveau de l'histoire, ces questions-là et qui après l'attentat de la gare d'Atocha n'a absolument pas modifié son code pénal, n'a absolument pas mis en œuvre les régimes d'exception qui sont pourtant contenus dans la législation espagnole et dans la Constitution espagnole et qui permettraient, s'ils sont mis en œuvre, la suspension de certains droits et libertés. On voit bien qu'il y a des approches un peu différentes, et là on retombe sur ce qui a été proposé tout à l'heure par les propos introductifs, c'est à la fois l'efficacité et l'aspect communication.

O. ZAJEC : Pour répondre à la question, sur : est-ce que cela a amélioré les choses ? Je repartirai plutôt du côté militaire

simplement pour compléter. Oui, il y a plein de choses qui ont progressé, en particulier, il y a un certain nombre de nos services de renseignement, vous le savez, qui relèvent du Ministère de l'Intérieur, du côté civil et puis des services de renseignement que ce soit la DGSE, DRM qui sont rattachés au Ministère de la Défense. Aujourd'hui, l'interconnexion, le partage de renseignements entre ces différents services a été amélioré, il a été amélioré sur le coup de ces événements et des décisions qui ont été prises du point de vue des textes de loi. Le Conseil national du renseignement, il fonctionne, enfin cela peut être amélioré aussi. Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, tenu aujourd'hui par M. Louis GAUTIER, a davantage de moyens à sa disposition. On va dire que la mise en commun des informations qu'il détient, l'articulation des différents plans, du plan ORSEC jusqu'à Vigipirate, avec justement Sentinelle pour une part, il a une vision plus surplombante donc, sans doute plus complète aujourd'hui. Cela, c'est le fait effectivement de ce qui s'est passé ces dernières années, on s'est amélioré sur le plan rationnel, instrumental,

celui du partage des informations entre les services civils et militaires d'ailleurs, français et les services civils et militaires européens, dans un premier temps, puis au-delà de la sphère européenne, le partage est peut-être meilleur aujourd'hui. Il y a toujours des sphères et des communautés de renseignement très particulières, on n'est pas dans les five highs anglo-saxons nous les Français, mais on y rentre un peu, on a davantage d'échanges au quotidien, parce qu'il y a des opérations en particulier en Afrique aujourd'hui, qui intéressent tout le monde, dans lequel on prend du renseignement, on collecte du renseignement qui peut avoir un sens en externe et parfois en interne quand il y a des circulations entre les combattants ou les djihadistes, les combattants islamistes radicaux dans ces zones, qui, parfois, passent l'Europe, repartent, etc. Donc, il y a des choses qui se sont améliorées, oui effectivement, mais c'est une partie de la question, c'est une partie de la réponse aussi. Il y a une réponse, ou en tous cas un aspect qu'à mon avis on ne traite pas assez, parce que finalement tout ce dont nous sommes en train de parler, on est dans un domaine qui est celui des conséquences. On gère les conséquences des choses qui se produisent. Que va-t-on faire ? Pourquoi se sont-elles produites ? Et ce n'est même pas comment. Qu'est-ce qui s'est produit ? Comment cela s'est produit ? Pourquoi cela s'est produit ? Et en fait, là, le projecteur se déplace sur ce qu'est notre société et sa cohésion, son homogénéité, son hétérogénéité, effectivement il y a une vraie

question. Les politiques, ceux qui ne veulent pas la regarder en face, qui pourront être taxés de rêveurs ou d'idéalistes, voire de laxistes. Effectivement, on est aujourd'hui dans des sociétés culturellement de plus en plus hétérogènes où les ordres de légitimité interne, ce à quoi l'on croit, ce pour quoi l'on est prêts à se sacrifier, la tension de volonté, le capital sacrificiel qu'on est prêts à mettre en œuvre pour voir nos idées, notre idéal réalisé, cela tend à diverger. On le sait bien, c'est aujourd'hui le propre d'un certain nombre de sociétés européennes, américaines.

I. PHAM : Oui, vous avez parlé tout à l'heure d'hommes et de femmes résignés. On a l'impression que comme disait DANTON, l'ennemi du peuple, c'est le gouvernement et la terreur. En fait, on est résignés, c'est cela ? C'est désespérant comme message.

M. ZAJEC : Non, je ne crois pas que l'on soit résignés, au contraire. Moi, ce que je constate depuis les attentats, avant même, mais cela ne s'exprimait pas de la même façon, mais depuis les attentats effectivement, je suis saisi par les questions des étudiants, leur besoin de s'engager. Ils viennent me voir en me disant : « qu'est-ce que l'on peut faire ? Est-ce que l'on peut être réservistes ? Est-ce que l'on peut jouer un rôle ? Est-ce que l'on peut faire quelque chose ? » Il n'y a pas du tout d'éloignement. Un certain antimilitarisme, on va dire très années 70, a complètement disparu. En tous cas, moi ce que je vois dans la génération aujourd'hui, quel que soit leur engagement

politique d'ailleurs, de gauche à droite, ce n'est plus la question. Ils regardent les choses de manière fonctionnelle, ils se demandent « *qu'est-ce que je peux faire ?* » Ils ont intégré, il ne faut pas les prendre pour des rêveurs ou des idéalistes complètement déconnectés des réalités, ils sont beaucoup plus connectés aux réalités de ce que l'on dit et de ce que l'on veut bien penser. Ceux qui arrivent à l'université aujourd'hui, les étudiants savent bien qu'il faut se défendre, ils savent bien que la sécurité c'est la première des libertés, pas la seule, et cela ne veut pas dire qu'elle prime sur les autres, cela veut dire que souvent elle les précède. On a besoin de sécurité pour exercer nos libertés, donc le curseur il est là. Ils ne sont pas résignés, je ne peux pas laisser dire cela, au contraire, je crois que l'on n'est pas résignés, on est inquiet, très inquiet tous, parce que **l'on se demande si à force d'hétérogénéité, des ordres de légitimité interne dans la société et dans la politique, on ne va pas finir à un moment par ne plus se comprendre du tout et ne plus se parler du tout.** Ce problème de l'hétérogénéité culturelle, ce problème de l'insécurité culturelle, oui c'est polémique, oui cela porte à controverses, mais c'est un vrai sujet, il faut le traiter, il faut en parler sereinement pour pouvoir ne pas voir la rationalité instrumentale, celle qui ne s'occupe que des conséquences et pas des causes, prendre le pas sur un ordre politique qui doit nous permettre de tous dialoguer ensemble même si l'on n'est pas d'accord. C'est cela aussi qu'il faut traiter : l'ordre des causes. Une dernière chose,

souvent je dis à mes étudiants : vous ne pouvez pas en même temps dire (en analyse logique depuis ARISTOTE, on sait, il y a quelque chose qui s'appelle le principe de non-contradiction, c'est vrai en politique, c'est vrai dans bien des choses), je suis pour l'ouverture inconditionnelle de toutes les frontières, le *no border*, pas de frontières et plus jamais d'une part, et d'autre part dire je suis contre l'état d'exception, je suis contre l'état d'urgence, je suis contre la police. Vous ne pouvez pas faire cela, vous avez besoin d'une dose de contrôle d'un côté, vous avez besoin de comprendre que les frontières ne sont pas des murs, ce sont des filtres qui permettent la coexistence pacifique entre ordres culturel et politique différenciés. Cela permet d'échanger, de changer en échangeant et on a besoin de filtres, on en a toujours besoin. **C'est quand il n'y a plus de frontières qu'il y a des murs.** Et si vous comprenez cela, si vous êtes dans la raison, l'équilibre de ce point de vue-là, vous pourrez alors critiquer l'état d'exception en disant : puisqu'il y a un contrôle politique aux frontières, puisque l'on a une communauté représentative, démocratique, qu'il y a un rapport à soi serein mais défini, alors effectivement on peut faire attention à l'équilibre entre sécurité et liberté. Mais si vous n'avez pas de limite, pas de filtre, rien du tout, dans ce cas-là, les tenants de la rationalité instrumentale et de l'efficacité à tout prix, vous diront : regardez, on est obligé d'avoir beaucoup de sécurité, il faut répondre à l'absence de frontière. Il faut un équilibre, dans les deux ordres, on ne peut pas exiger les deux en même temps. Il y a beaucoup de débats avec les étudiants, beaucoup

moins avec les militaires à l'école de guerre. **O. CAHN** : Juste un point rapide là-dessus. Je crois que lorsque vous parlez de résignation, peut-être faut-il réintroduire la question de la représentation. Nous avons dans notre démocratie, un principe qui est que le contrôle que nous pourrions exercer est délégué, il est délégué au Parlement et il est délégué aux juges, essentiellement. On a vu, là, un Parlement qui a totalement renoncé, c'est-à-dire un Parlement dans lequel il y a une espèce de majorité consensuelle et puis un discours extrémiste à droite, un discours extrémiste à gauche, mais rien de véritablement constructif à part la proposition de l'exécutif. Et puis, on a des juges qui eux aussi semblent renoncer, je pense qu'il faut vraiment réfléchir là-dessus. On a eu en Angleterre, il y a quelques années, un moment comme cela, très intéressant et qui a vraiment resitué cette législation antiterroriste et ce débat. C'est un moment où une des dispositions de la loi antiterroriste de 2005 arrive devant la Chambre des Lords et le gouvernement a argué du fait que cette disposition était nécessaire, c'était une disposition très particulière qui autorisait l'incarcération, c'est-à-dire la mise en prison administrative pour une durée indéfinie. C'est quelque chose que nous n'avons pas encore chez nous mais qui faisait que le ministre de l'Intérieur pouvait décider d'envoyer quelqu'un en prison de manière indéfinie et le gouvernement arguait que c'était nécessaire pour la protection de la société et de la nation. Et Lord HOFFMANN qui était le grand juge de la Chambre des Lords en matière pénale à ce moment-là dit : « *mais non, ce qui met en danger notre société,*

notre nation, ce sont des lois comme cela et donc moi j'écarte cette loi parce que non seulement elle n'est pas nécessaire, mais elle est tellement contraire aux principes qui nous fondent que la vraie mise en danger de ce que nous sommes collectivement, ce n'est pas la menace terroriste, c'est que le législateur soit capable de prendre des lois comme cela ». Et je pense que cela doit nous faire réfléchir.

O. ZAJEC : Pardon Olivier CAHN. Cela, oui, je vais me faire un peu l'avocat du diable, mais c'est possible politiquement et donc juridiquement si les ordres de légitimité interne du point de vue culturel et politique dans la société ne divergent pas trop. Mais, si l'on arrive à une situation dans 15, 20, 30 ans au Royaume-Uni, comme en France, comme ailleurs où ces ordres de légitimité ont divergé cela devient beaucoup plus difficile, je ne parle de l'homogénéité du corps social, en tous cas culturel, contre l'hétérogénéité culturelle, on n'est pas sur une problématique seulement d'identité, mot glissant, etc. **Je parle de politique, d'adhésion à un modèle de valeurs, de principes, de civilisation qui fait qu'effectivement, on peut repousser le tout sécuritaire au nom d'un consensus qu'on partage tous.** On est prêts à être peut-être moins en sûreté pendant une période donnée pour pouvoir sauvegarder nos libertés, en tous cas ne pas les échanger les unes contre les autres. Mais si cela diverge complètement, alors là, il y aura de plus en plus de gens qui diront : « *moi, mon modèle de civilisation il est en danger, je sens qu'il va être remis en cause, que je deviens éventuellement minoritaire*

sur certains sujets et donc je vais me protéger». Oui je veux de la sécurité ! Et il est là le danger, le danger il est sur ces ordres de légitimité interne qui divergent, c'est pour cela qu'on ne pourra pas éviter la question parce qu'elle est politique à mon avis. C'est la question de la culture, de la culture juridique aussi. Pourquoi est-ce que les Norvégiens ont dit : non, non, on ne changera pas ? Pourquoi les Anglais ont dit : on ne changera pas ? Parce que les Anglais, la carte d'identité, on connaît le débat. Alors que nous, cela ne nous pose aucun problème. La Révolution française est la loi des suspects, l'État napoléonien, le Code civil, les préfets, la fiche blanche, on a une culture particulière en France, on a l'État. Cette question culturelle, elle n'est pas seulement politique, c'est une question glissante mais essentielle, elle est aussi juridique, on est dans cet ordre-là, on doit y réfléchir.

I. PHAM : Et si on passe au stade d'après, c'est l'imagination et la créativité, en fait personne ne propose rien pour que l'on sorte de cela ?

O. ZAJEC : Il y a quand même beaucoup de débats.

I. PHAM : Il y a beaucoup de débats mais cela aboutit où ? On ne propose rien, on retombe toujours dans les mêmes pièges à l'Assemblée nationale, ailleurs, regardez ce que vous avez dit. Qu'est-ce qu'il faut proposer ?

M. CAHN : C'est peut-être le problème de la déconnexion du scientifique et du politique en France qui existe beaucoup moins dans d'autres États. Sur la loi à l'heure actuelle en discussion, vous avez une pétition de 500 universitaires, aucun d'entre eux n'est auditionné à l'Assemblée nationale, voilà. Cela résume assez bien cette disjonction entre le scientifique et le politique. Il n'y a pas de recherche d'expertise. Ou l'expert est celui identifié comme tel par BFM.

I. PHAM : Cela veut peut-être dire que le politique n'est toujours pas prêt à écouter l'autre, ou pas disponible pour cela, je ne sais pas.

K. ROUDIER : J'ai plus le sentiment qu'on est dans une réaction immédiate. Depuis 2001, on voit très bien que la lutte contre le terrorisme a déjà envahi la politique pénale d'une manière générale, c'est-à-dire qu'à travers cette lutte, on a quand même essayé de contrôler, de prévenir et de réprimer un peu plus, tout ce que l'on appelle la criminalité organisée. Et, en tous cas, on est rentrés un peu dans un principe où le politique a eu une manière de gérer l'ensemble des attentats ou en tout cas des grands phénomènes criminels qui ont suivi avec une loi, en tous cas en France cela a été le cas. Un fait, une loi : à partir de 2008 et la loi sur la sûreté suite à un récidiviste qui sort de prison et qui s'en prend l'après-midi même, à un enfant. On est vraiment sur

cette répétition de réponses législatives à un phénomène grave et dramatique dans la société. Et cela empêche justement la réflexion sur ce pacte social, cette culture commune, juridique, politique et comment est-ce qu'on la travaille. **Lorsque l'on va trop vite dans l'adoption d'une norme législative qui ne vient que s'empiler sur un mille-feuille déjà existant et qu'on ne va pas vraiment sur l'opérationnel**, c'est ce qu'Alain BAUER disait entre les oreilles et le cerveau, **évidemment, au bout d'un moment, on devient de plus en plus limités dans les évolutions.**

O. CAHN : Sur ce que disait Alain BAUER sur la sociologie et la sociolâtrie, je ne suis pas d'accord sur cette opposition mais il faut quand même entendre les choses. Il y a beaucoup de citoyens qui se disent : oui, les universitaires, les sociologues. C'est bien joli, ils ont toujours les mains propres, il ne faut pas faire ceci, il ne faut pas faire cela, attention aux libertés, attention à l'emballage sécuritaire, ils ont les mains propres mais ils n'ont pas de mains. C'est classiquement PEGUY, le reproche à la philosophie kantienne, l'impératif moral catégorique. Et il faut entendre cela aussi, comprendre que certains citoyens se disent : *« oui, les conseillers ne sont pas les payeurs, sont rarement les victimes »*, enfin en tous cas. Et peut-être que oui, les universitaires sont dans leur tour d'ivoire et ne descendent pas assez pour se rendre compte qu'il y a des gens qui se sentent en insécurité, des gens qui sont victimes

de la violence aveugle, etc. Il faut arrêter de parler de sentiment. Cette réalité parfois, c'est de poser les questions : *accountability*, je disais tout à l'heure, responsabilisation du politique. Par exemple, l'application des peines : il faut montrer, dire aux citoyens qu'on fait tous les efforts possibles pour que ce qui existe déjà dans l'arsenal législatif soit appliqué, montrer qu'on fait un effort dans l'application quotidienne, l'application ingrate, l'application sans communication, l'application sans roulement de tambour, sans pacte, sans charte, sans Grenelle, tous ces mots de la communication et qui monnaient à l'inflation législative. Parce qu'effectivement, l'inflation législative, c'est de la communication, c'est une forme de communication politique. Alors, le travail quotidien ingrat de ceux qui se battent jour après jour sur le terrain, qui sans beaucoup de moyens, que ce soit le personnel judiciaire, les militaires, les policiers, les travailleurs sociaux dans un autre ordre, tous ceux qui se battent au quotidien pour

faire appliquer la loi telle qu'elle existe déjà, sans en rajouter, sans en empiler, sans en accumuler, il faut que ce travail soit montré, soit prouvé, soit mis sur le devant de scène et éclairé pour que le citoyen se dise : *«oui, il se produit des drames, des choses inacceptables. Mais en même temps, il y a tellement de travail qui est fait à côté déjà et on applique vraiment les lois qui ont été votées»*. Là, il n'y aura pas de colère, il y aura des regrets, il y aura des demandes, il y aura un débat mais il n'y aura pas de colère, de ressentiment, voire parfois de haine, en se disant : *«ils bavardent, mais ils ne font rien et c'est nous qui mourrons»*. Donc, il ne faut pas en arriver à cela, il faut montrer que la loi est appliquée et il faudrait l'appliquer, il faudrait que les peines soient exécutées, quand quelqu'un doit être reconduit à la frontière, il l'est. On ne peut pas délégitimer une parole qui va venir en disant qu'elle est populiste de la part d'un citoyen qui dit : *«écoutez, oui, je ne suis pas pour l'État policier, je ne suis pas pour l'État*

d'exception généralisé, l'État d'urgence permanent, mais moi je veux sortir». Il faut être équilibré, pas seulement donner les conseils mais agir et faire en sorte que la loi soit appliquée. Force soit à la loi. Et comme cela, on n'aura pas un déséquilibre sécurité-liberté, moi je veux mes libertés. Je veux garder ma liberté individuelle, je ne veux pas que l'État vienne fouiller dans ma vie intime, personnelle, je ne veux pas que l'on vienne dans mon téléphone, mais je pense que je suis comme tout le monde. Moi je n'accepte pas cela, je suis un homme libre, membre d'une nation qui a 1 500 ans d'histoire, qui a fait de la liberté l'une de ses valeurs cardinales, qui a une culture, qui a bâti une civilisation qui aime la liberté, et la liberté individuelle, pas seulement la liberté collective sous un ordre surplombant et transcendant pour tous, mais qui se vit au niveau individuel. Mais, il faut être aussi responsable, on est dans une société plurielle, complexe, hétérogène et il va falloir regarder cela en face.





Table Ronde : Libres ensemble ? Les espaces publics sont-ils des espaces de libertés ?

Propos introductif : Liberté et égalité ? Avec Bakounine et Tocqueville, entre anarchisme social et libéralisme politique

Philippe CORCUFF, maître de conférences en sciences politiques – Sciences Po Lyon

Je souhaite apporter un éclairage particulier sur le thème des Entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin 2017 « Liberté ! », avec comme sous-titre une question « Tous libres de la même façon ? ». Cet éclairage s'appuiera sur une démarche de philosophie politique, qui constitue une des branches de mon métier universitaire d'enseignant-chercheur en science politique.

Je vais alors m'arrêter sur le couple constitué par la notion de liberté avec celle d'égalité. Mon propos n'aura pas, ce faisant, de visée d'exhaustivité, mais se contentera de mettre en rapport et en tension deux traditions politiques, l'anarchisme et le libéralisme politique, à travers deux penseurs du XIX^e siècle, le Russe Mikhaïl Bakounine (1814-1876) pour l'anarchisme (ou socialisme libertaire), et le Français Alexis de Tocqueville (1805-1859), pour le libéralisme politique. Je commencerai par Bakounine, en faisant une entorse à la chronologie, car il propose une association originale de la liberté et de l'égalité, puis j'introduirai quelques grains de sables dans sa construction grâce à Tocqueville. Cela me permettra de donner, au final, une vue plus nuancée et compliquée du problème des rapports entre liberté et égalité, qui invitera à la table du partage intellectuel une autre figure de l'anarchisme, le Français Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), qui a précédé Bakounine comme pionnier de l'anarchisme. Dans le court temps qui m'est imparti, je serais synthétique. Je renvoie pour plus de développements à un livre de philosophie politique publié en 2015 aux éditions du Monde libertaire, Enjeux libertaires pour le XXI^e siècle par un anarchiste néophyte.

Le couple liberté/égalité chez Bakounine

Pour explorer la question de la liberté chez Bakounine et ses relations avec celle de l'égalité, je m'arrêterai sur deux écrits : le Catéchisme révolutionnaire de mars 1866 et un texte souvent repris sous le titre « Qui suis-je ? », qui constitue un extrait datant de juin 1871 du « Préambule » pour la seconde édition de L'Empire Knouto-Germanique et la Révolution sociale.

La liberté et l'égalité sont liées dans ces textes de Bakounine, mais avec une primauté logique donnée à la liberté. Dans le Catéchisme révolutionnaire, Bakounine parle de « liberté individuelle et collective, comme unique créateur de l'ordre de l'humanité ». Et d'ajouter : « Il n'existe qu'un seul dogme, qu'une seule loi, qu'une seule base morale pour les hommes, c'est la liberté » ; la liberté étant un « droit absolu ». Dans Qui suis-je ?, Bakounine fait de la liberté la « condition première de l'humanité ».

Cette liberté s'inscrit dans ce que l'on appellerait aujourd'hui en sciences sociales un relationnalisme méthodologique, c'est-à-dire une approche mettant l'accent sur le caractère premier des relations sociales. La liberté n'est pas chez Bakounine la liberté d'un individu isolé, posée indépendamment de rapports sociaux, mais quelque chose d'inscrit dans des relations sociales, supposant la liberté des autres. Il écrit dans le Catéchisme révolutionnaire :

Les autres constituent ainsi « un miroir » multiplicateur de ma propre liberté et un point d'appui à « son extension à l'infini ». La liberté des autres enrichirait ma propre liberté, alors que dans la conception classique du libéralisme politique la liberté des autres constitue une limite à ma propre liberté, on le verra plus avant.

Cette lecture relationnaliste de la liberté est adossée à un humanisme de la commune humanité, c'est-à-dire le présupposé selon lequel tous les humains sont humains au même titre :

« L'homme n'est réellement libre qu'autant que sa liberté, librement reconnue et représentée comme par un miroir par la conscience libre de tous les autres, trouve la confirmation de son extension à l'infini dans leur liberté. »

« L'homme n'est vraiment libre que parmi les autres hommes également libres ; et comme il n'est libre qu'à titre d'humain, l'esclavage d'un seul homme sur la terre, étant une offense contre le principe même de l'humanité, est la négation de la liberté de tous. »

La liberté de chacun suppose « la liberté de tous », car chacun « n'est libre qu'à titre d'humain ».

C'est cette approche relationnaliste qui distingue donc l'anarchisme social de Bakounine du libéralisme politique. Il avance ainsi dans le Catéchisme : *« Il n'est point vrai que la liberté d'un homme soit limitée par celle de tous les autres. »*. Il précise dans *Qui suis-je ?* : *« non cette liberté individualiste, mesquine et fictive, prônée par l'École de J.-J. Rousseau, ainsi que toutes les autres écoles du libéralisme bourgeois »*.

Ici Bakounine critique en les mettant dans un même sac ce que les historiens des idées et les philosophes politiques distingueraient aujourd'hui :

1) « le libéralisme politique » (depuis les pionniers, avec Montesquieu et Locke, jusqu'à John Rawls à la fin du XXe siècle, en passant par Benjamin Constant et Tocqueville) ; libéralisme politique partant d'une liberté individuelle à protéger face aux empiètements des cadres collectifs ;
2) « le républicanisme » (avec comme pionnier Machiavel, en passant par Rousseau et Hannah Arendt, jusqu'à Quentin Skinner dans la dernière période), inscrivant les droits individuels dans les garanties de l'espace commun républicain.

Ce passage de Bakounine interroge alors le rapport controversé entre anarchisme et libéralisme politique. Cet extrait de Bakounine pointe bien le déplacement relationnaliste quant à la conception de la liberté vis-à-vis de la tendance monadique du libéralisme politique, c'est-à-dire l'individu vu comme une monade isolée par rapport auquel les autres incarnent une menace d'empiètement. Mais d'autres indications de Bakounine montrent que ce dernier récupère aussi des éléments libéraux dans cette configuration déplacée. Dans le Catéchisme, il intègre ainsi une défense libérale de la liberté face aux risques inclus dans sa prétendue protection étatique : ***« La liberté ne peut et ne doit se défendre que par la liberté ; et c'est un contresens dangereux que de vouloir y porter atteinte sous le prétexte spécieux de la protéger »***.

C'est quelque chose d'analogue qui le conduit à se distinguer des « communistes autoritaires partisans de l'initiative absolue de l'État » - il vise implicitement ici les partisans de Marx au sein de l'Association Internationale des Travailleurs (la 1^{ère} Internationale) – dans *Qui suis-je ?*. Il précise ainsi : *« Les communistes sont les partisans du principe et de la pratique de l'autorité, les socialistes révolutionnaires n'ont de confiance que dans la liberté. »*

« L'Homme n'est réellement libre qu'autant que sa liberté, librement reconnue et représentée comme par un miroir par la conscience libre de tous les autres, trouve la confirmation de son extension à l'infini dans leur liberté. »

« L'égalité n'implique pas le nivellement des différences individuelles, ni l'identité intellectuelle, morale et physique des individus. Cette diversité des capacités et des forces, des différences de races, de nations, de sexes, d'âges et d'individus, loin d'être un mal social, constituent au contraire la richesse de l'Humanité. L'égalité économique et sociale n'implique pas non plus le nivellement des fortunes individuelles, en tant que produits de la capacité, de l'énergie productive et de l'économie de chacun. »

Il y aurait donc à la fois des intersections, des déplacements et des différences entre tradition libérale et tradition anarchiste. On peut parler d'un héritage critique du libéralisme politique au sein de l'anarchisme.

Le relationnalisme permet, par ailleurs, de frayer un passage dans l'architecture bakouninienne entre un pôle principal, incarné par la liberté, et un pôle second, constitué par l'égalité. Dans le Catéchisme, la liberté apparaît à la fois comme la finalité primordiale, et aussi le moyen de l'émancipation, alors que l'égalité constitue une condition :

« Sans égalité politique, point de liberté politique réelle mais l'égalité politique ne deviendra possible que lorsqu'il y aura égalité économique et sociale ».

L'égalité se situe ici à un double niveau, le second étant la condition du premier :

1) à un niveau « politique », qui emboîte une composante libérale (l'égalité devant la loi) et une composante républicaine-démocratique (l'égalité participation à la souveraineté populaire) ;
et 2) à un « niveau économique et social », l'aspect proprement socialiste.

Liberté et égalité apparaissent donc unifiées chez Bakounine. Et, par exemple, le lien qu'il établit entre liberté et égalité politique peut avoir un écho contemporain avec la reconnaissance par la loi du mariage homosexuel, tout à la fois mesure d'égalité devant la loi et mesure de liberté. Toutefois de telles mesures, émancipatrices mais insuffisantes, appelleraient elles-mêmes des avancées égalitaires sur le plan économique et social.

Cependant, pour que la réunion du couple liberté/égalité soit possible, cela suppose que s'accroche à la vue relationnaliste de la liberté une certaine conception de l'égalité. Une égalité qui ne se confond pas avec « le nivellement », mais qui préserve la libre expression des singularités individuelles dans leurs différences, selon le Catéchisme :

Bakounine s'efforce de tenir les deux bouts ensemble : égalité, d'une part, et diversité et singularités, d'autre part. Baignant aussi dans les préjugés de son époque, il le fait en tendant à essentialiser les différences d'une série de groupes humains supposés (« races », « nations », « sexes » et « âges »). Pour Bakounine, l'égalité politique comme l'égalité économique et sociale ne doivent ni conduire à l'écrasement étatiste des individualités (« le nivellement des différences individuelles »), ni à l'égalitarisme (« le nivellement des fortunes individuelles »). En rupture sur ce point avec l'approche libérale de l'individu, l'égalité vient nourrir socialement l'autonomie de chacun, lui apporte des appuis sociaux.

Dans la pensée contemporaine, le philosophe français Etienne Balibar, issu du marxisme, avance aussi une approche emboîtée de la liberté et de l'égalité, dans ce qu'il appelle « l'égaliberté » vue comme « unité des contraires ». Cependant, au-delà de ce qu'elle nous permet de voir de manière décalée, l'unité du couple liberté/égalité, tant chez Bakounine que chez Balibar, a quelque chose de magique, magie inspirée de la dialectique du philosophe allemand Hegel (1770-1831) préférant la perspective d'une « synthèse » au jeu infini des contradictions.

La philosophie politique libérale est alors susceptible, face à cet écueil, de nous aider à réinjecter de la tension, et donc du pragmatisme, à la place de ce qui pourrait devenir un conte de Noël révolutionnaire. C'est ici que Tocqueville peut avoir un rôle.

Les menaces de l'égalité sur la liberté chez Tocqueville

En 1831-1832, Alexis de Tocqueville, considéré comme une figure du libéralisme politique classique mais aussi comme un ancêtre de la sociologie, voyage aux États-Unis. Il en tire des observations pour un de ses grands livres : *De la démocratie en Amérique*, dont le premier volume paraît en 1835 et le second en 1840. C'est sur ce deuxième tome que je m'arrêterai principalement. La « révolution démocratique », dont il observe la préfiguration américaine, est vue à partir d'un axe principal qui avait antérieurement affecté les régimes monarchiques mais qui se déploierait davantage dans les cadres démocratiques : ce qu'il appelle « le développement graduel de l'égalité des conditions ». L'égalité est donc appréhendée sous un angle sociologique du processus socio-historique d'égalisation des conditions sociales, et pas principalement juridique ou politique.

Les sociétés démocratiques auraient un idéal bicéphale : l'égalité et la liberté. Et il y a bien pour Tocqueville des points de jonction entre ces deux valeurs démocratiques :

« Nul ne différant alors de ses semblables, personne ne pourra exercer un pouvoir tyrannique ; les hommes seront parfaitement libres, parce qu'ils seront tous entièrement égaux ; et ils seront tous parfaitement égaux parce qu'ils seront entièrement libres. C'est vers cet idéal que tendent les peuples démocratiques ».

Cependant, idéalement articulées, ces deux valeurs apparaissent pour Tocqueville « distinctes » et « inégales ». Car, dans les temps démocratiques, « la passion principale » serait celle de l'égalité. Et elle tendrait alors à prendre le pas sur celle de la liberté, notamment dans certaines circonstances qui voient s'effondrer « l'ancienne hiérarchie sociale » :

« La passion d'égalité pénètre de toutes parts dans le cœur humain, elle s'y étend, elle le remplit tout entier ».

Cette menace d'un excès de passion pour l'égalité fragiliserait la liberté, en ouvrant la possibilité d'« un chemin plus long, plus secret, mais plus sûr, vers la servitude ». Servitude qui pousserait, dans la dynamique de la passion égalitaire, vers « l'uniformité », en étant adossée politiquement sur une « espèce de compromis entre le despotisme administratif et la souveraineté du peuple ».

Il y a certes chez Tocqueville une tendance à un libéral-conservatisme dans le choix de la liberté face à ce qui serait le danger principal incarné par l'égalité : *« Et moi, je dis que pour combattre les maux que l'égalité peut produire, il n'y a qu'un remède efficace : c'est la liberté politique ».*

Tocqueville ne voit pas, par exemple, les risques que fait peser la liberté concurrentielle dans l'enrichissement promue par un autre type de libéralisme que le libéralisme politique, le libéralisme économique, c'est-à-dire la liberté du renard dans le poulailler. Risques qui peuvent être contrebalancés, inversement, par de l'égalité économique et sociale. Il n'y a pas que l'égalité susceptible d'entraver la liberté, la liberté est aussi susceptible d'entraver l'égalité. Cependant, par-delà cette imprégnation conservatrice suspectant principalement l'égalité, les analyses de Tocqueville laissent ouverts des décalages et des tensions plus pragmatiquement réalistes entre des logiques associées à l'idéal de liberté et des logiques associées à l'idéal d'égalité.

C'est un apport central des réflexions de Tocqueville par rapport aux travers de la vision irénique portée par Bakounine (et aujourd'hui Balibar). Elles nous permettent aussi de mieux prendre la mesure de l'importance bakouninienne de l'articulation entre une égalité non égalitariste, donc non nivelante et non uniformisante, et le déploiement des singularités individuelles, afin de consolider les intersections, non exclusives de tensions, entre égalité et liberté.

En guise de conclusion : « l'équilibration des contraires » proudhonienne

Dans *De la justice dans la Révolution et dans l'Église* (1^{re} édition : 1858) et dans *Théorie de la propriété* (pub. posth. en 1866), Pierre-Joseph Proudhon va s'écarter de ses références positives antérieures à la philosophie dialectique de Hegel. Proudhon donne alors la primauté logique à « l'antinomie » sur la figure hégélienne du « dépassement des contradictions », et forge la notion suggestive d'« équilibration des contraires ». Cette notion puise d'ailleurs dans le thème libéral de l'équilibre des pouvoirs chez Montesquieu (1689-1755). Dans le rapport entre liberté et égalité, le couple bakouninien gagnerait à proudhoniser sa formulation en ne le pensant pas simplement dans ses articulations, mais aussi dans ses antinomies, comme « équilibration des contraires ». Bakounine s'ouvrirait alors aux questions de Tocqueville et Tocqueville aux questions de Bakounine, grâce à Proudhon.

Des libertés et des égalités pragmatiques seraient mises en tension et en articulation politiquement dans un double horizon éthique de liberté et d'égalité. Anarchisme social et libéralisme politique y trouveraient alors un espace de relations, marquées par des intersections et des tensions. Cette voie s'oppose aux conceptions contemporaines en vogue, comme celles des penseurs critiques Jean-Claude Michéa ou Frédéric Lordon, qui tendent à fondre de manière négative, dans une expression « libéralisme » diabolisée, à la fois le libéralisme politique et le libéralisme économique. Ce que suggère mes analyses, c'est, à l'inverse, une alliance conflictuelle de l'anarchisme social et du libéralisme politique contre tout à la fois le libéralisme économique (et donc aussi le néolibéralisme économique actuel) et les diverses formes d'autoritarisme et de collectivisme, oppresseurs et négateurs des individualités.

Dans les temps confus actuels prétendument « jupitériens », où les libertés individuelles et collectives tendent à reculer dans des justifications « sécuritaires » et « antiterroristes » et où la question sociale tend à être écrasée sous le rouleau compresseur du néolibéralisme économique, on a tout particulièrement besoin des ressources propres à la passion de la liberté et à la passion de l'égalité, du libéralisme politique et de l'anarchisme social. Ne prêtons pas l'oreille aux penseurs contemporains à la mode qui nous désarment, comme Michéa et Lordon, mais relisons de manière neuve les classiques en nous efforçant de mettre en tension ce que nous avons trop pris l'habitude d'opposer, comme Bakounine et Tocqueville. Dans cette perspective, la radicalité intellectuelle et politique ne réside pas dans le manichéisme, mais dans la nuance et la complication. « L'équilibration des contraires » proudhonienne en constitue une belle formule !

I. PHAM : Merci à vous, vous restez avec nous pour cette table ronde. Je vais demander à Michel YOUNES de nous rejoindre, à Antoine PETITJEAN et Jack HÉBRARD. Monsieur Michel YOUNES, professeur en théologie à l'Université Catholique de Lyon, à l'initiative notamment du diplôme sur la laïcité. Antoine PETITJEAN, urbaniste-architecte. Et Jack HÉBRARD, professeur associé de l'Université de Nice et Haut-fonctionnaire. Donc, nous allons nous poser cette question : peut-on vivre libre ensemble ? Peut-on rester libre ensemble ? Pourquoi est-ce qu'on se pose déjà la question, Michel YOUNES, d'après-vous ?

Michel YOUNES : Pour répondre très rapidement à cette question qui demande beaucoup de développement, je dirai trois choses, trois idées. D'abord, si on se la pose, c'est que cela ne va pas de soi, et si cela ne va pas de soi, c'est qu'il y a des phénomènes qui nous conduisent à nous la poser à nouveau. Et j'indiquerais dans ces phénomènes, ce que l'on pourrait appeler une mutation fulgurante de nos sociétés, qu'on le veuille ou non, qu'on soit pour ou contre, nos sociétés changent et ce changement va de plus en plus vite. Ce qui nous paraissait être réellement un cadre s'avère ne pas être véritablement une réalité stable et c'est ce changement-là qui amène beaucoup d'autres, à tous les niveaux, que ce soient les réseaux sociaux, que ce soit l'homogénéité de la culture ou pas, on pourra en rediscuter. En tous cas, on a entendu depuis tout à l'heure un certain



nombre de phénomènes qui entraînent véritablement une profonde crise. Qu'on le veuille ou non, on est dans une phase où il y a une crise assez profonde, généralisée, qui peut être diversifiée à des degrés variés. On la traverse tous, soit avec quelques billes, selon les trajectoires, des personnes, des familles, des histoires de chacun, soit de façon assez brutale. Et très souvent cette brutalité amène une conflictualité, donc je dirais la première chose, c'est que l'on est dans un monde en mutation avec une crise d'identité.

La deuxième chose que je voudrais éclairer, c'est que si on pose la question, c'est que cela ne va pas de soi, parce que peut-être, il y a un phénomène d'apprentissage, il y a une pédagogie de vivre ensemble que l'on oublie et que l'on considère que la liberté,

l'égalité, tous ces concepts importants, vont de soi et que ce sont des réalités figées parce qu'on a pris l'habitude de les considérer comme telles alors que c'est un processus. Cela nous oblige à nous remettre en mouvement, à retrouver l'équilibre. Si la liberté est un phénomène qui s'acquiert alors comment, dans le système actuel, va-t-on retrouver un équilibre ?

La troisième idée, libre ensemble, cela amène nécessairement sur le contexte de cette mutation, diversité, changement, une forme de différenciation peut-être. On a à se poser à nouveaux frais la question de la différence. Comment, non pas forcément, s'opposer à une différence, ou bien l'annuler, la supprimer pour trouver quelque chose de commun uniquement, mais s'entraider à transformer nos regards sur la différence ?



I. PHAM : La solution ce serait de gommer la différence ?

M. YOUNES : Pas du tout, la différence n'est absolument pas à gommer, mais il nous est demandé de nous questionner sur quel regard on veut poser sur cette différence. La différence, elle est structurante, elle est importante mais elle nous renvoie aussi à nous-mêmes, et même sur le plan relationnel, si je rencontre quelqu'un de différent, soit je peux le traiter comme moi et puis je ferme les yeux, à partir de moi, à partir de mes références, soit aussi je me demande comment il me renvoie à moi-même, comment il me questionne dans mes évidences, dans mes préjugés. Moi, je ne suis absolument pas pour qu'on néglige la différence mais il y a une tentation si on les renforce que cela devienne des différences d'opposition. Alors, aujourd'hui, on a le choix entre, les gommer et chercher plutôt les points communs, en se barricadant derrière de fausses évidences, à vouloir les opposer, ou encore troisième possibilité, entrer dans cette dynamique-là, qui n'est pas simple et qui demande de la pédagogie mais qui me semble mieux accompagner ce monde en mutation.

I. PHAM : Jack HÉBRARD, dans la vie quotidienne d'une commune, comment vit-on libre ensemble ? Est-ce que ça a changé ? Est-ce que ça a évolué ?

Jack HÉBRARD : Le point de vue que j'adopterai en réponse à ce qu'a dit M YOUNES c'est comment on gère les diversités dans l'espace public ? Dans une démocratie, les espaces publics sont avant tout, un espace de liberté : liberté de circuler, d'aller et venir à son gré, de s'exprimer ou de se vêtir comme on le veut ...Donc du point de vue des principes la réponse à la question posée est claire : les espaces publics sont des espaces de liberté. Cependant pour garantir l'ordre public, les autorités administratives disposent du pouvoir de restreindre d'une manière limitée cette liberté. En termes de droit public cette action préventive se nomme police administrative. C'est une police préventive, à ne pas confondre avec la police judiciaire, qui a un caractère répressif en ce qu'elle recherche des infractions et identifie leurs auteurs. Ce pouvoir de police est partagé principalement entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec un rôle particulier attribué aux communes, sous le contrôle du juge administratif.

Pour assurer la protection de l'ordre public, le Maire dispose au titre de l'article L2212-2 du CGCT du pouvoir de police municipale qui a pour objet d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. » A titre l'exemple le Maire peut ainsi, par arrêté, au titre de la sécurité publique : réglementer la circulation et le stationnement, au titre de la tranquillité publique : lutter contre le bruit, au titre de la salubrité publique : réglementer le ramassage des ordures ménagères ou proscrire la divagation des animaux...

Mon propos aujourd'hui est de constater que l'exercice de ce pouvoir de police est soumis à deux mouvements apparemment contradictoires mais qui renvoient à une même problématique : d'une part, les maires, principaux gestionnaires des espaces publics, sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux usages de ces espaces qui les ont conduits à intervenir au titre leur pouvoir de police municipale pour interdire ou réglementer ces pratiques. Dans le même temps, certains Maires ont tenté d'interdire sur des portions de leur territoire des comportements qu'ils estimaient inappropriés au nom de certains principes. La problématique, du point de vue juridique renvoie à la définition de l'ordre public, qui est la finalité de la police

municipale. Cette définition fait également l'objet d'un double mouvement. Dans la tradition classique, l'ordre public est essentiellement matériel : en clair seuls des éléments objectifs peuvent fonder une réglementation restreignant la liberté (si le juge censure les « mesures générales et absolues », il apprécie les « circonstances locales particulières » qui fondent la réglementation.

Puis une évolution de la jurisprudence a introduit la moralité dans le fondement de telles décisions ainsi : CE, 27/10/1995 commune Morsang sur Orge dite du lancer de nain « le respect de la dignité de la personne humaine est une composante de l'ordre public », même en l'absence de circonstances locales particulières. Il s'agit d'un ordre public immatériel ou subjectif. Ces mouvements créent des tensions que je voudrais illustrer par des exemples tirés de l'actualité juridique de ces dernières années.

A) Dans le domaine de la tenue vestimentaire :

peut-on se promener torse nu en ville ?

A priori oui puisque le code pénal a considérablement retreint la portée du délit d'exhibition sexuelle. Certains maires ont pourtant pris un arrêté pour interdire la semi nudité sur la commune sauf aux abords des zones balnéaires. Le juge administratif a considéré que la seule prétendue immoralité de cette tenue ne pouvait fonder une telle décision, sauf à prouver l'existence de circonstances locales particulières qui restent à établir.

Peut-on interdire le burkini sur les plages ? Non si l'on se réfère aux décisions des tribunaux administratifs saisis à la suite des décisions prises par certains maires l'été dernier, faute de trouble avéré à l'ordre public. Cependant une décision identique d'un maire de la commune Corse de SISCO a été validée car le port du Burkini avait entraîné des rixes.

B) Par rapport à certains comportements :

la mendicité est-elle légale ?

Oui, dans la mesure où l'errance n'est pas de nature à porter atteinte à l'ordre public, l'interdire porte atteinte à la liberté d'aller et venir. Cependant une interdiction est possible si elle est limitée dans le temps, la portée et l'espace (par exemple interdiction de la mendicité dans certaines rues aux trottoirs étroits les jours de marché si les passants en viennent à aller sur la chaussée, ou autre).

Les mineurs peuvent-ils sortir seuls le soir ? Certains maires ont édicté des « couvre-feu » pour les mineurs.

Après une longue période de censure de telles décisions, le Conseil d'Etat vient d'en admettre le principe (9 juillet 2001, préfet du Loiret) ou à Béziers en 2014. Le juge a considéré qu'il s'agissait de protéger les mineurs cependant à la double condition que soient justifiés l'existence de risques particuliers et que les secteurs concernés soient adaptés à l'objectif de protection.

Peut-on installer une crèche de Noël sur l'espace public ?

L'installation d'une crèche n'est possible que « lorsqu'elle présente un caractère culturel, artistique ou festif sans exprimer la reconnaissance d'un culte ». Dès lors cette installation n'est pas possible dans les bâtiments publics sauf si des circonstances particulières lui confèrent un caractère culturel, artistique ou festif. Par contre, dans l'espace public, l'installation est possible durant les fêtes de fin d'année lorsqu'elle ne constitue pas un acte de prosélytisme ou de revendication d'une opinion religieuse ». (CE, 20 mars 2017, Béziers)

Cette question se pose également dans la gestion des services publics :

Entre diversification des comportements individuels, évolution des mœurs, pratiques communautaristes et emballement médiatique, les élus locaux et le juge administratif agissent sur la ligne de crête séparant le respect des libertés individuelles et les nécessités concrètes du vivre ensemble.

C) Une régulation par le droit est-elle encore localement possible ?

Le respect des mesures de police suppose l'adhésion des individus à un ensemble de normes et de valeurs considérées comme supérieures. Dans la conception traditionnelle de l'ordre public, le contenu de celui-ci ne faisait pas question. Le juge se bornait à évaluer si le Maire avait eu une juste appréciation des circonstances locales. Mais est-ce toujours le cas ?

Dans la mesure où des individus ou des groupes revendiquent le droit d'agir comme ils l'entendent dans l'espace public, le juge est alors contraint (souvent malgré lui) de se situer sur le terrain des principes et valeurs au risque d'être accusé de mettre en place une « police morale ».

De fait le juge s'est placé sur le terrain des valeurs tout en justifiant ses décisions par le risque de trouble sérieux à l'ordre public. C'est ainsi qu'il a validé l'interdiction de la distribution de la soupe contenant du porc pour les personnes sans domicile en précisant que celle-ci « entraînait des risques de réaction à une démonstration susceptible de porter atteinte à la dignité des personnes ».

En France nous ne sommes pas familiarisés avec cette idée. En forme de conclusion provisoire, je me contenterais de formuler deux interrogations pour susciter le débat : **La production de normes doit s'accompagner de l'acceptation, de l'appropriation de ces normes. Que fait-on en ce sens ? Quelle instruction civique doit-on inventer ?**

Cette organisation de la diversité appelle probablement sur certains sujets l'édiction de normes au niveau national. Est-ce souhaitable, je n'en suis pas sûr car la règle nationale priverait les acteurs locaux (élus et juges) de leur capacité à prendre en compte les caractéristiques locales. Je crois que les règles du vivre ensemble doivent s'enraciner dans la vie locale qui peut être le lieu d'un apprentissage au respect de l'autre.

I. PHAM : Michel YOUNES, le nœud du problème, c'est lequel d'après vous au libre ensemble ?

M. YOUNES : Je dirais que le véritable nœud, c'est la représentation que l'on se fait, c'est un problème aussi de perception. Comme tout à l'heure, la perception de la sûreté ou de l'insécurité. C'est un sentiment. La perception que l'on a de plus en plus aussi de l'intrusion, de l'ouverture du monde, ou encore puisqu'on a évoqué la question de la crèche ou du burkini, de l'espace public tel qu'il s'ouvre aujourd'hui à des manifestations d'ordre que l'on considérerait religieux. Aujourd'hui, je dirais pour être concis, c'est un problème de perception et de représentation et ce problème-là n'existait pas auparavant parce qu'il a accompagné un cadre où il était plutôt dans un cadre peu ouvert aux mutations, c'est-à-dire qu'il correspondait à l'idée que l'on se faisait. Juste pour rappel historique, la manière avec laquelle on perçoit la religion d'une façon globale aujourd'hui, est conforme à ce qu'elle est devenue dans la conception générale depuis une centaine d'années. Avant, la religion a toujours eu des conceptions assez variées. C'est quoi une religion ? Est-ce que c'est plutôt le fort interne ? Est-ce la question de la foi ? De la croyance ? C'est le dogme ? C'est l'institution ? C'est la pratique ? C'est l'expression d'appartenance ? Or, on a vu que dans l'espace européen, sécularisé, plutôt français où on a appris à distinguer les sphères d'une façon assez nette, la religion a plutôt pris la couleur d'une forme d'intériorité. Ce qui était extérieur est resté

comme tel, on ne le touche pas, il est plutôt devenu presque décoratif, on ne s'affole pas à voir une croix, une église, cela fait partie de la tradition culturelle mais c'est plutôt décoratif dans l'espace commun ; considérant le culte plutôt comme une forme d'intériorité. Or actuellement, et justement, je reviens à cette idée d'ouverture d'espace, de changement, de mutation, de diversité, la perception de la religion n'est pas la même partout. Quand on se déplace du côté de l'Amérique du Sud, de l'Afrique subsaharienne, ou l'Afrique du Nord, la Russie, le Maghreb, ainsi de suite, la perception de la religion dans son rapport à l'espace public n'est pas exactement la même. Or, il y a des pratiques culturelles qui n'ont pas connu le même phénomène de sécularisation, donc les mêmes perceptions et cela conduit à justement des appréciations qui entrent parfois en conflit. Quand je vois quelqu'un dans des expressions religieuses que moi je considère relevant du fort interne, j'ai l'impression que cela m'agresse et donc du coup, petit à petit, y compris dans l'espace commun, cela peut conduire à des perturbations, on en a vu un certain nombre. Vous me demandez le nœud, et je suis en train de développer parce que le nœud conduit finalement à des erreurs ou à des compréhensions différentes et quand on a l'impression qu'on n'est pas à sa place, là on n'est pas bien et quand on n'est pas bien, on l'exprime sur différents plans et quand il y a aussi des idéologies derrière qui le nourrissent, là on retrouve tout le problème de l'insécurité lié à des expressions religieuses, lié à des



expressions culturelles et cela devient véritablement un lieu explosif. A partir d'un problème de perception, représentation d'une histoire culturelle, on arrive à une incompréhension majeure.

I. PHAM : Antoine PETITJEAN, vous travaillez à l'adaptation de l'espace public, à l'évolution de la société. Vous imaginez, vous créez, vous cherchez à améliorer. Vous intervenez par exemple dans les quartiers nord d'Amiens, comment est-ce que vous intervenez ? Qu'est-ce que vous proposez ? Comment vous arrivez à réunir pour être libre ensemble ?

Antoine PETITJEAN : Je travaille pour une certaine diversité de maîtrises d'ouvrage publiques, et je constate depuis quelques années une évolution assez significative des rôles entre maîtrises d'ouvrage publiques et privées. Je vous sou mets quelques considérations assez générales, que j'essaie de mettre en perspective d'exemples concrets.

A) L'espace public est un héritage précieux

L'« espace public » (appelons-le ainsi) est présent dès les villes proto-historiques et antiques et jusqu'à nos villes contemporaines (métropoles, métapoles) en passant

par les sociétés médiévales et pré-modernes où il s'exprime à travers des droits et des servitudes assurant l'accessibilité aux différentes activités productives et commerciales, autorisant l'« expression symbolique », qu'elle soit populaire, religieuse ou relevant de l'exercice du pouvoir.

Outre l'anonymat et la liberté de mouvement, l'espace public est gratuit : il offre une certaine disponibilité et de l'imprévisible, de la rencontre. Il y a de l'imprédictible dans l'espace public, et une confrontation nécessaire et non maîtrisable avec l'autre : un bien précieux mais difficile à faire accepter, à l'heure des réseaux sociaux qui sous leurs dehors de « héros de l'expression citoyenne » reconstituent en réalité un entre-soi systématique qui échoue à régénérer le débat public.

L'espace public est indissociable de l'expérience urbaine, mais il n'existe pas « naturellement », de lui-même et il n'est évidemment pas immuable : c'est un choix social qui attribue à un lieu une valeur, à un temps T. Il déborde les catégories territoriales (dans l'urbain comme dans le rural, dans les polarités urbaines comme en périphérie, il y a de l'espace public dans une grande diversité de dispositifs et d'usages). Il suffit de considérer la « grande histoire » de la ville occidentale.

Et c'est aussi une chance : les dynamiques d'« urbanisation » extra-européennes (gated communities) nous le rappellent. C'est enfin une valeur « volatile » : la Praça do Commercio dans les années 1970 était... un parking.

B) L'espace public est un espace politique

En matière d'urbanisme (qui est une pratique jeune qui n'a pas plus de 150 ans, apparue avec l'époque moderne), l'espace public suppose un état de droit garant de la liberté des citoyens en général (et dans l'espace public en particulier), en premier lieu la liberté de circulation (ouverture et anonymat). Cette définition de l'espace public tel que nous le connaissons est belle et bien récente, c'est une idée héritée de la modernité.

Depuis Habermas (1929), grand théoricien avec Kant et Arendt de l'espace public, le lien entre espace public et capacité d'une société civile à organiser un débat politique constituant in fine un contre-pouvoir à l'autorité de l'État, pas forcément contestataire, est établi : c'est en ce sens que l'on peut dire que les réunions, les salons et les cafés sont, dans la société bourgeoise du 18^e siècle, les ancêtres

de l'espace public. Pour Habermas, la publicité du débat public (la diffusion des informations et des débats par des médias organisés) est une dimension constituante de l'espace public.

Et déjà ce dernier anticipait la dérive d'une publicité de «démonstration et de manipulation», c'est-à-dire au service d'intérêts privés. C'est le glissement et la réduction du débat politique à un recours généralisé de la polémique, et à un stade encore plus « avancé » l'omniprésence de la publicité commerciale sur l'espace public. C'est l'appauvrissement de l'espace public, sa confiscation en quelque sorte, l'échec du projet moderne. Dans cet espace devenu apparemment «neutre», la standardisation d'un traitement est possible. La France des métropoles est assez forte pour réaliser de très beaux espaces publics qui pourtant restent souvent des coquilles vides. L'industrie touristique finit d'uniformiser l'expérience urbaine, capitale après capitale.

Il est intéressant d'analyser cela au jour de différentes «traditions» européennes : à Lisbonne la ville est en train de rouvrir littéralement des espaces publics fermés car sous utilisés, comme ici le mirador de Sao Pedro de Alcantara. Le Portugal est une démocratie jeune : il a fallu les 40 années depuis la révolution des œillets pour que ces espaces retrouvent tout simplement une utilité dans une société qui renoue avec un régime démocratique (et aussi avec l'essor touristique). Cela ne s'est pas fait tout seul : la Ville a dû réinstaller la vie publique sur les espaces publics, une «opération» qui n'a rien d'évident.

A Amsterdam, c'est le secteur privé qui finance l'aménagement de l'espace public mais aussi qui l'impulse, dans un rapport décomplexé avec la collectivité qui tente d'équilibrer la pression d'un tourisme industriel qui la déborde. C'est nécessaire et utile, mais c'est avant tout calibré pour être rentable : comment s'assurer de la pérennité et de l'ouverture de ces espaces sur le long terme ? S'adressent-ils réellement à tout le monde (et pas qu'aux bobos) ?

A Berlin, ville-Land, où des outils de démocratie directe existent, l'expression de la société civile (souvent instrumentalisée par l'opposition) s'exprime par un arrêt net des grands projets portés par le Sénat, comme ici à Tempelhof, au détriment de l'intérêt général (la crise du logement), confrontant la coalition au pouvoir (SPD, Die Linke, les Verts) à un défi démocratique pour l'heure insoluble. À chacun de ces espaces publics correspond une réalité politique spécifique.

C) L'espace public, une nouvelle abstraction ?

La distinction entre espace public et espace privé qui semblait sans ambiguïté encore récemment, commence à se brouiller. C'est une abstraction bien trop rigide et lacunaire, qui tient de plus en plus difficilement dans une société «qui évolue plus rapidement que son espace» (B. Reichen). Selon la lecture historique d'Ivan Illich (1926-2002), la modernité, en réduisant l'«art d'habiter» au «droit au logement», c'est-à-dire en niant la diversité des modes de vie au profit d'un service universel et normé, a substitué le couple privé / public au couple logis / communaux. Cette dimension de l'espace partagé envisagé en tant que



« communaux », ou d' « en-commun » trouve un écho croissant dans nos pratiques, car elle permet de prendre en compte une implication directe dans le projet d'espace public des « utilisateurs » futurs, c'est-à-dire des citoyens. Mais pas d'angélisme ici : on ne sait pas encore bien faire, et la question de la légitimité démocratique de ce mouvement d'« ouverture » se multiplie à toutes les échelles du projet. La notion de « communaux » est en outre présente, sous diverses modalités, dans de nombreuses cultures comme ici au Japon [image] : une zone grise du point de vue juridique et économique, mais l' « étoffe » même de l'espace public.

Cette notion de communaux est complexe à manipuler, car elle convoque une autre notion, ambivalente : celle de la communauté (au sens large, pas que religieuse ou culturelle, mais aussi associative, politique, « familiale »). Et pourtant, peut-on concevoir un espace public en ignorant l'expression de communautés sur un espace partagé ? Plus loin encore, si l'on envisage les enjeux environnementaux (biodiversité, climat, utilisation des ressources vitales – l'eau, l'air, et non renouvelables), c'est la question plus générale de l'art partagé d'habiter nos environnements qui se pose au travers de l'idée d'espace public : c'est ce qu'introduit Philippe Descola (anthropologue, chaire d'anthropologie de la nature au Collège de France) en appelant à parler d'écosystèmes habités et non plus d'environnement. Dans le projet urbain (et métropolitain, comme l'a montré la consultation sur la métropole Aix-Marseille Provence), les forêts domaniales, les fleuves, les massifs, c'est-à-dire les écosystèmes en général réintègrent la sphère publique et peuvent jouer un rôle

politique, dans la mesure où on actualise nos représentations. Tout cela contribue à renouveler le statut et le rôle de l'espace public.

D) L'espace public est un projet perpétuel

Du point de vue de la pratique (de la définition et de la mise en œuvre de l'espace public), je crois que l'on peut dire que l'espace public n'est donc pas seulement un espace, ni un statut (un état), c'est un projet perpétuel en quelque sorte, un processus s'exprimant spatialement mais indissociable de son investissement par une société qui l'actualise en continu. Du point de vue du projet, cela signifie qu'il ne s'agit plus de concevoir un objet (encore moins une œuvre), mais d'initier un processus de transformation dans la durée : conception, réalisation et gestion de l'espace public forment ensemble le projet politique d'espace public.

I. PHAM : Une réaction, Philippe Corcuff ?

P. CORCUFF : Les différentes interventions ont traité notamment du problème de la diversité et de la capacité à intégrer ou à faire exister cette diversité dans des cadres communs. On peut dire que c'est quelque chose de transversal. Il me semble qu'il y a deux problèmes, parce que je suis en sciences politiques et il y a deux branches dans mon savoir, la philosophie politique et la sociologie. Souvent, ce sont des formes de savoirs opposés, parce que la philosophie politique explore ce qui serait souhaitable au possible et la sociologie, elle essaie d'analyser ce qui s'est fait ou ce qui se fait. Donc, souvent il y a des accusations

réiproques des deux côtés. Moi, j'essaie de mener un dialogue avec la préoccupation de ne pas mélanger, c'est-à-dire que l'on voit trop souvent des philosophes, souvent médiatiques, intervenir à partir de catégories philosophiques et de faire comme si les catégories philosophiques c'était la réalité. Par exemple, on a parlé tout à l'heure des religions, alors on peut avoir un concept philosophique de religion mais si un sociologue observe ce que c'est que les pratiques religieuses, c'est assez hétérogène par rapport à cela. Et donc, il y a une tendance du débat médiatique à vouloir enfermer la réalité dans des catégories qui seraient globales et philosophiques et donc on a besoin d'enquêtes sur la réalité et donc de sciences sociales. Mais en même temps, on a besoin de philosophie politique parce que l'on a besoin de boussoles sur le souhaitable ou le possible. Et il ne faut pas mélanger complètement les deux niveaux. C'est l'un des grands problèmes dans les débats publics, c'est qu'on aplatit, on fait comme si ce qui est, ce sont des concepts différents du souhaitable et on homogénéise la réalité ou on perd de vue de là où on part, c'est-à-dire l'analyse qu'on peut faire de la réalité. Il est très important de faire dialoguer les savoirs en ne les mélangeant pas, en n'aplatissant pas les choses. Et par rapport à cette idée de pluralité et d'espace commun, on a besoin par exemple de la philosophie politique pour nous dégager de la façon dont les choses ont été problématisées. On est marqué quand même par une conception disons de l'Etat-Nation moderne qui se développe à partir du XVI^{ème}, du XVII^{ème} siècle dont la première formulation systématique, quelqu'un en a parlé tout à l'heure à la table ronde, est

donnée par Thomas HOBBS dans son *Léviathan* ; et en fait qu'est-ce qui est bien ? Comment on va penser le commun ? C'est l'unité ou l'unification : c'est-à-dire que l'on part de la pluralité, de la multiplicité et on va à l'unité. Et le mécanisme principal, c'est la représentation et HOBBS, c'est l'un des premiers à faire cela. En fait, la plupart de nos imaginaires politiques sont sur ce modèle : il faut unifier. Vous voyez des manifestations, etc. il faut unifier. Il faut passer de la pluralité à l'un, et pour cela il faut des représentants. Il faudrait peut-être se décaler par rapport à ceci, parce qu'il y a d'autres conceptions pour voir cela. On trouve chez Hannah ARENDT, notamment dans un texte qu'elle n'a pas publié de son vivant mais qui était une sorte de manuel de sciences politiques, qui s'appelait *Qu'est-ce que la politique ?* Où elle part de la pluralité humaine et il s'agit de trouver du commun entre une pluralité de gens qui restent pluriels et différents. Et ce n'est pas la voie de l'unité, parce que la voie de l'unité, c'est que l'on veut qu'ils se ressemblent et il faut bien quand même trouver du commun. Et donc, on aurait intérêt, là, à avoir la philosophie politique pour décaler le regard, et peut-être qu'il ne faut plus problématiser cette idée de pluralité/unité, représentation comme les seules modalités pour penser ce rapport. Il faudrait trouver d'autres modalités. A partir de là, il est important aussi d'avoir les sciences sociales pour voir ce que c'est que cette pluralité et si on voit un point de focalisation aujourd'hui dans la société française, c'est la façon dont a essentialisé la partie de religion, et en particulier de l'Islam de manière négative. Alors qu'en sociologie, quand on analyse

la diversité des pratiques, des références, des rapports à ce que l'on appelle la religion Islam, c'est extrêmement différent, contradictoire, multiple. Sur l'affaire burkini, c'était très intéressant parce qu'au départ, on a présenté le burkini comme une agression islamiste sur la France. Or, dans les premiers temps, la plupart des théoriciens islamistes condamnaient le burkini puisqu'il ne faut surtout pas que la femme aille sur une plage dans l'espace public. Le burkini a d'une certaine façon, au sein de l'Islam, été constitué contre les islamistes. Et immédiatement dans notre vision essentialiste, c'était le mal qui arrivait. On a besoin aussi des sciences sociales pour comprendre comment ce que l'on croit souvent homogène et qui fait peur est beaucoup plus divers que l'on ne croit. Faire dialoguer aussi autrement la dimension sciences sociales ou sociologie et la dimension philosophie politique.

I. PHAM : Une réaction Jack HEBRARD ?

J. HEBRARD : Oui, une réaction peut-être par rapport à ce que disait notre ami urbaniste. Effectivement, les espaces publics, localement, ce sont des espaces publics où l'on se rencontre, donc c'est positif. Dans un certain nombre de quartiers ou sous la focalisation d'un certain nombre de regards, c'est devenu des lieux à problèmes. Donc effectivement, la tentation c'est de ne plus en faire. Je crois qu'il faut en faire. Moi, je vis dans une ville qui a connu un événement dramatique le 14 juillet dernier, Nice. Il a fallu peut-être cet événement pour que l'on retrouve le fait que la promenade des Anglais en fait, c'était un

lieu collectif où on avait envie d'aller alors que beaucoup de gens, notamment ceux qui vivent dans les quartiers dits prioritaires, n'avaient pas l'habitude d'aller. Par contre, et du point de vue du droit administratif, je rejoins ce que vous avez dit, l'occupation privative du domaine public, c'est une réalité. Aujourd'hui, il y a un débat sur les plages, c'est-à-dire qu'il y a un décret qui dit qu'il ne peut pas y avoir plus d'un certain pourcentage de plages privées sur le domaine public qui est le domaine public de l'Etat. Et un certain nombre de maires des communes littorales s'élèvent contre cette loi, en disant : mais non, ce sont des emplois ! Je lisais un article, sur la Côte d'azur, c'est 5 000 emplois. Donc effectivement dans le débat, l'approche économique des lieux communs est très importante. Moi, je faisais référence à ce que Marc AUGÉ, qui est un anthropologue, appelle des non-lieux. Alors, il appelle des non-lieux, des lieux qui n'ont pas d'histoire, ce ne sont pas des lieux communs. Il cite les centres commerciaux, les gares, etc. Aujourd'hui, si vous voulez rénover une gare qui appartient à une filiale de la SNCF, il faut faire des commerces parce que la SNCF a besoin de valoriser son patrimoine. Donc concrètement, si vous voulez rénover la gare en empiétant une partie sur le domaine public communal, vous devez faire des boutiques, ce qui est en train d'être fait. Effectivement, il y a un certain nombre de logiques qui ne sont pas communautaires pour le coup, et moi, j'approuve tout à fait. Après effectivement, là où je rejoins ce qu'a dit M. CORCUFF, c'est qu'il faut parler de la réalité mais cela, les élus locaux et les fonctionnaires locaux, le savent. On

essaie de ne pas se faire prendre au piège des catégories. C'est vrai qu'il peut y avoir des incidents sur les places publiques, aujourd'hui il y a des Roms comme on dit, on ne sait pas ce que c'est, tout le monde connaît les Roms, on en parle. Il y a des Roms qui s'approprient l'espace public et cela crée des problèmes. C'est cela la représentation que l'on a. Par contre, il y a des témoignages sur les programmes de rénovation urbaine dans les quartiers où lorsqu'on essaie de faire, que l'on met tout le monde autour de la table, y compris les habitants, on arrive à trouver des formules d'aménagement qui, au moins pour une part, réduisent les nuisances sur l'espace public.

I.PHAM : Michel YOUNES, une réaction et puis après, on passera aux questions du public.

M. YOUNES : Je voudrais réagir par rapport à la question unité/pluralité. Est-ce qu'il faut fragmenter l'espace commun ou bien est-ce qu'il faut tendre vers quelque chose de plus homogène, voire unique ? Pour sortir de ce débat, l'appel à en sortir, cela s'appelle une recherche d'harmonie. Une recherche d'harmonie qui n'est pas nécessairement dans le fait de quitter les différences quel que soit le type de différences, on a parlé religion, culture, mais par un moyen, moyen qui est celui du dialogue. Et le dialogue cela a des règles. Le dialogue ce n'est pas tout accepter. C'est aussi savoir nommer ce qui ne participe pas à un

projet d'harmonisation, on ne peut pas tout accepter au nom de la pluralité. On ne peut pas tout accepter au nom du respect qui peut devenir un faux respect. Cela a aussi une manière d'en discuter mais en discuter nécessite le fait de sortir d'une peur, cela a été évoqué. Quand on a peur, on se rigidifie. Et je pourrais dire que pour cette initiative à laquelle je participe pour la première année, je voudrais la saluer, remettre du débat, de l'échange de cette manière-là, c'est une forme de réhabilitation y compris sur les questions qui peuvent faire peur et puis de participer à l'échange. Au fond, la véritable question, c'est : est-ce que les citoyens se saisissent des espaces qui leur sont donnés comme lieux d'expression ? Et moi, ce que je constate, c'est une forme de recul, d'où l'intérêt véritablement d'une forme de participation et ne pas avoir peur de nommer ce qui choque, de nommer ce qui fait peur pour chercher ensemble des voies d'une harmonie par le dialogue.

A. PETITJEAN : Je voulais juste réagir par rapport à cela, sur la question de l'essentialisme et de l'idée un peu absolue d'espace public, l'idée moderne absolue d'espace public. Pourquoi est-ce que l'on a peur des choses ? Parce qu'on ne les connaît pas aussi. Pardon d'enfoncer cette porte ouverte. Peut-être simplement rappeler que l'espace universel, isotrope, identique pour un citoyen qui serait un citoyen égal en tous points à un autre n'existe pas. C'est pour cela que j'insiste sur la question de communauté, en fait on ne vit pas dans les

mêmes territoires que l'on soit un enfant, une personne âgée, une femme ou un homme, on ne vit pas exactement dans les mêmes espaces, aux mêmes moments, de la même façon. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne connaît pas bien vraiment comment cela fonctionne, on n'arrive pas à se représenter, la représentation du point de vue technique, du projet, elle est très complexe. On n'arrive pas à se représenter comment fonctionne de manière dynamique un espace public. Un espace public, ce n'est pas un projet en plans, voire en 3D, ce n'est pas simplement cela. C'est une multiplicité des modes d'habiter sur un espace commun. Effectivement, la question du dialogue elle se pose, mais de manière extrêmement complexe et cela s'étoffe à chaque fois parce que c'est beaucoup de façons de vivre et beaucoup de représentations qui vivent ensemble dans un espace qui est fini. La question de la finitude de l'espace, aujourd'hui on a bien conscience que la planète n'est qu'une, c'est une question qui se pose avec encore plus d'acuité, c'est pour cela que c'est aussi une question environnementale au sens beaucoup plus large du terme. Il y a une vraie question, une vraie carence en termes de représentation et du coup de rénovation de nos propres outils conceptuels pour enclencher ce dialogue au travers du projet d'espaces publics. C'est quelque chose d'extrêmement concret dans notre exercice quotidien en tant qu'urbanistes.





Espace libre : apprendre à agir en démocratie

Marc Olivier BARUCH : ce panel, cette table semi-ronde est un peu différente de celles qui l'ont précédée puisqu'il n'y aura pas d'exposé ex cathedra. Je vous dirai quelques mots introductifs et puis la parole circulera, comme elle a évidemment toujours circulé, mais circulera plutôt d'abord au sein de cette estrade et de son relais dans la salle avec les jeunes. Les jeunes du service civique de Caluire, on a souhaité non pas leur faire des cours, mais véritablement dialoguer avec eux. On peut parler en général de la liberté, des libertés, de ce qu'elles ont de formelles, de ce qu'elles ont de juridique, de ce qu'elles ont de concret, de pratique. On a voulu plutôt partir d'expériences concrètes et donc, je crois qu'assez récemment vous avez comme nous l'avons fait, il y a un peu plus longtemps avec la municipalité de Caluire et Cuire, visité deux lieux très proches géographiquement. Ils sont tous les deux à Lyon, en une dizaine de minutes : le fort de Montluc, la prison Montluc, devenue aujourd'hui mémorial dont le directeur Philippe RIVE est ici. Et puis, le TUBA, vous ne savez pas forcément où est le TUBA, je crois que cela s'appelle la place BERAUDIER, c'est le parvis de Part-Dieu. Donc, le TUBA dont Marie-Amandine VERMILLON nous parlera rapidement, est un lieu de présentation ou de familiarisation à ce que les technologies dites « nouvelles », leur fonction en matière de citoyenneté, etc. Nous avons fait cette sorte de voyage, ce choc de deux moments le même jour. Et à partir de là, à partir des questions que ces deux visites commentées, vous avez discuté avec les responsables de ces institutions, ce qu'elles éveillent pour vous, évidemment le reste de la salle, ceux qui sont nés avant l'extrême fin du XX^{ème} siècle, ceux qui comme moi sont nés autour du milieu du XX^{ème} siècle auront aussi la parole, mais il nous a semblé intéressant d'en discuter avec vous.

Alors, dans ce pari que fait Caluire dans la volonté ambitieuse, mais après tout, la volonté ambitieuse, c'était aussi celle de MOULIN dans un tout autre ordre, de discuter sur ces notions fondamentales de notre vivre ensemble et même de notre République de la liberté, on a choisi ces deux lieux et donc évidemment ces deux moments, peut-être précisément en raison de l'opposition, de l'entrechoquement pour dire : mais quel rapport entre ce qui s'est passé à Montluc, ce qui s'est passé à Caluire, ce qui s'est passé ailleurs dans Lyon ? Lyon, une des capitales de la Résistance. Si on regarde plutôt le champ chronologique, j'ai apporté trois livres ici, les historiens souvent recopient les autres vous savez, ce n'est pas très original. Le livre de Marc BLOCH, L'Etrange Défaite, Marc BLOCH, figure importante pour sa résistance dans la vie lyonnaise. Le Premier Combat de Jean MOULIN, dont Vincent DUCLERT a parlé ce matin, moi j'ai le copyright 1947, donc un livre là aussi important mais étant de Caluire, vous connaissez, vous avez fréquenté le mémorial et vous avez eu l'occasion d'en entendre parler. Et puis, un troisième livre que vous connaissez peut-être moins et grâce à la générosité de la mairie de Caluire, j'en offrirai un exemplaire à chacune et chacun d'entre vous, qui s'appelle La Mémoire Courte, un texte de Jean CASSOU ; Jean CASSOU, un Résistant. Lui, sa première action, c'est ce qu'on appelle le réseau du musée de l'Homme, c'est l'une des formes de résistance les plus précoces, fin 40, début 41. Ensuite, il est arrêté, puis libéré et c'est plutôt vers Toulouse qu'il s'établit. Il est ce qu'on appelle commissaire de la République à Toulouse, c'est-à-dire préfet de la Libération. Puis il est laissé pour mort par les nazis juste à la veille de la Libération et il survit. Et donc, CASSOU, compagnon de la Libération, écrira en 1953 ce texte qui est publié dans ces Editions de Minuit dont on vous a parlées, La Mémoire Courte, qui est un texte qui fait référence à un discours de PETAIN de juin 41 : « Français, décidément, vous avez la mémoire courte ». Et cela commence assez fort, cela commence par : « ce traître avait raison, les Français d'aujourd'hui ont la mémoire courte ». Et il écrit ce texte en 53 parce que 53, c'est la grande loi d'amnistie, ce sont aussi tous les débats qu'un grand Résistant, l'écrivain résistant Jean PAULHAN va lancer en écrivant sa lettre au directeur de la Résistance. Je sais bien que ce n'est pas ce qui a été dit formellement, un texte ne se dit pas sans un contexte et sans un paratexte. Donc, dans ce moment où ce pamphlet par PAULHAN commence à dire : oui, en fait on a bien compris, PETAIN, c'était le gouvernement légal, certainement légitime aussi, il était impossible de le juger, toute l'épuration, ce

qui a suivi la phase de ce qu'on appelle aujourd'hui la justice de transition, au fond, cela a été, on a réentendu cela mille fois, on l'a encore réentendu il y a une vingtaine d'années au moment du procès PAPON : « ce sont les vainqueurs qui font la justice ». Et donc, la justice des vainqueurs sur les vaincus. CASSOU, dit : oui, peut-être, d'accord, admettons, tout cela est fini, on oublie, on s'aime, après tout regrettable erreur, les Français ne s'aimaient pas, comme c'est dommage. Très bien on va faire cela, mais qu'est-ce que l'on fait des morts ? Et qu'est-ce que l'on fait de nos morts ? Et pourquoi ils sont morts ? Et pour qui ils sont morts ? Et CASSOU, au fond dit, un peu ce qu'écrivaient à leur manière SARTRE et BEAUVOIR, qui sont de moins grands Résistants nous en conviendrons, disant : « au fond, dans cette époque et paradoxalement, nous nous sommes sentis relativement libres, sous cette oppression, nous avons retrouvé une forme de liberté ». Et il me semble que, je vous en lirai quelques passages, mais pas trop, ce que cela va essayer de montrer, est-ce que l'histoire donne des leçons... Alors, vous avez des cours d'histoire donc des leçons d'histoire, Paul VALERY dès le début des années 30 d'un regard sur le monde actuel, dit : « s'il y a vraiment une discipline qui ferait bien de ne pas donner de leçons, c'est l'histoire. Avec la quantité de guerres, de crimes, de meurtres, de guerres civiles de tous ordres, si l'histoire était capable de donner des leçons, on peut imaginer que les hommes l'auraient suivie ». Donc, « l'histoire, dit-il je crois, est le plus pernicious des poisons de l'esprit ». Toujours le paradoxe à la manière de Paul VALERY. L'histoire ne donne pas de leçons, l'histoire n'incite pas aux amalgames, l'histoire raconte ou fait ce récit qu'elle veut vrai, elle essaie d'être vraie, donc ce récit vrai de ce qui fut, ne fut pas. La manière de faire récit n'est pas unique non plus, nous sommes entièrement d'accord sur cela. Et pourtant, les choses furent. JANKELEVITCH, le philosophe qui se trouve d'ailleurs être le beau-frère de Jean CASSOU, dit : « il y a une chose qu'on ne peut absolument pas empêcher, que les puissants du monde ne pourront jamais empêcher, c'est que ce qui a été n'ait pas été ». D'où évidemment, sa fureur qui est la nôtre devant ce que l'on peut appeler le négationnisme. Or, ce qui a été, précisément a été. Jean CASSOU est né en 1897, il a failli mourir en 1944, donc vous voyez s'il était mort, cela aurait eût été l'exact contemporain de Jean MOULIN, 1899-1943. Jean CASSOU, heureusement pour lui, vit. Il était, avant la guerre au cabinet du ministre de l'Education du Front Populaire, Jean ZAY, autre victime de Vichy et de la milice. Et après la guerre, il devient le directeur, le fondateur du musée d'arts modernes, l'ancêtre du musée de Beaubourg. Il fait donc cette carrière, un peu d'écrivain, de conservateur de musée, un peu de *polémiste et ses mémoires*, c'est assez classique pour des mémoires, il les intitule *Une Vie pour la Liberté*. Et de ces mémoires, moi dans le petit texte que j'ai fait pour présenter ce grand texte, voilà ce qu'il dit sur les Résistants : « *c'était des hommes engagés ? Non. Engagés, eux ? Non. Dégagés au contraire. Détachés. Méprisants ? Non. Mais ironiques et fatidiques, légers, réduits à leur seule liberté* ». Précisément le mot dont nous parlons aujourd'hui. Quel rapport entre ce passé et ce présent et ce futur, ce futur des technologies ?

Remarquons au passage, qu'avec nos technologies, nos cartes d'identité infalsifiables, nos reconnaissances à l'iris ou que sais-je, ou au quart du centième d'un cil, notre capacité par l'ADN de découvrir des choses... Tout cela, ce sont des acquis, en tous cas, les sciences qui sont à la base de ces technologies sont des acquis, de même que les travaux d'EINSTEIN, quelles que fussent leurs descendances et leurs utilisations militaires, étaient évidemment de prodigieux acquis de l'humanité. Donc ces technologies, elles auraient décimé une Gestapo ou un Vichy ayant les technologies d'aujourd'hui, il y aurait eu de la Résistance parce que l'esprit humain ne peut pas se laisser écraser comme cela, mais combien plus difficile. Ces technologies d'aujourd'hui, au cœur de quoi sont-elles ? Que permettent-elles ? A quoi conduisent-elles ? Est-ce qu'elles conduisent à l'affranchissement ? Ou est-ce qu'elles conduisent à l'asservissement ? La réponse est qu'elles conduisent évidemment aux deux et que c'est à chacun de construire, difficilement, sa voie pour tenter de faire que ces technologies soient plutôt des technologies d'affranchissement que d'asservissement sachant que spontanément elles sont évidemment, parce que l'être humain est comme cela, l'être humain est par nature un être de cruauté, de domination et donc les technologies de l'époque, des technologies moyenâgeuses pour nous, c'était quand même de magnifiques technologies de torture, de mort, de cruauté, de barbarie. Et en même temps, ce sont des technologies et on en reparlera, qui permettent une sorte d'expansion infinie du savoir. C'est absolument extraordinaire qu'en 15 ans, on soit dans un coin de salle ici et qu'on puisse avoir accès aux réponses et à tout un tas de questions : soit qui est ce type qui parle ? Soit, il a fait référence à ce CASSOU, qui est ce CASSOU ? C'est un outil absolument extraordinaire. Cela fait la ruine de l'Encyclopédie Universalis mais ce n'est pas si grave. Et donc au fond, qu'est-ce qui va conduire à cette capacité à forger ce chemin, cette capacité à sortir des assignations



que l'on a ? Je ne vous lirai pas CASSOU parce qu'on n'a pas trop le temps. Mais à un moment il dit quand même que ce qu'il y a d'absolument extraordinaire, c'est comment est-ce qu'au cœur de cette douleur, de cette misère, de ces prisons, cette époque 40-44 est aussi une période d'inversion des valeurs où il valait mieux se retrouver dans une prison fusse-t-elle grouillante de poux que dans un ministère dans la ville d'eaux. Et donc, lui dit qu'au fond on s'est retrouvés entre personnes qui ne se connaissaient pas, qui n'avaient pas de raisons de se connaître, qui peut-être se seraient croisées, se seraient méprisées la veille, on s'est retrouvés là, parce qu'on l'a voulu, parce qu'on a ensemble cru à quelque chose, voulu quelque chose, ceux d'entre nous qui sont morts, et donc je reviens à l'interrogation première, on ne peut pas faire comme si les morts n'étaient pas morts. Et ce sont nos morts, d'une certaine manière : *« ils sont morts avec la lumière éclairante de la victoire dans les yeux »*. Comme si au fond pour ceux qui avaient survécu, heureux d'avoir survécu mais avec cette désillusion du début des années 50 d'extrêmement amère, ce pamphlet à la fois très joyeux, très ironique et au fond aussi extrêmement triste, en disant tout cela s'est passé pour cela. Sur le mot triste, évidemment je vous donne la parole.

I.PHAM : Est-ce que vous me permettez Philippe RIVE, Marie-Amandine VERMILLON de leur poser d'abord une première question et ensuite de revenir vers vous ? Je voulais savoir puisqu'on a parlé de la mémoire et de l'histoire, ce que vous avait apporté la prison de Montluc. Guillaume.

Guillaume : On nous a réexpliqué la différence formelle entre ce qu'était la mémoire et ce qu'était l'histoire. Donc, l'histoire, c'est vraiment une science qui a une méthode scientifique contrairement à la mémoire qui elle est quelque chose qui a une grande partie subjective parce que c'est quelque chose qui est entretenu par une personne ou par un groupe dans le cas des mémoires collectives et on peut avoir des formations, des faits historiques.

I.PHAM : Est-ce que quand vous avez fait cette visite à la prison de Montluc, est-ce que cela vous a inspiré des réflexions sur aujourd'hui, par rapport à hier, à ce qui s'est passé jadis ?

Guillaume : Par des réflexions, par rapport à aujourd'hui...

I.PHAM : A la situation d'aujourd'hui, aux dangers d'aujourd'hui, aux fragilités que vous vivez et que nous vivons ?

Guillaume : A la situation d'aujourd'hui, non... On a un peu soulevé la question des prisons, de la situation des prisons actuellement mais sans plus...

I.PHAM : En termes de citoyen, est-ce que ces visites elles vous renforcent ?

Guillaume : Non, pas en tant que citoyen. Cela renforce évidemment la culture et la

connaissance que l'on a des événements historiques et puis de la prison Montluc, personnellement je ne l'avais jamais visitée, c'était la première fois. Mais en tant que citoyen, cela ne m'a pas apporté grand-chose d'aller sur le site ou de lire ce qui s'y est passé dans un manuel d'histoire, par exemple.

I.PHAM : Pas plus ?

Guillaume : Non, pas plus.

I.PHAM : Linisa.

Linisa : Moi, je ne saurais pas dire parce que cela reste quand même quelque chose, enfin personne ne veut que cela se reproduise en

fait. Donc, je pense qu'en tant que citoyen, cela apporte quand même un peu l'espoir que cela ne se reproduise pas, que l'on puisse faire attention, que l'on puisse prévenir un éventuel retour à la privation de libertés comme cela parce que ce dont on avait parlé, ce n'était pas une privation de liberté, ce n'était pas une punition, c'était une oppression. Et justement, ce ne devrait pas être légal, ce ne devrait pas se faire, d'emprisonner des gens pour leurs idées et pas pour leurs actes.

I.PHAM : Philippe RIVE ?

Philippe. RIVE : Je vois qu'il nous reste du travail à faire. Montluc, effectivement, c'est un peu paradoxal de parler de Montluc dans un débat sur la liberté puisque c'est précisément de 1921 à 2009 un endroit de privation des libertés. Ce qui est intéressant, c'est que la liberté n'est pas là, mais elle est dans les gens qui sont internés, notamment pendant la seconde Guerre mondiale qui nous intéresse plus particulièrement parce qu'il y a la liberté d'avant l'internement, le regret de la liberté, il y a la liberté rêvée, la liberté d'après la libération et à cet égard, Montluc est bien une pépinière de l'avenir. On citait Jean MOULIN, c'est le CNR, il y a un certain nombre de gens qui, en dépit du fait qu'ils se savent condamnés, écrivent pour leur famille en disant vous, vous vivrez mieux demain. Et puis, la troisième liberté, c'est la liberté de l'esprit, autrement dit si les corps sont meurtris, si le cœur lâche, il y a toujours la liberté de penser, de prier, d'échanger, qui est tout à fait extraordinaire. A cet égard, je pense que là il nous reste du travail à faire, c'est-à-dire que de la prison on passe à un mémorial. Et ce mémorial, il a été sauvegardé à la mémoire des gens qui sont

passés là, c'est le premier temps, mais il y a également un axe qui pour nous est essentiel, c'est de rendre le lieu pédagogique. Et les murs ne parlent évidemment pas, c'est-à-dire que c'est à nous, historiens, de faire parler les murs, c'est-à-dire d'évoquer les parcours des gens qui sont passés là, d'essayer au mieux de traduire leurs pensées, leurs actes, leurs espoirs, leurs rêves et c'est ce qu'on s'efforce à faire dans l'avenir. Et il y a une autre dimension, je ne vais pas être trop long, qui me semble importante, c'est la dimension culturelle. C'est-à-dire que la barbarie est assise sur l'ignorance, sur la volonté de détruire la culture et la dimension culturelle, c'est-à-dire de faire venir dans des lieux comme Montluc des musiciens, des acteurs, c'est une ouverture nécessaire et un oxygène qui permet de faire fermenter, à mon avis, les graines qui subsistent à droite et à gauche.

I.PHAM : Avant de poursuivre, je voudrais juste dire que ces jeunes qui sont avec nous et leurs collègues qui sont dans la salle, se sont vraiment engagés, ont pris le risque de venir nous parler aujourd'hui de leur sentiment et voilà, je voulais les saluer. Je voulais saluer le travail de Simone BOIS-BRESSOLLES et puis de Mme CHALET aussi qui les ont accompagnés au fur et à mesure de ces expériences. On va poursuivre, bien sûr avec Mateo, Yassine, Cassandre. Est-ce que vous avez le même avis que Guillaume ? Je sais que c'est un peu une boutade. Est-ce que cela nous apporte... Est-ce que c'est difficile par rapport à un livre, une visite ? Est-ce que l'on n'arrive pas à prendre du recul ? On n'en apprend pas plus ? On ne s'imagine pas plus ce qui s'est passé ? Cassandre.

Cassandre : Moi, je ne suis pas du tout d'accord avec Guillaume. Pour moi, une visite d'une prison avec une personne qui nous raconte son histoire, c'est beaucoup plus intéressant que par exemple, lire dans un livre, on se voit beaucoup plus à la place des personnes du passé.

M.O BARUCH : Avec le cas particulier de cette prison qui a failli, je crois, être détruite et qui, heureusement pour elle, n'a pas eu d'argent et donc cela a fait que l'on n'en a pas fait, excusez-moi l'expression un peu sacrilège, un Montlucorium. On n'en a pas fait une espèce d'endroit avec des choses ultramodernes, des boutons, des machins... C'est si j'ose dire, un peu dans son jus, c'est-à-dire que quand vous entrez à Montluc, vous entrez en prison, vous en ressortirez, vous n'en ressortirez pas assassiné, vous n'en ressortirez pas torturé, vous entrez vraiment... Mais c'est peut-être plutôt à Philippe RIVE de l'expliquer, dans sa nudité-même, sa sécheresse, sa froideur, tout ce qu'on peut imaginer de cette prison, simplement des panneaux indiquent qui furent des personnes connues ou moins...

P. RIVE : Oui, c'est-à-dire que les cicatrices de Montluc existent toujours sur les murs, vous avez les traces de balles qui sont des gens qui cherchaient à regarder de la fenêtre de leur cellule et qui ont essuyé une rafale de mitrailleuse, vous avez un mur des fusillés, et l'autre élément qui est intéressant, c'est que Montluc a fonctionné de 1921 jusqu'à 2009, c'est-à-dire qu'elle a suivi les affres de nos républiques, les affres des guerres puisque 1921, on est au lendemain de la première Guerre,



de l'occupation allemande, de la guerre d'Algérie, autrement dit, c'est un site à mémoires multiples qui permet de les évoquer et d'une certaine manière de les illustrer à travers les gens qui sont passés là.

Mateo : Moi, je n'étais pas à Montluc, je n'ai pas pu me libérer mais je l'avais déjà visité et pour moi c'est quelque chose qui rappelle l'histoire qui est passée et qui ne doit pas se reproduire bien évidemment. Et surtout, un mémorial en temps de guerre et d'occupation, des choses qui ne devraient vraiment pas se reproduire.

Yassine : Alors, moi je suis contre aussi Guillaume parce que comme a dit Cassandra, c'est quelque chose qui s'est passé réellement, ils ont été privés de droits. Du coup, on espère que cela ne se reproduira plus. Et comme l'a dit aussi M. RIVE, on voit également les traces, tout ce qui s'est passé, les tirs, on voit les traces, les murs un peu cassés ou des trucs comme cela. Du coup, non cela va rester dans l'histoire et on ne peut pas oublier cela pour la liberté d'aujourd'hui oui, cela a beaucoup changé.

Guillaume : J'aimerais juste dire, parce que visiblement vous n'avez pas vraiment compris ce que je voulais dire. C'est effectivement un monument qu'il faut préserver, mais en tant que citoyen, cela n'apporte rien, y aller n'apporte rien. Oui madame, cela n'apporte rien.

M.O BARUCH : C'est une question de sensibilité personnelle mais cela n'apporte rien, cela veut dire que c'est comme si cela n'existait pas, je veux dire...

Guillaume : Ah non, ce n'est pas du tout ce que je veux dire.

M.O BARUCH : Cela n'a pas changé votre regard ou votre sensibilité. Vous n'avez pas eu d'émotion en voyant ce lieu.

Guillaume : Je n'ai peut-être pas eu forcément d'émotion parce que j'avais quand même déjà entendu parler de ce qui s'était passé à la prison. C'est quelque chose quand même, la seconde Guerre mondiale qu'on étudie plus d'une fois à l'école, mais d'un point de vue citoyen, cela ne m'a rien apporté d'y aller ou de le lire dans un livre d'histoire !

M.O BARUCH : Je voulais poser la question à ceux qui sont là, mais aussi à ceux qui sont là-bas. Vous dites, il faut que cela ne se reproduise plus jamais. Nous sommes à peu près d'accord. Mais comment ? Je veux dire, à quel moment, et je ne vous demande pas de dire, moi si j'avais été ou moi j'aurais fait ceci, moi j'aurais fait cela, mais dans cet engrenage qui va mener à la guerre,



Vincent DUCLERT ce matin citait un discours de Jean MOULIN à ses administrés : « cette guerre nous allons la gagner ! » Alors que la guerre n'a pas commencé. Donc, ce préfet de la République, en juin dit : préparez-vous à la guerre. Les vainqueurs qui arrivent et qui avaient assassiné, pour des raisons purement raciales, des tirailleurs sénégalais et donc ont voulu leur faire porter la responsabilité d'un massacre qui était dû à eux, Allemands. Et Jean MOULIN, qui est aussi un fonctionnaire qui sait voir les choses, lire les choses, comprend tout de suite de quoi il s'agit et dit qu'il ne signerait jamais cela. Ils le battent comme en principe on ne bat pas un préfet, mais quand bien même, comme on ne bat pas un être humain, ils commencent à le torturer et il se dit que cela va recommencer demain et qu'il n'aurait pas la force de tenir, qu'il finirait par signer, il préfère mourir et il se tranche le cou, d'où la fameuse écharpe de Jean MOULIN sur toutes ses photos. C'est à la fois le récit de cet événement et c'est précédé du récit où il raconte les jours précédant l'arrivée des Allemands, donc ce que l'on a appelé la débâcle. Il est le seul fonctionnaire de sa

ville. L'administration est moins grande que maintenant, Chartres est plus petite que Lyon, mais quand même, un fonctionnaire d'Etat dans une ville ce n'est pas beaucoup. Il est le seul, il porte les sacs de farine, il n'y a plus grand monde à Chartres, je crois qu'il doit rester 800 personnes... Il porte les sacs de farine, il s'occupe de défense passive. Donc, il faut voir aussi que derrière cette figure, ces statues nombreuses et à juste titre, ces monuments, cet hommage, c'est un homme jeune qui va sortir ; à un moment il dit même : j'ai arrêté de porter un uniforme, même pas sa grande tenue de préfet, même un uniforme civil, parce que les gens me reconnaissent. A un moment, il est déguisé en volontaire de la défense passive avec un espèce de blouson bleu et un casque bleu marine, il dit : au moins comme cela on ne me reconnaît pas. Comme je suis le seul fonctionnaire, c'est sur moi que tout retombe. Donc, on voit que cet homme se dévoue, il considère que c'est son devoir. Ce livre, au fond ne parle pas de résistance, c'est son premier combat, c'est un combat contre la peur qui est un outil terrible, on en a parlé dans les précédentes tables rondes, un outil terrible de crainte, de démobilisation, de perte des moyens. Contre la peur, puis un combat pour l'honneur, c'est-à-dire contre le déshonneur et aussi, et c'est cela qui est extrêmement touchant chez BLOCH aussi par moment, aussi chez CASSOU, un combat contre sa propre faiblesse d'être humain. Jean MOULIN, c'est un homme qui se dit, j'ai une responsabilité, qu'on appellerait un devoir d'état, je risque de ne pas être capable de le faire, comme d'autres Résistants le feront après, comme BROSSOLETTE le fera en sautant par la

fenêtre pour ne pas risquer de parler sous la torture. Là, il se dit, moi j'ai trop peur, j'allais dire que ce n'est pas grand-chose, c'est à la fois beaucoup et pas grand-chose, c'était quelque chose dont il estimait... Et dans la théologie chrétienne, c'est ce qu'on appelle le *non possumus*, je ne peux pas, il y a des choses, vous demanderez à d'autres peut-être, moi je ne peux pas, je me retire, je ne fais pas cela. C'est une manière un peu détournée de revenir à ma question. A quel moment est-ce que l'on arrive à dire, là attention, cela implique de... ? Et je répète, pas d'amalgame, surtout évitons de dire : « *comment ont-ils pu faire cela ?* » Moi, tout de suite je n'aurais justement pas... Une des leçons, là il y a quand même des leçons d'après la Guerre, les gens ont dit que la leçon, c'est que rien n'était prévisible. Tel que l'on se disait que, lui évidemment contenu de son passé militant, de sa personnalité, lui jamais il ne fera cela de tel côté, il y fut. Tel autre, dont on se dit, lui toujours, évidemment réactionnaire, Action française, alors il sera du côté des Allemands, et bien justement pas. Un homme, moi, une figure qui me fascine, c'est celle de l'écrivain Georges BERNANOS, son petit-fils ou arrière-petit-fils, ou arrière-petit-neveu est repris dans une affaire judiciaire autour des manifestations de l'année dernière... Mais Georges BERNANOS, écrivain d'extrême-droite, Action française, qui écrit un livre à la gloire du grand antisémite Edouard DRUMONT donc l'un des polémistes les plus antidreyfusards. A partir de la guerre d'Espagne déjà, en 36, devient antifranquiste, alors que tout en lui aurait dû en faire un franquiste. Il quitte l'Europe après Munich pour aller vivre au Brésil

ne pouvant pas rester sur un continent déshonoré, souillé de cette manière et publie pendant la guerre, il meurt en 48, très peu de temps après la Libération, publie deux livres, Lettre aux Anglais et Le Chemin de la Croix des Ames, où il dit : « bien sûr, vous allez penser que votre statut des juifs, vos mesures antisémites cela me plait, parce que j'ai écrit la biographie de DRUMONT, messieurs sachez que vous me dégoutez ». Cette phrase un peu étrange aujourd'hui et sur laquelle il est facile de ricaner, Adolf HITLER a déshonoré l'antisémitisme, on ne peut plus. L'antisémitisme était, avec une théorie qui est celle de l'extrême droite traditionnelle, de l'Action française, à savoir qu'il y a la race française descendante de Saint Louis et là-dessus viennent se greffer des tas de, dont on sait nous, précisément, que c'est ce qui a construit la nation France depuis toujours et largement au XIX^e et XX^e siècle, c'est-à-dire qu'il y a peu de gens ici ou ailleurs qui, sur ses quatre grand-parents, huit arrière grand-parents, n'ait pas un ceci, un cela, une ceci. Donc, dans ce vieil héritage monarchiste, il est monarchiste aussi, lui dit, aujourd'hui ce n'est plus possible, j'arrête, c'est fini, quand cela devient du racialisme meurtrier, c'est fini. Cela n'existe plus.

I.PHAM : On va peut-être poursuivre avec Marie-Amandine VERMILLON. Et sur la suite de cette prise de conscience d'une citoyenneté. Alors, on a vu la mémoire, on a vu l'histoire. Comment s'est passée cette visite à TUBA et sur quoi vous avez débuté ? Sur les données personnelles ? Sur les dangers d'Internet ? Sur la vie privée ?

Marie-Amandine VERMILLON : Oui, voilà tout à fait. Alors je vais peut-être revenir sur ce qu'est le TUBA pour qu'on soit tous au même niveau d'information. Le TUBA, c'est un lieu situé à la Part-Dieu. Au TUBA, on s'intéresse à la ville et au numérique, aux données numériques et on monte des projets avec des acteurs privés, des acteurs publics et des habitants pour essayer d'imaginer des nouveaux services et les tester ensemble pour améliorer la vie en ville. On a tout cet aspect-là, de co-construction et d'expérimentation de la ville d'aujourd'hui et de demain de façon inclusive et collaborative. Et puis, on a aussi au TUBA un volet de médiation, de sensibilisation aux enjeux urbains et numériques auprès du grand public, notamment avec des jeunes adultes. Et pour vraiment faire en sorte que le TUBA soit un lieu de débat, de questionnement autour de grands enjeux de notre temps, et c'est dans ce cadre-là que nous avons accueilli de jeunes adultes et nous avons questionné la notion de liberté à l'ère du numérique.

I. PHAM : Et vous avez commencé par les cartes ?

M-A VERMILLON : Voilà. Dans un premier temps, l'atelier était vraiment axé sur les données personnelles et les informations qui nous concernent et sur le numérique. Dans un premier temps, je leur ai fait sortir leurs cartes de leur portefeuille, des cartes vitales, des cartes d'identité, des cartes de fidélité de magasins, des cartes étudiantes, des cartes lycéennes, enfin à peu près tout ce que qu'on peut trouver dans son

portefeuille et essayer de réfléchir justement, quelles informations on va trouver sur ces cartes ? Qui détient ces informations ? Et qu'est-ce qu'on peut conclure de toutes ces informations ? Cela a été un premier temps axé sur la réflexion autour de : je délivre des informations à des tiers, que ce soit l'État, mais aussi des entreprises, qui en font quelque chose de toutes ces informations, c'était un peu notre point de départ lors de la rencontre au TUBA. Ensuite, on a tiré ce fil-là tout au long de la session en regardant aussi de petites vidéos produites par un collectif, je ne sais pas si vous connaissez, qui s'appelle Data Gueule, qui produit des infographies que l'on peut retrouver sur France 5 et qui ont une chaîne Youtube, sur tout un tas de sujets qui sont très documentés et donc, à partir de ces petites vidéos qui questionnaient le big data, la liberté, la démocratie, on a essayé ensuite de réfléchir à des questions sur lesquelles on souhaitait débattre et ensuite les jeunes ont pu débattre sur des grands enjeux autour de la liberté et des données.

I. PHAM : Important pour vous, et là je m'adresse à vous cinq, l'important c'est de comprendre que le tsunami numérique vous devez le dominer, vous savez ce qui peut vous arriver et il ne faut pas céder, il ne faut pas subir. Qu'est-ce qui était important pour vous ?

Mateo : C'est important, mais pour moi c'est avant tout l'évolution de notre société et il faut s'adapter comme dans toutes les évolutions de société et il ne faut pas prendre cela pour un danger mais comme un atout supplémentaire même s'il y a des problèmes, les braquages informatiques,

toutes nos données bancaires, notre argent est sur le net. Mais, avant quand il y avait des banques, il y avait aussi des braquages de banques. Il faut parer à cela...

I. PHAM : Est-ce que tu protèges tes données ? Est-ce que quand tu achètes sur Internet, est-ce que tu te méfies de Google, Facebook, Amazon, Apple ? Est-ce que tu fais attention ?

Mateo : Oui, je me méfie sans me méfier, mais on peut voir qu'il y a des mesures qui sont prises. Il y a cinq ans, il n'y avait pas toutes les protections avec notre banque où on met nos données personnelles et après on reçoit un message pour nous donner un code pour pouvoir accéder à cela, etc. Il n'y avait pas cela et c'est l'évolution de la société qui fait que l'on est toujours plus protégé. Pour moi, la vie privée qu'on nous dit volée sur Facebook ou sur les réseaux sociaux et tout cela, ce n'est pas forcément la vie privée dans le sens où notre nom, notre prénom, notre activité, là où on est, c'est bien sûr de la vie privée, mais est-ce que c'est cela la vraie vie privée ? Est-ce que ce n'est pas les sentiments ?...

M.O BARUCH : Vous voyez ce que c'est, quelqu'un qui veut se venger de sa petite amie, de son petit ami met une photo un peu gênante, prise quand on s'adorait et c'est envoyé à tout le monde. Il y a eu des cas...

Mateo : Mais, c'est un outil de partage qui est beaucoup plus monumental qu'avant puisque maintenant, on peut le partager à beaucoup plus de personnes en un temps beaucoup plus restreint mais on peut voir le



mal partout...

M.O BARUCH : On peut aussi faire du mal dans ces cas d'espèces et il y a eu quelques cas un peu rappelés par la presse, un peu dramatiques y compris de suicides. On peut aussi faire du mal de manière beaucoup plus massive. Alors les corbeaux, les maîtres chanteurs, cela a toujours existé...

Mateo : On peut faire du bien aussi de manière aussi massive, on est informé beaucoup plus rapidement et il y a toujours eu des choses négatives, il y a toujours eu des personnes qui se sont suicidées mais cela n'a été qu'un outil de leur suicide, elles ne se sont pas dit : «je vais me suicider parce qu'il y a un réseau social et que je peux le partager à beaucoup de personnes».

I.PHAM : Vous parlez du harcèlement à l'école, des choses comme cela qui peuvent se produire ? Revenge power ?

Mateo : Bien sûr que cela existe, mais c'est juste que ce sont des cas isolés sur une masse entière et le net, maintenant, c'est notre vie.

I.PHAM : Avant on avait le corbeau.

M.O BARUCH : Avant, par définition, ce n'était pas possible, avant Facebook. Cela veut dire simplement, on parlait tout à l'heure, plus jamais cela, cela veut dire aussi qu'il y a des modes de prévention ou de précaution auxquels il faut éventuellement penser. J'imagine que cela, c'est votre lot...

M-A VERMILLON : Nous, ce qu'on essaie de faire, c'est vraiment amener une culture du numérique auprès de différents publics pour essayer de travailler un peu sur les enjeux qu'il y a derrière et notamment sur les enjeux d'identité numérique et là, c'était plus particulièrement axé autour des informations personnelles et en quoi le fait que l'on délivre une multitude d'informations à des entités que l'on ne connaît pas et qui vont soit les utiliser pour des intérêts économiques ou pour des intérêts, on va dire, de protection. Justement, qu'est-ce que l'on peut en dire ? Qu'est-ce que cela questionne ? Et est-ce que ce n'est pas quelque chose qui vient pénétrer dans l'intime ? Et donc, on a pu débattre de cela.

M.O BARUCH : Par exemple sur la carte vitale, vous savez ce qu'il y a ?

Mateo : Sur la carte vitale, il doit y avoir notre nom, notre numéro de sécu...

M.O BARUCH : La liste des médicaments que vous prenez ?

Mateo : Non... sur les données de la carte vitale ? Il doit y avoir un suivi...

Cassandra : Les personnes qui ont notre carte vitale, ils ont accès à tous les médicaments que l'on a achetés...



I.PHAM : Notre dossier médical partagé.

Cassandra : Oui, tout à fait, chez le médecin, combien de fois on y est allés, quand, où, tout cela.

Mateo : Oui, c'est un suivi, mais maintenant il y a un suivi de partout et c'est d'autant mieux dans le sens où avant avec les dossiers médicaux, ok, il y avait du papier, il y avait de la paperasse, des machins à transférer. Maintenant tout est fait directement, et on voit bien que quand on n'a pas notre carte vitale, il faut que l'on remplisse des papiers pour être remboursé, etc. Pour moi, c'est juste un outil de rapidité. Oui, on est suivi de partout mais c'est comme les bus, on en parlait tout à l'heure, sur notre carte de bus, on peut voir où on a été, où on a bipé notre carte, etc. mais c'est aussi un atout pour la société et pour tous les transports dans le sens où pouvoir mettre des plus bus là où il y en a besoin, pouvoir en enlever là où il n'y en a pas besoin. Justement, jouer avec cela pour avoir une évolution de la société et faire de ce qui peut être un danger, de ce qu'on peut appeler un danger un atout.



P. RIVE : Moi, j'ai juste une question à vous poser. Qu'est-ce que c'est pour vous la liberté aujourd'hui ? Et est-ce qu'il y a une liberté que vous n'avez pas et qui vous manque ?

Mateo : C'est-à-dire ?

P. RIVE : Est-ce qu'il y a un domaine où vous ne vous sentez pas libre ?

Mateo : On est libre et pas libre, c'est très large comme question. La liberté, c'est super large.

P. RIVE : C'est un peu large, mais est-ce qu'il y a des libertés fondamentales que vous estimez ne pas avoir ? Notamment vis-à-vis des événements récents, de l'état d'urgence, est-ce que vous vous sentez quelque part moins libres que vos parents ?

Mateo : Non. Je ne vois pas exactement où vous voulez en venir. Pour moi, s'il y a des libertés fondamentales qu'on n'a pas, on n'est pas au courant qu'on ne les a pas et de toute façon, toutes les informations

qu'on nous donne, elles sont contrôlées en partie. On nous dit beaucoup de choses par rapport à d'autres pays, si on prend la Corée du Nord, c'est sur qu'on est bien informés sur l'état du monde, etc. Mais si on prend quand même la Corée du Nord, ils ne savent pas que l'on vit comme cela à l'intérieur du pays, pour eux la vie, c'est leur vie et voilà, ils ne se posent pas les questions sur qu'est-ce qu'on pourrait avoir de plus comme libertés ? C'est sur qu'on a des libertés qui ne sont pas bafouées, mais les médias, tout cela, tout est contrôlé et on nous dit ce qu'il faut qu'on entende. On le voit par rapport à différents médias, comment les informations sont traitées, de par leurs avis politiques, comment ils sont tournés, etc. Il y a beaucoup de choses que l'on ne sait pas mais heureusement j'ai envie de dire.

I.PHAM : Quelle est votre notion de la liberté ?

Linisa : Personnellement, je dirais que c'est aussi comme il a dit, assez large dans le sens où on a la liberté ici donc de penser, de parler, de se réunir, en fait d'agir, mais en fait on est tout le temps, guidés par le fait qu'il y ait une société, qu'il y ait des codes de société, qu'on ait un chemin à suivre, des choses comme cela. C'est quelque chose de plus indirect, c'est une liberté qu'on n'a pas... enfin qu'on pourrait avoir mais notre liberté, elle est influencée par la société, par ce qu'on nous impose de faire.

I.PHAM : Elle est encadrée.



Linisa : Oui, c'est cela.

M.O BARUCH : Sauf que précisément, dans un pays libre, et on vit évidemment dans un pays libre, quoi qu'on pense de telle ou telle mesure, il n'y a pas de doute qu'on est dans une démocratie libre. Vous avez précisément la possibilité de construire votre liberté, pas sans limite, mais elle est sans doute beaucoup plus large. Effectivement, moi la question : qu'est-ce que la liberté ? Je n'aimerais pas qu'on me la pose. Donc, je suis content que ce soit plutôt à vous que Philippe RIVE l'ait posée. Ce qui compte, c'est de réfléchir à sa marge de manœuvre. C'est-à-dire, on se dit face à tel sujet, ou face à ce qui est sa vie : quels sont mes possibles ? Quelle est ma marge de manœuvre ? Alors, marge de manœuvre, c'est plus quand on est dans des régimes comme cela. La Corée du Nord, par exemple, la marge de manœuvre doit être extrêmement limitée puisque Little Rocket Man, l'ennemi de TRUMP, a fait zigouiller son propre oncle, sans doute son frère ou son demi-frère ou



sa sœur. Donc effectivement, il n'aura pas peur de tuer deux millions de ses habitants, du peuple dont il a en théorie la charge, si cela l'arrange. Donc là, effectivement, la marge de manœuvre elle est quasi nulle, à l'extrême limite, on disait tout à l'heure, le suicide est l'ultime avatar de cette marge de manœuvre, quand il ne reste plus rien, il reste cela mais on est arrivé à ce moment-là à des situations ultra désespérantes.

En revanche, dans un régime libre, actuel, ici ou dans beaucoup de pays quand même, cette question, on parlait de l'immensité des données, c'est à la fois une énorme chance, et je suis d'accord avec vous, remplir des feuilles de sécurité sociale, ce n'était pas extrêmement palpitant et pour les personnes qui les traitaient de l'autre côté non plus. Donc, un remboursement en trois jours par la carte vitale ou encore mieux, pas d'avance de frais, il n'y a aucun doute que c'est un progrès, un avantage. Mais dans cette avalanche d'informations, par moment je trouve que cela a quelque chose de presque angoissant ou au contraire lassant, on est écrasé, on ne cherche pas,

on a du mal à trouver, trouver son propre logiciel ou son chemin dans les logiciels. Est-ce que cela, c'est quelque chose qui, pour l'instant, vous a frappés, écrasés ?

Public : J'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez évoqué très rapidement. C'est sur l'histoire et donc vous avez dit qu'elle permet d'anticiper sur les événements à venir. Et donc, en regardant en ce moment avec la montée des extrémismes en comparant avec le nazisme et le fascisme, pensez-vous que l'histoire permet réellement d'anticiper sur des événements à venir ?

Mateo : J'ai juste un petit truc à dire. Je pense que l'histoire en soi ne va pas forcément empêcher que cela ne se reproduise, mais le fait de partager l'histoire, de la raconter, de sensibiliser les personnes à ce qui s'est passé et au fait que cela ne devait pas se passer, cela peut créer une situation de vigilance par rapport à ce qui pourrait se passer.

P. RIVE : Je crois que la réponse est parfaite. C'est-à-dire que l'histoire, elle est froide. Simplement, si vous avez vu un certain nombre de mécanismes qui se sont mis en place et qui ont abouti à une catastrophe à ce moment-là, il doit y avoir une étincelle en vous qui dit : il y a un truc qui ne va pas, il faut que je réagisse. Et c'est cette vigilance qui pousse à réagir, chacun à son niveau, vous en tant que jeunes, nous, chacun dans nos responsabilités et dire que si personne ne réagit, à ce moment-là on glisse lentement mais sûrement vers une catastrophe dont on connaît les conséquences.

Mateo : Oui, mais on glisse quand même vers la catastrophe dans le sens où avec les dernières élections par exemple, on a bien vu que la montée de l'extrême droite, elle était extrême, elle est allée jusqu'au deuxième tour quand même, et elle a fait sacrément du pourcentage. Après, bien sûr il y a les électeurs, je ne suis peut-être pas d'accord avec tout le monde, mais pour moi l'extrême droite c'est vraiment la chose à ne pas élire, dans le sens où on recommence,

quand on voit par exemple HITLER, je ne peux pas comparer Marine LE PEN et HITLER bien sûr, mais quand on voit beaucoup de choses qui se sont passées, le populisme, tout le fait de coincer la nation et de mentir à la nation, parce que le FN ment et dit des choses qui ne sont pas vraies et des propos qui ne devraient pas être tenus. Moi, je n'arrive pas avec cela.

P. RIVE : C'est ce que j'appelle la vigilance.

Mateo : Oui la vigilance. Mais elle est quand même passée au deuxième tour.

P. RIVE : C'est vous, cela vous a dit : là il y a un truc qui ne va pas, il faut que je réfléchisse et il faut que j'agisse. Donc, les sirènes de la vigilance ont éclos dans votre tête.

Public : C'est une remarque par rapport à ce qui a été dit, par rapport à l'histoire et la mémoire. Par rapport à l'histoire de l'écharpe de Jean MOULIN. Il a été dit comme quoi il avait essayé de se suicider et que c'était pour cela qu'il mettait une écharpe, alors que ce n'est pas cela. La photo a été prise avant qu'il essaie de se suicider, et l'écharpe c'était juste parce qu'il faisait froid.

M.O BARUCH : Alors, je pense aussi que c'est ce qu'on vous a expliqué sur la statue de marbre qui est sur le piédestal, autrement dit la photo de Jean MOULIN qui a été donnée par sa sœur, parce que j'imagine qu'elle l'a trouvée évocatrice, a été prise avant juin 40, mais c'est celle qui est passée. Et à ce moment-là, il y a eu connexion entre le livre et la photo et on

s'est dit : « *s'il a une écharpe, c'est pour cacher sa cicatrice* ». Alors, il est vrai qu'à Chartres si ma mémoire est bonne, sur le perron, quand il est pris avec un officier allemand, il a une écharpe blanche qui masque sa cicatrice. Mais, vous voyez que l'historien, il doit aller chercher plus loin, il doit démonter, enfin rechercher les preuves et puis ne pas se contenter des a priori.

I.PHAM : Une autre question ?

Public : Je pensais par rapport à l'importance de la culture, que cela pouvait empêcher la montée de partis extrémistes aujourd'hui.

I.PHAM : La culture qui empêche la montée de l'extrémisme, la culture qui nourrit une réflexion et puis qui permet de prendre du recul. Mateo.

Mateo : La culture, cela a toujours permis et cela permettra toujours de développer son sens critique et son esprit critique et dans toute l'histoire quand on voit où il y a des régimes qui sont des régimes qui ne sont pas démocratiques, des dictatures, la culture est bafouée et essayer de repousser la culture pour justement enlever cet esprit critique qui permet de développer cet esprit critique et du coup de dire non à cela.

M.O BARUCH : Oui, et en même temps, la deuxième politique culturelle en France, elle se construit pendant les années de guerre : c'est le régime de Vichy, avec sa culture propre qui n'est évidemment pas une culture qu'on appellerait cosmopolite mais qui est toutes les aides au cinéma par exemple, même le CNC actuel, c'est

un héritage. C'est un système très, très corporatiste, c'est la profession qui gère elle-même ses aides et c'est l'héritage de politiques, ce qu'on appelle aujourd'hui les DRAC, Directions générales des affaires culturelles, elles ont été pensées pour la première fois dans les années 41, 42. Une chose aussi qui surprend et qui choque, la première mesure en France faite en faveur des femmes dans la vie politique, c'est la loi de décembre 1940 sur les conseils municipaux, prise par Vichy, qui dit donc, que dans les villes de plus de, je crois 30 000 habitants, les conseils municipaux, qui à ce moment-là ne sont plus élus, ils sont nommés par le préfet ou par le ministre, cela dépend de la taille, devront comporter une femme ; c'est le deuxième, puisque le gouvernement de Front Populaire en 1936 nomme trois femmes dans le gouvernement alors qu'elles ne sont pas électrices. Une femme peut être ministre et dépenser des crédits d'État, donc l'équivalent de millions d'euros, mais pour ouvrir son compte chèque à titre personnel, elle a besoin de la signature de son mari. Donc, la deuxième mesure prise en faveur des femmes dans la vie politique, c'est le régime de Vichy.

On est sur des situations de paradoxes et ce régime voit bien l'importance de ce qu'on appellerait aujourd'hui une politique culturelle, est en même temps un régime d'étouffement absolu des libertés, un régime qui prend un statut des juifs, un régime qui collaborera. Donc, attention à ces choses un peu trop automatiques parce que malgré tout, Vincent DUCLERT rappelait ce matin que l'un des très grands philosophes allemands HEIDEGGER, est un nazi. Ce n'est pas parce qu'il est nazi

que c'est un grand philosophe, c'est un grand philosophe qui se trouve avoir été membre du parti nazi. La culture permet tout, un peu comme l'histoire. Pour répondre à la question, j'allais dire, c'est presque déconnecté, il n'y a pas ce que j'appelais

tout à l'heure la marge de manœuvre. Si on veut la quête personnelle de préférer plutôt l'affranchissement à l'asservissement, cela c'est une construction personnelle et la culture et la lecture et beaucoup de choses, et le dialogue et le débat et le fait de ne pas

être d'accord, et le fait de savoir qu'on peut ne pas être d'accord, tout cela ce sont des éléments qui facilitent cette voie. Le régime de MUSSOLINI mettait beaucoup d'argent dans ce qu'il appelait la politique culture.





SOIREE PROJECTION – DEBAT : SECTION SPECIALE de COSTA-GAVRAS

Jean-Olivier VIOU : Du concept de liberté. Cette liberté, nous allons l'aborder ce soir sous l'angle de la liberté de conscience du juge, sous l'angle de son indépendance sans laquelle il n'est pas d'acte de justice digne de ce nom. Et nous avons pensé le faire à travers la projection d'un film que beaucoup connaissent déjà, mais qui nous a paru parfaitement répondre à notre problématique. C'est le film de COSTA-GAVRAS, Section spéciale, prix de la mise en scène au festival de Cannes 1975. Fils d'une mère grecque et d'un père russe qui s'est illustré dans la Résistance, COSTA-GAVRAS a acquis la nationalité française en 1968. Après des études de Lettres à la Sorbonne, il va très rapidement prendre place dans le paysage cinématographique français avec, en 1965, un film policier à succès, Compartiment tueurs que nous avons tous encore en mémoire. Mais COSTA-GAVRAS va mettre surtout son art au service du cinéma dit politique. En 1969 avec son film Z, dénonçant la dictature des colonels en Grèce. En 1971 avec l'Aveu qui stigmatise les procès staliniens. En 1972 avec Etat de siège qui évoque les agissements de la CIA en Amérique latine. Et en 1975, avec ce film Section spéciale qui va faire revivre une page sombre du gouvernement de Vichy. Nous sommes le 21 août 1941, dans Paris occupée, à la station de métro Barbès-Rochechouart, un aspirant de la marine allemande, Alfons MOSER est abattu par un jeune militant communiste connu sous le nom de colonel Fabien. Pour l'occupant, cette exécution doit être immédiatement vengée. Et c'est alors que les hommes du gouvernement de Vichy vont imaginer une machiavélique prise d'otage de l'institution judiciaire, en demandant à des magistrats d'appliquer une loi de circonstance écrite à la hâte et à effet rétroactif pour obtenir la condamnation à mort de six indésirables. Et pour le régime de Vichy, les indésirables sont les communistes, sont les juifs, sont les Résistants. Et c'est à cette sale besogne demandée à des juges à laquelle COSTA-GAVRAS va nous inviter à assister. Quelles vont être les réactions des juges ? Quelle va être leur servilité ? C'est ce que va nous faire découvrir le film. Et pour commenter ce film, et surtout répondre tout à l'heure à vos questions, nous avons un très grand privilège, celui d'avoir pu réunir ce soir les personnes qui m'entourent. Et je voudrais tout d'abord saluer Mme Virginie SANSICO qui est une brillante historienne, qui est l'auteure d'une thèse remarquée sur la répression judiciaire contre la Résistance dans la région lyonnaise de 1940 à 1944, et auteure de très nombreux ouvrages, je citerai La Justice du pire. Les cours martiales sous Vichy qui est édité par les éditions PAYO en 2002 et puis, je pense surtout à votre dernier ouvrage, Mme SANSICO, La Justice déshonorée 1940-1944 édité en 2015 aux éditions Tallandier. A ma gauche, Christian CADIOT qui est un magistrat bien connu à Lyon puisqu'il a servi dans notre cité des Gaules durant plusieurs dizaines d'années avant d'occuper, aujourd'hui, le poste éminent de conseil doyen à la Cour de cassation. A côté de Christian CADIOT, maître Richard ZELMATI, emblématique figure du Barreau de Lyon, avocat de partie civile au procès Klaus BARBIE. Et enfin, Adrien ALLIER, qui est chargé de communication et de développement au Mémorial national de la prison de Montluc et qui est surtout le principal artisan de la très pédagogique exposition sur le procès BARBIE qui vous est présentée au mémorial de la prison de Montluc jusqu'au mois de juin 2018 et à laquelle je vous invite vivement à vous rendre. Voilà mesdames et messieurs, visionnons maintenant ensemble Section spéciale et après ce visionnage, sans langue de bois, débattons ensemble autour des impressions, autour des réactions que celui-ci va susciter parmi nous ! Je vous remercie.

Débat : peut-on parler d'acte de justice lorsque le juge est dépossédé de sa liberté de conscience ? Qu'attendre du juge lorsque les circonstances lui confisquent cette liberté ?

J-O. VIOUT : Film qui interpelle c'est le moins que l'on puisse dire. Je voudrais commencer par interpellier nos quatre intervenants et après bien sûr, on dialoguera. Je voudrais Mme SANSICO que vous nous parliez un peu de ces juridictions parce qu'on vient de voir une juridiction fabriquée de toutes pièces. Était-ce spécial à Paris ? Comment les choses ont-elles évoluées ? Nous sommes en 1941, l'Occupation est loin d'être terminée. Pouvez-vous, en quelques mots, nous dire un peu comment se présentait ce paysage judiciaire très, très particulier qu'étaient ces juridictions d'exception ?

Virginie SANSICO : A l'arrivée du régime de Vichy donc à l'été 40, des juridictions d'exception n'ont pas été mises en place immédiatement, donc la répression, notamment contre les communistes, reposait sur les juridictions ordinaires et en l'espèce le tribunal correctionnel pour l'essentiel. Mais dès la fin de l'année 40, il y a un vrai décalage qui se produit entre les exigences du régime et ce qui se passe sur le terrain judiciaire et le premier garde des Sceaux, Raphaël ALIBERT a déjà, dès la fin de l'année 1940, exigé des sanctions plus lourdes et était très déçu de ce qui se passait sur le terrain judiciaire. L'arrivée de l'amiral DARLAN qu'on voit à plusieurs reprises, notamment au début du film, va faire accélérer cette réflexion autour de la répression des communistes puisque DARLAN lui-même, dès le début de l'année 41, est favorable à la mise en

place, sinon de juridictions d'exception propres aux communistes, en tous cas de mesures d'exception les concernant, qui permettraient d'accentuer la répression à leur égard. Sur cette réflexion qui est déjà pas mal engagée au printemps 41, intervient donc l'opération Barbarossa, c'est-à-dire l'entrée en guerre de la Wehrmacht sur le front de l'est contre l'URSS, ce qui va entraîner sur le terrain intérieur français un changement de positionnement du Parti communiste français qui était dans une position particulière jusqu'à juin 41 puisqu'avec le pacte germano-soviétique, la position officielle était : nous sommes contre la bourgeoisie et les grands pays (Allemagne, etc.) mais on se positionne quand même de manière ambiguë du fait de l'existence de ce pacte germano-soviétique. Donc, l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'URSS en juin 41 va entraîner une prise de position nette du Parti communiste en France contre l'occupation nazie, d'où l'attentat, en l'occurrence, contre l'aspirant MOSER à l'été 41. Et cela, évidemment, dès juin 41, il y a une accélération aussi de la réflexion autour de cette volonté de mettre en place des mesures d'exception contre les communistes et d'éventuellement créer une juridiction d'exception. Tout cela va rencontrer les demandes allemandes de l'époque qui sont aussi d'accélérer la répression sur le terrain. Les Allemands, dans leur tradition juridique parlent de front intérieur : il y a le front extérieur qui est géré par l'armée et il y a le front intérieur qui doit notamment être pris en

charge par les magistrats. Donc là, il y a une concordance de souhaits entre ce que veulent les Allemands et ce que veulent les Français, d'où la création accélérée par les événements de l'été 41, mais pas seulement de l'assassinat de MOSER, mais des manifestations communistes, des rafles contre les juifs, qui vont entraîner la création des sections spéciales qui ont pour but cette fois d'extraire les communistes de la compétence des tribunaux ordinaires, en l'occurrence correctionnels, pour les envoyer uniquement devant ces sections spéciales qui ont compétence sur tous les faits d'inspiration communiste et anarchiste également.

JO. VIOUT : Il y en a à Paris mais il y en a ailleurs ! Il y en a à Lyon, je crois.

V. SANSICO : Tout à fait. Ces sections spéciales sont installées au sein de chaque Cour d'appel, en zone libre comme en zone occupée. Il y aura dans chaque Cour d'appel une section spéciale qui va avoir compétence sur toutes les affaires de communisme donc pas seulement à Paris où naît la première section spéciale. Cette première journée de section spéciale se déroule dans un cadre très particulier qui ne sera pas forcément le cadre dans lequel vont se dérouler toutes les audiences par la suite à Paris et en France.

J-O. VIOUT : Et ce qu'il y a de curieux, c'est que ces sections spéciales vont décevoir car elles ne sont pas considérées comme

suffisamment sévères. Celle de Paris ne va prononcer que ces trois condamnations à mort, après elle va s'arrêter, elle va en passer plusieurs dizaines pour plusieurs centaines de prévenus et que va-t-il se passer lorsque l'on va constater qu'on ne peut pas tirer davantage de répression de la part de ces sections spéciales ?

V. SANSICO : Alors plusieurs choses. De toutes les façons, quelques jours après la création des sections spéciales, va intervenir la création du tribunal d'Etat qui là est une juridiction complémentaire puisque les sections spéciales vont avoir vraiment à exercer un travail de terrain, c'est-à-dire au sein de chaque Cour d'appel, donc partout en France. Le tribunal d'Etat est organisé de manière différente, c'est une juridiction avec l'une à Paris qui est compétente sur l'ensemble de la zone occupée, une à Lyon qui est compétente sur l'ensemble de la zone sud et ce tribunal d'Etat ne peut être saisi qu'en conseil des ministres donc avec une main du pouvoir politique sur les renvois et les décisions qui vont être prises, très importante. Et du coup, il va y avoir une espèce de complémentarité entre ces deux types de juridictions, des juridictions de terrain avec les sections spéciales et le tribunal d'Etat avec sa section parisienne et sa section lyonnaise qui vont avoir un rôle très politique pour le coup et géré dans les plus hautes sphères de l'Etat.

J-O. VIOUT : Avec un tribunal d'Etat où les magistrats sont minoritaires. Le tribunal d'Etat n'est composé que de cinq personnes, il n'y a que deux magistrats, les autres composantes du tribunal d'Etat, à Lyon, il y avait un préfet, il y avait un inspecteur des PTT, il y avait DARLAN. DARLAN a siégé

en personne pour la condamnation du futur maréchal de TASSIGNY, le 9 janvier 1943. DARLAN est au nombre des juges qui composent le tribunal d'Etat. Merci Mme SANSICO, moi je voudrais, avant qu'on aborde les problèmes de fond, interpellé Adrien ALLIER. Parce qu'Adrien ALLIER, vous recevez chaque année plusieurs milliers de scolaires à Montluc et vous avez eu l'idée d'organiser des ateliers pédagogiques. Je voudrais d'une part que vous nous disiez deux mots de ce que sont ces ateliers pédagogiques, quels sont leurs buts. Et si vous êtes là ce soir, c'est que vous avez pris l'initiative d'introduire dans un de ces ateliers pédagogiques, la projection d'un extrait du film que l'on vient de voir. Et moi, cela m'intéresse beaucoup et je pense qu'il en est de même pour vous. Pourquoi avez-vous choisi Section spéciale, et surtout qu'avez-vous choisi à l'intérieur du film Section spéciale ?

Adrien ALLIER : La démarche est partie de l'histoire de Montluc tout d'abord, c'est que les juridictions et les juridictions de l'exception sont réellement au cœur de la compréhension du site de Montluc, des liens entre le tribunal et la prison et la justice. Elle est d'une grande technicité vis-à-vis des jeunes, vis-à-vis des collégiens, des lycéens, c'est quand même quelque chose qui est souvent extrêmement compliqué à expliquer. Donc, on a souhaité développer un atelier qui permette d'aborder ces juridictions d'exception à travers des parcours de personnes qui ont été détenues à Montluc tout au long de son histoire. On a un communiste arrêté dans le cadre de l'état de siège en 1940, on a une personne, le maréchal de TASSIGNY, victime du tribunal d'Etat. On aura un Algérien victime des

tribunaux militaires en 1959. Le cœur du travail pédagogique du mémorial, quels que soient les ateliers, c'est de travailler à partir des documents d'archives, c'est-à-dire de faire travailler les élèves sur des documents d'histoire. Le film n'a pas vocation à être un atelier pédagogique en soi, c'est un complément qui va permettre d'apporter des éléments à cette étude archivistique. Alors après, on n'a pas choisi n'importe quel film, j'insiste c'est un complément. Il a fallu trouver un film qui soit d'une rigueur historique importante et c'est le cas de Section spéciale, c'était présenté dans le générique, c'est un film qui a été adapté du livre de VILLERE, qui est très documenté, qui a certaines libertés dans la mise en scène. Mais, par exemple, on voit Maurice GABOLDE qui boit dans le film, c'est quelque chose qui est réel historiquement, il y a plein de petits détails comme cela, et c'est pour cela que ce film nous a intéressés. Les élèves doivent replacer les parcours dans une frise chronologique et doivent lier les juridictions à ces parcours. Or en l'occurrence, on travaille sur neuf juridictions, il y en a une que les élèves ne peuvent pas utiliser puisqu'elle ne concerne personne de présent dans l'atelier et cela va nous permettre dans le cadre d'une reprise ensuite d'aborder cette juridiction des sections spéciales à travers des extraits. Pourquoi ces extraits ? Parce qu'ils permettent déjà d'un point de vue historique d'aborder la création des sections spéciales, c'est quelque chose qui est extrêmement méconnu chez les plus jeunes. Cela permet d'un point de vue historique d'aborder la question du pacte de non-agression germano-soviétique, la question des ennemis désignés par Vichy, à savoir les juifs, les communistes, les

anarchistes. D'un point de vue juridique, cela permet de discuter de la séparation des pouvoirs, du principe de rétroactivité, de légalité des peines et d'un point de vue cinématographique, c'est aussi une invitation à découvrir le cinéma de COSTA-GAVRAS. On essaye de pousser les enseignants, les élèves à aller découvrir les films, notamment du cycle qu'il a réalisé sur le totalitarisme. Au niveau des extraits qu'on utilise, il y en a cinq. Le premier, c'est celui du Conseil des ministres qui porte création de la loi, l'une des premières scènes qu'on voit pour justement montrer que dès le début, on va passer par-dessus des principes extrêmement importants. C'est montré avec un peu d'humeur, et notamment la fanfare qui passe dans la rue, que beaucoup de personnes n'en ont rien à faire. Deuxième extrait, c'est l'extrait du préfet INGRAND qui reçoit le procureur de l'Etat, le procureur général et le premier président dans son bureau pour obtenir la rédaction de cet article, l'article 10. Et en l'occurrence, c'est intéressant puisque là on dispose du document d'archive de cet addendum qui a été rédigé de la main de GABOLDE qui est aux Archives nationales et cela permet de faire des parallèles aux élèves entre le document historique et comment il est utilisé dans le film. Ensuite, on a un troisième extrait qui est l'extrait face à l'armoire où on va choisir les dossiers de communistes, d'anarchistes et de juifs, qui est un extrait très court mais extrêmement parlant. Un quatrième extrait qui est l'extrait du procès de TRZEBRUCKI, donc où la peine de mort est requise. Puis un dernier extrait, des délibérés. Là où notamment, le juge LINAIS va s'opposer à la condamnation à mort. Là, c'est intéressant parce que cela permet d'aborder aussi cette question de

comment on a pu savoir ce qui se passait lors de ces délibérés puisque c'était à huis clos et que le juge LINAIS, dans le cadre de l'épuration, va être libéré de ce secret des délibérés et va pouvoir notamment expliquer ce qui s'est passé et c'est pour cela qu'on a des renseignements qui sont aussi précis et aussi intéressants. Cet atelier fonctionne extrêmement bien, j'insiste, au début j'ai dit que c'était très compliqué d'aborder ces questions face à des collégiens et des lycéens et là j'insiste encore, c'est en complément, mais le film est un support de grande qualité en complément d'un travail archivistique et historique. Il permet à des élèves réellement de comprendre la réalité de ce fourvoiement de la justice, de ce fourvoiement du gouvernement français à cette période.

J-O. VIOUT : Merci, c'était, je pense, important d'avoir cette explication. Alors maintenant, bien sûr, on va aborder le fond et cher Christian CADIOT, je voudrais, cher conseiller à la Cour de cassation que vous nous disiez un peu ce que vous pensez de cette belle entorse à ce grand principe, je l'évoquais tout à l'heure, qu'est la liberté de conscience du juge. Quand on voit ce triste spectacle, quand on voit les réactions des uns et des autres, je crois que nous magistrats, on est tout de même sacrément interpellés. Quelle est la réaction à chaud ?

Christian CADIOT : D'abord, revoyant ce film, j'ai eu le sentiment que c'était une œuvre plus magistrale que ce que j'avais ressenti la première fois. C'est un film absolument admirable, mais la question qu'il pose, c'est un peu celle qu'on se pose en mathématiques lorsqu'on analyse une fonction. On n'analyse pas une fonction

sans aller voir ses valeurs limites et ce film présente les valeurs limites de la fonction judiciaire. Alors, pour que ces valeurs limites soient atteintes, il faut qu'il y ait le croisement de deux paramètres. Un premier paramètre qui est le paramètre humain et le second, vous vous en doutez, le paramètre institutionnel. Si les deux n'arrivent pas à se rejoindre, n'arrivent pas à devenir complices, la machine s'arrête à un moment. Alors, les hommes sont ce qu'ils sont, vous avez les courageux, qui ne sont pas nécessairement légion, vous avez les pusillanimes, il y en a davantage et puis vous avez les opportunistes qui viennent lier la sauce. Et très souvent, l'opportuniste est mu par un problème d'égo, cela a été assez bien rendu, assez bien mis en scène. Mais en même temps, il faut pour que cela puisse se faire qu'il y ait un dysfonctionnement institutionnel et ce dysfonctionnement institutionnel, on en voit toute la mise en scène et il va se cacher derrière un alibi : si on ne fait pas cela, les Allemands vont être pire que nous. Si vous n'avez pas de garantie institutionnelle, vous n'aurez de tout façon jamais de juge libre, et vous n'aurez pas même de juge éclairé ce qui est peut-être encore une denrée plus rare qu'un juge libre. Si vous êtes juge en Corée du Nord chez Kim JONG-UN, cela ne se passe pas comme en France, c'est très différent. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont vu cette photo où on voit les juges allemands de l'époque hitlérienne tous en groupe venir prêter serment avec une épinglette, un pin's, un insigne du parti nazi, le svastika.

Donc, la première donnée, si on veut éviter cela, c'est d'avoir des mécanismes institutionnels qui sauvegardent la liberté

de conscience du juge. Vous en avez certains qui sont très simples, le secret du délibéré en est un, parce que le secret du délibéré, il va protéger l'opinion du plus faible, celui qui n'oserait pas s'exprimer autrement. Mais vous en avez d'autres qui sont beaucoup plus structurels, qui tiennent aux mécanismes de nomination, pour que des nominations ne soient pas entre les mains du pouvoir exécutif et même si le Président de la République, et c'est tout à fait institutionnel chez nous, promeut aux plus hauts emplois de l'Etat, en matière de magistrature du siège, il a la plume qui est liée par la décision qui a été donnée par le Conseil supérieur de la magistrature qui est un organe collégial avec un dosage très précis de représentation professionnelle, de personnalités extérieures, etc. Je ne vous dis pas non plus que c'est la panacée, vous n'avez aucun système parfait mais par contre, on peut éviter les systèmes pires, cela j'en suis convaincu. Il y a cette très belle phrase de Saint AUGUSTIN qui dit : « les temps sont mauvais disent les hommes, mais c'est nous qui sommes le temps ». Donc, c'est là que l'on revient sur le paramètre humain. Si on veut que le juge soit ce que l'on attend de lui, c'est-à-dire quand même quelqu'un qui soit le reflet d'une certaine sagesse, il ne suffit pas qu'il soit indépendant, il faut aussi que lui-même conquiert, peut-être pas son indépendance mais une certaine neutralité intérieure. Il y a deux choses qui sont difficiles. Il y en a une, c'est, à mon avis pour faire un bon juge, il faut aimer les gens sans en être dupe car si vous avez un rejet de l'autre, vous ne serez jamais un bon juge, ce n'est pas possible, vous allez fermer les portes, toutes les portes, y compris celles qui permettent

quelques fois que la peine soit pédagogique. Mais ce dont vous devez vous méfier, c'est un, des idéologies et deux, d'être capable de résister à la clameur.

Les idéologies, on a vu ce que cela donne, cela vous donne le mur des cons. Et puis, juger sur la clameur, cela vous est peut-être moins matériellement préhensible, mais je vais vous dire une anecdote triste. Cela remonte à l'histoire du Prion et de la Vache folle. On impute deux décès à une chaîne de restaurants à grands coups de battages associatifs et médiatiques et le responsable de la section approvisionnement viande de ce restaurant, c'est un cadre de 60 ans qui atteint ce niveau-là, il a commencé comme apprenti, puis garçon-boucher, et à 60 ans, le 19 décembre 2002 il est mis en examen, placé en détention provisoire pour homicide involontaire, plus diverses violations de la loi et sur le contrôle sanitaire des viandes ou l'estampillage. Importation de viandes anglaises, ces galeux d'outre-manche dont nous vient tout le mal. Il ne sera remis en liberté sous contrôle judiciaire que le 3 avril 2003, soit 4 mois et 25 jours de détention. Excusez-moi d'utiliser le papier mais je préfère vous donner des éléments précis, et je ne voudrais pas laisser parfois errer ma mémoire. Et alors, qu'est-ce qu'il va advenir de cette procédure ? Par un arrêt du 12 mai 2003, la cinquième chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris dit qu'il n'y avait pas d'indice grave et concordant d'homicide involontaire préhensible pour le juge. Pourquoi ? Parce que les deux victimes du Prion s'alimentaient à des sources très diverses et dans le dossier, il n'y avait aucune préhension d'indices graves ou concordants, comme la

loi le demande, pour qu'il y ait une mise en examen. Mais alors cet arrêt, il va être assez curieux parce que la Cour d'appel de Paris dit cela en un paragraphe et puis derrière dans sa décision, il y a une page complète de motivations en disant : non, on ne peut pas annuler la mise en examen. Cela, ce n'est pas très satisfaisant pour des esprits cartésiens, vous vous en doutez. Alors, la Cour de cassation, mais attendez je ne suis pas en train de faire un plaidoyer proto bono, ni être le représentant de commerces, de la boutique, mais la chambre criminelle présidée à l'époque par Bruno COTTE va dire : non, votre raisonnement n'est pas logique. Et elle casse son renvoi, en disant : il ne pouvait être entendu que comme témoin assisté. Mais qui dit entendu comme témoin assisté, dit pas de détention. Et vous avez eu un magistrat instructeur qui a demandé la détention, un juge de la liberté et de la détention, c'est comme cela que cela s'appelle, qui a cautionné cette démarche. L'épilogue arrive plus de dix ans plus tard, non-lieu prononcé par un magistrat instructeur, qui n'est pas celui évidemment qui avait ouvert l'affaire, non-lieu le 5 juillet 2013. Aucune infraction. Pas évidemment l'homicide involontaire qui était fantasmagorique et pas non plus les autres infractions techniques. Alors, juger sous la clameur, c'est tout le problème qui peut lui aussi amener des dysfonctionnements institutionnels. Alors, la liberté du juge dans un régime démocratique c'est à la fois une protection publique mais c'est aussi une quête de lui-même.

J-O. VIOUT : Merci. Alors, on voit les avocats. On voit les avocats dans ce film, les malheureux on peut le dire, qui sont

désignés par le bâtonnier. Ils vont devoir composer avec les circonstances, on voit les conditions dans lesquelles ils découvrent le dossier, les quelques secondes qui leur sont données pour dialoguer avec le client, et c'est pour cette raison qu'il était très important qu'un membre du Barreau, un véritable pénaliste, qui a une longue carrière professionnelle de pénaliste, puisse nous dire quel regard un avocat porte sur ce qui s'est passé. Bien évidemment on n'attend pas des fleurs, mais je pense que ce regard, Maître ZELMATI, est important en le mettant en miroir par rapport, bien sûr, à ce que peut attendre une défense d'une justice d'un état de droit.

R. ZELMATI : On vient de le rappeler je suis avocat et mon propos aura peut-être moins d'acuité parce que, par ce que vient de développer mon ami Christian CADIOT et je suis sûr de ce qui va être repris par Jean-Olivier VIOU, je vais un peu m'éloigner donc de cette nécessité des magistrats mais je vais rester avocat. Moi, l'aspect conflictuel de ce dossier, c'est le pouvoir de désobéissance, un juge doit-il et peut-il désobéir ? Raison d'état ou pas raison d'état ? C'est la bonne question. Deuxième question : la justice a-t-elle le droit d'être injuste ?

L'ENM a donné le nom de sa promotion en 2016 à un individu qui ne vous dira peut-être rien, Toussaint PIERUCCI. Qui est Toussaint PIERUCCI ? Tout le monde l'a oublié. Si je vous disais qu'il a été maire de Corte en Corse dans les années 60, cela ne vous dira rien. Mais Toussaint PIERUCCI, c'est le magistrat qui résiste, c'est COURNET, c'est GALABRU, quelques images de contestation vis-à-

vis du président, parce qu'on oublie aussi que le ministre de la Justice de l'époque c'était BARTHELEMY, remarquablement campé par Louis SEIGNER. Et vous avez donc là une scène fantastique de cette contestation et de la possibilité pour un juge de contester l'ordre donné, pour ne pas dire l'ordre établi. C'est cette première réflexion qui m'anime, en disant est-ce que ces juges-là, ne pouvaient-ils pas s'exonérer de cette tâche ignoble qui les attendait. Le deuxième aspect, c'est le rapport du juge avec l'exécutif. Pour s'affranchir justement de cette tentative de reprise en main du judiciaire par l'exécutif, il faut véritablement beaucoup de liberté. Mais cette liberté-là, messieurs les magistrats, elle est rappelée par les dispositions de l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui impose la séparation des pouvoirs. Donc, vous voyez comment ces juges formés, et non des moindres, les premières hésitations de Louis SEIGNER, de ce ministre de la Justice, BARTHELEMY à l'époque, qui véritablement hésite mais qui quand même, poussé par les nécessités politiques parce qu'en face, et c'est là que vous voyez la limite, on va lui indiquer, ils le rappellent, que faut-il choisir ? Doit-on sacrifier des personnalités ? Doit-on sacrifier des otages parmi le monde judiciaire y compris parmi le monde des avocats ? Ou préférez-vous donc juger comme cela ? Alors, il y a dans ce secret des délibérés bien sûr, une joute remarquable où l'on voit, le personnage campé par Jean BOUISE, qui oppose donc la résistance.

Donc on voit bien qu'un juge peut contester, un juge peut s'opposer, un juge peut dire non et c'est ma préoccupation à moi, donc d'avocat parce que sinon, poussé par les

nécessités ou les contingences, on pourrait recommencer. Vous citiez la Corée de Nord, mais on sait très bien que nous avons cette chance, d'avoir chez nous des juges libres. Mais combien de pays n'ont pas de juges libres ? Alors, pour moi, j'en reviens à cette désobéissance : savez-vous, avez-vous une idée du nombre de magistrats qui ont refusé de prêter serment à PETAIN ? Un. C'est vous dire. Tous, y compris ceux du film ont accepté de rendre la justice pour un gouvernement d'exception, une parenthèse comme dirait l'autre. Mais alors rendre la justice sous Vichy, c'est toute la question, était-ce bien rendre la justice ? Etions-nous dans un état de droit ? C'est la bonne question. Est-ce qu'on peut avancer sur ce thème-là, mais n'oubliez pas qu'un juge peut aussi rentrer en résistance, c'est du moins mon point de vue. Cela, c'est pour la justice d'une manière générale, le rôle des avocats.

Le rôle des avocats, commis d'office par un bâtonnier, bien embarrassés avec bien sûr le courage et surtout le jeune âge qu'ils avaient, ils étaient commis d'office et pour découvrir qu'on ne pouvait rien faire contre cette justice alors qu'ils pouvaient peut-être la contester. Aujourd'hui c'est tellement facile de dire cela à la place où je suis, parce que nous contestons nos juges, véritablement dans le respect de nos institutions et de nos juridictions mais est-ce que ces avocats-là, pouvaient-ils faire autre chose ? Les recours en grâce. Les recours en grâce auprès d'un PETAIN qui est complètement absent, les recours en grâce auprès du ministre de l'Intérieur, tout cela bien évidemment était déjà mis en place et je crois que le rôle de l'avocat dans ces circonstances était véritablement

limité. Mais il y a eu un grand avocat, c'est le journaliste, il a été son meilleur avocat. Et c'était de cette façon-là qu'il fallait contester et je crois qu'aussi bien, et je termine là-dessus pour ce premier propos, aussi bien du côté des magistrats que du côté des avocats, il fallait refuser quelles qu'en soient les conséquences de se prêter à cette farce. Alors, facile à dire. Le pouvaient-ils, ces magistrats qui ont quand même jugé et qui ont fait guillotiner trois personnes ? Pouvaient-ils faire autre chose, ces avocats à part l'excuse de leur jeune âge et cette commission d'office par leur bâtonnier, que de s'opposer à cette justice et dire : je ne défends pas, c'est une mascarade, nous savons ce qui nous attend ? Cela a été remarquablement campé par le journaliste en l'occurrence. Voilà, ce que m'inspire ce film en rapport avec le thème d'aujourd'hui : Liberté, mais liberté de conscience, liberté de juger.

J-O. VIOUT : Bien, merci ! On pourrait longuement rebondir, notamment sur le serment. Oui, tous les magistrats français, sauf le juge DIDIER qui était sous-directeur du sceau à la chancellerie qui venait d'être révoqué de ce poste-là parce qu'il n'était pas d'accord sur les problèmes de nationalité. Tous les juges ont accepté de prêter le serment de fidélité, cela ne veut pas dire que tout l'ensemble de la magistrature s'est mis derrière PETAIN et qu'il n'y a pas eu des magistrats résistants. Il ne faudrait pas que vous partiez d'ici en pensant que le corps judiciaire français a été tout entier pétainiste. Il y a eu à Paris, le substitut ROLLAND qui a animé la cellule de magistrats résistants à Paris, qui a même tenté de partir à Alger en sous-marin à Ramatuelle, expédition qui a raté et qui

finalement a gagné Londres. Et puis, il y a tout un ensemble de magistrats. A Montluc nous avons une cellule au nom du procureur de la République de Valence, Jean THERON, qui a bien sûr prêté le serment obligatoire à partir de septembre 1941, mais qui a l'ombre du droit a fait usage de ses activités judiciaires, de ses pouvoirs judiciaires pour résister, pour même faire évader des individus qui venaient d'être condamnées par le tribunal correctionnel de Valence mais qu'il savait être recherchés par la Gestapo ; le malheureux qui au bout d'un certain temps a été démasqué, a été arrêté, incarcéré à Montluc et qui est mort dans le wagon qui le conduisait à Dachau. Les sections spéciales à Grenoble, la section spéciale présidée par le président CHAVANNE, j'ai les chiffres là, c'est assez extraordinaire, pour montrer que oui, certains ont eu le courage de cultiver ce devoir de désobéissance et j'approuve totalement. 199 personnes ont été déférées à la section spéciale de Grenoble, 164 ont été acquittées ou ont bénéficié du sursis, 16 ont fait l'objet d'une décision d'incompétence et 22 seulement sur 199 ont été condamnés à une peine légère. Au point que le président CHAVANNE, qui présidait sous Vichy la section spéciale, a été choisi par le comité départemental de libération de Grenoble au moment de la Libération pour pouvoir présider la Cour martiale. C'est vous dire que oui, beaucoup de magistrats ont été pusillanimes peut-être, d'autres ont été opportunistes, tout à fait, mais surtout ne faisons pas de la magistrature un corps où globalement tout le monde a mis sa conscience au placard. Je pense que la magistrature française a été comme les autres administrations, avec des Résistants, avec des gens qui

se sont dit : voilà, le gouvernement est légitime. PETAIN n'était pas arrivé sur un char, le gouvernement de Vichy n'est pas venu dans le cas d'un coup d'Etat, il a été régulièrement, vous le savez, désigné, élu le 10 juillet 1940 par la dernière Assemblée nationale de la III^{ème} République. Et à partir de là, cette légitimité d'apparence a fait que pour beaucoup, on exécutait, on exécutait les lois avec plus ou moins de rigueur. Je pense également au procureur DAVENAS, procureur à Nantua qui a résisté dans le cadre de ses fonctions.

C'est tout le problème, mais maître ZELMATI le disait très bien, il y a un moment donné où le devoir de résistance, le devoir de désobéissance s'impose, et dans cette affaire où on va faire appliquer une loi rétroactive à des individus qui ont déjà été condamnés pour les mêmes faits, c'est ce qui est absolument scandaleux quand on voit que quelqu'un a été condamné à trois ans d'emprisonnement et qu'on va requérir sans sourciller contre lui la peine de mort pour les mêmes faits. Bien évidemment à un moment donné, il y a le devoir de désobéissance qui s'impose. Alors, je sais que c'est facile pour nous de le dire, nous vivons dans un état de droit, mais je pense que certains l'ont fait et c'est vers ceux-là que nous devons nous référer. Je pense que si le magistrat est une conscience de louage, que si le magistrat vit, travaille, juge au gré des influences du moment, bien la justice s'en va. Tu as évoqué, Christian CADIOT, l'opinion publique, MORO-GIAFFERRI a eu cette phrase magnifique : *« quand l'opinion publique entre au prétoire, la justice en sort »*.

R. ZELMATI : C'est elle qui tendait les clous au bas du Golgotha.

Quelles libertés dans le monde qui vient ?

Propos introductif

Luc FERRY, philosophe

Avant d'essayer de faire un lien entre le projet transhumaniste et la question de la liberté, je voudrais vous raconter le premier texte, le premier mythe dans lequel l'idée moderne de liberté apparaît. C'est le mythe de Prométhée tel qu'il est raconté dans le dialogue de PLATON, qui s'appelle le Protagoras, qui était un grand sophiste et qui raconte ce mythe dont une autre version est présente dans la tragédie d'ESCHYLE. Vous allez voir que ce mythe est absolument génial. L'homme prométhéen, cela vient de là et c'est un mythe qui touche essentiellement l'idée de liberté. Je vous rappelle le contexte ou je vous le raconte si vous ne connaissiez pas, c'est vraiment un mythe, une idée qui va traverser toute l'histoire de la pensée jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à SARTRE et HEIDEGGER aujourd'hui et cette idée, elle est, je crois indispensable pour comprendre ce que c'est que la liberté.

C'est raconté dans un texte très ancien, la Théogonie d'HESIODE au VII^{ème} siècle avant J.C. Zeus qui est le roi des dieux, qui est donc sur l'Olympe, a gagné la guerre contre les Titans. Les Titans, c'était la première génération des dieux. Les Titans, comme leur nom l'indique encore en français, étaient des êtres animés d'une force titanesque, ils étaient des êtres de violence et de guerre. Et une fois qu'il a gagné la guerre contre les Titans, il partage le monde, il partage le monde entre tous ceux qui l'ont aidé et il partage le monde selon la justice et avec intelligence. Sa première femme s'appelait Métis, c'est l'intelligence, sa deuxième femme s'appelait Thémis, c'est la justice. Alors il dit à sa grand-mère Gaïa, la Terre : tu me garderas la terre. Et il dit à son grand-père Ouranos : tu garderas le ciel. Il dit à son frère Hadès : tu prendras les sous-sols. Il dit à son autre frère Poséidon tu : prendras les mers. Bref il partage le monde. C'est le partage originaire du monde. Et il crée ce que les Grecs vont appeler un cosmos, le cosmos cela a donné par exemple en français, cosmétique. La cosmétique, c'est l'art de cacher ce qui est disharmonieux dans un visage avec le maquillage et de mettre en valeur ce qui est harmonieux. Et donc pour les Grecs, le cosmos était un monde harmonieux, juste, beau et bon et ils avaient l'idée que l'univers tout entier était un ordre harmonieux, un cosmos. Problème, une fois qu'il a partagé le monde avec justice et intelligence et qu'il a installé ce cosmos, et bien il va régner sur l'Olympe, là où il y a les principaux dieux du panthéon grecque, ils sont 14 en tout et sous l'égide de Zeus. Et donc, les 14 Olympiens sont là, sous l'égide de Zeus, et qu'est-ce qu'il se passe ? C'est que la paix, c'est bien mais c'est très ennuyeux. Extrêmement ennuyeux. C'est ce qu'on appelle le calme olympien, c'est de là que vient l'expression. Il règne un calme olympien, c'est-à-dire qu'il ne se passe plus rien, il n'y a pas encore les humains, il n'y a pas encore les animaux, il n'y a même pas d'arbre, les méchants Titans sont enfermés dans les sous-sols de l'Enfer, ils sont gardés par Hadès, et donc il ne se passe absolument plus rien et les dieux commencent à s'ennuyer. D'autant qu'ils sont immortels. Et comme disait Woody ALLEN : *« l'éternité c'est long, surtout vers la fin »*. Et donc, ils s'ennuyaient et Zeus a eu une idée, il a une idée géniale, il se dit : mais pour nous désennuyer, nous allons créer les mortels ! Comme cela, la vie reviendra parce que les mortels, les générations se succèdent, il y a une histoire, il y a de la vie.



Epiméthée et Prométhée (Prométhée c'est celui qui pense en avant, il a, comme aux échecs, un coup d'avance sur les autres, Epiméthée, c'est l'idiot de la famille, il a un coup de retard, il pense toujours après coup, il a l'esprit d'escalier comme on dit) sont donc chargés de fabriquer les mortels. Epiméthée, dit à son frère : mais je t'en prie, il le supplie : laisse-moi m'exercer sur les mortels de rang inférieur, les animaux. Laisse-moi faire le monde animal. Et Prométhée qui sent venir la catastrophe accepte par charité pour son frère de laisser Epiméthée fabriquer le monde des animaux. Et Epiméthée, pas si bête en vérité, il va construire quelque chose d'assez extraordinaire, ce qu'on appellerait aujourd'hui un écosystème parfait. Qu'est-ce qu'il fait ? Il va créer toutes les espèces animales, et garde bien cela en tête sinon vous ne comprendrez pas ce que c'est que la liberté. Il va fabriquer avec de petites figurines, avec de la terre et de l'eau, de petites statuettes qui sont l'archétype de chaque espèce. Il y a donc une petite maquette pour le chien, pour le chat, pour le singe, pour l'ours, la tortue, tous les animaux sont là. Il y a un archétype pour chaque espèce animale, il y a un modèle pour chaque espèce avec des qualités propres à chaque espèce. Et puis, il va attribuer à chaque espèce une place dans le cosmos. Les ours blancs, ils sont au Pôle Nord, les oiseaux, ils sont dans le ciel, les mammifères, ils sont sur la terre, les poissons, ils sont dans l'eau, etc. Chacun a donc son modèle, sa place et surtout là où il invente quelque chose qui est quand même assez génial pour un imbécile qu'il est sensé être, il va donner à chaque espèce animale un certain nombre de dons, de qualités pour permettre à chaque espèce de survivre par rapport aux autres. Par exemple, la tortue qui comme chacun sait n'est pas très rapide, il va lui mettre une belle carapace pour la protéger des renards ou des prédateurs. Le lapin qui n'est pas un animal extrêmement féroce, on va lui donner la possibilité de courir très vite et de fabriquer des terriers. Et puis, les animaux qui vivent dans les régions froides, comme l'ours, on va leur donner une belle fourrure. Les oiseaux auront des ailes pour échapper aux chats, etc. Et donc, chaque animal va avoir, garde bien cela en tête, un archétype, un modèle, chaque animal va avoir une place dans le monde, et chaque animal va avoir un certain nombre de dons : des griffes, des ailes, des carapaces, des fourrures, etc. Il a fabriqué son écosystème parfait, avec une biodiversité parfaite, tout cela est très équilibré et il appelle Prométhée pour venir examiner le travail, il est tout fier le petit Epiméthée. Il dit : regarde mon frère, j'ai fait quelque chose de formidable ! Et Prométhée est consterné. Pourquoi il est consterné ? Il est consterné parce qu'il ne reste plus rien pour les humains. Epiméthée a tout dépensé, il a donné tous les dons possibles aux animaux, il a fixé les places, il a construit les archétypes, il ne reste plus rien pour équiper les petits Hommes. Le petit humain, il va naître tout nu, il n'a pas de fourrure, il n'a pas de griffes, il n'a pas d'ailes, il n'a pas de nageoires, il n'a pas de carapace, il ne sait rien faire et il reste à la maison jusqu'à 25 ans.

Et donc, ce petit humain, comment le protéger des loups, des ours, des lions, des panthères, que faire ? Et bien, Prométhée va avoir une idée, il va aller dans la forge d'Héphaïstos, le dieu des forgerons, il va aller voler le feu. Et puis après, il va aller chez Athéna, la fille préférée de Zeus qui est la déesse de la guerre et de l'intelligence, et chez elle, il va voler les sciences et les techniques. Et donc, il va donner aux humains les sciences, les techniques, et le feu. Et Zeus va punir Prométhée pour cela, il va l'enchaîner au Caucase et il va lui faire dévorer le foie par un aigle, le foie est dévoré chaque jour et chaque nuit, le foie de Prométhée va repousser donc c'est un supplice atroce qui aurait dû durer éternellement, mais Héraclès finira par délivrer Prométhée, mais je laisse cela de côté. En tous cas, il est puni.

Pourquoi il est puni ? Réfléchissez à cela. Pourquoi il est puni ? C'est la première apparition de l'écologie, il est puni parce que Prométhée a donné aux humains la capacité de détruire le cosmos, avec les sciences, les techniques et le feu. C'est la seule espèce et d'ailleurs c'est vrai, c'est ce que disent les écologistes aujourd'hui, nous sommes nous la seule espèce capable de détruire la planète, de détruire le cosmos. Les lions, les éléphants, les ours ne peuvent pas et nous nous allons avec les sciences et les techniques, nous allons être capables d'inventer de quoi détruire le cosmos. **Alors, les humains n'ont pas de don particulier et par conséquent, et c'est là qu'apparaît l'idée de liberté, c'est parce qu'ils ne sont rien**, écoutez bien cela parce que c'est cela l'idée de liberté, qu'on retrouvera encore une fois chez SARTRE ou chez HEIDEGGER, chez KANT, chez ROUSSEAU, chez FICHTE, dans toute l'histoire de la philosophie. Gardez bien cela en tête, c'est précisément parce que l'être humain n'est rien au départ qu'il peut devenir tout, il va être obligé d'inventer sa vie, de fabriquer

lui-même sa vie. Il n'a pas de griffes, il va fabriquer des armes, il n'a pas de fourrure, il va fabriquer des vêtements, il ne sait pas nager, il fabriquera des bateaux, il ne sait pas voler, il fabriquera des avions, etc. Il va être obligé de tout inventer lui-même, de tout sortir de lui-même et du coup l'être humain pourra avoir toutes les destinées possibles, et cela c'est très important car dans les petites figurines, les archétypes des animaux, il y a un programme. C'est ce que SARTRE expliquera très bien, sans du tout connaître ce mythe et sans savoir d'où cela vient, mais l'idée il la reprendra sans savoir d'où elle vient parce qu'il n'est pas historien de la philosophie mais c'est l'idée que les animaux sont programmés.

Regardez les chats par exemple, moi j'adore les chats, j'en ai eu des dizaines, j'en ai encore à la maison. Les chats, ils sont comme notre ancien Président, dès qu'ils voient une souris, ils courent après. Et donc, regardez les abeilles, elles fabriquent du miel, elles sont programmées pour. Même mon petit chat qui est né en appartement, en chat du 7^{ème} arrondissement, dès qu'il voit un oiseau qui se pose sur le balcon, il est complètement fou, il a les oreilles qui se couchent, il rampe comme s'il était dans la savane et donc il redevient chasseur. Et donc, moi je sais exactement comment rendre mon petit chat heureux, il faut des graines du saumon de l'Atlantique parce que c'est un chat extrêmement snob, il faut jouer avec lui, il faut le caresser un peu, il faut qu'il soit au chaud, tout cela est facile. Avec mes filles, c'est extrêmement différent, parce que d'âge en âge, de 4 ans, 8 ans, 12 ans, ce n'est pas la même chose, cela change sans arrêt, parce qu'elles ne sont pas programmées comme l'abeille ou comme le chat. **C'est parce que l'être humain naît rien qu'il peut devenir tout, qu'il va construire sa vie, qu'il va inventer sa vie, et c'est cela sa liberté.** Il n'est pas enfermé dans un programme, dans un logiciel dès le départ et comme dira ROUSSEAU de manière merveilleuse : *« chez les animaux, la nature parle tout le temps, le petit chat il ne peut pas faire autrement que de courir après les souris, l'abeille ne peut pas faire autrement que de fabriquer du miel »* - et il ajoute - *« tandis que dans l'être humain, la volonté parle encore quand la nature se tait . Et cette volonté qui parle encore quand la nature se tait, ce qui fait par exemple que l'être humain peut fumer, peut boire jusqu'à en mourir, ce que les animaux ne font pas »*. Cet excès par rapport à la nature, c'est cela qu'on appelle la liberté. Voyez, de là vient l'idée de liberté. Et cette idée, encore une fois, elle est mise en scène dans ce mythe de Prométhée et elle va, ce n'est pas un hasard d'ailleurs que c'est un sophiste qui met en scène cette idée, parce que les sophistes sont déjà des modernes dans le monde grec, et puis elle va traverser toute l'histoire de la pensée et vous le retrouvez d'ailleurs si cela vous intéresse dans ce petit texte magnifique de PIC DE LA MIRANDOLE, on est en 1483 et qui s'appelle justement, De la dignité humaine, où ce qu'il va expliquer c'est que ce qui fait la dignité d'un être humain par rapport aux animaux c'est sa liberté, sa capacité d'excès par rapport à la nature. C'est du reste aussi ce qui va nous rendre méchants.

Dans toutes les guerres, on voit des phénomènes de torture abominables. Je regardais le rapport MAZOWIECKI au moment de la guerre en ex-Yougoslavie, et c'est horrible, on voyait des milices serbes qui obligeaient un grand-père à manger le foie de son petit-fils encore vivant. Aucun animal ne fait cela. Parce que c'est inutile, ce n'est pas une logique naturelle. Cet excès de l'être humain par rapport à la nature peut se manifester dans deux directions : une bonté immense, une générosité immense, mais aussi une saloperie sans fond, la torture, la méchanceté. La méchanceté, c'est le fait de prendre le mal comme projet. Mes petits chats font du mal aux souris quand ils les mangent, mais le chat ne prend pas le mal comme projet, il est programmé pour cela. L'être humain, c'est à cause de cette liberté, il est capable d'amour et de haine, il est capable de générosité inimaginable, mais il est capable aussi de la pire saloperie qui soit, et tout cela s'explique par sa liberté, cet excès par rapport à la nature que décrit déjà le mythe de Prométhée.

Maintenant, je saute quelques siècles, 26 ou 28 siècles et je vous parle du projet prométhéen par excellence qui est le projet transhumaniste. Ce projet est financé par Google notamment, à coup de milliards de dollars et repose sur trois idées, trois idées fondamentales. Et nous, nous sommes très, très en retard en Europe mais sachez qu'il n'y a pas simplement les GAFA, Google, Apple, Amazon et Facebook et puis d'ailleurs on pourrait rajouter Microsoft, les GAFAM, qui s'occupent de ce projet transhumaniste, mais il y a aussi l'équivalent chinois. On n'en parle pas assez mais ils sont plus puissants que les Américains aujourd'hui, il y a les BATX, c'est exactement l'analogue des GAFA, Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi, qui sont donc aujourd'hui engagés dans ce projet transhumaniste à coup, là aussi de milliards de dollars, et ce projet évidemment va bouleverser nos vies davantage dans les 30 ans qui viennent que dans les 3 000 ans qui précèdent.

Qu'est-ce que le projet transhumaniste ? C'est un projet typiquement prométhéen et qui lui aussi se revendique d'un projet de liberté. Pourquoi ? C'est au fond trois idées et demi, quatre idées, allons à l'essentiel. La première idée, c'est de passer d'une médecine qui depuis toujours, depuis les Chinois et les Grecs anciens était une médecine dont le modèle était la thérapeutique, le soin. On appelait le médecin quand on s'était cassé la figure, quand on était malade, il était là pour réparer. Médecin donc de la réparation, médecine de la thérapeutique. Le projet transhumaniste, c'est passer d'une médecine dont le modèle était la thérapeutique à une médecine de l'augmentation, de l'amélioration de l'espèce humaine, c'est ce qu'on appelle l'homme augmenté. Il s'agit d'augmenter l'espèce humaine, un peu, mais l'analogie n'est pas fausse, un peu comme on augmente un grain de maïs OGM, on le rend plus résistant, plus fort, résistant à telle ou telle maladie. En anglais, cela s'appelle enhancement et ce mot revient des millions de fois dans cette littérature transhumaniste. Sachez que non seulement Google investit des milliards de dollars dans le projet mais depuis vingt ans aux Etats-Unis, il y a probablement des dizaines, voire des centaines de milliers d'articles, de livres qui sont parus sur ce thème transhumaniste. C'est un immense débat, les présidents de la République, BUSH, OBAMA s'en sont occupés, il y a eu des commissions entières qui travaillent là-dessus depuis vingt ans. Chez nous, on découvre cela, c'est à peine si on connaît le mot aujourd'hui. Et donc, je ferme la parenthèse mais c'est vraiment inquiétant que nos politiques et nos intellectuels, ce n'est pas le cas de Cynthia FLEURY d'ailleurs, mais c'est une exception, ce sont des handicapés du mulot pour dire franchement, gravement, c'est malheureux mais voilà, je ne veux pas être méchant, mais je pourrais citer des exemples qui montrent à quel point la plupart d'entre eux ignorent totalement ce qui est en train de se passer du côté des BATX et des GAFA et c'est très dangereux, parce qu'on ouvre comme dit mon ami Laurent ALEXANDRE, d'ailleurs dont je vous conseille le livre qui vient de sortir, La Guerre des intelligences. On ouvre un Reich de mille ans aux GAFA et aux BATX, on est une colonie de l'Est de la Chine et de la Silicon Valley, mais je ferme la parenthèse.

Trois idées, donc première idée, passer d'une médecine thérapeutique à une médecine de l'augmentation, ce que disent les transhumanistes, c'est qu'on est déjà dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle passés vers une médecine de l'augmentation avec notamment la chirurgie esthétique, quelle que soit la définition que vous donniez de la laideur, ce n'est pas une maladie mais aussi avec les drogues, cela a l'air légèrement grivois ce que je vais dire, mais c'est juste un bon exemple, le Viagra est typiquement une drogue de l'augmentation, vous connaissez la pub de Fiat qui est admirable, très drôle, mais c'est typiquement cela, ce n'est pas une blague, je ne vais choquer personne, mais avoir des troubles de l'érection passé 120 ans ce n'est pas pathologique, la vieillesse n'est pas plus une maladie que la laideur, ce n'est pas une maladie et donc, avec les drogues comme dit l'autre, en vieillissant les raideurs se déplacent, ce n'est pas très élégant, mais c'est pour voir si le fond de la classe suivait. Les drogues, le doping, le dopage, la chirurgie esthétique, on est déjà passé vers une médecine de l'augmentation.

Deuxième idée, augmenter quoi ? Le vrai projet transhumaniste en vérité, c'est de lutter contre la vieillesse, c'est-à-dire d'augmenter la longévité humaine, c'est cela le vrai projet, ce n'est pas tellement d'augmenter l'intelligence, la beauté. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, on n'a jamais augmenté la longévité humaine, on a augmenté l'espérance de vie à la naissance, en 1863 quand Victor HUGO publie Les Misérables, l'espérance de vie des Français est de 37 ans, en 1900 l'espérance de vie des Français est de 45 ans, en 1951, pour prendre ma date de naissance, l'espérance de vie des Français est de 62 ans, statistiquement je ne serais pas devant vous aujourd'hui, ce qui serait extrêmement fâcheux, surtout pour moi, et aujourd'hui, l'espérance de vie des Français est de 82 ans. On a pris presque 40 ans de vie depuis 1900, formidable, grâce aux antibiotiques, à la médecine mais aussi au fait que les conditions de travail sont quoi qu'on en dise bien meilleures aujourd'hui qu'en 1900. Mon père a commencé à travailler à 12 ans, tout cela est fini. Mais, on meurt toujours autour de 100 ans, Jeanne CALMENT 122 ans, personne n'a vécu 200 ans. Le projet de Google, vous savez Google s'appelle Alphabet, parce qu'il décline les filiales, Google a créé en 2013 une filiale qui s'appelle Calico, Californian life company avec 500 millions de dollars de dotation initiale. Et le projet de Calico, c'est de lutter contre la vieillesse, d'allonger vraiment la vie, de nous faire vivre 200, 300 ans. Et quand on pose la question aux Français, comme ils sont faux-jetons, ils répondent : ô quelle horreur ! Tu parles. Il s'agit de nous faire vivre 200, 300 ans, évidemment en bonne santé physique, intellectuelle, psychique, il ne s'agit pas de fabriquer un peuple de gâteux

en fauteuils roulants. Et donc les gens, ils pensent évidemment à leur arrière-grand-père qui emmerdait tout le monde avec sa guerre de 14, mais ce n'est pas cela, il s'agit de fabriquer une humanité qui serait jeune et vieille à la fois. Ce qui n'est pas idiot parce que, là aussi je ne veux choquer personne, mais je parle pour moi, je ne sais pas pour vous, je ne pense pas être plus intelligent qu'à 25 ans, mais je suis beaucoup moins con, au volant comme avec mes enfants. Et heureusement, on apprend quand même des choses sinon à quoi cela servirait de vieillir. Cela n'a pas de sens. Et donc, l'idée, c'est de fabriquer une humanité qui sera jeune et vieille à la fois, ne me croyez jamais, allez voir sur Google justement, vous tapez «souris transgénique université de Rochester», et vous trouverez des petites souris qui vivent 30 % plus longtemps que les souris normales parce qu'on a éradiqué les cellules sénescences. J'ai fait trois ans de biologie à postérieurement, donc j'ai continué à m'intéresser à ces questions-là, j'ai participé au séquençage du génome avec Jean DAUSSET quand j'étais plus jeune et je n'ai pas arrêté de suivre ces questions. Et donc, on a fabriqué des petites souris qui vivent 30 % plus longtemps que les souris normales, mais ce qui est intéressant, c'est que pas de cataracte, pas de maladies cardio-vasculaires, quasiment pas de cancer, et mobilité beaucoup plus grande. Et si on posait la question aux gens, non pas est-ce que vous voudriez vivre 300 ans et tout de suite l'image de l'arrière-grand-père gâteux apparaît, non, si on demandait aux gens quand ils sortent de chez l'oncologue et qu'on vient de leur annoncer un cancer du pancréas, est-ce que vous souhaiteriez vivre plus longtemps ? Je vous garantis que 99 % répondrait oui, il n'y a que les suicidaires qui diraient non. Ils seraient transhumanistes dans le quart d'heure. Donc, faites attention au contexte dans lequel toujours on pose les questions des sondes. Et donc, le projet transhumaniste, c'est donc cela, c'est passer de la médecine thérapeutique à la médecine de l'augmentation et augmenter vraiment la longévité humaine pour fabriquer une humanité jeune et vieille à la fois. Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait, c'est cela l'idée.

Troisième idée, grâce à deux innovations géniales, il s'agit de corriger les inégalités naturelles dans l'embryon, c'est cela qui complète le projet. Quelle est l'idée ? L'idée transhumaniste, c'est qu'on a inventé les Etats-providences, notamment dans la vieille Europe, nos vieux Etats-providences pour corriger les inégalités sociales économiques. Globalement, cela marche, globalement nos enfants ont à peu près dans tous les lycées de France les mêmes professeurs en face d'eux, de la même qualité. Globalement quand on va à l'hôpital on reçoit les mêmes soins que les riches, riches et pauvres sont traités à peu près de la même manière à l'école et à l'hôpital. A peu de choses près, évidemment les riches trouvent toujours des moyens de trouver des trucs supérieurs, d'envoyer leurs enfants dans des Summer Camps aux Etats-Unis, peu importe, mais globalement, on a égalisé les conditions et cela a formidablement bien marché, moi je tiens beaucoup à l'Etat-providence qui est quand même une merveille. Et l'idée transhumaniste, c'est de corriger non seulement les inégalités sociales et économiques mais d'arriver, si possible dans l'embryon, ce que vont faire des équipes chinoises et américaines dès cette année, à corriger aussi les inégalités naturelles. Cela s'appelle en anglais, c'est une phrase qui revient des millions de fois là aussi dans cette littérature, from chance to choice, cela veut dire quoi ? Vous avez un enfant qui a la mucoviscidose, vous n'avez rien fait de mal et lui non plus. Donc passer de la loterie génétique, de la nature qui est aveugle et amoral, il n'y a que les nazis pour prendre la nature comme modèle, je me suis engueulé avec la Manif' pour tous en leur disant mais la nature n'est pas un modèle moral, c'est idiot. Nous choisissons dans la nature ce que nous aimons, on aime les îles grecques, et encore quand il n'y a pas trop de touristes, mais on n'aime pas le virus de la grippe. Jamais on n'aurait inventé, ni la médecine, ni la démocratie si on trouvait que la nature parfaite, ou les antibiotiques. Et donc, la nature n'est pas parfaite, elle est amoral, elle se moque de nous, elle nous envoie des catastrophes aussi bien extérieures qu'intérieures, un gène muté, abîmé, on a une maladie. Mais donc l'idée transhumaniste, c'est qu'on va être capable de corriger dans l'embryon des gènes abîmés, des gènes mutés. Pourquoi ils en sont convaincus ? Il y a deux innovations biotechnologiques dans les vingt dernières années qui sont absolument géniales et qui permettent à ce projet d'avoir une infrastructure scientifique très forte. Il y a d'abord le séquençage du génome humain, auquel donc j'avais participé avec Jean DAUSSET, pas comme chercheur, mais il m'avait demandé comme intellectuel de venir regarder ce qui se passait, c'était passionnant avec Daniel COHEN, le biologiste. Et le premier séquençage du génome humain, donc de l'ADN humain, il a commencé en 1990, il s'est achevé en 2003, cela a duré 13 ans, et cela a coûté, tenez vous bien, 3 milliards de dollars, autrement dit, aucun d'entre nous ne pouvait se payer un séquençage de son génome. Aujourd'hui un séquençage du génome, cela coûte,

un très, très complet 1 500 \$, et un global, rapide 300 \$, c'est-à-dire rien. Et à la fin de la décennie, cela coûtera moins cher qu'une prise de sang. Autrement dit, on peut séquencer le génome de n'importe quel être humain pour trois francs, six sous, jamais on a vu une telle dégressivité des coûts. Cela permet quoi ? Cela permet par exemple de faire des thérapies du cancer personnalisées, qui sont un progrès formidable, on séquence le génome de la tumeur cancéreuse, donc on a la signature génomique de la tumeur, cela permet de repérer ses faiblesses et donc de savoir où on va taper pour tuer ce cancer et quels médicaments sont les plus efficaces, c'est ce qu'on appelle les thérapies de précision, ou personnalisées, on les pratique en France comme aux Etats-Unis maintenant, à Gustave ROUSSY par exemple, à Paris mais aussi à Montpellier, à Toulouse. C'est un formidable progrès pour les femmes, notamment sur le cancer du sein, on arrive à 90 % de guérison. J'ai trois amies qui sont mortes du cancer du sein, il y a 40 ans où c'était encore vraiment une saloperie. C'est quelque chose de formidable, aussi par exemple sur l'amniocentèse mesdames, c'est fini l'amniocentèse, cela provoque une centaine d'avortements non voulus d'embryons sains chaque année. On pratique le DPNI, on pique le bout du doigt, les algorithmes de l'intelligence artificielle partagent le génome de la maman du génome du fœtus, on fait le séquençage du génome du fœtus et on peut repérer non seulement la trisomie 21, mais une centaine de maladies potentielles. C'est en tous cas des techniques nouvelles qui permettent d'envisager des thérapies géniques aujourd'hui, ce qu'on ne pouvait pas imaginer même il y a dix ans.

La deuxième découverte, je vais très vite, il ne me reste que cinq minutes mais pour que vous ayez cela en tête, une jeune Française, Emmanuelle CHARPENTIER, avec une Américaine, Jennifer DOUDNA, a inventé en 2012 un sécateur d'ADN absolument génial qui porte un nom barbare, le CRISPR-cas9 mais peu importe le nom, et ce sécateur d'ADN, il permet de couper-coller l'ADN aussi facilement que l'on coupe un mot sur votre traitement de texte. Cela ne coûte rien. Et donc l'idée est la suivante, c'est d'aller chercher dans l'embryon, avant que les cellules ne soient différenciées, les gènes mutés pour les remplacer par des gènes sains. Des équipes chinoises et américaines commencent dès cette année. En fait les Chinois ont commencé un peu avant à pratiquer à haute dose sur l'embryon ces thérapies géniques qui posent évidemment un tas de problèmes que je ne peux pas développer là mais qui sont aussi une espérance formidable sur le plan notamment des thérapies du cancer, mais je laisse cela de côté ce serait trop long à développer, mais c'est juste pour vous donner une idée de ce que c'est que le transhumanisme.

Et la quatrième idée, et on rejoint la notion de liberté, c'est de nous réapproprier notre destin, non seulement historique et politique mais aussi naturel. Voyez le mouvement des démocraties depuis deux siècles, c'est un mouvement de réappropriation du destin de la fatalité par la liberté, c'est cela le mouvement des démocraties, le meilleur exemple auquel j'ai consacré quatre de mes livres, c'est la naissance du mariage choisi, c'est-à-dire du mariage d'amour en Europe par opposition au mariage imposé par les parents ou même par les villages. Ce mariage d'amour choisi par les jeunes gens, ou d'ailleurs par les plus vieux, c'est une innovation relativement récente, c'est le XIX^{ème} et surtout le XX^{ème} siècle, mais c'est un très bon exemple du monde démocratique, c'est-à-dire du passage d'un mariage imposé comme il en existe encore malheureusement un peu partout dans le monde africain, pakistanais et indien, au mariage choisi. C'est ce mouvement de réappropriation par sa liberté du destin qui vous tombait dessus, de la fatalité, du déterminisme, c'est cela le mouvement des démocraties et cela vaut pour la médecine aussi. Je termine avec juste un dernier point et je prends encore quatre minutes si vous ne me tuez pas avant. Qu'est-ce qui permet à tout cela de fonctionner ? C'est l'intelligence artificielle, c'est le cœur du cœur du cœur de cette révolution transhumaniste mais aussi de l'économie collaborative, Uber et Airbnb c'est la même technique. Lisez là encore le livre de Laurent ALEXANDRE, formidable, La Guerre des intelligences, c'est-à-dire la guerre entre l'intelligence naturelle, la nôtre, ou la connerie naturelle d'ailleurs parce que c'est aussi souvent le cas, et puis l'intelligence artificielle qui est très forte.

Juste un point, ne confondez pas l'I.A. faible et l'I.A. forte. Presque sans arrêt, je vois des gens, y compris sensés être experts, qui confondent ces choses. L'I.A. faible c'est quoi ? L'I.A. faible c'est celle qui est capable de battre le champion du monde de jeu de go, le champion du monde d'échecs, qui est capable de faire fonctionner votre application Uber, qui est capable de séquencer le génome d'une tumeur cancéreuse, c'est donc une formidable calculatrice. Je vous donne un chiffre, le dernier ordinateur chinois, il est capable de traiter, écoutez bien parce qu'on ne peut pas imaginer ce que c'est, 93 millions de milliards d'opérations par seconde. C'est cela qui permet de séquencer le génome d'une tumeur cancéreuse en moins d'une minute là où il faudrait 40 ans pour un cerveau humain. C'est elle qui permet à la fois l'économie collaborative et le transhumanisme mais aussi la médecine traditionnelle dans ce qu'elle a de meilleur. Cela c'est l'I.A. faible, elle est très forte l'I.A. faible mais elle ne fait que calculer, elle ne pense pas. Le vrai projet de Google, c'est de créer une I.A. forte, l'I.A. forte c'est quoi ? Ce serait fabriquer un cerveau en silicone, donc les mêmes connections neurales que nous avons mais sur une base non pas de carbone mais de silicone, non biologique. Là, on aurait fabriqué un humanoïde qui aurait la conscience de soi, le libre arbitre, capacité de décision mais les émotions, la haine, la peur, la colère, la jalousie, l'amour, etc. Et donc, là on aurait fabriqué non pas un transhumain mais un posthumain, une posthumanité et c'est ce sur quoi travaillent les BATX et Google. Personne ne sait si on y arrivera ou pas mais si on arrivait à créer cet humanoïde vraiment intelligent pas simplement calculant mais pensant, personne ne sait. Je déjeunais l'autre jour avec Yann LECUN qui est le patron de l'intelligence artificielle chez Facebook. Je lui demande : est-ce que tu crois qu'on va y arriver ? Il me dit : oui, c'est évident, c'est qu'une question de temps. Moi, j'ai des doutes, de vrais doutes là-dessus, mais je ne peux pas développer là ce serait trop long. Mais en tous cas si on y arrivait, il se passerait quelque chose de terrible, c'est qu'on aurait une posthumanité par rapport à laquelle nous serions comme Néandertal par rapport à Cro-Magnon. On sait que Cro-Magnon a exterminé Néandertal simplement parce qu'il était plus intelligent et plus méchant et que Néandertal avait la tronche des BOGDANOV. Ce qui n'est pas une raison pour l'exterminer, c'est mes meilleurs amis, je leur fait la blague tout le temps rassurez-vous, je les adore. Mais, ils ont le menton un peu long et le crâne un peu épais et donc cela a suffi pour qu'on l'extermine alors qu'en plus on sait que Cro-Magnon avait quand même couché avec lui puisqu'on a des gènes de Néandertal. Voilà, je voulais vous raconter cela parce que c'est l'I.A., le cœur du cœur du cœur de cette troisième révolution industrielle qui a deux visages, l'économie collaborative et puis le transhumanisme et donc par rapport à cela, la question de la régulation, elle sera cruciale, peut-être on en parlera tout à l'heure, donc je vais m'arrêter là. La question de la régulation est cruciale. Qu'est-ce qu'on pourra autoriser ? Qu'est-ce qu'on devra autoriser ? Qu'est-ce qu'on pourra interdire ? Qu'est-ce qu'on devra interdire ? On en parlera tout à l'heure mais c'est un très grand sujet, qui n'est pas simplement moral, mais qui est aussi démographique, économique, politique parce que les retombées économiques sont immenses. Merci de votre attention.





Table Ronde : le numérique au service de la liberté ?



I. PHAM : Liberté et délinquance à l'air du numérique. A partir du moment où on met un pied sur la toile, doit-on craindre un piège, nous, simples usagers ? Comment peut-on aller plus loin en se protégeant ? Comment alimenter une réflexion sur toutes ces possibilités que nous offre internet ? Et en même temps, toutes les possibilités que la toile offre aux criminels ? Thierry CRETIN, j'aimerais qu'en tant que magistrat et en tant qu'ancien directeur de l'OLAF, vous nous posiez le problème aujourd'hui tel qu'il se passe.

Thierry CRETIN : Je ne sais pas si je parviendrai à le poser tel qu'il se passe mais j'ai eu l'idée pour cette table ronde, qui vient d'être ouverte par M. FERRY dans des conditions absolument merveilleuses parce que je vais rebondir là-dessus, sous l'angle de : qu'est-ce qu'il y a de positif et qu'est-ce qu'il y a de négatif dans tout ce qui nous est offert maintenant grâce à ce développement cybernétique, au web, à internet ? Et je voudrais simplement donner la parole à Mickaël ROUDAUT, qui vient de la Commission européenne qui est administrateur à la Direction générale affaires intérieures, c'est-à-dire la partie « police » pour faire simple et qui est un spécialiste du crime organisé, de toutes les questions de délinquances transnationales, internationales et qui va nous éclairer sur ce qu'à comme conséquences, les moyens techniques qui sont à notre disposition aujourd'hui. Et puis il y a Martin CAHEN, qui interviendra pour nous donner des aspects plus positifs et nous dire tout ce qu'on peut faire, quels sont les limites ? Mais mon rôle va se borner à simplement lire quelque chose au début qui, à mon avis, fait écho à ce que vient de dire M. FERRY, c'est le passage du dernier livre de Yuval Noah Harari, auteur de l'essai « Sapiens », qui explique dans son nouveau livre « Homo deus » comment l'humanité va être radicalement transformée dans le futur proche. Il y soutient qu'une nouvelle religion apparaît, religion selon laquelle l'Univers entier n'est qu'un flux de données. Cette nouvelle religion est le « dataïsme ». Je cite Harari : *« La valeur suprême de cette nouvelle religion est le flux d'information (...). Ce système cosmique de traitement des données sera partout et contrôlera tout, et les êtres humains sont destinés à se fondre en lui (...). Avant toute chose un dataïste doit maximiser le flux de données en se connectant à toujours plus de medias, mais aussi en produisant et consommant toujours plus d'information. Son deuxième commandement est de tout rattacher au système (...). A l'inverse, le péché le plus grave serait de bloquer le flux de données. Qu'est-ce que la mort, sinon un état où l'information ne circule plus ».*

Convenons que ce dernier argument est troublant. Reste que si on peut être effrayé par ces analyses et pronostics, nous sommes bien obligés de reconnaître que la progression fulgurante des outils informatiques a modifié notre rapport au monde et nous pressentons bien que ce n'est qu'un début. Devons-nous pour autant craindre pour nos libertés ? Cela nous prive-t-il de plus de bénéfices et d'avantages que cela nous en apporte ? Nos libertés sont-elles exposées à un risque ? De quelle nature ? De quelle intensité ?

Mickaël, pourrais-tu nous en dire plus sur la menace cybercriminelle :

- Ses mutations d'un problème de sécurité publique vers un problème de sécurité nationale par exemple. Je pense notamment au cas du russe d'abord connu comme délinquant informatique redoutable sous son surnom Slavik, ultérieurement identifié non sans mal comme Evgueni Mikhaïlovitch Bogatchev travaillant dorénavant pour les autorités russes, semble-t-il.

- Sur les ripostes possibles en nous précisant s'il faut abandonner certaines de nos libertés pour atteindre un plus haut degré de protection et assurer notre sécurité, si les approches actuelles sont les bonnes, s'il faut aller plus vers la prévention que vers la répression, ma question visant aussi à voir si l'appareil judiciaire, gardien des libertés, est adapté. Est-ce une question de pouvoirs accrus ou une question d'expertise ? N'est-ce pas plutôt la prévention qui réclame plus de données afin de pouvoir intervenir avant que l'acte soit commis ? La question se pose ces jours avec la nouvelle loi anti-terroriste et l'état d'urgence.

Sur les risques que la cybercriminalité fait encourir aux citoyens, y inclus l'utilisation des moyens cybernétiques par les terroristes.

Mickaël ROUDAUT

Introduction

Débat aussi ancien que moderne, sécurité et liberté sont trop souvent perçues comme impératifs antinomiques. Les garantir imposerait une approche équilibrée supposant le renoncement partiel à l'un et l'autre dans l'intérêt général. Au XXI^e siècle, il devrait pourtant être désormais possible d'assurer autant vie privée que sécurité à travers une utilisation adaptée des nouvelles technologies.

I. Le monde dans lequel nous vivons : la menace cybercriminelle

Pourquoi ne voler qu'une personne quand des milliers ou des millions peuvent être touchées à distance dans le confort de son salon?

Au XXI^e siècle, à l'image d'une société mondiale cyber-vulnérable, Internet et les nouvelles technologies de l'information sont désormais des outils essentiels aux activités criminelles.

Ils créent un nouveau marché où l'offre et la demande se rencontrent, qu'ils s'agissent d'activités traditionnelles (vente de stupéfiants, d'armes), d'activités nouvelles comme le vol d'identité ou de données, les fraudes aux cartes bancaires et le vol de propriété intellectuelle (secret d'affaires) ou, quand assuré par ou pour le compte des États, d'opérations d'espionnage ou de cyber-guerre.

Enfin, ils servent aussi d'outil de propagande et de radicalisation. L'espace cybernétique, nouvelle frontière, est en route pour devenir un nouveau Far West. L'Internet profond (inaccessible par un moteur de recherche classique) contiendrait déjà 95 % de l'ensemble des informations disponibles sur la toile. Constat encore peu assumé, la lutte contre la cybercriminalité coûte cher, semble peu efficace et apparaît fondamentalement dépassée. Les entreprises dépenseraient (en 2012) 9 milliards de dollars par an en antivirus, pare-feu et test d'intrusion. Pourtant, les données personnelles de 4 millions d'employés fédéraux américains ont encore (juin 2015) été exposées lors d'une seule attaque ciblée. Les attaques contre l'Estonie, la Géorgie, l'Iran (attaque informatique ciblant les centrifugeuses), le Venezuela et les révélations de l'affaire Snowden, ont dévoilé de nouvelles façons d'espionner et de faire la guerre, autrement dit, de contrôler l'information.

En un mot comme en 100, la cybercriminalité n'est plus simplement une question de sécurité publique mais de sécurité nationale et globale lui conférant un rôle géopolitique fondamental. A ce titre, elle contribue, comme les décisions prises au G20 ou au FMI, à façonner le monde. Quel État, quelle entreprise peut en effet se dire à l'abri d'une attaque ciblée? La cybercriminalité est une activité extrêmement lucrative aux mains d'organisations criminelles notamment basées en Russie, Chine, ou au Brésil. Chacune est spécialisée dans un ou plusieurs domaines bien précis : de façon générale, les russes dans les rançonniers; les chinoises dans les attaques par déni de service (DDoS); les brésiliennes dans le phishing (hameçonnage) et les services de formation de cybercriminels. Selon une voix autorisée, les véritables auteurs des programmes malveillants ne représenteraient pas plus de quelques centaines de personnes au monde. La grande majorité des hackers se contenterait d'acheter des programmes vérolés «clés en main» qu'ils diffusent ensuite en masse sur Internet.

Sur le marché underground russe, les prix seraient de 100 \$ pour le piratage d'un compte Facebook, 30 \$ pour un virus, ou de 2 à 20 \$ pour une carte de crédit européenne. Tandis que sur le marché concurrent chinois, une attaque par déni de service se vendrait entre 16 et 500 \$, une campagne de 1 000 à 10 000 spams varie de 13 à 100 \$... Preuve de l'acuité du problème, en 2016 le Japon a subi 128 milliards de cyber-attaques petites ou grandes, 350 millions par jour, 14,6 millions par heure...



Vous l'aurez compris, si les mesures prudentielles en cours sont utiles contre le «tout-venant», elles semblent vaines face à des opérations ciblées (d'États ou de criminels) pouvant s'étaler sur plusieurs mois... jusqu'à l'éventualité d'un 11 septembre cybernétique. Une simple énumération des affaires de cybercriminalité les plus topiques est jugée éloquent. Pour l'heure, la réponse publique et privée semble se limiter à la traditionnelle logique darwinienne opposant le glaive et l'écu. Mais renforcer les blindages ne fait qu'améliorer les canons... C'est donc probablement l'aube d'un âge d'or pour le crime cybernétique.

Cyber-crime : Un nouveau moyen au profit de vieux trafics :

- Juin 2013, une tonne de cocaïne, une tonne d'héroïne et une valise contenant 1,3 million d'euros sont découverts au cours d'une opération au port d'Anvers. L'affaire, bien que belle, paraît banale. C'est sans compter sur le modus operandi employé. Les trafiquants avaient recrutés des hackers. Leur mission, pénétrer les systèmes du port afin de modifier le lieu et l'heure de dépôt de conteneurs où se dissimulaient les drogues (technique du rip-off8). Comment ont-ils opéré? Approche classique, ils ont obtenu les codes d'accès du système portuaire via l'entremise de maliciels (malware) dissimulés au sein de courriels adressés à différents employés.

Cyber-espionnage

- 2017, Washington décide de désinstaller les anti-virus Kaspersky de toutes les agences et départements fédéraux de peur que ces derniers ne permettre à Moscou de les espionner.
- Mai 2014, la justice américaine a accusé cinq militaires chinois de hacking et vol de secrets d'affaires de sociétés américaines investies dans les énergies nucléaire et solaire. D'après l'acte d'accusation, des compagnies chinoises auraient sollicité les services de l'armée chinoise. «C'est la première fois qu'un acte d'accusation pour ce type d'espionnage est lancé contre des fonctionnaires mandatés». Accusations rejetées par Pékin.

Hacking et chantage à l'extorsion

- 2015: piratage du site de rencontres extraconjugales Ashley Madison aux USA. Plus de 36 millions de comptes dans 50 pays ont été touchés (des numéros de téléphone, des adresses, mais aussi des informations sensibles telles que les préférences et les pratiques sexuelles). L'affaire a conduit à plusieurs suicides;
- les crypto-ransomwares (demandes de rançons contre restitution de données volées à des particuliers ou à des entreprises). Plusieurs mairies et collectivités françaises en ont été victimes au début de l'année 2015. La méthode des hackers est bien rodée : s'introduire sur un ordinateur ou un serveur réseau et crypter les données afin de les rendre totalement inaccessibles. Une rançon contre la clé de déchiffrement est exigée sous peine de destruction des données. Les victimes n'ayant aucune sauvegarde préfèrent souvent payer.

- Illustration de la vulnérabilité des entreprises, pourtant spécialisées, en août 2014, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sanctionne la société Orange (téléphonie) d'un avertissement public (le premier du genre) pour défaut de sécurité des données après le vol des données personnelles de plus d'un million de clients (nom, prénom, date de naissance, adresse électronique et numéro de téléphone fixe ou mobile – de quoi faire de vraies fausses identités).

II. Le défi moderne : défendre le Pacte social

La dimension cybernétique du crime place les services de sécurité devant un double défi, technologique (détecter et identifier l'auteur) et juridique; les serveurs, l'auteur et la victime de l'infraction pouvant être localisés en trois États différents (sans compter la valeur et la reconnaissance mutuelle de la preuve lorsqu'elle prend la forme d'une capture d'écran, de courriels, chats... ou de contacts dans le deep web)

Les smartphones et tablettes, moins protégés que les ordinateurs, semblent particulièrement vulnérables. Enfin, des États peu coopératifs peuvent s'apparenter à des paradis cybercriminels. Mieux le comprendre, améliorer les capacités de détection (tant sur Internet que sur le colis postal) et adapter les outils d'enquête (comment infiltrer les réseaux criminels dans le deep web, identifier les filières actives sur les réseaux sociaux ou sécuriser la preuve -cyber-perquisition ou cyber-infiltration?) sont nécessaires. In fine, les nouvelles technologies redéfinissent tant les moyens criminels que les outils de lutte. Point essentiel, bien que noyé d'informations, l'homme reste assoiffé de connaissances. Le but n'est plus tant de recueillir davantage d'information mais surtout de mieux la traiter. Accroître l'expertise plutôt que les pouvoirs. C'est là que les nouvelles technologies peuvent dépasser le traditionnel clivage liberté contre sécurité. Défi moderne, il s'agit de trouver, recouper et transmettre la bonne information au bon moment dans un double contexte de croissance (infinie) des données digitales disponibles et d'urgence, dans la prévention d'un acte criminel majeur (cyber terrorisme, cyber guerre, cyber espionnage et cybercriminalité). Déjà ardu au sein d'une seule et même société privée, ce travail de collecte et d'enrichissement devient herculéen au moment d'échanger une information entre États. L'information peut être sensible, confidentielle ou classée et sujette à des règles de protection des données différentes. Lorsqu'elle est partagée entre Nations souveraines un paradoxe émerge. L'information doit être échangée sur la base du seul «besoin d'en connaître», mais pouvoir le déterminer suppose fatalement sa diffusion préalable. Cartographier un réseau criminel dans ses ramifications transnationales requiert souvent le recoupement de fichiers et l'emploi de données détenues par le secteur privé, afin, point crucial, d'identifier les pivots névralgiques (points clés d'ancrage/vulnérabilité) et les personnes évitant la commission directe d'infractions (donneurs d'ordre). Le croisement des fichiers n'est qu'un processus automatisé (équivalent à un banal moteur de recherche) visant à mettre en relation des informations issues de fichiers, donc préexistantes.

Il facilite le traitement de l'information et fournit des éléments précieux sur l'environnement du crime de nature à faciliter tant la preuve de l'innocence que de la culpabilité. Il accélère d'autant une procédure judiciaire jugée notoirement lente (je rappelle que la France est régulièrement condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour la longueur de ses procédures). En France, si les fichiers du traitement d'antécédents judiciaires, CASSIOPEE17 ou le nouveau système d'information lié à l'investigation (NS2i) traduisent concrètement les besoins d'interconnexion, ils se limitent à l'agrégation de fichiers publics, essentiellement issus de la police-gendarmerie et de la justice. Or, les besoins modernes imposent aussi un accès à des données détenues par des entités privées (relevés téléphoniques, cartes de paiement ou de transport...).

Conclusion

Collecter, traiter et stocker des données, n'a rien d'exceptionnel dans les pays démocratiques. Il est au demeurant fort compréhensible que ces dispositifs de renseignement se soient développés au rythme de l'accroissement de risques plus graves et plus diffus. Dans le même temps, les technologies de détection, de surveillance et de contrôle deviennent plus puissantes.

Si le citoyen renonce à se faire justice lui-même, ce n'est que si et dans la mesure où, l'État, dans son monopole de la violence légitime, lui garantit en échange, sécurité et réparation du dommage. Il incombe donc à l'État d'assurer sa part du Pacte social. Aussi, plutôt que de s'alarmer du développement de ces systèmes, conviendrait-il peut-être de s'en réjouir. C'est là d'ailleurs le triste sort des démocraties que d'avoir toujours été plus vulnérables aux agressions et aux abus que les régimes autoritaires. Qu'on le veuille ou non, les nouvelles technologies sont là pour durer. Il appartient à l'État en partenariat avec le secteur privé et la société civile de s'adapter pour justifier sa raison d'être. **Je le redis, il doit désormais être possible de dépasser ce traditionnel clivage entre sécurité et liberté et assurer plus de liberté à travers un usage plus pointu des nouvelles technologies aux fins de sécurité. Pour cela, aujourd'hui comme hier, tout commence par mieux connaître la menace...**



I. PHAM : On vient de parler du côté sombre, parlons peut-être un peu plus du côté lumineux, créateur d'emploi et dynamique avec Martin CAHEN qui travaille, lui, à Lyon, au TUBA, auprès des entreprises.

Martin CAHEN : Je travaille au TUBA, qui est une association et mon rôle est d'accompagner des entreprises sur tout ce qui est projets d'innovation. Aujourd'hui, quand on parle de projets d'innovation, souvent derrière ces projets-là, on met ce qu'on appelle des données numériques, on en a beaucoup parlé aujourd'hui, moi je veux juste rappeler ce que sont les données numériques, il y en a plusieurs formes. Il y a ce qu'on appelle le big data, vous en avez sûrement déjà entendu parler, c'est l'un des nombreux mots à la mode actuellement. Big data, cela veut dire quelque chose de très simple, c'est quasiment cinq V, qui sont : le volume, un gros volume de données, la vitesse, donc la rapidité du changement des données, la variété, donc cela provient de différentes sources de données, la véracité, donc on peut valider la donnée, et la valeur au niveau business. Le Big Data représente, 145 milliards de mails à envoyer chaque jour, c'est 104 000 heures de vidéos mises en ligne sur Youtube, on est sur un très gros volume. Si on se réfère à quelque chose que vous connaissez peut-être qui est la Bibliothèque nationale de France, cela correspond à chaque seconde, on échange l'équivalent de 28 millions de bouquins, soit deux BNF, via les réseaux. On peut arriver à cela aujourd'hui parce qu'on a eu de grandes innovations technologiques et depuis la nuit des temps, donc la naissance de l'écriture, la naissance de l'imprimerie, la naissance de l'électricité, etc. Et toutes ces innovations se sont peu à peu rapprochées dans le temps. Il y a 30 ans, il y a eu l'apparition du web et maintenant on est à l'intelligence artificielle et peut-être qui sait, dans vingt ans, M. Luc FERRY, on sera à la conscience artificielle. Donc, on arrive vraiment à de très grandes innovations qui arrivent très régulièrement et cela nous permet par exemple, aujourd'hui d'avoir un ordinateur qui calcule en une seconde ce qui mettrait 24 000 ans pour un ordinateur des années 60. On arrive aussi à stocker des données pour des coûts très petits. En 1981, on pouvait stocker un giga de données pour 700 000 \$, et en mars 2014, on stockait ce même giga pour 0,03 \$. Hier mon supermarché, il connaissait de moi trois fois rien parce que je n'avais pas de carte de fidélité, aujourd'hui j'ai une carte de fidélité pour mon supermarché donc il connaît tout ce qui est mon régime alimentaire par exemple, il sait si j'ai une intolérance au gluten, il sait si je vais tomber enceinte et cela, c'est une histoire vraie. Il n'y a pas très longtemps, il y a une famille américaine qui allait normalement faire ses courses chez Target et qui avait une carte de fidélité chez eux. Et cette famille recevait des pubs pour du lait maternel et des couches et des choses comme cela. Vraiment des pubs assez bizarres alors que dans la famille, il y avait donc les deux parents qui avaient une fille de 16 ans et un garçon de 12 ans. Donc, le père s'est plaint auprès de la société Target et lui a dit : je ne comprends pas, je reçois des pubs qui n'ont rien à voir avec mon quotidien, je ne suis pas enceinte, personne de ma famille n'est enceinte. Et en fait, il s'est avéré qu'un mois plus tard, cette même personne s'est excusée auprès de Target, parce qu'il s'est aperçu que sa fille était enceinte, et Target l'a su avant que sa fille ne le sache. Parce que sa fille avait acheté... elle avait dû changer de régime alimentaire à ce moment-là et du coup on a prédit, on a su que cette personne était enceinte. Là, on est sur une intelligence artificielle faible, on n'a pas encore trouvé l'intelligence artificielle forte. On peut trouver plein d'exemples comme cela, assez rigolos comme Google qui prédit une épidémie de grippe bien avant l'OMS, juste parce que Google a analysé l'ensemble des recherches qui ont été faites sur le moteur de recherches et donc les gens tapaient : mal de tête, fièvre. Et du coup, ils ont su qu'il y allait y avoir une épidémie de grippe qui allait commencer à tel endroit et qui allait se propager plutôt par là. Cela c'est avec les big data, voilà ce qu'on peut faire avec toutes ces données.

On a aussi ce qu'on appelle l'open data, c'est toutes les données ouvertes. En France, on n'est pas trop mauvais là-dessus, C'est né en 2007 sous une directive européenne qui s'appelle la directive INSPIRE qui demandait aux collectivités, aujourd'hui de plus de 3 500 habitants, d'adopter une politique open data. Vous pouvez retrouver des jeux de données de la ville de Caluire sur le site data.grandlyon.com par exemple, où vous avez des orthophotographies de la ville de Caluire. Vous allez me dire : A quoi cela sert d'avoir toutes ces données ouvertes, avoir des orthophotographies de la ville de Caluire ? Est-ce que cela m'intéresse ? En fait, avec ces données-là, on peut créer des services. Je suis allé sur data.grandlyon.com qui recense 800 jeux de données ouverts aujourd'hui, et j'ai fait une capture d'écran sur six jeux de données. Et là vous allez me dire : mais on fait quoi avec la disponibilité des vélos en temps réel, l'état du trafic, les aménagements

recyclables, etc. ? En fait, avec ces données-là, on peut créer des services qui améliorent le quotidien des gens. J'ai fait l'exercice la semaine dernière, et juste avec ces données-là, on peut imaginer un service pour les cyclistes qui veulent se balader dans la métropole en évitant les bouchons, parce que moi je suis asthmatique du coup je préfère ne pas m'approcher des bouchons, et je veux passer à côté des fontaines à eau parce que je sais que je vais avoir à faire un grand tour et du coup je veux pouvoir m'hydrater, et je veux éviter les silos de verre aussi parce que cela crève mes pneus de vélo. On peut vraiment imaginer des services aujourd'hui avec les données ouvertes, donc il y a vraiment une valeur à ouvrir les données, à faire quelque chose de ces données.

En plus de tout ce qui est open data, il y a ce qu'on appelle les données personnelles, on en a toute une variété qui traîne chez Google, chez votre assureur, à l'endroit où vous faites vos courses, votre banque, etc. Aujourd'hui par exemple, vous avez des compteurs communiquant chez vous, si vous habitez à Caluire normalement vous êtes une zone pilote, il me semble pour Gazpar, le compteur communiquant gaz. On vous a installé un compteur communiquant qui permet l'autorelevé de votre consommation. C'est sûr que cela a des côtés positifs, mais est-ce que cela n'aurait pas des côtés négatifs non plus ? Du coup tous les six mois, vous n'êtes pas obligés d'aller marquer sur votre porte ; je consomme x kilowatt heures, donc cela c'est très bien. Et aussi tous les six mois, vous ne devez pas payer 500 euros supplémentaires parce qu'ils se sont trompés dans le relevé, donc il n'y a pas cet ajustement à faire, c'est assez pratique en fin de compte. Mais aussi d'un autre côté, c'est si ces compteurs se font hacker, si mes données de consommation énergétique se font prendre par des voyous, ces mêmes personnes pourront savoir quand je suis absent de chez moi et pourront par exemple me cambrioler. Cela pose des questions.

Il y a aussi la donnée qui est remontée par nous de manière consciente, par nous concitoyens, pour cela je prends un exemple, deux projets qui sont assez intéressants. Open Food Facts qui est vraiment une base de données ouverte et libre d'accès à tous, autant d'accès pour venir télécharger des données mais aussi pour faire remonter des données. C'est une communauté de gens qui circulent dans les magasins et relèvent tous les ingrédients de tous les sachets, donc le nombre de protéines, de glucides, ce qu'il y a dedans, est-ce qu'il y a de la farine animale, etc. donc je vais savoir en allant sur cette base de données lequel aliment est le meilleur pour ma santé. Il y a aussi un autre exemple qui est OpenStreetMap, peut-être que vous en avez entendu parler dernièrement avec l'ouragan Irma. OpenStreetMap, c'est de la cartographie participative, donc au lieu que ce soit l'IGN qui fasse les cartes tout seul de son côté, là c'est vraiment nous tous qui allons produire une carte de la ville de Caluire de manière ultra précise. Parce que nous tous, on habite chacun à différents endroits dans Caluire et on connaît très bien notre ville. OpenStreetMap par exemple avait une carte de Saint Barthélemy avant le passage de l'ouragan et cette même carte après le passage de l'ouragan n'était plus bonne parce que les routes avaient été dévastées, il n'y avait plus de piste d'aéroport, les conduits d'eau ne marchaient plus donc il fallait remettre à jour la carte. Donc, ce qu'a fait OpenStreetMap, ils ont pris une photo de Saint Barthélemy en partenariat, ils ont découpé cette photo en plein de petits carrés et ils ont donné ces petits carrés à des gens comme nous. Et des gens comme nous, on a juste décalqué et puis on a retracé les nouvelles routes et on a refait une carte ultra précise de Saint Barthélemy. Cela a permis au secours d'arriver beaucoup plus rapidement sur les zones dévastées, cela a permis de sauver des vies. Donc, l'usage des données vraiment, aujourd'hui on peut faire tout un tas de choses, cela nous fascine parce qu'on ne sait pas vraiment ce qu'il y a derrière. Je ne sais pas si vous êtes de fervents utilisateurs de Netflix, Netflix c'est pour aller regarder des vidéos sur internet, donc vous payez un abonnement au mois et vous allez regarder des vidéos. Aujourd'hui quand vous allez être sur Netflix, 75 % des utilisateurs qui vont sur Netflix, ils vont sans savoir ce qu'ils vont regarder et ils regardent ce que Netflix leur recommande et il leur recommande des choses en fonction des intérêts du consommateur. J'ai un exemple avec Google, c'est un test qui a été fait sur deux personnes de bord politique différent ; quelqu'un qui était plutôt d'un bord politique à droite et quelqu'un plutôt à gauche et ces deux personnes ont effectué la même recherche sur Google. Ils ont tapé British Petroleum, c'est la société pétrolière BP, et la personne qui penchait plutôt à droite politiquement a eu : comment investir dans le British Petroleum ? La personne qui était plutôt à gauche politiquement a eu un article : la dernière crise pétrolière de British Petroleum, en premier résultat. Voilà, internet nous donne à voir ce qu'on a envie de voir en fonction des données et des traces qu'on a laissées sur internet et c'est très important.



Nous à TUBA, on trouve que la balance n'est pas vraiment équilibrée entre ces grandes sociétés, ces géants du net, mais aussi ces banques, ces assurances, ces supermarchés et nous clients, concitoyens, sociétaires. Du coup, on est animateurs d'un projet qui est assez intéressant, je le vante quand même pas mal, qui s'appelle MesInfos, qui permet à tout à chacun -aujourd'hui à 1 700 testeurs- de récupérer leurs données personnelles que des entreprises privées ou publiques mêmes ont sur nous. C'est-à-dire qu'on a aussi mis dans le projet Enedis, GRDF, la Métropole de Lyon qui restitue des données, il y a EDF, la MAIF, ORANGE et donc toutes ces entreprises vont me rendre à moi, Martin CAHEN, mes données personnelles et je vais en faire ce qui a du sens à mes yeux. Là le schéma est assez rapide, on a les entreprises tout en haut qui vont me redistribuer mes données dans un petit nuage, dans un Cloud, et puis, je vais faire ce qui a du sens avec ces données, je vais me créer des services ou je vais demander à des tiers de créer des services utilisant mes données. Nous, on suit ces 1700-2000 testeurs aujourd'hui et il y a un pôle de recherche qui les suit. Ce propos, c'est juste pour vous dire qu'il y a des limites à l'usage des données, il y a des très bonnes choses comme je vous ai présenté avec OpenStreetMap, il y a même Tesla qui fait des choses très intéressantes. Tesla qui a des voitures électriques, pendant l'ouragan celui juste après Irma, a augmenté de 15 % la capacité de charge des batteries, du coup les personnes l'ont fait à distance. Cela veut dire que potentiellement à distance je pourrais arrêter toutes les voitures et leur dire de faire demi-tour sur l'autoroute. Aujourd'hui, on en fait peut-être quelque chose de bien, le jour où on aura une conscience artificielle qu'on aura créée peut-être qu'il faudra se méfier de tout cela et mettre des barrières.

I PHAM : Merci beaucoup pour votre exposé. Avant de donner la parole au public, j'aimerais que vous me disiez chacun de votre côté, dans votre domaine, quel est l'espace de liberté qu'il nous reste. Même si vous avez l'impression aujourd'hui qu'il y a beaucoup de choses qui sont à notre service Martin CAHEN, j'ai quand même l'impression qu'on n'a pas beaucoup de champ et que la marge est faible. De notre côté aussi, où on en est ? Je sais que c'est une vaste question, mais est-ce qu'on a pu rattraper notre retard en cyberdéfense et est-ce qu'on s'est aujourd'hui adaptés finalement en quelques années ?

M. ROUDAUT : Est-ce que la réponse publique s'adapte à la réalité de la menace ? Oui. Vite ? Non. Un grand classique, on s'adapte à la vitesse d'une administration avec ses rigueurs, ses lenteurs, ses procédures et également ses sauvegardes. Il y a beaucoup de choses qui se passent actuellement au niveau international, au niveau européen, au niveau national, donc L'État se professionnalise, se structure, investit, échange de l'information, crée des réseaux, développe des bonnes pratiques. C'est une approche prudentielle, de résilience qui se met progressivement en place mais évidemment, cela ne réduit pas le risque, loin de là puisqu'on constate d'après les statistiques une croissance quasi exponentielle de ces menaces cybercriminelles. Pareil au niveau juridique, on a maintenant de nouvelles directives de lutte contre les fraudes aux cartes bancaires, donc accroissement de la répression pénale, accroissement également de la définition de ces fraudes aux frais bancaires qui permet de mieux intégrer la notion de fraude par des moyens cybercriminels et également en termes de

procédure pénale, chose que Thierry connaît parfaitement, c'est tout le problème du cryptage et tout le problème de l'accès à l'information, à la preuve électronique. Il faut pouvoir s'assurer que cette preuve électronique est obtenue dans des conditions standardisées minimales d'efficacité qui puissent permettre à cette preuve obtenue en Bulgarie d'être reconnue comme telle dans une procédure en France, par exemple. Et pour qu'elle soit reconnue comme telle, il faut que cette information soit obtenue selon des protocoles certifiés qui permettent d'en assurer la véracité et l'authenticité, tout cela prend du temps à être mis en place. Il faut se mettre d'accord sur des protocoles, des moyens techniques d'analyse criminalistique.

I PHAM : On est capable de rivaliser ?

M. ROUDAUT : Tout dépend. On est capable de rivaliser contre le tout-venant. N'importe quelle personne qui a un accès internet avec son PC est capable d'assurer une protection tout à fait décente de ses données et de son disque dur. Quand vous êtes une personne intéressante pour des services, soit d'espionnage, soit criminels, c'est plus compliqué. Si vous avez un Etat qui est capable et qui est désireux d'investir sur plusieurs mois pour trouver une faille dans l'architecture de sécurité d'un site d'une entreprise sensible, tôt ou tard, il devrait y parvenir. Donc, c'est constamment une adaptation, améliorer, réviser, mettre à jour et également faire des tests mais on trouve en général des failles. WannaCry qui est donc une grosse faille qui avait été identifiée par la NSA sur Microsoft a été rapidement exploitée, développée et qui a eu un impact sur des centaines de milliers de PC à travers le monde. Donc effectivement, on s'adapte, pas assez vite, pas assez bien, néanmoins les services publics prennent conscience du problème, investissent pour pouvoir y remédier mais on reste toujours confronté à des problématiques transnationales. Que faire contre un Etat qui est peu coopératif ? Dans la mesure où les victimes d'une fraude sont dans un autre Etat. Ils ont d'autres priorités. Que faire pour collaborer avec un Etat qui n'a tout simplement pas les moyens d'assurer des niveaux d'enquêtes décents en matière cybercriminelle ? Tout cela, ce sont des problématiques très concrètes au quotidien qui empêchent l'efficacité d'une enquête contre des réseaux qui sont par essence transnationaux.

I. PHAM : Thierry CRETIN.

T. CRETIN : Tout ce que j'ai entendu m'amène deux réflexions. Ma première impression c'est qu'en réalité, la sphère de ce qui était notre vie privée a tendance à se réduire de plus en plus parce qu'on est de plus en plus accessible et de plus en plus transparent. Donc, je me pose inévitablement la question de savoir si cela ne touche pas notre liberté étant entendu que pour moi, dans une assez large mesure d'ailleurs, c'est ce petit noyau privé qui est le lieu de ma liberté essentielle. Et la deuxième chose, qui est beaucoup plus positive, c'est que j'ai la très grande impression qu'en fait ce n'est pas vraiment une question de sécurité contre liberté, mais de savoir comment on va être capable d'utiliser notre liberté et notre sens des responsabilités, parce que pour moi ce sont des choses qui vont ensemble, comment on va utiliser notre liberté et notre intelligence de ces choses pour trouver les bons équilibres. On va être obligé de se protéger mais on se protège déjà, avant l'informatique on se protégeait déjà d'un certain nombre de choses, on va continuer de devoir le faire et là j'ai l'impression qu'il y a un défi absolument extraordinaire et ce que nous a dit M. CAHEN est là, porteur pour moi d'un certain espoir mais en même temps d'une nécessité d'être vigilant.

M. CAHEN : En fait pour être vigilant, il faut être averti, pour être averti, il faut être formé, informé. Aujourd'hui, je pense que c'est un manque général, même moi quand je prépare un texte ou une présentation, je le fais sur Google, je le fais sur Google Slides sur Google Drive, c'est-à-dire que je laisse mes données partir de manière ultra consciente, alors que je sais très bien que des alternatives existent, mais je n'y vais pas. Pourquoi ? Aujourd'hui, il y a pléthore d'alternatives autant pour des réseaux sociaux que pour des boîtes mails où je peux faire attention à ma liberté, je sais ce qu'il advient de mes données personnelles.



I. PHAM : Ce n'est pas une bataille perdue d'avance quand même ?

M. CAHEN : Ce n'est pas une bataille perdue d'avance. Sur cette partie formation, information, il y a des règlements qui sortent. Le règlement européen sur la protection des données personnelles qui va sortir le 20 mai 2018 qui permet à tout à chacun de récupérer ses données personnelles provenant de votre serveur télécom, de chez SFR, vous les appelez, vous leur dites : J'aimerais récupérer mes données personnelles, ils vous envoient 800 pages de données personnelles sous un format exploitable, c'est cela qui est intéressant. Aujourd'hui, si vous le faites, vous devez envoyer une lettre en recommandé et on vous envoie des JPG, quelque chose de non exploitable informatiquement parlant. Il y a des lois qui vont dans ce sens-là, la loi République numérique d'Axelle LEMAIRE et le règlement européen vont dans le sens des citoyens. Donc, je n'ai pas envie de dire que c'est trop tard. Il faut toujours avoir quand même un peu d'espoir.





Table Ronde : une bioéthique pour la liberté ?

I. PHAM : Nous allons poursuivre notre cheminement vers la liberté avec la bioéthique. La liberté de partir et de choisir sa fin. Je voudrais que Cynthia FLEURY me rejoigne ainsi que Dominique BACONNET et Régis EPITALON. Cynthia FLEURY, membre du Conseil national d'éthique, vous dirigez une chaire de philosophie à l'hôpital, vous êtes psychanalyste. Docteur Dominique BACONNET, vous êtes médecin gériatre et vous allez pouvoir nous raconter au travers de témoignages comment vous le vivez, comment vivent les patients aujourd'hui. Et Régis EPITALON, nous allons aussi écouter vos témoignages, votre récit du quotidien si vous souhaitez nous le partager.

Régie EPITALON : Une partie de mon quotidien, c'est effectivement de travailler avec Dominique BACONNET sur tout ce qui concerne la fin de vie des anciens et il y a de quoi dire.

I. PHAM : Cynthia FLEURY, pourquoi est-ce qu'en France on a l'impression que cela a été très difficile de trouver son chemin vers ce choix, vers cette liberté ?

Cynthia FLEURY : Parce qu'on l'a trouvé ?

I. PHAM : Je ne sais pas, c'est à vous de me le dire. Vous avez travaillé dessus, vous avez beaucoup réfléchi.

C. FLEURY : Généralement si vous regardez, vous avez parlé du Conseil national d'éthique, il a été créé il y a plus de 30 ans maintenant, c'était le premier Conseil national en Europe et puis même je crois, dans le monde. La première réflexion sur la fin de vie, elle est au tout début, c'est les premiers avis du conseil national et c'est interdiction totale, mais même presque interdiction d'y penser. Et puis petit à petit, sans doute parce que bien évidemment la société évolue, il faut absolument ouvrir un débat, et puis dix ans après, on est allé assez loin, il faudrait une exception d'euthanasie, c'est dans les textes. Et puis, on est revenu, on a rétrogradé au moment, juste en amont de la loi Leonetti, et puis dernièrement, où est-ce qu'on en est ? Si vous voulez avoir un peu un état de l'art, je dirais de la pensée éthique en France, mais au sens des grandes instances, c'est-à-dire le Conseil des médecins, le Conseil de l'académie des sciences, la conférence des évêques, etc. On a fait comme cela un rapport, puisqu'on a l'obligation depuis la révision des lois bioéthiques, le CCNE, donc le Conseil national d'éthique a l'obligation d'organiser le débat public à partir du moment où le législateur va annoncer un projet de loi sur une question qui le concerne. Et donc c'était le cas en 2013, avant la refonte de la loi Leonetti, et donc le CCNE a fait cet immense état de l'art, on voit donc une réalité française assez en deçà par rapport à une réalité internationale sur certains points.

Par exemple dans l'Oregon, qu'est-ce qui se passe ? Vous avez la possibilité d'avoir accès à un kit, je ne sais pas comment appeler cela autrement, à un kit légal qui fait qu'à partir du moment où bien évidemment vous êtes repéré par le protocole comme respectant les conditions de pouvoir accéder à ce kit légal, on vous le donne, c'est-à-dire que vous le recevez chez vous et vous pouvez vous inoculer plus qu'une sédation profonde. Et ce qui est assez drôle, pourquoi je vous raconte cela, ce n'est pas tellement parce que cela existe, mais plutôt sur le côté des conséquences. En fait moins de 2 % des personnes qui ont accès à ce kit l'utilisent alors qu'elles le prennent. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que fondamentalement, la volonté avec la fin de vie c'est de dire : écoutez, la fin de vie doit rester un choix de vivre et de prendre cette décision-là. Et donc, chez ces personnes le fait de savoir qu'éventuellement, ils peuvent clore le processus les calme, les apaise et les remet dans la position de dire : je veux rester là. Et à ce moment-là, je fais ce qu'il y a à faire pour tenter de rester là, mais tant qu'il y a un tout petit peu de volonté de rester là, je reste là. Mais au minimum, je ne suis plus dans la dépendance et dans l'arbitraire d'autrui.

qui fait qu'éventuellement à un moment donné je peux perdre la main sur cette volonté de rester là.

Donc en France, on est sans doute par notre tradition judéo-chrétienne, quand même au loin assez forte, assez conservateur dans les questions de société, malgré ce que l'on croit, de fait on a un sentiment qu'il y a un inéluctable naturel et que nous ne devons pas ni précéder, ni accompagner. Cela bouge beaucoup quand vous regardez les sondages. Alors bien évidemment, les sondages tout dépend qui les fait, mais vous voyez quand même une grande transformation des comportements et des avis. En gros qu'est-ce que disent les Français ? : Les soins palliatifs sont insuffisants, la réalité inégalitaire face à la mort est scandaleuse, elle est trop discriminante, c'est-à-dire qu'on ne meurt pas de la même façon. Oui, **on aimerait la possibilité de vivre un choix, de consentir à sa fin de vie quelle qu'elle soit. Et à l'heure d'aujourd'hui ce n'est pas le cas, à l'heure d'aujourd'hui vous avez encore trop de situations disparates.**

I. PHAM : Docteur Dominique BACONNET, je vous voyais hocher la tête. Vous souhaitez réagir.

Dominique BACONNET : J'aurais beaucoup de choses à dire, d'autant que la situation en gériatrie est probablement rendue difficile puisque le choix de sa fin de vie est compliqué par des troubles de la cognition. Nous sommes confrontés la plupart du temps à l'absence de directives anticipées, la loi préconise maintenant - ce n'est pas du tout une obligation légale - de choisir sa fin de vie. C'est peut-être en cela qu'on est libre de choisir sa fin de vie. Nous avons la possibilité d'écrire des directives anticipées, de les faire connaître également à une personne de confiance qui peut nous représenter. Nous avons aussi la possibilité, cela n'est pas tout à fait écrit dans la loi, je pense que ce n'est pas encore tout à fait dans les us et coutumes, de faire un mandat de protection future, dans lequel on peut aussi, faire connaître un peu la façon dont nous voulons mourir si tant est qu'au moment où nous arrivons à notre limite de vie, à notre fin de vie, si nous ne pouvons pas nous exprimer, avoir une personne qui puisse nous représenter. Encore faut-il aussi, à un certain moment quand on ne peut pas s'exprimer, qu'on n'est pas en capacité de le faire, soit parce qu'on est dans le coma, soit parce qu'on a des troubles cognitifs, pouvoir être écouté, pouvoir être entendu et c'est le problème de cette fin de vie qui demande autant de temps, qui demande autant de réflexion et qui demande certainement cette collégialité qui est aussi préconisée dans la fin de vie.

Il faut en tous les cas, pas que le médecin, qu'une équipe soignante ne se retrouve seule à prendre une décision de vie ou de mort face à un malade. Est-ce que ce n'est pas l'enjeu du débat et le fait aussi de rassurer un public de passer d'une médecine qui était paternaliste et peut-être toute puissante, à cet exercice qui est bien encadré par cette loi, qui est peut-être malheureusement assez mal connue, parce que finalement cela fait quoi, 10, 15 ans qu'elle existe ? Qu'est-ce que c'est 10, 15 ans dans une société pour arriver à percer, à être connue ? En tous les cas, je pense que nous nous attachons à chaque fois que nous avons à faire à une problématique de fin de vie, de prendre en compte ce que pensait le patient, ce que peut en dire sa personne de confiance et ce qu'il peut en dire aussi d'une manière beaucoup plus informelle. On entend parler souvent d'une histoire de consentement. Le consentement, c'est quelque chose par rapport à une décision, c'est quelque chose qui est très formel. L'expérience que j'ai à travers mon métier, c'est que je me retrouve très souvent face à ces patients qui ne peuvent pas s'exprimer et on parle parfois d'assentiment et on doit justement être bienveillant vis-à-vis de nos patients et être attentif à tous ces signes indirects qu'ils pourraient nous faire percevoir qu'ils refuseraient un traitement, qu'ils seraient en accord avec un autre traitement.

I. PHAM : C'est très subjectif.

D. BACONNET : C'est très subjectif ! Cela demande beaucoup d'observation, c'est un sens clinique, je pense que cela demande aussi pas mal de métier, de l'empathie, de la bienveillance, de la collégialité et de la réflexion en pluridisciplinarité.

R. EPITALON : Effectivement, j'ai envie de rebondir sur l'importance très, très grande de la collégialité. Pour faire court, je pense que plusieurs têtes pensent mieux qu'une seule, toute seule, dans son coin. Et puis aussi, c'est important aussi de voir à quel point depuis 2005, la société française se réapproprie petit à petit, doucement, avec plus ou moins de bonheur, le départ de ses anciens. C'est avec cette collégialité-là qu'on le voit. Je me souviens quand je suis arrivé au CHG d'Albigny sur Saône, mon poste officiel, c'était psychologue des soins palliatifs parce qu'il y avait le projet de monter une équipe mobile de soins palliatifs à l'intérieur de l'hôpital. Il s'est trouvé que j'étais le seul parti émergent de cette équipe et donc j'avais retrouvé différentes équipes de soin dans différents pavillons avec évidemment différentes manières d'approcher les choses. Mais déjà à l'époque, avant 2005, je me suis toujours attaché à dire aux soignants des soins palliatifs, vous en faites depuis que vous êtes entrés dans le métier, maintenant il y a un nom, une étiquette, mais il y a un accompagnement soins palliatifs que vous faites depuis très, très longtemps. Mais il y a eu depuis 7 mois, une appropriation beaucoup plus sereine des choses, auparavant c'était un peu, un côté sombre. Et je constate de plus en plus cette sérénité, moi cela me fait du bien. Et je constate aussi puisqu'on fait le lien avec la liberté, cette liberté on la trouve peut-être plus maintenant dans la collégialité, la liberté d'en parler ensemble, la liberté d'en parler avec les familles. Je crois que la liberté, l'autonomie, tout cela, du fait du grand âge et des troubles cognitifs on n'est pas vraiment confronté aux demandes d'euthanasie, quelques fois de la part de certaines personnes, de membres des familles, mais là... et en tous cas c'est ce que je pense, grâce à la loi Leonetti qui pose un cadre, à l'intérieur de ce cadre on retrouve un espace de liberté. Et cela fait du bien.

I. PHAM : Puisque vous me dites que vous êtes là à guetter des signes, qu'il y a une subjectivité, une connaissance de la personne humaine, est-ce que le danger ce n'est pas que l'équipe, la collégialité prenne le dessus sur la personne ?

D. BACONNET : Justement, c'est ce que disait Régis, la collégialité permet à chacun de s'exprimer. Lorsque le décès d'une personne doit survenir, lorsque la question de la limitation et d'arrêter des thérapeutiques actifs se pose, il est évident qu'on ne doit pas rester seuls face à cette question. C'est tout l'intérêt de ces réflexions collégiales. Je pense que déjà, si chacun peut exprimer ce qu'il ressent face à tel patient, on doit prendre en compte ce que pense tel patient ou les attitudes qu'il manifeste ou ce que pensent les soignants aussi. Dès lors que chacun peut s'exprimer déjà, la parole est libérée. Cette collégialité qui permet à chacun de s'exprimer est prise en compte par le médecin qui au final prend sa décision, et cette décision-là ne sera pas prise n'importe comment, et pour moi en tous les cas cette loi, parce que j'avais la formation des soins palliatifs a été très aidante parce qu'elle a beaucoup cadré. J'ai pu remarquer que très souvent les familles ou les patients réclamaient l'euthanasie quand ils étaient mal soulagés. C'est quelque chose qui se remarque aussi beaucoup dans les soins palliatifs. Tous les patients qui souffrent ont envie d'abrégier leur vie, dès lors que la douleur qu'elle soit physique, psychique est contrôlée ou du moins apaisée les patients ne sont pas si désireux que cela de mourir finalement, ils demandent encore un petit peu de temps.

I. PHAM : Est-ce que cette loi aurait pu aider dans l'affaire LAMBERT, si elle avait été mise en place plus tôt ? Est-ce que l'affaire Lambert aurait été aussi plus simple ?

D. BACONNET : Alors, je ne connais pas tous les tenants et les aboutissants de cette affaire LAMBERT. Je pense que malheureusement les directives anticipées n'avaient pas été écrites.

C. FLEURY : Alors un, les directives anticipées n'avaient pas été écrites et puis vous n'irez jamais contre un conflit à l'intérieur d'une famille. C'est une vérité où les parents défendent un certain type de point de vue au regard de leur fils et puis la compagne a un autre regard. Et c'est deux légitimités fortes qui s'affrontent. Et je pense que la loi n'a pas à dire quelle est la légitimité qui doit l'emporter parce que c'est absolument intenable. Il y aura toujours des points où la collégialité n'arrive pas bien évidemment à être un lieu de médiation. Mais l'autre problème, parce que ce n'est pas tellement celui-ci, dès qu'on a soit des troubles cognitifs forts, soit déjà une entrée dans le



coma, en tous cas une conscience minimale ce sont des problèmes très, très forts bien sûr, mais la loi Leonetti les règle aujourd'hui ces problèmes-là, c'est-à-dire qu'elle permet d'affronter ces questions et elle permet de les régler et de prendre une décision vers ce qu'on appelle une sédation profonde. Cela, c'est possible. En revanche, ce que la loi Leonetti ne règle pas, et c'est pour cela que vous avez des patients français qui vont vers Dignitas ou vers Exit. C'est la question de la fin, de la douleur psychique. Elle n'affronte pas la question de la liberté, c'est-à-dire de dire : Je veux en finir alors que personne ici dans cette assemblée de médecins ne peut dire quand est-ce que cela va se terminer, je veux précéder l'appel. Donc, c'est cela qui fait, là c'est le texte qui d'ailleurs vient de sortir «Le Tout Dernier Été» d'Anne BERT, qui raconte le fait que vous allez voir Dignitas ou je ne sais pas quel autre organisme et que par un certain type de protocole vous êtes récupéré. Regardez sur les chaînes, c'est terrible à dire, mais c'est comme cela qu'aujourd'hui aussi, on vit la mort des proches, vous avez dit que l'on se réapproprie la mort des proches, regardez sur Youtube, regardez les expériences liées à Exit, avec Dignitas. Vous allez voir des gens qui se filment au moment où ils meurent, avec la famille qui les entoure, avec des chants, c'est-à-dire qu'on rentre dans un monde où tout à coup, faire une cérémonie de sa mort est éventuellement possible, ce qui était inimaginable, et avec des personnes qui considèrent que non seulement c'est une liberté, mais c'est une dignité à un moment donné de pouvoir scénographier d'une certaine manière et ce n'est pas de la toute-puissance, c'est aussi un lieu qui se joue dans la transmission. Donc, c'est cela aussi, on est face à des choses où ce n'est pas simplement les troubles cognitifs, les cancers généralisés, qui d'une certaine manière sont des choses en dernière instance plutôt simples, c'est le niveau d'avant. Et bien évidemment, comment nous, faisons-nous pour ne pas instrumentaliser économiquement cette donnée. Parce que c'est aussi vrai que c'est plus simple demain économiquement d'accueillir la volonté des uns et des autres de partir que de construire des centres palliatifs dignes de ce nom, de construire des circuits de soins entre la maison, l'hôpital, le soin palliatif, les centres médicosociaux, etc. C'est toute cette circulation qu'on a résolulement à inventer et cela demande véritablement que l'État-providence fasse son travail.

I. PHAM : Est-ce que c'est un tabou qui est tombé, qui est parti, docteur BACONNET ? Est-ce qu'on en parle librement dans votre service ? On parle de cela tout le temps ?

D. BACONNET : On est obligé d'en parler tout le temps, on est confronté à la fin de vie tout le temps.

R. EPITALON : Je crois que les statistiques, environ un tiers des personnes décèdent, un tiers par an donc voilà. Oui c'est fréquent. Mais j'ai envie de rebondir sur ce que vous disiez à propos des gens qui filment leur départ. Cela m'a fait penser à Jean DE LA FONTAINE très curieusement, ou ce n'est peut-être pas si curieux que cela, je n'en sais rien mais cela m'a fait penser à cela. Est-ce que cela n'a pas aussi une vertu dédramatisante ? Je ne sais pas, c'est une question que j'ai.

C. FLEURY : Je vais essayer de répondre, parce que j'ai quand même fait un petit travail d'entretien avec ces personnes en amont, pour certaines en tous cas. Ce n'est pas nécessairement la dédramatisation, c'est véritablement la notion d'héritage, c'est la notion de transmission, c'est la notion de don, c'est la notion de partage. C'est la notion de réconciliation qui arrive très souvent en premier. Ce sont des choses que l'on connaît mais depuis la nuit des temps, dans tous les textes de philosophie, c'est-à-dire tout à coup cette volonté à un moment donné d'au contraire prendre l'intime conscience et conviction que c'est fini. Donc au contraire, c'est pour faire en sorte que ce n'est pas simplement le drame comme événement qui l'emporte mais que c'est éventuellement la signification de cette fin qui à un moment donné va l'emporter. Et je rajoute, parce que tout à l'heure avec Luc FERRY on va aller sur la question transhumaniste, qu'aujourd'hui vous avez les nouvelles technologies qui s'en mêlent. C'est-à-dire que vous avez des startups qui considèrent ce qui est « logique », que la mort est un business, que la constitution des mémoires est un business donc vous pouvez le faire. Si aujourd'hui, vous avez quelques entreprises qui font cela, elles sont plutôt anglo-saxonnes mais enfin j'imagine que bientôt les Français se réveilleront, et vous donnez à cette puissance algorithmique, vous lui donnez des informations, vous lui permettez d'accéder à quantité d'informations, de données personnelles, de données personnelles qui sont celles de votre famille. Pour qu'une fois votre disparition, la machine renvoie, pas discute mais en tous cas ait la possibilité de faire émerger une discussion en tant qu'avatar de votre père, de votre mère, de votre enfant. C'est cela qui se joue demain. Il se joue, que la mort est là et qu'en même temps dans un univers fictionnel, identifié comme fiction, les gens ne sont pas fous, les gens savent très bien que la personne n'est pas là, mais il se joue dans cette puissance de fiction un rapport avec le réel, un rapport avec une émotion. D'autres appellent cela l'empathie artificielle, que sais-je, mais quelque chose qui se base aussi sur des données véritables. On va, je pense, quand même vivre le deuil, la mort de façon très, très nouvelle comme quelque chose d'à la fois beaucoup plus lointain et en même temps de beaucoup plus présent aussi.

D. BACONNET : Réinventer les rites funéraires autour de toutes ces nouvelles morts.

C. FLEURY : On n'a pas arrêté de parler ce matin de Sapiens etc. et pour ceux qui ont lu le premier bouquin d'HARARI sur Sapiens, c'était assez juste. Pourquoi Sapiens a littéralement décimé ses petits camarades, essentiellement par sa capacité de faire fiction parce qu'à un moment donné si on veut orchestrer des grands nombres, on ne les orchestre pas en fait par la violence, on les orchestre par la croyance, par la fiction. Et donc demain, la même histoire, c'est-à-dire que nous avons besoin de faire des récits, pas forcément des grands récits idéologiques mais au contraire de construire des récits, des mémoires, de construire un intergénérationnel nouveau.

Moi, j'ai fait encore récemment une expérience, et je vous invite vraiment à le faire parce qu'aujourd'hui c'est très simple, de réalité augmentée. C'est déstabilisant, c'est-à-dire déstabilisant au sens où cela active directement les circuits neuronaux, les circuits de la jouissance, les circuits de la pensée et d'une certaine manière vous êtes sous camisole de jouissance. Vous vous mettez dans un truc et vous partez. Et demain, ce ne sera pas seulement un moment à côté, ce sera un moment fusionné, et c'est dans l'espace de cinq à dix ans, c'est-à-dire que la réalité du web que nous connaissons, reportons-nous il y a 10, 15 ans, c'était je dirais un outil qui marchait mal comme le minitel. Aujourd'hui, c'est un outil qui est indissociable de toutes nos stratégies, de toute notre manière d'être, c'est comme cela, c'est un plasma dans lequel nous fonctionnons. La réalité augmentée, ce sera exactement la même chose. On a déjà de la même façon dont on parlait tout à l'heure de la dégressivité des coûts, cela va très, très vite et donc vous aurez la possibilité d'encore une fois considérer que le réel dans lequel nous sommes s'appuie sur une large part de fiction. C'est cela qui est intéressant, c'est de voir que la frontière entre fiction et réel pour définir ce qu'est la réalité va bouger.

R. EPITALON : Je trouve très intéressant ce que vous venez de dire, alors évidemment c'est une banalité, mais finalement on est passé d'une certaine approche de la mort à une nouvelle manière de voir la vie et c'est notre boulot, c'est le travail qu'on a à faire. Ce n'est pas simple parce qu'effectivement du fait de la tradition judéo-chrétienne, les générations anciennes se sont appuyées sur un certain nombre de choses, ces choses bougent grâce à la loi, grâce à la société, grâce à la technologie, tout cela bouge et il faut qu'on bouge avec et c'est un sacré boulot.

I. PHAM : Docteur BACONNET pour conclure avant de passer aux questions.

D. BACONNET : Tout ceci est superbe mais me semble encore dans ma pratique quotidienne très lointain mais cela nous ouvre des horizons évidemment.

C. FLEURY : Aujourd'hui, vous avez à l'inverse beaucoup de désarroi, beaucoup de complexité, des équipes qui se sentent souvent délaissées. Je sais qu'à l'APHP, parce que vous avez rappelé que je dirige une chaire de philosophie à l'hôpital, ils ont une volonté là, mais c'est hallucinant ce mastodonte de lancer précisément une immense formation concernant la loi Leonetti 2 et puis de véritablement aller vers une pratique au sens où ce n'est pas simplement les soins palliatifs, c'est tout un immense continuum avec aujourd'hui des acteurs et des associations de patients, et des associations d'aidants qui sont extrêmement experts sur ces questions. Et cela rame de façon absolue en termes de temps, de moyens, d'ajustement toujours sur les coûts. L'enjeu, il est d'abord là, dans le fait de l'appropriation sociale, culturelle, économique de cette question et puis après évidemment sur le territoire plus fantasmatique des nouvelles technologies.



Entretiens de clôture : la liberté face aux mutations récentes et aux mutations pressenties

I PHAM : Luc FERRY et Cynthia FLEURY, on va revenir sur les thèmes de la liberté qu'on a vus depuis vendredi et je voudrais qu'on revienne sur le transhumanisme. En vous écoutant, on a l'impression que l'être humain quelque part dans son être à lui est foutu, même si vous donnez un espoir de rester jusqu'à 200, 300 ans, c'est une liberté et une liberté relative.

L. FERRY : Vous confondez le transhumanisme et le posthumanisme, ne faites pas cela, je pensais avoir été assez clair. Le transhumanisme, cela reste un humanisme, c'est la volonté d'améliorer la longévité. On peut être contre si on veut, mais on peut être pour aussi. Le posthumanisme, c'est autre chose, c'est ce qu'a très bien expliqué le jeune homme tout à l'heure, c'est l'idée d'une intelligence artificielle forte, c'est l'idée d'une posthumanité. Là, oui on serait obsolète si je puis dire, on serait dépassé par une posthumanité, un humanoïde qui nous transformerait. Mais ce n'est pas le transhumanisme, c'est vraiment le posthumanisme, c'est-à-dire l'idée de fabriquer un humanoïde, c'est-à-dire un cerveau artificiel mais qui aurait la conscience, qui aurait le libre arbitre, qui aurait des émotions et qui serait connecté aussi aux réseaux de Google et à l'I.A. faible. Et alors là, on aurait créé une posthumanité par rapport à laquelle nous serions dans le meilleur des cas comme les chiens et les chats, les animaux domestiques. L'autre hypothèse, celle qui est évoquée par Elon MUSK, le patron de Tesla entre autre, c'est qu'on aurait créé une nouvelle espèce darwinienne dont la première préoccupation serait de nous éliminer parce qu'un être darwinien, la première préoccupation qu'il a, c'est de survivre et donc d'éliminer ceux qui peuvent l'éliminer. Pour l'instant, on n'y est pas du tout, cela reste encore une hypothèse mais Elon MUSK y croit, Bill GATES y croit, Stephen HAWKING y croit et ce ne sont pas des fanatiques de la troisième République et des blouses grises, ce n'est pas FINKIELKRAUT et Régis DEBRAY donc c'est un peu plus inquiétant si vous voulez, il y a un vrai problème. Mais ne confondez pas transhumanisme qui est un projet qui, à mon avis, a beaucoup de défauts, je l'ai présenté sous un jour plutôt aimable mais il y a aussi beaucoup de problèmes, et le posthumanisme qui serait carrément pour le coup une nouvelle espèce par rapport à laquelle nous serions terminés.

C. FLEURY : Je pense effectivement qu'il y a dans toute la réflexion transhumaniste des choses essentielles et qui renvoient quand même à une vérité. Tout à l'heure Luc FERRY parlait de PIC DE LA MIRANDOLE et il y a quelque chose de cela, il y a le fait qu'à un moment donné, l'Homme s'est toujours posé la question d'une limite et de repousser par la connaissance et par les arts, les sciences cette limite. Mais ce n'est pas tout à fait cela quand vous lisez le manifeste transhumaniste. C'est des grands délirants mais de fait, ils organisent aussi le cœur de ce mouvement et c'est un tout petit peu plus désagréable. Dans la version positive vous avez ce qu'a dit tout à l'heure Luc FERRY, qui est en fait la version scientifique, raisonnable, CRISPR-cas9. CRISPR-cas9, c'est donc le ciseau moléculaire dont on a parlé, cela transformera la vie des gens, bien évidemment, parce que pouvoir lutter contre des gènes défectueux, mais cela pose des questions. Pourquoi cela pose des questions ? Parce que vous venez transformer la lignée germinale, donc ce n'est pas rien quand même. C'est-à-dire qu'on met un pied dans quelque chose où on n'a jamais mis un pied. Modification de la lignée germinale, c'est une vérité particulière sur les maladies humaines, mais tout ce qui concerne les moustiques, la biodiversité. L'usage de CRISPR-cas9 sur cet univers-là est très compliqué parce qu'on produit de la résistance en face dont on ne maîtrise pas, donc on joue, on flirte parfois avec la vérité de la science ce qui fait qu'on construit aussi des nouveaux obstacles qui seront extraordinairement difficiles à déverrouiller. Mais il n'empêche que je défends CRISPR-cas9 et je n'ai aucun problème pour cela.

Mais en revanche, quand vous lisez le manifeste, je vous invite vraiment à lire le manifeste des transhumanistes, il est dorénavant posé sur la non-séparation entre le soin, la réparation et l'augmentation qui est l'un des premiers grands gestes. C'est posé comme un droit, c'est-à-dire qu'il est écrit dans le manifeste que nous avons droit non pas d'être soignés, mais d'être augmentés. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire si vous voulez que toute notre réflexion par rapport à la norme qui pose que là il y a une maladie, là il n'y a pas de maladie, structure quand même nos sociétés et notre sécurité sociale au passage. Mais demain, cela vole en éclat parce qu'il n'y a pas de norme d'augmentation, vous aurez toujours envie d'être updatés sur le dernier iPhone 8, iPhone 9, pourquoi moi j'aurais la version 7 de moi-même alors que la

Les entretiens de
CALUIRE ET CUIRE
JEAN MOULIN



version 8 est possible ? Je suis lésé. Donc, ce n'est plus du tout le même projet de société parce qu'on voit à peu près ce que c'est de réparer une défaillance, mais de sans cesse augmenter tout le monde, mais c'est faux que cela se fera ainsi. C'est faux pourquoi ? Parce que derrière la réalité de l'augmentation, il y a une réalité financière, il y a un juge-arbitre et le juge-arbitre, c'est l'argent, les garde-fous ils sont là. Quel type de modèle de justice on maintient pour que l'augmentation ne vienne pas plus que renforcer les discriminations entre les êtres alors que précisément il se présente comme un correctif des inégalités naturelles ? Et là en revanche, aujourd'hui en termes de régulation, on a zéro pour faire face à ce chamboulement. Moi, ce n'est pas tellement l'accélération de la technique qui me fait peur, c'est l'impuissance, et la paresse et la lenteur du politique face à ces enjeux, qui est que bien évidemment c'est cela, et des intellectuels, c'est cela l'enjeu. Il ne faut pas pleurer que la technique aille vite, mais il faut pleurer que les intellectuels ne se mettent pas au boulot.

I. PHAM : Les garde-fous ?

L. FERRY : Elle a totalement raison, la preuve c'est que je suis d'accord avec elle. C'est exactement cela. Le vrai problème, c'est que si vous réfléchissez maintenant à la question de la régulation puisque c'est notre sujet si je comprends bien, et c'est la question que vient de poser Cynthia FLEURY tout à fait justement. Le vrai problème de la régulation, il est triple, très rapidement.

Un, ces évolutions vont très, très vite, l'augmentation de l'intelligence artificielle c'est vraiment une exponentielle au sens mathématique, autrement dit, elle double sa puissance tous les trois mois, cela va très, très vite.

Deux, c'est extrêmement technique, pour comprendre ce qu'il se passe dans le domaine de l'économie collaborative, dans le domaine de l'I.A., des biotechnologies, des nanotechnologies, tout cela, chacun des secteurs de cette troisième révolution industrielle peut épuiser une vie entière de chercheur. Moi, pour écrire mon petit livre, j'ai travaillé quatre ans, mais j'avais déjà fait sérieusement des études de biologie, j'avais participé donc à cette affaire de séquençage du génome, mais tout cela prend énormément de temps. Nos politiques et nos intellectuels Troisième République sont totalement à côté de la plaque. Et la troisième raison qui est plus profonde encore mes amis et c'est là qu'est le « on », il faudrait savoir ce qu'on va faire, mais le « on » n'existe pas. Le problème, c'est qu'on peut avoir un comité d'éthique, moi j'en ai fait partie comme toi, mais ce comité d'éthique français, honnêtement, la Chine ou la Corée du Nord ou du Sud s'en tapent comme de l'an 40. Ce n'est pas parce qu'on va émettre une loi ou une réglementation en France que cela va impressionner les Chinois. Et par conséquent, si vous y réfléchissez, une réglementation pour nous, au minimum, elle doit être européenne pour avoir un sens pour le reste du monde. Idéalement, elle devrait être mondiale, mais c'est quasiment impensable. Et donc, pour prendre un exemple, on a interdit en France l'insémination artificielle pour les femmes célibataires, c'est très gentil, cela fait plaisir au lobby catholique du Sénat mais comme c'est autorisé à Londres et à Bruxelles, à part favoriser le tourisme médical, ce qui n'est pas une bonne chose, et emmerder les Français, cela ne sert strictement à rien. Et donc, si on n'a pas des législations pour nous au minimum, européennes, on n'y arrivera pas.

Et moi, j'ai un critère assez simple finalement, là je reviens. J'ai traduit quand j'étais jeune *La Critique de la raison pratique* de KANT et cela m'est resté quand même dans le cerveau, l'idée qu'on ne doit jamais traiter l'être humain comme un moyen mais toujours comme une fin me paraît quand même être un critère extrêmement solide. Il faut l'appliquer concrètement mais je pense qu'il faut interdire tout ce qui instrumentalise l'être humain et favoriser tout ce qui peut l'humaniser, développer son humanité. Et n'oubliez pas aussi une chose, c'est que bien sûr que ces technologies ouvrent quelque chose qui est tout à fait nouveau, c'est la modification du génome humain et qui puisse se transmettre aux générations futures. Quand on a modifié l'ADN humain dans l'embryon, cela peut se transmettre aux générations futures, donc c'est un très grand risque que l'on prend mais néanmoins les saloperies qu'ont faites les humains au cours du XX^{ème} siècle, c'est sans les nouvelles technologies. Le communisme, c'est 120 millions de morts, c'est 70 millions rien qu'en Chine, la première Guerre mondiale, c'est 19 millions de morts, la deuxième Guerre mondiale, c'est 60 millions de morts, le massacre des Arméniens, de Tutsis, le Cambodge, tout cela s'est fait sans le transhumanisme et les nouvelles technologies. Donc malgré tout, le vrai problème, c'est la saloperie humaine beaucoup plus que les nouvelles technologies en tant que telles et c'est une question de fond. Qu'est-ce que c'est que la méchanceté humaine ? D'où vient-elle ? Qu'est-ce que c'est que la haine ? Cette question-là, elle reste assez mystérieuse. D'où vient le mal ? Et donc, je suis entièrement d'accord avec Cynthia FLEURY, je pense d'ailleurs qu'on va se rejoindre là-dessus. Nos réglementations devraient être en tous cas au minimum européennes, et nos politiques et la plupart de nos intellectuels sont dans les choux parce qu'ils gèrent la nostalgie au lieu d'essayer de comprendre le monde qui vient.

I. PHAM : Alors moi, je vais rebondir avec Cynthia FLEURY. Vous me donnez l'occasion de rebondir Luc FERRY en disant : la saloperie humaine. Elle est aussi bonifiée par le fait qu'on ait la citoyenneté et cette citoyenneté, nous en avons parlé hier avec les jeunes, la liberté d'être citoyens aujourd'hui pour être de futurs décideurs, de futurs électeurs. Cynthia FLEURY, vous militez pour un temps citoyen, vous militez pour un revenu universel qui nous donne le temps de construire et de surtout consolider notre démocratie. Oui, je sais Luc FERRY, je sais que ce n'est pas votre truc.

C. FLEURY : Là on va se bagarrer, alors il est content, parce qu'il s'ennuie un peu. Moi, je ne crois pas du tout en la fin du travail, déjà, donc on calme parce que je sens...

L. FERRY : Elle prend ses désirs pour la réalité. Je suis très calme et je ne vais pas lui sauter dessus tout de suite.

C. FLEURY : Un, je ne crois pas à la fin du travail, tout va bien. En revanche, oui, je crois sincèrement à la fin d'un certain type d'emploi, de fait, et je parle même au niveau générique, c'est-à-dire, il y a quantité de choses qualitatives qui vont littéralement disparaître, ne serait-ce que par rapport à l'I.A. faible. Vous avez douze ans pour faire un radiologue aujourd'hui, l'I.A. faible fait un diagnostic à 99 % supérieur à celui des petits camarades et en plus pronostique, c'est-à-dire qu'il dit attention, là il y a un danger dans 15 ans, ce n'est pas impossible qu'il y ait un cancer qui puisse se développer ici. Donc, c'est vite vu, entre l'économie pour faire un radiologue et puis la vérité des machines. Alors, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de médecin de ceci, bien sûr ils vont bouger mais de fait, la dépendance aussi du médecin va se traduire par un certain type d'appauvrissement autre, donc la fin d'un certain type de travail, c'est très clair. La réalité qu'aujourd'hui nos données personnelles forment l'économie immatérielle de ce monde. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'économie repose essentiellement par nos données. Est-ce que vous avez le sentiment de participer à cette économie immatérielle en termes de bénéfices ? Oui, dans le sens où vous allez un peu surfer gratuitement sur tel ou tel, mais cela s'arrête là, fondamentalement vous pourriez tout à fait toucher un peu d'argent de cela par exemple. Par ailleurs, vous faites quantité de travail dissimulé, aujourd'hui on est allé nous-mêmes faire sur la SNCF, et puis on a fait un job qui était celui de quelqu'un d'autre avant.

Et puis par ailleurs vous avez ce qu'on appelle la liberté des modernes. La liberté des modernes par rapport à la liberté des anciens, cela s'est construit sur le fait que la représentation était une conquête et pas simplement quelque chose d'insuffisant. C'était une conquête au sens où, tiens, moi si j'ai pas envie de m'occuper des affaires publiques, je ne perds pas ma citoyenneté pour autant, donc ce n'est pas simplement un argument pour préserver soi-disant la qualité de la décision, pour se protéger de la tyrannie, de la majorité, etc. C'est aussi pour considérer que la vie privée est un enjeu important, politique. Donc, je suis totalement consciente de cela, mais en revanche, quand aujourd'hui vous avez des lois, je prends l'article 11 du Traité de Lisbonne. Qu'est-ce que vous dit cet article 11 ? Que vous avez la possibilité en tant que citoyen européen de venir chatouiller, un petit peu plus d'ailleurs, l'agenda de la Commission en étant à l'initiative de lois ou en tout cas de lancer comme cela un projet de loi. Quand vous regardez ce que vous devez concrètement faire pour cela, mais il faut avoir une compétence de constitutionnaliste de base, donc ma question elle est simple. Si on veut une citoyenneté capacitaire et pas simplement une citoyenneté qui est une jolie coquille vide où à chaque fois en fait mon consentement, c'est surtout parce que je n'ai pas les moyens d'assumer autre chose. Si on veut une citoyenneté capacitaire, la première conquête pour cela, c'est du temps pour être formé de façon citoyenne, et pour exercer éventuellement un travail citoyen, si on le désire. Ce n'est pas du tout une obligation de vous occuper demain de la réforme fiscale. Mais si à un moment donné vous voulez aller un tout petit peu plus dans ce niveau-là, il faut déjà en avoir le temps. Donc, c'est vrai que je milite pour un, la création de temps citoyen, parce qu'évidemment la question, c'est qui paie ? Qui paie pendant qu'en gros je n'assure pas ma survie pour faire mon travail de citoyen ?

I. PHAM : Un temps citoyen pour créer, imaginer, réinventer ?

C. FLEURY : Oui, et un temps citoyen pour se former parce que, qu'est-ce que je vais réinventer si je ne suis pas formé un tout petit peu sur les outils d'aujourd'hui et puis sur les lois d'aujourd'hui qui sont du domaine du délire. Et donc, ce temps citoyen, tout simplement libéré par les administrations, les entreprises pour les régimes libéraux, à penser, etc. Et le revenu universel pour moi, c'est dans la continuité de cela.

I. PHAM : Luc FERRY, comment allez-vous ?



L. FERRY : Non, mais je comprends très bien son argumentation mais je suis sur la même ligne d'ailleurs. LAURENT ALEXANDRE dans son dernier livre dit que le revenu universel devrait être aussi interdit que l'inceste. Il y a tout un chapitre là-dessus, et je suis entièrement d'accord avec cela. Mon frère a écrit le premier livre en français sur l'allocation universelle, donc on s'engueule joyeusement dans la famille parce que lui il défend comme toi cette idée. Et je suis à fond contre, je pense que ce serait la pire des choses qu'on puisse inventer aussi bien sur le plan moral que sur le plan économique et politique. Je pense... encore une fois l'inceste, je préfère encore.

J'aime beaucoup la parabole des Talents, je ne suis pas croyant mais j'aime beaucoup la parabole des Talents, vous vous souvenez la parabole des Talents, c'est un maître qui va partir pour un long voyage et il convoque ses trois serviteurs et il donne au premier cinq Talents, vous vous souvenez que dans les évangiles, en grec les talents sont des pièces d'argent qui avaient une très grande valeur. Donc, il donne cinq Talents au premier serviteur, on comprend que c'est le plus talentueux, c'est de là que cela doit venir, la métaphore part de là, c'est-à-dire l'idée que les Talents c'est les dons naturels, mais à l'époque cela veut dire quelque chose de très précis, c'est les pièces d'argent. Et il donne deux Talents au deuxième serviteur et un Talent au dernier. Il part faire son voyage, il revient, il fait les comptes. Le premier serviteur a rendu 10 Talents, et la même phrase va revenir, c'est comme dans les contes de fée, cela a du sens littéralement : «bon serviteur, entre dans la joie de ton maître», lui dit-il. Le deuxième serviteur arrive et rend quatre Talents, il en avait eu deux. Bon serviteur entre dans la joie de ton maître. La proportion est la même, la multiplication est la même. Il a fait fructifier les Talents. Et puis le dernier arrive et dit : Tu es un maître très dur, j'ai eu peur de toi, j'ai enterré le Talent et je te le rends intact. Et il le voue aux gémonies, il le chasse de son palais. Que signifie cette parabole des Talents, c'est une parabole sur le travail. Elle s'oppose au monde aristocratique, dans le monde aristocratique, l'aristocrate se définit comme celui qui ne travaille pas. Il a des gens pour cela, des esclaves, des serfs. Il ne travaille pas, il médite, il joue, il fait la guerre mais il ne travaille pas. Et je pense que celui qui ne travaille pas, c'est cela le sens de cette parabole, non seulement il ne cultive pas le monde, mais il ne se cultive pas lui-même. Et en plus, je n'aperçois aucune raison de payer pour quelqu'un qui ne veut pas travailler, je suis tout prêt au RSA, payer pour quelqu'un qui ne peut pas travailler, mais quelqu'un qui ne veut pas, j'en ai rien à foutre. Et ce n'est pas mon problème. Et donc en plus, je vais vous dire pourquoi je pense que c'est la pire saloperie qu'on puisse inventer sur le plan moral, on irait, et il y a plusieurs formes de RUB, il y a des formes plus intelligentes que d'autres, la plus intelligente, c'est celle des libéraux défendue par FRIEDMAN ou aujourd'hui Gaspard KOENIG par exemple, mais Gaspard KOENIG, dans son petit livre que j'ai lu, crayon à la main, il dit : voilà, il y aura en gros à l'avenir 30 % de contributeurs nets, c'est-à-dire des gens qui paieront pour les autres et 70 % de débiteurs nets. Et je pense que c'est une horreur, c'est-à-dire, 30 % de types qui rouleront en Porsche et qui considéreront que les 70 qui restent sont des parasites. Et les autres deviendront plein de ressentiments, ils auront 800 euros par mois, ce n'est même pas le prix de mon iPhone, et donc je pense que ce serait une société mais absolument délétère, alors que le vrai problème à mes yeux, c'est comment rendre nos enfants complémentaires de liens, comment équiper nos enfants de telle manière qu'ils ne soient pas des inutiles ou des gens qui sous prétexte de se former ne vont pas travailler.



I. PHAM : C'est l'éducation alors ? L'école ?

L. FERRY : Et donc, comment rendre nos enfants complémentaires de l'I.A. et non pas victimes de l'I.A. ? Quel équipement leur donner ? Quels métiers vont rester ? Et je vous donne un exemple et je m'arrête-là, le métier de cuisinier, mais c'est juste un exemple, c'est un modèle, le métier de cuisinier restera parce que tous les métiers, les généralistes résisteront aux spécialistes, et les infirmiers aux généralistes, pourquoi ? Parce que tous les métiers qui associeront la main et l'intelligence resteront. On peut fabriquer un robot qui casse des œufs pour faire une omelette, mais s'il coûte 5 milliards de dollars, cela ne sert à rien, mieux vaut être cuisinier ou le faire soi-même. Et donc, je pense que la vraie question qui vient et ce n'est pas du tout une blague, la vraie question qui vient, c'est pas du tout accepter cette idée de 30 % qui sont contributeurs nets et 70 % qui sont débiteurs nets, c'est comment rendre tout le monde complémentaire du monde qui vient, utile dans le monde qui vient parce que si vous ne travaillez pas, vous êtes foutu simplement. Alors, si c'était très provisoire, si on disait « allez, il prend un petit RUB », mais c'est le RSA dans ce cas, ce n'est pas le RUB, ce n'est pas un revenu universel, ce n'est pas un revenu universel, et les gens confondent RSA et RUB. Et par ailleurs, je pense que l'I.A., elle n'est pas si mauvaise que cela, je dirais la même chose de l'I.A. que ce que PASTEUR disait de la nature, la nature guérit quatre maladies sur cinq, et en plus c'est le meilleur médecin puisqu'elle ne dit pas de mal de ses confrères. C'est assez vrai. Je pense qu'on ne peut pas être en désaccord, ce n'est pas possible, tu es trop intelligente. On a le droit de plaisanter, vous voyez bien que je badine.

C. FLEURY : Alors, moi je ne suis pas du tout d'accord avec tout cela bien sûr pour une raison très simple, c'est que je crois que l'on parle de la même chose et que l'on ne parle pas de la même chose. Encore une fois, le travail au sens de work, au sens d'œuvre, il est constitutif de l'homme, c'est-à-dire que le travail c'est la manière dont l'homme transforme le monde. Cela ne veut pas dire une activité rémunérée traditionnelle, c'est deux choses différentes. C'est-à-dire qu'en fait c'est une théorie de l'action, je suis désolée, je ne suis parfois pas payée pour faire mon travail et puis parfois, c'est plus rare, payée pour faire un travail qui est moins prenant, etc. Donc, l'enjeu il n'est pas là, il est de dissocier si vous voulez, d'arrêter d'avoir un rapport paternaliste de contrainte, d'ailleurs on voit aujourd'hui que sur les expérimentations, le problème c'est qu'elles sont trop faibles, mais quand même 2 000 personnes, 3 000 personnes ce n'est pas tout à fait neutre. Les expériences prouvent que la désincitation au travail en fait est ridicule, elle est très, très faible, les gens ont besoin de travailler. Pourquoi ? Parce qu'ils ont besoin de se sentir utiles et ils ont besoin de transformer le monde. Mais cela, c'est quelque chose de puissant en revanche, les uns et les autres affrontent la question de la survie et de la précarisation donc quand même ce n'est pas neutre comme question et demain la question de la démocratie au sens d'une participation intelligente, capacitaire à la démocratie. Tout cela fait que pour ma part le revenu universel est une option très, très intéressante, pour de toute façon essayer d'aller vers quelque chose où à la fois le travail est là et en même temps du fait que je travaille pour en fait rester en vie, survivre ne se pose pas.

L. FERRY : Ce n'est pas cela, dans ce cas cela s'appelle le RSA et les années sabbatiques, mais cela suffit. Le RSA, c'est très bien, les années sabbatiques c'est formidable, et cela existe. Et on peut le multiplier, je suis pour. Que les gens puissent se former pour devenir de vrais citoyens, mais très bien sur la base, je suis entièrement d'accord avec cela mais cela s'appelle le RSA pour les gens qui ne peuvent pas travailler et les années sabbatiques pour ceux qui veulent se former qui ont un besoin d'un temps pour cela.

C. FLEURY : Mais cela n'existe pas le congé sabbatique, aujourd'hui le congé sabbatique il existe pour les chercheurs comme toi et moi.

L. FERRY : Mais pas du tout.

C. FLEURY : C'est tous les sept ans.

L. FERRY : Pas du tout, cela s'appelle la formation professionnelle. Et donc le vrai scandale en France, c'est pas du tout qu'on n'ait pas de RUB, c'est que sur les 32 milliards de la formation professionnelle, il y en ait 28 qui aillent à ceux qui ont un travail. Et cela doit être l'inverse. Et moi, je suis pour, et j'ai écrit un livre là-dessus, La Société de la deuxième chance. On devrait donner à tous les mêmes qui quittent le système scolaire à 16 ans, sans diplôme, un chèque de formation de deux ans à toucher avant l'âge de 35 ans par exemple. Voilà de vraies solutions, mais pas le RUB. Pourquoi veux-tu que je paie pour un fils de milliardaire qui ne veut pas travailler ? Mais je n'en n'ai rien à foutre. Pourquoi voulez-vous que je paie pour lui ? Il n'y a aucune raison. Et donc, si on encourage cela, mais c'est une catastrophe morale, et donc je suis encore une fois totalement d'accord avec tout son raisonnement à mon amie Cynthia FLEURY, mais pas avec la conclusion, que l'analyse est très juste, la liberté des modernes, tu fais allusion à un texte magnifique de Benjamin CONSTANT, il y a la liberté des modernes, c'est faire ce que l'on veut dans la société civile et puis la liberté des anciens, c'était participer aux choses politiques. Mais pour participer aux choses politiques, Cynthia FLEURY a tout à fait raison, il faut avoir du temps pour se former et devenir un vrai citoyen. Je suis totalement d'accord avec cela, mais la solution est tout sauf le RUB encore une fois, c'est formation professionnelle d'un côté, année sabbatique d'un côté et RSA de l'autre. Mais le RUB, c'est universel. Pourquoi donner à tous universellement, aux fils de milliardaires comme aux fils de chômeurs la même somme d'argent pour qu'éventuellement ils puissent ne pas travailler ? Mais c'est scandaleux. Cela n'a pas de sens. Ni moralement, ni économiquement, ni politiquement. Donc, on peut défendre exactement la même chose que toi, viser exactement les mêmes objectifs et ils sont totalement bons, mais par un autre moyen que ce fichu RUB. Du reste, si c'est défendu par HAMON, cela ne peut pas être entièrement juste.

I. PHAM : Avant de passer la parole au public, j'aimerais qu'on termine sur la liberté d'expression. La liberté d'expression existe-t-elle ? Doit-elle être contenue ? Doit-elle être encadrée ? Comme c'est votre recommandation Luc FERRY, après les attentats de Charlie.

L. FERRY : Aujourd'hui, on est dans une société où on a le droit à peu près de tout dire. On peut parler à peu près de tout. Les seules choses qu'on ait pas le droit de dire, et c'est plutôt très bien, c'est le racisme, l'antisémitisme, des choses comme cela. Non, il y a un problème qui apparaît et qui est relativement nouveau, pour avoir défendu mon ami Pascal BRUCKNER, mon amie Jeannette BOUGRAB dans un procès qui leur a été fait par des islamistes fanatiques parce qu'ils avaient dit tous les deux que finalement les groupes qui disaient que les caricatures publiées par Charlie étaient scandaleuses et que c'était immonde, etc. avaient été plus ou moins complices de l'assassinat des journalistes de Charlie. Et donc, ces groupes-là leur ont fait un procès, j'ai défendu donc dans ce procès Jeannette BOUGRAB et Pascal BRUCKNER qui étaient accusés comme d'habitude d'islamophobie, et c'est vrai qu'à l'occasion de cela j'ai constaté qu'aujourd'hui on avait quand même très, très peur de parler de l'Islam, très peur de parler de l'islamisme même, et que c'est vrai que j'ai un ami, Robert REDEKER

qui est protégé par la police en permanence. Jeannette BOUGRAB est menacée de mort en permanence, Caroline FOUREST aussi, Pascal BRUCKNER aussi et donc c'est vrai que c'est extrêmement dangereux aujourd'hui. J'arrête avec cela, je dis juste un petit mot encore. Vous voyez qui est Stéphane GUILLON, l'humoriste ? Un jour, j'étais chez ARDISSON et je le vois mettre un préservatif sur une petite statuette qui représentait Benoît XVI, le pape. Et je lui ai dit, si tu fais cela sur Mahomet ce sera vraiment courageux, sur le pape tu ne risques rien.

I. PHAM : Vous dites quand même que vous êtes favorable à une sorte d'autocensure, à une autolimitation. Et c'est important.

L. FERRY : Non, non, ce n'est pas cela et au contraire je pense que les lois suffisent, les lois actuelles suffisent, les lois sur la diffamation sont parfaites. Et ce qui me gêne, c'est simplement le fait qu'au nom parfois de la critique, du politiquement correct, les gens deviennent immondes. C'est-à-dire que la critique du politiquement correct quelques fois, on passe de l'autre côté du cheval, et sous prétexte d'être critique du politiquement correct, on tient des propos qui sont immondes. Mais, je pense que les lois actuelles suffisent parfaitement, les lois sur la diffamation sont très claires, elles me paraissent tout à fait suffisantes et je ne suis pas pour l'autocensure, je n'aime pas Charlie. Je le dis très franchement, j'ai toujours détesté Charlie, je les ai néanmoins défendus dans le procès que les indigènes de la République leur ont fait. Mais pour m'être retrouvé cinq ou six fois à la une de Charlie, je n'ai aucune raison d'avoir de la sympathie pour eux. Sœur Emmanuelle était ma meilleure amie, je l'adorais et quand je l'ai vue à poil, se faire enculer à la une de Charlie, j'ai trouvé cela dégueulasse. Je ne peux pas vous le dire autrement. J'ai parlé mal, mais c'était la réalité de cette une. Et donc, je n'aime pas Charlie, mais sans vouloir parodier Voltaire, je suis prêt évidemment à me battre pour la liberté de ceux que je n'aime pas, cela va de soi.

C. FLEURY : Vous voulez que je réponde sur la liberté d'expression ? Non, là de fait, c'est assez simple. Je pense que la législation française est plutôt bien faite donc je n'ai pas de souci par rapport à cela. Vous savez qu'il y a cette grande querelle des historiens autour par exemple de certaines lois mémorielles et je pense en plus qu'on met tout et n'importe quoi dans ces lois mémorielles parce que j'ai toujours défendu la loi Gayssot, alors que d'autres lois effectivement, je pourrais considérer qu'elles sont inappropriées et qu'elles sont plus politisées que la loi Gayssot par exemple. La liberté d'expression encore une fois, c'est à un moment donné, en tous cas dans l'espace public, c'est de dire quelque chose effectivement, d'essayer d'être le plus proche de ce que l'on pense être vrai, mais en même temps comme toujours de travailler avec la réalité ambiante.

I. PHAM : Donc, on ne peut pas tout dire ?

C. FLEURY : Non, de fait aujourd'hui c'est très clair. Ce n'est pas que vous ne pouvez pas tout dire puisque vous pouvez mais la conséquence aujourd'hui de cela, c'est-à-dire que vous pouvez, sur certains sujets fait qu'immédiatement, parce que c'est la réalité, là, du moment, immédiatement votre vie peut être en danger. En tous cas vous recevez immédiatement des menaces, des insultes et des choses très, très bien ciblées parce que le réseau panoptique tout de même dans lequel nous sommes fait qu'il ne faut pas non plus être un immense ingénieur pour très vite localiser un tel ou un tel, ses enfants à telle ou telle école etc. Et donc, cela va très, très vite. Ce n'est pas tellement qu'en plus la menace s'abat sur vous, c'est qu'elle s'abat, comme toujours, c'est toujours comme cela que cela fonctionne, elle s'abat sur le corps de votre famille, qui en plus parfois n'est pas d'accord avec vous. Comment nous créons, comme FOUCAULT disait, des espaces parésiastiques, c'est le terme de parésia, c'est-à-dire où on a le courage de dire le vrai, sans que ce vrai ne provoque la tuerie des uns et des autres. C'est le seul enjeu de la démocratie. C'est celui-là. C'est comment on fait concilier liberté et vérité. Je dirais que s'il n'y avait qu'une seule définition de l'espace démocratique, c'est cela, parce que sur d'autres territoires on meurt.

L. FERRY : Et c'est pour cela que la logique qui se développe aussi avec l'intelligence artificielle, elle n'a vraiment pas que de bons côtés évidemment, les fake news, les fake tech, les fausses nouvelles répandues sur les réseaux sociaux par des logiciels qui sont fabriqués pour répandre des fausses nouvelles comme on a eu pendant le Brexit, comme on a eu avec l'élection de TRUMP, c'est un vrai, vrai grand souci, c'est-à-dire que les grands GAFA, notamment ZUCKERBERG et Google, donc Facebook, ce sont engagés à essayer de faire le ménage sur leurs réseaux mais c'est très, très difficile et il y a... par exemple dans l'élection de TRUMP, écoutez bien cela parce qu'on ne le sait pas les gens qui organisaient sa campagne ont payé une centaine de gamins qui, depuis la Macédoine figurez-vous, ont déversé des millions de fake news, de fausses nouvelles pour discréditer Hillary CLINTON. Vous voyez, c'est quand même très, très dangereux, donc on a là un vrai souci, je suis entièrement d'accord avec Cynthia FLEURY, je pense que le cœur du cœur de la démocratie, c'est la possibilité de dire la vérité. Et je pense que cela, c'est un vrai grand sujet de réflexion et c'est vrai que sur l'islamisme aujourd'hui, c'est extrêmement difficile, et je ne confonds pas l'Islam et l'islamisme, mais sur l'islamisme, on est immédiatement traité d'islamophobie.

Je ne voudrais pas vous laisser sans vous donner deux conseils de lecture, je vous ai déjà parlé du livre de Laurent ALEXANDRE qui est formidable. Les Lettres d'exil de Jeannette BOUGRAB, c'est vraiment épatant, c'est un très, très grand livre et notamment quand elle montre comment nos amis, l'Arabie Saoudite ont financé à hauteur de 100 milliards de dollars le wahabisme et le terrorisme dans le monde. Il faut regarder cela de près. Cette politique d'intimidation, cela fait partie de ce qui ruine notre liberté de parole. Et puis, je ne peux pas ne pas dire que le livre Homo Deus d'HARARI, pardon mais je le dis comme je le pense, c'est une catastrophe ce livre, c'est une honte. Faire de ROUSSEAU le parangon des Lumières alors que c'est le premier grand critique des Lumières, c'est absurde. Il explique qu'il y a trois visages de l'Humanisme, tenez-vous bien et je l'ai lu le crayon à la main et en entier, trois visages de l'Humanisme : l'humanisme libéral, d'accord je veux bien à la rigueur, l'humanisme collectiviste dont le modèle est MAO, MAO comme humaniste je commence déjà à tiquer, et le troisième humanisme, c'est l'humanisme darwinien, évolutionniste dont le modèle est HITLER. Et il parle de l'humanisme hitlérien, donc il y a là quelque chose que je déteste et c'est bourré d'erreurs, donc faites attention quand même, des fake news aux fake books, il n'y a qu'un pas, faites attention à cela. Autant le livre de Laurent ALEXANDRE au livre de Nicolas BOUZOU, ce sont des livres vraiment sérieux, autant là. Ce mépris de la culture anglo-saxonne pour la philosophie allemande et la philosophie française, pour moi c'est une vraie honte. Voilà, je déteste cela, je trouve que ces anglosaxons qui n'y connaissent absolument rien à la tradition intellectuelle européenne, ni française, ni allemande, ni à l'idée républicaine française, ni à la philosophie de KANT et à l'Aufklärung allemande. Je trouve cela détestable. Méfiez-vous de ces bestsellers qui sont en réalité bourrés d'erreurs et qui sont aux livres ce que les fake news sont à l'information des vrais journalistes.



Pour moi, la liberté,
c'est déjà celle des
autres, de tous les autres,
pour un échange d'idées
sans interdit. F. Guibet



Hôtel de Ville de Caluire et Cuire
Place du Docteur Frédéric Dugoujon
BP 79 - 69642 Caluire et Cuire Cedex
Tél. 04 78 98 80 80 - mairie@ville-caluire.fr
www.ville-caluire.fr

 /MairieDeCaluireEtCuire  @Caluire